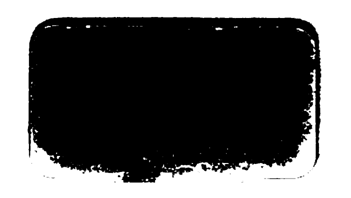








HISTOIRE

DE LA DIPLOMATIE



HISTOIRE

DE LA DIPLOMATIE



HISTOIRE DE LA DIPLOMATIE

DU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

DEUXIÈME PARTIE

Les premières négociations de Versailles. — Les conditions possibles de la paix au 4 novembre. — Reprise des négociations pour un armistice destiné à favoriser la convocation d'une Assemblée nationale. — Les neutres. — La proposition russe. — M. Jules Favre et les conférences de Londres. — La capitulation de Paris. — L'armistice et les préliminaires de paix.

CHAPITRE COMPLÉMENTAIRE. — Historique du Traité de Francfort et de la nouvelle frontière franco-allemande.

Poissy. — Typ. S. Lejay et Cie.

HISTOIRE

DE LA

DIPLOMATIE

DU

GOUVERNEMENT

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

PAR

J. VALFREY

PREMIÈRE PARTIE

DU 4 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE 1871

Ferrières — L'Italie et la France
Mission de M. Thiers — Négociations avec l'Impératrice.

PARIS
AMYOT, ÉDITEUR, 8, RUE DE LA PAIX
—
1871

PRÉFACE

Le gouvernement du 4 septembre a eu sa diplomatie, comme il a eu ses armées et son administration. Mais la vérité et la justice commandent de reconnaître que, dans le premier de ces domaines, il a beaucoup moins innové que dans les autres, et qu'il n'y a guère accompli, à peu d'exceptions près, que des choses sensées, correctes, patriotiques.

A quelles circonstances attribuer le mérite de cette sage réserve? On peut le dire sans crainte, à ce qu'il ne fut pas touché au personnel diplomatique de la France, dans la même mesure qu'à celui des autres administrations. Après le 4 septembre, les ambassadeurs nommés par l'Empire durent donner leur démission,

ce qui était de toute convenance, aussi bien pour eux que pour le nouveau gouvernement. Mais pour les remplacer on fit appel de préférence aux Ministres que la guerre franco-allemande avait privés de leurs postes; dans les autres cours, comme à Londres et à Saint-Pétersbourg, on se contenta de maintenir les premiers secrétaires, avec le titre de chargés d'affaires. Les seules nominations. diplomatiques qui appartiennent réellement à M. J. Favre sont celles de M. Tachard à Bruxelles, et de M. Senard à Florence.

Il n'a pas manqué de gens, on le pense bien, pour prétendre que le gouvernement du 4 septembre exposait le salut de la France dans de pareilles compromissions; mais ce sera l'honneur de ce gouvernement d'avoir tenu bon, sur ce point, contre les vaines récriminations des clubs et de la presse radicale, et refusé d'engager la représentation diplomatique de la France avec un personnel de fantaisie. C'est assez qu'on ait cru pouvoir faire dans notre pays de la stratégie et de l'administration démagogiques; il est heureux qu'on ait reculé devant la tentation d'introduire ces éléments pernicieux dans la diplomatie. Le mérite en revient d'abord au ministre des affaires étrangères et surtout au délégué qu'il avait envoyé à Tours, M. le comte de Chaudordy, aujourd'hui député à l'Assemblée nationale. Il convient d'ajouter que sur ses instances M. Gambetta résista toujours sur ce point aux entraînements de ses amitiés

qui ne purent jamais faire irruption dans ce domaine réservé. On parvint ainsi à sauver un personnel honorable et distingué des conséquences de la révolution du 4 septembre, et à préserver une des branches les plus importantes de l'administration française des aventures et des aventuriers qui ont tant contribué à entraver l'essor de la défense nationale.

Est-ce à dire que la diplomatie française sous le gouvernement du 4 septembre ait pu toujours agir avec la sûreté et la vigueur réclamées par les intérêts du pays? Dans cette mêlée sans précédents de toutes les témérités et de toutes les folies, a-t-elle attaché son nom à une action efficace et supérieure? La diplomatie française n'aspire pas à une page aussi éclatante : ce qu'elle réclame de la justice de l'opinion publique, c'est qu'on veuille bien lui tenir compte de ce qu'elle a su faire silencieusement, patiemment, et avec un sangfroid qui ne s'est jamais démenti alors que le désarroi était partout. En d'autres termes, elle a défendu les principes du droit international et elle a réussi à maintenir, au nom de la France, le respect et les sympathies des peuples, sinon des gouvernements, et à symboliser à l'étranger l'unité nationale, persistante sous l'étreinte d'un vainqueur acharné à sa destruction.

Enfin, malgré la nature incertaine du gouvernement au nom duquel ils étaient accrédités, nos agents restaient les représentants de la France, qui, vaincue et

malheureuse, n'avait pas cessé de compter dans l'estime et la considération générales.

Bien des accusations passionnées et souvent injustes ont été portées contre les auteurs de la révolution du 4 septembre. La tribune et la presse retentissent de malédictions contre eux. L'histoire vraiment impartiale hésitera à s'y associer; mais il est un point cependant sur lequel il ne lui sera pas possible d'excuser les entraînements, les erreurs et les fautes qui ont trouvé leur douloureux couronnement dans l'épouvantable traité du 10 mai dernier. La responsabilité la plus grave des hommes du 4 septembre, c'est d'avoir jeté et maintenu pendant six mois le pays dans la situation d'une société anonyme, qui n'a pas de gérants reconnus. A leur insu, et sans doute avec les intentions les plus droites, ils ont ainsi livré la France à l'arbitraire implacable d'un conquérant, et arrêté toutes les tentatives d'intervention auxquelles nous pouvions prétendre. Quand une voix amie s'élevait timidement en faveur de la France, M, de Bismarck répondait : « La France, où est-elle? Qui est autorisé aujourd'hui à parler en son nom? Est-ce le général Trochu? Est-ce M. J. Favre? Est-ce M. Gambetta? »

Et de fait personne n'en savait rien, pas même la France, qui, affolée, allait de l'un à l'autre, cherchant un sauveur et essuyant désastres sur désastres. Avec des élections faites quatre mois plus tôt, comme le voulait

la délégation de Tours, au 8 octobre, l'indifférence de l'Europe n'était plus possible, et, bon gré mal gré, et à des conditions moins dures pour le vaincu, elle mettait fin à cette lutte inégale et sanglante.

Tels sont les points de vue qui dominent l'exposition à laquelle nous allons nous livrer. Dans le domaine diplomatique, comme dans le domaine militaire, l'expérience de 1870 porte avec elle de graves enseignements. M. Thiers disait avec beaucoup de sens au gouvernement. impérial, au commencement de 1867 : « Il n'y a plus une faute à commettre. » Nous disons, nous aujourd'hui, avec non moins de raison : « Il n'y a plus une illusion à avoir. » L'autorité diplomatique d'un pays est en proportion directe de sa puissance militaire : l'affaiblissement de la seconde entraîne la perte de la première. Nous avons donc non-seulement à refaire notre armée et nos finances, mais encore et surtout à redresser notre acoustique international. En dehors de nous, contre nous, il y a des peuples qui pensent, des gouvernements qui agissent. La grandeur de la France n'est plus qu'un vain mot : la réalité, c'est qu'il lui reste des ressources incomparables pour réparer les brèches faites à sa fortune; mais il faut les appliquer à un traitement suivi, radical, faute de quoi ces merveilleuses ressources ne serviraient qu'à nous dérober l'abîme sur la pente duquel la guerre de 1870 nous a précipités.

Quant aux renseignements et aux pièces qui ont servi

à la confection de cet ouvrage, l'auteur doit dire que, porté par goût vers l'étude des questions diplomatiques et ayant passé hors de Paris le temps du siége, il a eu occasion de voir souvent de très-près les faits qu'il raconte, et tout au moins de prendre sur la plupart d'entre eux, au fur et à mesure de leur succession, des notes précises et authentiques. De cette façon, il espère être arrivé jusque dans les détails à une exactitude réelle et qui ne sera pas contestée par les personnes compétentes.

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER

SOMMAIRE. — M. Jules Favre ministre des Affaires Étrangères. — Sa circulaire du 6 septembre. — Ses premières relations avec le Corps diplomatique. — Appel aux Puissances. — M. Jules Favre demande à voir M. de Bismarck. — Entrevue de Ferrières. — Investissement de Paris.

M. Jules Favre prit possession du ministère des affaires étrangères le 5 septembre dans la journée. Il le fit avec une convenance et une modestie auxquelles tout le monde rendit hommage, et qui, dans tous les cas, contrastaient avec les allures bruyantes de plusieurs de ses collègues.

Un fonctionnaire du département, directeur du cabinet du précédent ministre, M. le comte de Chaudordy, se présenta immédiatement à M. Jules Favre pour lui remettre la correspondance. Mais celui-ci déclara avec beaucoup de courtoisie qu'il n'était pas si pressé d'occuper le ministère, et qu'il n'ouvrirait pas une dépêche avant d'avoir vu son prédécesseur M. le prince de la Tour

d'Auvergne. On prévint ce dernier du désir de M. Jules Favre, et le prince se rendit aussitôt à l'hôtel du quai d'Orsay. Ils eurent ensemble une longue conférence, durant laquelle M. Jules Favre se fit expliquer la situation diplomatique, et renseigner sur le personnel. Son langage et ses procédés furent parfaits. Il avoua que ni ses goûts ni ses aptitudes ne l'avaient désigné pour le ministère des Affaires Étrangères, et que son plus vif désir serait de pouvoir bientôt céder le portefeuille à un homme plus expérimenté et plus compétent. Mais, en attendant, il avait besoin des lumières et du concours des fonctionnaires du département, et, d'accord avec le prince de la Tour d'Auvergne, il exprima le désir de n'apporter aucun changement, même à la composition du cabinet. M. le comte de Chaudordy, qui était chef de ce service, consentit donc à rester, M. Favre lui ayant déclaré qu'à ses yeux il ne s'agissait nullement de faire de la politique, mais d'unir toutes les intelligences et les volontés pour organiser la défense nationale.

Le lendemain, le nouveau ministre reçut les directeurs et les employés du Département, auxquels il fit une petite allocution très-sage et très-patriotique qui obtint tous les suffrages. A partir de ce moment, M. Jules Favre s'installa au ministère, et se consacra avec soin aux relations extérieures du Gouvernement de la défense nationale.

Son premier acte diplomatique fut la fameuse circulaire qui porte la date du 6 septembre. Cette circulaire, rédigée entièrement de la main du ministre, sortit des délibérations de l'Hôtel de Ville. A voir l'amertume avec laquelle elle lui est reprochée aujourd'hui on ne se

douterait pas qu'elle eût pu répondre à son apparition aux vœux du sentiment public. C'est pourtant la vérité que jamais document diplomatique ne jouit en France de plus de faveur. Paris l'accueillit avec une sorte d'exaltation frénétique, et la phrase célèbre dans laquelle M. Jules Favre revendiquait dans l'intégrité du territoire et des forteresses la condition absolue de toute proposition de paix acceptable, fut saluée comme la formule éloquente de la raison et du patriotisme. Il n'y a peut-être pas dans toute notre histoire une circonstanse où les fautes du pouvoir aient trouvé une complicité plus étroite dans les illusions du pays.

L'effet produit à l'étranger par cette circulaire fut déplorable : le nouveau gouvernement s'y révélait aussi éloigné que possible d'une saine conception des choses, en affectant de considérer les revers subis par nos armées comme des accidents qu'un effort vigoureux de la nation allait réparer. Sans doute la tradition républicaine le voulait ainsi, et pour justifier une révolution irréfléchie, les hommes de l'Hôtel de Ville étaient tenus d'exalter l'opinion et de lui montrer à courte échéance la libération du sol national. Mais ne donnaient-ils pas ainsi d'eux-mêmes à l'Europe une idée mal faite pour nous attirer l'appui matériel et le concours moral des puissances étrangères? Comment traiter avec de prétendus hommes d'État dont l'inexpérience se trahissait par des actes si graves, par des engagements si téméraires ? Et quelle fortune pour la Prusse conquérante que l'avénement d'un pareil régime qui, en se substituant par un coup d'audace à un gouvernement régulier, allait amener l'isolement de la France !

M. Jules Favre avait notifié sa nomination dès le 5 septembre aux membres du corps diplomatique. En même temps, ceux-ci avaient demandé à leurs gouvernements respectifs les instructions dont ils avaient besoin pour déterminer leurs rapports avec le nouveau ministre des Affaires Étrangères. Les États-Unis, fidèles à une pratique dont ils ne s'écartent jamais, chaque fois que la république est proclamée quelque part, s'empressèrent de reconnaître le gouvernement de la défense nationale, et d'autoriser M. Washburne à entrer en relations avec lui. M. Jules Favre répondit à cette communication par une dépêche qui prodiguait à l'envoyé américain les expressions de la plus vive reconnaissance, et qui ne pouvait manquer de favoriser dans un public toujours prompt à se bercer de chimères la conviction que si les armées allemandes méconnaissaient l'autorité de la nouvelle république au point de ne pas évacuer immédiatement le sol français, les États-Unis allaient déclarer la guerre à la Prusse. On oubliait que depuis bien des années les cabinets de Berlin et de Washington sont unis par les liens de l'amitié la plus étroite, et qu'à la suite de la capitulation de Sedan, M. de Bismarck et M. Bankroft, ministre des États-Unis auprès du roi Guillaume, avaient échangé des correspondances empreintes d'une cordialité significative.

En même temps que l'Amérique, la Suisse, l'Italie et l'Espagne reconnurent le gouvernement de la Défense nationale; quelques jours après ce fut le tour du Portugal. Mais les grandes puissances proprement dites, l'Angleterre, l'Autriche-Hongrie, la Russie et la Turquie

restaient obstinément sur une réserve dont le nouveau gouvernement commençait à s'affecter.

On raconte que M. Jules Favre, dès le 7 septembre, exprima le désir d'être mis en rapport avec les ambassadeurs de ces gouvernements. Le premier (1), auquel il fit parvenir l'expression de ce désir fut M. le prince de Metternich. L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie se rendit immédiatement à l'hôtel du quai d'Orsay et eut avec M. Jules Favre une conférence assez longue. Vinrent ensuite le nonce du Pape, le chargé d'affaires de Russie, etc. Tous déclarèrent que s'ils n'étaient pas autorisés à entrer en relations officielles avec le gouvernement de la Défense nationale, du moins ils pouvaient s'entretenir avec son ministre des affaires étrangères à titre officieux. Des impressions furent échangées sur les conditions dans lesquelles la révolution du 4 septembre s'était accomplie, et sur la difficulté de trouver une base certaine de médiation en présence des déclarations si catégoriques de la circulaire du 6 septembre.

Dès ce moment, M. Jules Favre put constater combien grandes étaient les différences d'appréciations qui séparaient les Cabinets européens du gouvernement de l'Hôtel de Ville au sujet de la situation créée par les derniers événements ; du moins on ne lui avait pas

(1) Lord Lyons avait vu M. Jules Favre dès le 6, en vertu d'instructions qui lui recommandaient de rester à son poste pour la protection des intérêts et des propriétés des sujets britanniques résidant à Paris. « Vous pouvez à cet effet, disait lord Granville, communiquer avec le Gouvernement de fait mais sans le reconnaître. » Lord Granville ajoutait que, dans le cas où l'Impératrice viendrait à quitter Paris pour se transporter sur un autre point du territoire, l'ambassadeur anglais n'était pas autorisé à la suivre.

laissé ignorer que de certaines attitudes inconsidérément prises ne manqueraient pas de gêner la bonne volonté des neutres, en même temps qu'elles auraient pour résultat d'accentuer les exigences de la Prusse.

On savait en effet que ces exigences, après quelques hésitations, allaient se produire officiellement, comme une réponse définive, implacable à ce qu'elle appelait les vaines jactances du gouvernement de l'Hôtel de Ville. On savait aussi que l'état-major allemand, après un repos de quelques jours, avait décidé d'investir Paris le plus rapidement possible et d'enfermer dans un cercle infranchissable la capitale qui avait acclamé la guerre et fait si inopportunément une révolution. M. Jules Favre conçut bien vite de justes inquiétudes sur la prompte réalisation de cette double éventualité, aussi, dès le 9 septembre, se montra-t-il très-désireux d'en prévenir les conséquences. Il s'adressa donc immédiatement aux grandes puissances, et sollicita leur appui sous toutes les formes : alliance, concours moral et médiation.

Avant de commencer le récit de ces négociations, il convient de jeter un rapide coup d'œil en arrière et d'exposer en quelques mots la situation diplomatique léguée par l'Empire au gouvernement de la défense nationale.

Et d'abord, on doit tenir pour certain que l'opinion publique en Europe avait rendu la France responsable de la guerre, en lui attribuant les procédés les plus agressifs. Avec plus d'habileté, le cabinet de Berlin avait su maintenir de son côté jusqu'au dernier moment les apparences de la modération, et faire croire que, tout en souhaitant au fond une lutte pour laquelle il était prêt,

il la subissait à contre cœur, et uniquement pour repousser d'injustes agressions.

Le gouvernement anglais avait épousé cette impression avec une vivacité particulière. Surpris par la menace d'une guerre continentale formidable, il avait tout mis en œuvre pour la prévenir. Éconduit à Paris, il en avait ressenti un désappointement profond, que les journaux de Londres avaient partagé, et qui, à leur insu, les avait entraînés immédiatement dans une politique très-favorable à l'Allemagne.

Après les batailles Wœrth et de Spickeren, le gouvernement anglais s'était surtout préoccupé d'empêcher les hostilités de sortir de leur cadre originel, et il s'était mis immédiatement à la tête d'une ligue des neutres, ayant pour but de peser sur l'Italie et l'Autriche, afin de les détourner de venir en aide à la France. Pendant la dernière quinzaine d'août, le cabinet anglais avait poussé les choses très-loin dans cette voie : il avait obtenu l'adhésion formelle des cabinets de Florence et de Saint-Pétersbourg à une convention aux termes de laquelle les parties contractantes s'engageaient à ne pas sortir de la neutralité sans s'informer préalablement de leurs intentions respectives (1). Cependant le 17 août, lord Granville avait invité lord Lyons à informer le Prince de la Tour d'Auvergne que si le gouvernement français réclamait les bons offices de l'Angleterre, ils lui

(1) L'Autriche-Hongrie adhèra à cet arrangement le 10 septembre. En voici le texte. « Ni l'Angleterre ni..... n'abandonneront leur neutralité pendant la présente guerre, sans s'être préalablement communiqué leurs idées et s'être annoncé l'une à l'autre tout changement que pourrait subir leur politique en ce qui concerne leur neutralité. »

seraient accordés avec empressement et activité, en vue d'un prompte rétablissement de la paix. Le ministre de l'Empire avait répondu que le moment d'une médiation n'était pas encore venu, et que dans tous les cas elle devrait sauvegarder l'intégrité du territoire et le maintien de la dynastie. Nous ne savons jusqu'à quel point cette ouverture était sérieuse : la vérité est que, dans la correspondance diplomatique de lord Granville, elle n'apparaît que comme un incident, et qu'elle ne fut jamais renouvelée.

Vis-à-vis de l'Italie la situation était moins nette, en ce sens qu'elle pouvait donner lieu encore à de nouvelles illusions. Il paraît qu'au début de la guerre, pressé de s'allier militairement avec la France, le gouvernement du roi Victor-Emmanuel avait réclamé en retour l'abandon des principes de la convention du 15 septembre. Le cabinet Ollivier avait décliné cette condition, et persisté à présenter le rappel du corps d'occupation des Etats-Pontificaux comme une mesure laissant intacts les engagements contractés par l'Italie en 1864. Quelques jours après, les hostilités commencèrent, et lorsque le roi Victor-Emmanuel, qui était ce soir-là au théâtre, apprit la nouvelle de la victoire des Allemands à Wœrth, il ne put s'empêcher de se féliciter tout haut, en rentrant précipitamment à son palais, de n'être pas l'allié militaire de la France.

Un peu plus tard, c'est-à-dire vers la fin du mois d'août, le prince Napoléon avait été chargé d'une mission ayant pour but, d'après ce qu'il raconte, de solliciter de nouveau le concours de l'Italie. Au point où en étaient les choses, le cousin de l'Empereur, comme il en témoi-

gne du reste, ne devait avoir aucune illusion sur le résultat de ses démarches, dans lesquelles l'opinion publique a persisté pendant longtemps à ne voir qu'un prétexte pour quitter la France et se soustraire à toute responsabilité dans les événements ultérieurs. Il reste à dire que l'empereur Napoléon, souverain constitutionnel, n'avait pas le droit de confier, de son autorité privée, même à un membre de sa famille, une semblable mission, qui n'eut jamais au surplus de valeur officielle. Car nous croyons savoir que le prince de la Tour-d'Auvergne en apprenant l'arrivée du prince à Florence et le but de son voyage offrit nettement sa démission, et que, pour le faire revenir sur sa détermination, il ne fallut rien moins que les instances de l'Impératrice et la crainte de compliquer par des susceptibilités personnelles, une situation déjà si douloureuse pour le gouvernement et le pays. Est-il besoin d'ajouter que la diplomatie du prince Napoléon se dépensa en conversations accadémiques entre lui et son royal beau-père, et qu'elle fut absolument stérile : C'est qu'à mesure que nos défaites s'accentuaient, le gouvernement italien se familiarisait avec l'idée d'en profiter pour s'emparer de Rome. La proclamation de la république à Paris fut, sous ce rapport, un dernier coup de fortune pour lui. Les hommes qui arrivaient au pouvoir en France avaient toujours défendu les prétendus droits de l'Italie contre le pape, et le cabinet de Florence n'allait pas manquer de profiter de leur présence aux affaires pour réaliser avec leur connivence le complément de l'unité péninsulaire. Ainsi, pendant que M. Jules Favre croyait les italiens hésitant sur la question de savoir s'ils viendraient ou

ne viendraient pas à notre aide, eux n'étaient en réalité occupés que de se ménager les moyens d'aller à Rome.

Quant à l'attitude de la Russie, sur laquelle tant de versions contradictoires ont circulé dans ces derniers temps, elle avait été dès le principe plus favorable à la Prusse qu'à la France. Des arrangements verbaux entre le Czar et le roi Gulllaume, arrangements sur la portée desquels nous ne sommes pas encore fixés, mais dont l'existence n'est pas contestable, liaient évidemment les cabinets de Berlin et de Saint-Pétersbourg. La première révélation authentique de cette alliance paraît avoir été la déclaration faite à Vienne et à Paris, vers la fin de juillet, que si l'Autriche se livrait à des armements intervenait dans la lutte qui allait s'ouvrir, la Russie se verrait dans l'obligation de procéder à des mesures analogues, et il n'avait fallu rien moins que les instances et le crédit personnel du général Fleury pour empêcher cette réserve d'être inscrite dans la déclaration de neutralité du cabinet de Saint-Pétersbourg.

Plus tard, vers la fin du mois d'août, M. le général Fleury avec eu, avec l'empereur Alexandre, une conversation assez intéressante. C'était le moment où les journaux allemands assignaient comme but essentiel à la guerre victorieuse soutenue par la Prusse le renversement de l'empereur Napoléon. En faisant à l'ambassadeur de ce dernier ses compliments de condoleance à l'occasion de nos récents revers sur le Rhin, le czar avait déclaré qu'il ne lui paraîtrait ni équitable ni conforme au droit public de laisser détrôner un souverain avec lequel il avait toujours entretenu les plus cordiales relations, et il avait ajouté que, dans sa pensée,

la paix à intervenir devait être exclusive de toute cession territoriale. Mais ce n'étaient pas là, du moins telle est notre conviction, des engagements au sens que l'on attache à ce mot. Du reste, nous reviendrons sur cette question avec plus de détails, en parlant de la mission de M. Thiers à l'étranger.

Restait l'Autriche-Hongrie. Sans doute si la politique du cabinet de Vienne n'avait eu à s'inspirer que des sentiments de l'empereur François-Joseph et de M. le comte de Beust lui-même, un concours militaire sérieux ne nous eût pas fait défaut de ce côté. D'ailleurs la possibilité d'une guerre entre la France et la Prusse avait été depuis longtemps l'objet de pourparlers diplomatiques. Il en était même sorti, dès l'année 1869, une véritable ligue austro-italienne qui assurait, dans cette éventualité, aux cabinets de Vienne et de Florence, les moyens de sauvegarder des intérêts déterminés. Mais les déclarations ultra-pacifiques du cabinet Ollivier à son avénement avaient fait naître à Vienne la conviction que le parti de la France était irrévocablement pris au sujet des événements de 1866; de telle sorte qu'au moment où la guerre éclata, au mois de juillet 1870, l'Autriche et l'Italie, tout en restant liées entre elles, se trouvaient dégagées vis-à-vis du gouvernement de Napoléon III. De plus, l'attitude presque comminatoire de la Russie ne laissait pas que de donner des inquiétudes au cabinet de Vienne, s'il venait à prendre parti pour la France. En vain la diplomatie française s'efforçait-elle de démontrer à Vienne l'impossibilité où était la Russie d'entrer en ligne immédiatement, eu égard à l'insuffisance de ses préparatifs militaires, le gouver-

nement austro-hongrois demeurait hésitant; il se disait tenu de régler sa conduite sur celle de l'Italie, et enfin il était vivement, obstinément détourné de sortir de la neutralité par le ministère hongrois. Ce fut bien pis, lorsque l'armée du Rhin eut perdu les batailles du commencement d'août. En se dessinant chaque jour davantage en faveur de l'Allemagne la fortune décourageait évidemment le alliés possibles du gouvernement français et leur créait des responsabilités qu'ils se sentaient de moins au moins la force d'assumer.

On peut donc affirmer que l'Autriche renonça de bonne heure à l'idée de faire cause commune avec la France: mais il convient de dire aussi que M. le comte de Beust avait cherché dès le milieu du mois d'août, à remplacer un concours militaire devenu impossible à ses yeux par un concours moral susceptible de contraindre la Prusse à une paix équitable et modérée. Le chancelier austro-hongrois travaillait donc à cette époque, sinon à amener une médiation que les deux belligérants eussent déclinée, du moins à établir entre les neutres un concert qui leur permît d'intervenir au moment opportun et de faire cesser à des conditions acceptables une lutte sanglante et désormais inutile. Mais, comme nous l'avons déjà dit sommairement, et comme nous l'exposerons avec plus de détails dans les chapitres suivants, l'initiative de M. de Beust s'était heurtée immédiatement à une opposition intraitable de la part de l'Angleterre; si bien qu'au moment de la chûte de l'Empire, l'Autriche se trouvait déjà aussi empêchée par le cabinet de Londres sur le terrain diplomatique, que par celui de Saint-Pétersbourg sur le terrain militaire.

Tel était l'ensemble de la situation extérieure au moment où M. Jules Favre fut à même de s'en rendre compte. Crût-il que le prestige de la nouvelle république allait y suffire ? Partageait-il à cet égard les illusions du gouvernement de l'Hôtel de Ville ? Il n'est guère permis d'en douter.

A ses yeux, le premier but à atteindre était la reconnaissance du gouvernement du 4 septembre par l'Angleterre, l'Autriche et la Russie. M. Thiers, qui avait joué un rôle beaucoup plus considérable qu'on ne le pense dans le renversement de l'Empire, fut choisi pour cette grande négociation. Le cabinet de Florence pouvait, de son côté, en présence d'une révolution qui lui ouvrait les portes de Rome, sortir de la neutralité et trouver désormais dans les sympathies de l'opinion publique italienne le point d'appui d'une politique plus efficacement favorable à la France. La mission extraordinaire de M. Sénard fut décidée pour répondre à cet intérêt.

En même temps le ministre des affaires étrangères du gouvernement de l'Hôtel de Ville informait une ou deux personnes de son intimité, qu'une grave résolution venait d'être prise par lui, c'était de ne pas laisser s'effectuer l'investissement de Paris sans avoir tenté directement auprès de M. de Bismark une démarche de paix, en offrant à la Prusse une indemnité pécuniaire. Mais telle était l'exaltation de l'opinion publique et de la presse à Paris, à ce moment, que M. Jules Favre ne crut pas pouvoir donner connaissance à ses collègues du dessein auquel il venait de s'arrêter, ni le soumettre à leurs délibérations. Il ne fit d'exception qu'en faveur d'un membre du gouvernement et du Directeur de son cabinet.

Toutefois, ce n'était pas chose facile que d'arriver au quartier général allemand : il fallait donc invoquer les bons offices des neutres, et M. Jules Favre pensa que, dans une pareille conjoncture, c'était à l'Angleterre qu'il fallait s'adresser de préférence.

M. Jules Favre en écrivit immédiatement à lord Lyons, et par l'intermédiaire du prince de Metternich, il lui fit remettre, dans la journée du 9, le billet suivant :

« Mylord, le prince de Metternich veut bien se charger d'être mon intermédiaire près de vous pour vous demander, conformément à l'offre que vous m'avez faite, de poser pour moi au comte de Bismark cette question :
« Veut-il entrer en pourparlers pour arriver à un armis-
« tice et à une conférence sur les conditions de la paix ;
« et avec qui entend-il engager cette conversation?

« Je suis, etc...

« J. FAVRE. »

Aussitôt après avoir reçu cette lettre, lord Lyons se transporta chez le ministre des affaires étrangères, qui lui réitéra combien il attachait d'importance à ce que la transmission de sa question à M. de Bismark fût effectuée sans délai.

Une fois muni des communications de lord Lyons, le ministre des affaires étrangères d'Angleterre, lord Granville ne perdit pas de temps. Dès le lendemain 10, il envoyait au comte de Bernstorff, ambassadeur de l'Allemagne du Nord à Londres, une dépêche ainsi conçue :

Foreing Office 10 septembre.

« Le Gouvernement de Sa Majesté n'ayant pas les moyens de communiquer directement avec le quartier

général prussien, j'ai l'honneur de vous prier de transmettre, dans le plus court délai possible, la question suivante que M. Favre nous a prié de faire parvenir à Votre Excellence. (Suit le texte de la question).

« GRANVILLE. »

Au moment où la question de M. Jules Favre parvint à M. de Bismark, celui-ci venait de s'établir avec le quartier général allemand à Reims. Près de trois jours se passèrent sans que l'habile chancelier donnât signe de vie; cependant il avait fait dire que sa réponse arriverait vers le 13. Nous prions le lecteur de bien noter ces dates, car elles ont leur importance. Le 13 en effet, M. de Bismarck répondit qu'il ne pouvait attribuer aux ouvertures du gouvernement siégeant à Paris l'importance d'ouvertures faites par le gouvernement de la France; que la nation française n'avait pas reconnu les pouvoirs des hommes de l'Hôtel de Ville, et par conséquent que le dépositaire régulier de la souveraineté dans ce pays, aux yeux des puissances étrangères, n'avait pas cessé d'être l'empereur Napoléon. Toutefois M. de Bismarck n'insistait pas sur cette réserve, et terminait sa réponse par la question suivante :

« Quelle garantie y a-t-il que la France, ou même,
« pour le moment, les troupes à Metz et à Strasbourg,
« reconnaîtront des arrangements sur lesquels on tom-
« berait d'accord avec le gouvernement actuel à Paris ou
« avec un de *ceux qui probablement succéderont* » (sic)?

Nous insistions tout à l'heure pour que le lecteur ne perdît pas de vue cette date du 13. C'est qu'elle coïn-

cide avec un autre document dont l'intérêt est d'autant plus grand qu'il contient la première expression officielle des exigences territoriales de la Prusse. Il s'agit d'une circulaire de M. de Bismarck aux agents diplomatiques de la Confédération de l'Allemagne du nord pour leur expliquer le point de vue auquel le cabinet de Berlin se place dans l'éventualité de négociations susceptibles d'amener la paix. Le Chancelier, après avoir développé cette idée que dans la guerre présente l'Allemagne a été victime d'une aggression injustifiable, revendique des garanties pour l'avenir, et il conclut dans ces termes :

« Nous ne pouvons pas ne pas faire nos conditions de paix uniquement dans le but de rendre plus difficile à la France sa prochaine attaque contre l'Allemagne, et surtout contre cette frontière du sud-ouest jusqu'ici sans défense, en reculant cette frontière, et par là le point de départ des attaques françaises, et en cherchant à acquérir pour l'Allemagne les forteresses par lesquelles la France nous menace, afin d'en faire des boulevards de défense. »

Ainsi, dès le 13 septembre, la diplomatie prussienne formule nettement ses conditions de paix : elle ne parle pas encore de Strasbourg et de Metz; mais elle les désigne suffisamment en faisant allusion à ces forteresses qui sont une menace entre les mains de la France et qui deviendront un boulevard défensif entre celles de l'Allemagne. Mais reprenons notre récit.

Le gouvernement anglais, après avoir reçu communication de la réponse de M. de Bismarck à la question de M. Jules Favre, voulut bien consentir à s'entremettre

de nouveau afin d'empêcher le bon vouloir du ministre français d'échouer contre une fin de non-recevoir qui n'eût pas manqué d'ajouter à la gravité de la situation en imposant prématurément aux hommes de l'Hôtel de Ville l'obligation de se jeter dans les aventures de la guerre à outrance. Lord Granville s'efforça d'abord d'atténuer les susceptibilités manifestées par la Prusse contre le gouvernement établi de fait à Paris, et d'amener la première à considérer comme définitif, dans la révolution du 4 septembre, le renversement de la dynastie napoléonienne. Puis le ministre anglais, laissant de côté l'éventualité d'une reconnaissance de la république française et l'admission préalable d'une base de paix, fit valoir auprès de l'ambassadeur de l'Allemagne du Nord à Londres l'opportunité de donner à chacun des belligérants le moyen d'être mieux informés de leurs vues respectives, et de préparer ainsi, suivant les circonstances, les éléments d'une paix honorable. En même temps, persuadé que pour vaincre les répugnances de M. de Bismarck et le déterminer à entrer en pourparlers avec le gouvernement de l'Hôtel de Ville il ne faudrait rien moins qu'une démarche personnelle de M. Favre au quartier général prussien, lord Granville avait fait demander à ce dernier s'il lui convenait de s'y prêter. A quoi M. Favre avait répondu, dès le 14 : « J'accepte avec satisfaction l'offre de lord Granville de me faciliter une entrevue avec le comte de Bismarck, désireux que je suis de connaître de lui ses conditions pour un armistice et au besoin pour la base d'un traité de paix. » M. Favre avait ajouté, au sujet de la question des garanties réclamées par M. de Bismarck pour entrer en négociations avec le

Gouvernement de la Défense nationale, qu'elles pouvaient être fournies à un double point de vue politique et militaire. « Au point de vue politique, avait-il dit à lord Lyons, le Gouvernement de la Défense nationale signera un armistice et réunira de suite une Assemblée qui ratifiera le traité de paix qui sera convenu entre le gouvernement prussien et celui de la France. Au point de vue militaire, le Gouvernement de la Défense nationale offre la même sécurité qu'un gouvernement régulier, puisque le ministre de la guerre est obéi dans tous les ordres qu'il donne. Tout ce qui serait réglé à cet égard pour un armistice serait donc ponctuellement exécuté sans aucun retard. »

Le cabinet anglais aurait voulu se borner à ce rôle d'intermédiaire entre M. Jules Favre et M. de Bernstoff; mais sur de nouvelles sollicitations venues de Paris il dut consentir à envoyer au quartier général allemand un membre de l'ambassade anglais à Paris, lequel verrait M. de Bismark en personne et réglerait avec lui les conditions d'une entrevue personnelle entre le chancelier et M. Jules Favre. Le temps d'ailleurs pressait; les armées prussiennes avaient repris leur marche en avant après six jours de repos et elles s'avançaient sur Paris, qu'elles avaient évidemment l'ordre d'investir sans retard. Dès le 14, M. Malet, secrétaire de l'ambassade anglaise muni de passeports et accompagné de parlementaires français se mit en route à travers les lignes françaises et prussiennes pour gagner le quartier général du roi Guillaume, qu'il rencontra à Meaux. M. Malet était porteur d'une lettre de lord Lyons à M. de Bismarck, expliquant à ce dernier que les difficultés croissantes des communica-

tions entre Londres et le quartier général allemand avaient amené le gouvernement anglais à penser qu'il y aurait intérêt à se servir de son intermédiaire pour placer sous les yeux du chancelier la demande de M. Jules Favre, et pour obtenir du premier la réponse qu'elle comportait, dans les délais imposés par les opérations militaires. M. Malet passa la journée du 15 à Meaux. M. de Bismarck lui remit pour lord Lyons une dépêche assez évasive, dans laquelle il se bornait à constater que l'affaire en question était l'objet d'une négociation directe entre le quartier général et l'ambassadeur de l'Allemagne du Nord à Londres. Toutefois, on a lieu de supposer qu'en conversant avec M. Malet, le Chancelier avait été plus explicite : du moins, le 16, M. Jules Favre apprenait de la bouche de lord Lyons, qu'à en juger par les rapports de son secrétaire, M. de Bismarck était disposé à entrer en négociations pour un traité de paix, mais qu'il ne voulait pas entendre parler d'armistice, et qu'en conséquence il ne ferait plus difficulté de recevoir dans un but ainsi déterminé un représentant du gouvernement de la défense nationale. D'après M. Malet, voici les termes mêmes dont s'était servi le Chancelier pour faire connaître sa pensée : « Si le gouvernement français veut traiter, il faut qu'il envoie quelqu'un pour cela ; nous consentons à traiter avec toute personne qu'il enverra. »

On était au 17 septembre. M. Jules Favre se demandait si ces déclarations étaient suffisantes pour rendre possible le voyage qu'il méditait, et il était évident qu'au fond il eût préféré avoir une réponse sortant un peu plus des généralités et s'appliquant davantage à la

demande précise qu'il avait adressée. Néanmoins, après avoir entendu de la bouche de M. Malet le récit de son entrevue avec M. de Bismarck, après s'être fait répéter les paroles d'ailleurs catégoriques de ce dernier, que nous venons de citer, M. Jules Favre céda à son premier sentiment, et il fut décidé que le lendemain matin, 18, il se mettrait en route pour le quartier général allemand.

Pour l'éventualité où ce voyage se réaliserait, M. Jules Favre avait fait publier dans le *Journal Officiel*, à la date du 17, une nouvelle circulaire à nos agents diplomatiques. Revenant sur quelques-unes de ses affirmations précédentes, qui avaient paru trop catégoriques et surtout trop peu empreintes des nécessités de la situation, M. Jules Favre admettait cette fois la complicité de la nation dans la politique qui avait amené la France à une guerre si téméraire contre la Prusse. Il s'engageait donc pour elle à faire amende honorable, et à mettre à sa charge les conséquences de cette folle aventure; mais il persistait à décliner toute concession susceptible de porter atteinte à l'intégrité de nos frontières.

De son côté, M. de Bismarck envoyait de Meaux, le 16, à ses agents diplomatiques, une circulaire, sur les conditions possibles de la paix. Cette fois, la Prusse victorieuse déchirait tous les voiles, et appelant par leurs noms les forteresses qui étaient destinées à jouer un rôle purement défensif entre les mains des Allemands, après avoir servi si longtemps de station de départ aux attaques des Français sur le Rhin, elle revendiquait nettement la possession de Strasbourg et de Metz.

« Aussi longtemps, disait M. de Bismarck, que la France

reste en possession de Strasbourg et de Metz, son offensive stratégique est plus forte que notre défensive par rapport au sud tout entier et à la partie du nord de l'Allemagne située sur la rive gauche du Rhin. Strasbourg appartenant à la France est une porte de sortie toujours ouverte sur l'Allemagne du sud, tandis que possédés par l'Allemagne, Strasbourg et Metz acquièrent un caractère défensif. »

Nous ne raconterons pas ici le voyage de M. Jules Favre à Meaux et à Ferrières. Les difficultés qu'il fallut vaincre pour le préparer, montrent assez dans quelle impasse la révolution du 4 septembre avait jeté la France, privée désormais d'un gouvernement reconnu et apte à négocier [1]. Nous avons les récits de M. Favre et de M. de Bismarck sur leur mutuelle entrevue. En les lisant, il semble que le Chancelier ait pris un plaisir cruel à ouvrir brutalement les yeux de son interlocuteur aux conséquences inévitables de la guerre victorieuse soutenue par la Prusse, et à garder d'autant moins de ménagements à son égard qu'il lui supposait plus d'illusions. A chaque attitude, à chaque phrase de M. de Bismarck, on sent comme un souffle de haine contre la France et la résolution irrévocable de la démembrer. En réalité, M. de Bismarck en recevant un membre du gouvernement de la défense nationale voulait une occasion de juger de près les hommes qui venaient d'usurper le pouvoir en France; le fait est que dans cette circonstance il ne se piqua guère de logique, allant d'une

(1) M. Favre a raconté qu'il n'obtint l'autorisation définitive d'arriver jusqu'à M. Bismarck que lorsqu'il était déjà aux avant-postes allemands du côté de l'Est.

assertion à une autre, et peu soucieux de se contredire. Il avait refusé d'abord à M. Favre le droit de traiter au nom de la France, et le lendemain, il exigeait de lui des cessions territoriales; il lui avait fait dire qu'il ne voulait pas d'armistice, et finalement il souscrivait au principe d'une suspension d'hostilités pour convoquer une Assemblée constituante.

On a beaucoup discuté sur la question de savoir dans quelle mesure les conditions d'armistice posées par la Prusse à Ferrières étaient acceptables ou non. Si on les compare à celles qui ont été subies par M. Jules Favre quatre mois plus tard, elles sont évidemment modérées. La vérité est qu'à l'étranger on ne les jugea pas exorbitantes. Mais ç'a été à cette époque le malheur de la nation d'appuyer tête baissée les résolutions les plus extrêmes. Imagine-t-on le Gouvernement de la Défense Nationale livrant à la Prusse, le 21 septembre, Strasbourg, Toul Phalsbourg (1), et le Mont-Valérien? Incontestablement il se suicidait. Il soulevait l'honneur non-seulement des démagogues mais encore des classes élevées, qui, quoique plus intelligentes, croyaient à l'efficacité de la résistance et ne voyaient, jusque dans la catastrophe de Sedan, qu'un accident susceptible d'être réparé par la fortune et le génie de la nation. Sans doute les événements ont démontré que M. Favre avait eu tort de rejeter l'armistice dont il s'agit; mais en bonne conscience on ne saurait lui en faire un crime. Le mérite de M. Jules Favre, il faut le

(1) Le récit de M. Jules Favre mentionne Phalsbourg, celui de M. de Bismark mentionne Bitche. Quant au Mont-Valérien, dans toutes ses communications diplomatiques, M. de Bismarck a équivoqué.

reconnaître, c'est précisément d'avoir reflété et concentré dans sa personne les illusions d'abord, et ensuite les défaillances du pays. *Pas un pouce de notre territoire ! pas une pierre de nos forteresse!* Oui, tel était le cri universel au mois de septembre. D'ailleurs, à ce moment, toutes nos places tenaient encore : l'armée du Rhin restait puissante et glorieuse : la défense nationale proprement dite n'était pas commencée ; un retour de la victoire n'était donc pas invraisemblable. En possession de pareils éléments, et avec les réserves obligées sur ce que la révolution du 4 septembre ajoutait de difficultés à la situation, M. Favre n'a fait qu'obéir à la conscience publique en repoussant un armistice jugé trop onéreux. Maintenant la conscience publique voyait-elle juste, et n'est-ce pas le propre du véritable homme d'État d'être supérieur aux passions de son pays ? C'est une autre question que nous n'avons pas à examiner ici.

CHAPITRE DEUXIÈME

CHAPITRE II

Sommaire. — Installation à Tours du Corps diplomatique étranger et de la délégation du ministère des Affaires Étrangères. — Effet produit en France par la rupture des conférences de Ferrières. — Mission de M. Sénart. — Négociations avec l'Italie et l'Autriche. — Convocation d'une Assemblée nationale. — Arrivée de M. Gambetta. — Modération apparente de la Prusse. — L'Angleterre prend l'initiative d'une proposition d'armistice adressée aux belligérants. — Arrivée à Tours de M. Thiers. — Délibération de la Délégation de Tours sur la proposition d'armistice. — M. Thiers est chargé de transmettre à Paris la proposition anglaise. — Insistance du comte de Chaudordy, délégué des Affaires Étrangères, pour entraîner l'intervention des neutres. — Conversation de M. Thiers avec lord Lyons.

De bonne heure le corps diplomatique étranger, accrédité auprès du Gouvernement français, s'était demandé s'il affronterait l'investissement et le siége de Paris. Dès le 7 septembre, c'est-à-dire trois jours après la proclamation de la république, M. le comte de Beust, chancelier de l'empire austro-hongrois, avait invité le prince de Metternich à appeler l'attention de M. Jules Favre sur les inconvénients qu'il y aurait pour les chefs de mission à s'enfermer dans une ville assiégée et à se priver ainsi de tout moyen de communiquer avec leurs

gouvernements respectifs. En conséquence l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie avait prié M. le ministre des Affaires Étrangères de prévenir le Corps diplomatique en temps utile pour qu'il pût sortir de Paris sans difficulté, et il en avait obtenu une réponse favorable. L'ambassadeur d'Angleterre, de son côté, partageait absolument la manière de voir de son collègue, et il déclarait qu'il était disposé à régler sa conduite sur la sienne.

Tout d'abord, l'idée d'envoyer en province une délégation prise dans son sein n'était pas venue à l'esprit du Gouvernement de la Défense Nationale. Plus tard, cependant, il y songea, et un moment il fut question de constituer cette délégation avec M. Jules Favre pour président. Mais ce dernier, qui ne s'était prêté à ce projet qu'à contre-cœur, y renonça bientôt, et, le 11 septembre, il fit parvenir au Corps diplomatique l'avis suivant :

« J'ai l'honneur de vous annoncer que les circonstances m'obligeant à rester à Paris, j'ai dû renoncer à la pensée de me transporter, quant à présent, à Tours; mais je m'empresse de vous faire savoir que ceux de MM. les membres du Corps diplomatique qui désireraient s'y rendre, trouveront auprès du Gouvernement toutes les facilités pour assurer leur départ.

« Agréez, etc.

« JULES FAVRE. »

Le lendemain, le *Journal officiel* publiait un décret déléguant M. Crémieux à Tours pour représenter le Gouvernement et en exercer les pouvoirs. « Chaque département ministériel, ajoutait le décret, sera représenté

près de lui par un délégué spécial chargé du service de ce département. »

Le 13, M. Crémieux s'installa à son poste, et les délégués des divers départements ministériels l'y rejoignirent les jours suivants avec leurs services respectifs. Le 16 et le 17, les principaux membres du Corps diplomatique quittèrent Paris et vinrent prendre résidence à Tours. Parmi eux, nous citerons lord Lyons, le prince de Metternich, Djemil-Pacha, M. Nigra, M. Okouneff, et le chargé d'affaires d'Espagne. Quant au délégué du ministère des Affaires Étrangères, il ne sortit de la capitale que le 18 au soir, c'est-à-dire par le dernier train de la ligne de l'Ouest. C'était M. le comte de Chaudordy, ministre plénipotentiaire. Il arrivait muni d'une lettre que M. J. Favre lui avait remise au moment où il se mettait en route pour Ferrières. Cette lettre portait en substance que M. le comte de Chaudordy était envoyé auprès de la délégation du gouvernement de la Défense Nationale pour remplacer le ministre dans ses relations avec ceux des membres du Corps diplomatique qui s'étaient rendus à Tours.

C'est le moment de dire ici que la détermination prise par M. J. Favre de rester à Paris pendant le siége, échappe à toute explication raisonnable. A la vérité il dut croire que dans les circonstances actuelles sa situation de vice-président du gouvernement de la Défense Nationale exigeait sa présence à Paris, quelque fût pour la France l'intérêt de rester en communications avec les puissances étrangères, afin de les solliciter, de les stimuler et de se rendre compte de leurs dispositions et de leurs tendances. Quant au gouvernement de l'Hôtel de Ville, ne

croyait-il pas à la durée du siége de Paris? Doutait-il de l'efficacité de la résistance que la capitale était susceptible d'opposer aux Allemands? N'avait-il que des notions incomplètes sur la puissance des approvisionnements qui y avaient été amoncelés dans les derniers jours de l'Empire? Toutes ces hypothèses sont vraisemblables, mais aucune d'elles ne justifie M. J. Favre, ministre des Affaires Étrangères, de s'être enfermé dans une ville investie (1).

Quoi qu'il en soit, la nouvelle de la rupture des négociations de Ferrières produisit une vive impression en France. Rien ne peut donner une idée de l'exaltation du sentiment public, en apprenant les exigences draconiennes manifestées par M. de Bismarck. Ce jour-là, la situation apparut pour la première fois dans sa réalité à la nation, qui y répondit par la formule de la guerre à outrance. La délégation de Tours venait de s'augmenter de deux membres : MM. Glais-Bizoin et Fourichon. Le nouveau triumvirat, en communiquant au pays le récit des conférences de Ferrières, rédigé par M. J. Favre, y ajouta une proclamation qui se terminait par ces mots : « A d'aussi insolentes prétentions, on ne répond que par la lutte à outrance. La France accepte cette lutte et compte sur tous ses enfants. » Suivait un décret ajournant les élections municipales et législatives.

C'est à ce moment, c'est dans ces conditions que la diplomatie du gouvernement de la Défense Nationale

(1) Un membre du gouvernement, un seul, M. Gambetta avait proposé au contraire de ne laisser à Paris que le gouverneur, M. le général Trochu, et d'établir en province tous les départements ministériels avec leurs chefs. Mais il paraît que, dans cette idée si simple et si juste, M. Gambetta ne fut appuyé par aucun de ses collègues.

entra en scène à Tours. Malgré son installation précaire et ce qu'il y avait d'irrégulier dans les pouvoirs, à la fois si indéfinis et si restreints, dont il était revêtu comme délégué d'un gouvernement qui n'était reconnu par aucune des grandes Puissances, si ce n'est l'Italie, M. le comte de Chaudordy rencontra dès le principe chez les représentants de ces diverses Cours la plus cordiale bonne volonté et la plus parfaite obligeance. La Prusse les avait vus avec déplaisir se transporter en province, tant elle redoutait tout ce qui était de nature à donner au gouvernement de la Défense Nationale l'ombre d'une consistance, et à ses actes un semblant de régularité. Mais les membres du Corps diplomatique étranger n'avaient pas cru devoir tenir compte de ces suggestions, et leur présence à Tours restait un témoignage de sympathie et d'intérêt en faveur de la nation française et de ses efforts pour repousser l'invasion étrangère (1).

Nous avons dit plus haut que le gouvernement de la Défense Nationale avait conçu l'espoir d'amener l'Italie à sortir de la neutralité et à prendre parti en faveur de la France contre l'Allemagne. M. Jules Favre et ses collègues avaient évidemment calculé qu'un pareil résultat était subordonné à des concessions nettes et étendues sur la question romaine. Ces concessions, le ministre d'Italie à Paris les avait obtenues sans difficulté dans les premiers jours de septembre, et M. Sé-

(1) Le nonce du Pape venait d'arriver à Tours, après avoir traversé les lignes prussiennes et être resté cinq jours à Versailles, retenu par M. de Bismarck. Celui-ci l'avait engagé à se rendre à Bruxelles pour y attendre la fin du siége. Mais Mgr Chigi s'y était refusé, se conformant en cela aux instructions qu'il avait reçues de Rome.

nart, qui venait d'arriver à Florence avec une mission spéciale, était chargé de leur donner un caractère définitif. Il ne nous convient pas de relever trop amèrement ce qu'il y avait de puéril dans cette politique, ni d'insister sur l'exagération singulière qu'elle prit sous la plume de M. Sénart, notamment dans certaine lettre adressée au roi Victor-Emmanuel pour le féliciter de s'être emparé de Rome par la force. L'essentiel est que cette lettre affligeante n'ait jamais été communiquée officiellement au ministère des Affaires Étrangères de France et qu'elle reste par conséquent l'œuvre personnelle de celui qui l'a signée. Car, à quelque point de vue qu'on se place pour l'apprécier, elle eut au moins le tort grave de rassurer prématurément l'Italie sur l'effet d'une politique qui l'avait conduite à violer sa signature le jour même où les Prussiens achevaient l'investissement de Paris.

M. Sénart travaillait donc, en vertu des instructions qu'il avait emportées de Paris, à décider le cabinet de Florence à nous prêter son concours militaire. M. Jules Favre avait dit. « S'il nous le refuse; l'Italie est déshonorée. » Mais l'Italie n'envisageait point les choses ainsi, et on était arrivé à la fin de septembre, sans avoir abouti à rien. L'envoyé français était, en revanche, l'objet des démonstrations les plus affectueuses; le Roi et ses ministres le couvraient de fleurs, et M. Sénart, qui croyait toucher au but, se dépensait dans des illusions chaque jour moins acceptables. Il prodiguait les déclarations, les promesses les plus extraordinaires; il allait, paraît-il, jusqu'à indiquer un retour possible de Nice à l'Italie comme prix de l'alliance qu'il sollicitait.

C'est à son impatience de saisir une réalité qui lui échappait toujours, qu'il faut attribuer sans doute les pourparlers de M. Sénart avec les chefs du parti garibaldien, et les amis de Garibaldi. L'envoyé français n'était pas seulement convaincu que l'appui de Garibaldi allait changer le cours de notre fortune militaire, mais il espérait en outre que l'intervention du célèbre patriote déterminerait dans la jeunesse italienne un mouvement favorable à la France, et ferait cesser peut-être les hésitations si prolongées, mais si déçevantes, du Roi et de ses ministres.

La délégation de Tours, ne se montrait, au fond, que médiocrement flattée à l'idée d'obtenir l'alliance de Garibaldi, et elle invitait M. Sénart à ne pas s'attacher trop exclusivement à cette éventualité. En même temps, le délégué du ministère des Affaires Étrangères prenait en mains les négociations engagées par M. Sénart, afin de les empêcher de dévier de leur but originel. M. Visconti-Venosta avait déclaré qu'il lui paraissait opportun, avant de se prononcer, d'attendre les résultats de la mission de M. Thiers. Le 28 septembre, M. Sénart était chargé de faire observer à ce ministre que les questions qui se rattachaient à l'éventualité d'un concours militaire de l'Italie en notre faveur étaient indépendantes des résultats de la mission spéciale confiée à l'illustre homme d'Etat. En effet, la situation géographique de l'Italie ne la mettait-elle pas à l'abri de tout danger? N'avait-elle pas une armée nombreuse? Ne venait-elle pas de résoudre l'affaire de Rome conformément aux aspirations nationales? Dès lors, où trouver une puissance jouissant plus pleinement

de sa liberté d'action? C'était aussi du reste, croyons-nous, l'avis du cabinet de Vienne.

Le 1er octobre, les propositions du délégué des Affaires Étrangères prirent une forme plus catégorique. Dans une conférence qu'il eut ce jour-là avec M. Nigra, M. le comte de Chaudordy fit ressortir au ministre italien l'intérêt que son pays aurait à se prononcer en faveur de la France. Le cabinet de Florence trouvait là une occasion unique de consacrer définitivement la rapide fortune du pays. En entrant dans une direction conforme aux vœux et à la légitime attente de la nation française, il ne faisait que suivre les traditions de la politique de Cavour, qui, à une autre époque, n'avait pas hésité à contracter une pareille alliance, et qui avait su en faire sortir plus tard l'indépendance et l'unité de la Péninsule. Passant ensuite aux voies et moyens de réaliser cette alliance, le délégué français formulait la combinaison suivante : le gouvernement du roi Victor-Emmanuel mettrait à notre disposition 60,000 hommes, qui se réuniraient à l'armée de Belfort, soit pour agir dans l'Est et obliger les Prussiens à débloquer Metz ou Paris, soit pour envahir l'Allemagne du sud ; la France de son côté s'engagerait à détacher de son armée, en formation sur la Loire, 80,000 hommes afin de les joindre aux troupes italiennes.

M. Nigra prit acte de cette proposition, en promettant, dit-on, de l'appuyer, ce qui était un grand point, car il est de notoriété publique que l'honorable représentant du roi Victor-Emmanuel avait toujours professé jusque-là des idées nettement contraires à toute intervention de l'Italie dans le conflit franco-allemand. En

même temps, il s'agissait d'amener l'Angleterre à envisager la perspective d'une semblable intervention avec moins de défaveur que par le passé. Ici la tâche était plus délicate, le cabinet de Florence se trouvant engagé, vis-à-vis de celui de Londres, dans une politique de neutralité d'où ils ne pouvaient sortir ni l'un ni l'autre sans s'informer mutuellement à l'avance de leurs intentions. Lord Lyons répondit toutefois que le gouvernement britannique n'encouragerait pas l'Italie à nous prêter son assistance, mais qu'il lui laisserait sa liberté d'action.

Les négociations s'ouvrirent donc sur ces bases précises, et comme le gouvernement italien paraissait craindre surtout de ne pouvoir pas être secondé, dans les opérations auxquelles il devait participer, par une véritable armée française, alors on lui proposa d'envoyer à Tours un attaché militaire qui se rendrait compte par lui-même de l'état de nos ressources et de leur importance. A ce moment en effet l'armée de la Loire, placée sous le commandement d'un général expérimenté, commençait à prendre consistance; les recrues y affluaient, et, sous l'action d'une discipline vigoureuse, leur instruction s'opérait avec beaucoup d'activité et d'entrain.

Ce n'est pas le lieu de raconter ici pourquoi et comment ces négociations échouèrent. Le ministère italien persistait à tout faire dépendre du résultat de la mission de M. Thiers; pour obtenir une réponse définitive, il fallut donc attendre l'arrivée à Florence de cet homme d'Etat. Est-il besoin d'ajouter que les esprits clairvoyants n'avaient jamais fondé de bien grandes espérances sur le concours des Italiens? Ils l'avaient fait espérer vaguement à M. Jules Favre et à M. Sénart, pour s'épargner toute

difficulté avec la France dans la question romaine; mais, celle-ci une fois résolue conformément à leurs vœux, il était à prévoir qu'ils ne chercheraient plus qu'à se dégager.

Vers la même époque, le gouvernement français tenta des efforts analogues pour obtenir le concours actif de l'Autriche-Hongrie, même dans l'hypothèse où la Russie garderait dans le conflit franco-allemand l'attitude et les positions qu'elle avait prises dès le début de la guerre. Le 3 octobre, M. le comte de Beust faisait savoir au prince de Metternich à Tours que le cabinet de Vienne n'était pas en situation de sortir seul de la neutralité, et qu'il attachait beaucoup de prix à voir le gouvernement d'une nation amie n'entretenir à cet égard aucune illusion. « Les puissances, ajoutait M. de Beust, auraient une belle tâche à accomplir en cherchant à mettre un terme aux calamités de la guerre telle qu'elle se poursuit aujourd'hui. Nous devons reconnaître toutefois que l'Autriche-Hongrie n'est pas en état d'assumer seule un pareil rôle, ou de se placer en première ligne. »

Pendant qu'il poursuivait avec l'Italie et l'Autriche ces négociations, le délégué des Affaires Étrangères se trouvait conduit à insister auprès du gouvernement de Tours sur la nécessité de constituer une Assemblée nationale, d'où sortirait un pouvoir régulier, et un décret de la Délégation convoqua bientôt les électeurs pour le 16 octobre.

Ce décret produisit un excellent effet sur les gouvernements étrangers, et M. le comte de Chaudordy en profita pour réclamer avec une nouvelle énergie la reconnaissance du gouvernement du 4 septembre par l'Angleterre. Tout

fait un devoir au cabinet anglais, disait-il à lord Lyons et à M. Tissot, de ne pas prolonger indéfiniment à notre égard une attitude hésitante et contradictoire que rien ne justifie. La France est tranquille; l'union de Paris en présence des devoirs de la défense est assurée; et partout le gouvernement, malgré son origine révolutionnaire, est obéi. Nos relations avec les puissances étrangères sont également satisfaisantes, et il n'est pas, jusqu'aux Prussiens eux-mêmes, qui ne reconnaissent indirectement notre autorité puisqu'ils nous font des conditions de paix. L'insuccès des négociations de Ferrières ne montre-t-il pas du reste à l'Europe où tend la politique allemande? Et n'est-ce pas l'évidence même que les cessions territoriales qu'on voudrait obtenir de nous ne sont que le prélude de celles dont les autres États sont menacés dans un avenir très-prochain? Dans de telles conjonctures, l'indiférence de l'Angleterre a lieu de surprendre le monde politique; son abstention n'est pas seulement pénible pour une ancienne alliée, elle porte directement atteinte aux intérêts de la civilisation. A la suite de ces pressantes suggestions, un conseil de cabinet fut tenu à Londres pour délibérer sur la question de la reconnaissance du Gouvernement de la Défense National; mais le ministère Gladstone resta inébranlable, et dès le 1er octobre, il répondit qu'avant de se faire reconnaître par les puissances étrangères, le Gouvernement de la Défense Nationale devait se faire reconnaître par la France.

Ce qu'il y avait de plus fâcheux dans ce refus, c'est qu'il dictait au cabinet austro-hongrois sa conduite, en présence des demandes analogues qui lui venaient de

Tours. A une demarche pressante du ministre de France à Vienne pour obtenir la reconnaissance de la République par l'Autriche, M. de Beust répondait, le 3 octobre : « Nous n'avons pas de préjugé hostile contre la République, et nous n'hésiterons pas à la reconnaître officiellement, aussitôt qu'elle aura reçu la consécration d'un vote national. Aujourd'hui, avant que la France ait été consultée et se soit prononcée, il serait contraire aux usages qui régissent les relations des puissances entre elles de devancer la décision du pays. »

Si catégoriques qu'elles fussent, ces réponses ne découragèrent pas M. le comte de Chaudordy. C'est l'Angleterre qui tenait les fils : dès lors c'est sur elle qu'il fallait peser. Le délégué des Affaires Étrangères continua donc à se plaindre de l'abandon du cabinet de Londres, qui, non content de refuser un témoignage inoffensif de sympathie à la France, accablée par des revers immérités, ne faisait rien pour arrêter la Prusse victorieuse et la laissait persévérer, sans protestation, dans des exigences inadmissibles. L'ambassadeur de la Reine finit alors par donner à entendre que le principal obstacle au rétablissement de la paix, c'était la déclaration de M. Jules Favre : « Pas un pouce de notre territoire, pas une pierre de nos forteresses ! » Le délégué du ministère des Affaires Étrangères répliqua, avec assez de justesse, que plus il y avait d'écart entre les prétentions des belligérants, plus il entrait dans les devoirs des neutres d'intervenir. Néanmoins, il fut pris acte de la suggestion de lord Lyons, et le 6 octobre, M. le comte de Chaudordy déféra au désir du cabinet de Londres en déclarant qu'il consentait au démantèlement des forteresses.

Dans cette nouvelle position, la diplomatie française stimule avec non moins d'activité le cabinet de Londres. En se mettant à la tête de la ligue des neutres, l'Angleterre a pris une responsabilité évidente. N'est-ce pas elle qui, après Wœrth, a dissuadé certaines puissances de nous venir en aide? Et si une pareille conduite peut et doit être pardonnée par la nation française, c'est à la condition que, comprenant leurs devoirs à la façon des témoins dans les duels, les neutres empêcheront la guerre de se prolonger et se réserveront le droit non-seulement de donner, mais d'imposer leur avis pour faire cesser le combat. L'indifférence incompréhensible de l'Angleterre est une juste cause d'inquiétude pour l'Autriche, l'Italie, la Turquie, l'Espagne, qui se demandent où va l'équilibre européen, si la guerre de conquête, poursuivie à outrance, ne soulève pas même une protestation de la part des puissances les plus manifestement en état de s'y opposer. Enfin, comme remède efficace à une situation si préjudiciable à l'influence des neutres, M. le comte de Chaudordy propose, le 10 octobre, la réunion d'une conférence.

Ici se place un incident dont il convient de dire quelques mots. Il s'agit de l'arrivée en France de Garibaldi. Quelque temps auparavant, un de ses émissaires, M. Bordone, était venu à Tours pour savoir s'il convenait au Gouvernement de la Défense Nationale d'accepter le concours du célèbre patriote. Le délégué des Affaires Étrangères, ainsi que M. Crémieux, lui avaient donné clairement à entendre que la présence de Garibaldi créerait plus d'embarras à la France qu'elle ne lui procurerait d'avantages. Mais ce n'était pas l'avis de

notre envoyé extraordinaire à Florence, duquel émane, dit-on, l'invitation à laquelle Garibaldi crut devoir répondre en s'embarquant immédiatement pour Marseille. Il avait à peine mis pied à terre dans cette ville, qu'il recevait un télégramme de M. Glais-Bizoin qui, en son nom et au nom de ses collègues, priait Garibaldi de se rendre à Tours, où l'attendait une réception enthousiaste. La vérité est que M. Glais-Bizoin n'avait nullement consulté ses collègues avant de faire cette démarche. Garibaldi n'était pas tenu de le savoir, il arriva donc avec la conviction qu'il était appelé. Ce n'est qu'à Tours qu'il fut à même de connaître la vérité à cet égard, et des publications récentes nous ont appris qu'il fut tout d'abord assez difficile de lui trouver un commandement sérieux. En revanche, aussitôt après la capitulation de Rome, le délégué des Affaires Étrangères s'était empressé d'assurer le rapatriement de la légion française d'Antibes et du corps des zouaves pontificaux qui prirent une part si glorieuse aux opérations sur la Loire.

Vers la même époque, M. Gambetta, sorti de Paris en ballon, arrivait à Tours avec la mission de presser la défense nationale et d'ajourner les élections législatives et municipales. A quelque opinion qu'on appartienne, il faut être juste pour M. Gambetta, et reconnaître qu'il est le seul homme à qui la révolution du 4 septembre n'ait pas fait une situation au-dessus de son patriotisme. Nous dirons, néanmoins, que si l'intervention de M. Gambetta eut pour conséquence d'imprimer une activité prodigieuse, quoique irrégulière, à la défense nationale, elle eut ce résultat fâcheux, en retardant la con-

vocation des électeurs, d'empêcher, dans la même mesure, la reconnaissance du nouveau gouvernement de la France par les Puissances étrangères. Il ne manque pas, nous le savons, de bonnes raisons pour expliquer cet ajournement : mais la vérité est qu'il aggrava l'isolement diplomatique de notre pays et lui enleva tout moyen d'offrir à l'Europe une base sérieuse de médiation. Ce fut là une faute capitale, dont la responsabilité tout entière retombe sur le gouvernement de l'Hôtel de Ville.

Au milieu de ces péripéties, la politique de M. de Bismarck avait perdu de son air hautain et affectait des allures presque conciliantes. Un peu décontenancé sans doute par la surprise pénible avec laquelle l'opinion publique, non-seulement en France, mais en Europe, avait accueilli la rupture des négociations de Ferrières et constaté les exigences iniques de la Prusse, l'habile chancelier s'efforçait, par des circulaires rendues publiques, d'en modérer, sinon l'étendue, du moins l'expression. La délégation de Tours avait dit dans une proclamation au peuple français : « les Allemands veulent nous réduire à l'état de puissance de second ordre. » M. de Bismarck s'ingéniait à relever ce qu'il y avait, selon lui, d'exagéré dans cette appréciation, et faisant appel à la subtilité de son esprit, il démontrait gravement que si, avant de s'accroître de Nice et de la Savoie, la France était une puissance de premier ordre, elle ne pouvait, six ans plus tard, déchoir du même rang en cédant des territoires d'une superficie égale à l'étendue des trois nouveaux départements qu'elle avait réussi à acquérir. « La cession de Strasbourg et de

Metz, disait-il dans sa circulaire, datée de Ferrières, le 1er octobre, comporte dans sa connexion territoriale une diminution du territoire français, égale à peu près à l'agrandissement de ce territoire par l'annexion de la Savoie et de Nice. A la vérité, la population de ces provinces surpasse d'environ 750,000 âmes celle des territoires acquis en 1860. Mais si l'on se rappelle que la France, d'après le recensement de 1866 (Almanach de Gotha, 1870, p. 514), compte 38 millions d'âmes, et avec l'Algérie qui fournit, actuellement, comme on sait, une partie essentielle de la force militaire de la France, 42 millions d'âmes, il est évident qu'une diminution de trois quarts de million de cette population ne change rien à l'importance de la France vis-à-vis de l'étranger ; tout au contraire, elle laisse à ce grand État les mêmes éléments de puissance à l'aide desquels il a été en mesure d'exercer dans la guerre d'Orient, comme dans la guerre d'Italie, une influence si décisive sur les destinées de l'Europe. »

Ce langage était-il ironique ou sérieux? Dans tous les cas, il méritait une réponse qui ne se fit pas attendre. Après avoir relevé ce qu'il y avait d'inconvenant dans ces évaluations comparées de populations, traitées par le chancelier allemand comme un objet d'échange et de trafic, le délégué du ministère des Affaires Étrangères ajoutait avec un grand à-propos, le 10 octobre : « Ce que gagne une nation par le fait d'un agrandissement territorial consenti par un État voisin, devenu tout à coup puissant, est de peu d'importance et n'égale souvent pas l'absence de sécurité qui en résulte pour sa frontière; ce qu'elle perd, au contraire, par l'effet de la

conquête violente que lui inflige un ennemi vainqueur et désormais menaçant, lui ôte à la fois son prestige moral, sa force matérielle et son repos; dès lors cette puissance est en déclin. »

Mais là ne se bornèrent pas les suggestions indirectes, faites par M. de Bismarck à la France, pour l'amener à consentir aux sacrifices réclamés d'elle, et à signer la paix. Strasbourg et Toul avaient capitulé, et, depuis le 30 septembre, l'investissement de Paris semblait à l'état-major allemand assuré contre tous les retours offensifs de l'armée et de la garde nationale. Il faut ajouter qu'à ce moment, la population de la capitale faisait l'admiration du monde entier par le courage avec lequel elle s'était résignée aux souffrances d'un siége véritablement extraordinaire. Et comme l'opinion publique avait peine à comprendre qu'on eût pu agglomérer dans une ville de deux millions d'âmes des ressources suffisantes pour l'alimenter pendant longtemps, il en était résulté, il faut le dire, dans la conscience universelle, un vif désir de voir la guerre se terminer avant que les Prussiens eussent réussi à affamer Paris. Avec son habileté ordinaire, M. de Bismarck s'assimila ces appréhensions fort prématurées, et dans une sorte de *memorandum*, daté du 10 octobre, il appela l'attention des neutres sur les conséquences que pouvait entraîner la prolongation, de la part des Français, d'une résistance désormais inutile. « Des malheureux, par centaines de mille, se trouvent donc, disait-il, voués dès à présent à une mort certaine si Paris ne capitule pas à temps, car il ne faut pas compter que les Allemands puissent secourir efficacement une population de deux millions d'âmes,

leur rôle devant se borner à poursuivre jusqu'au bout la guerre à laquelle ils ont été provoqués. »

Ce *memorandum* donna lieu, dès le 14 octobre suivant, de la part de M. le comte de Chaudordy, à une réplique dans laquelle il faisait ressortir que si les calamités, prévues si complaisamment par la Prusse, venaient à se produire, le monde entier n'hésiterait pas à en rejeter la responsabilité, non sur ceux qui avaient demandé la paix, mais sur ceux qui continuaient la guerre dans un but de vengeance et de conquête.

Toutes ces circonstances aidant, l'Angleterre prit soudain la résolution de sortir de l'abstention et de tenter une nouvelle démarche en faveur de la paix. Le 19 octobre, lord Lyons vint trouver le délégué du ministère des Affaires Étrangères et lui annoncer, par ordre de son gouvernement, que le cabinet de Londres allait s'adresser à la Prusse, afin de faire cesser une lutte affligeante et stérile. Toutefois, le *Foreign-Office* désirait savoir si, dans ses démarches auprès du Chancelier fédéral, il serait fondé à se prévaloir d'une autorisation ou d'une demande du gouvernement français conforme à l'initiative de la diplomatie britannique.

M. le comte de Chaudordy refusa de répondre affirmativement. Il dit à l'ambassadeur de la Reine que, depuis l'entrevue de Ferrières, le devoir des puissances neutres était tout tracé. Il consistait à demander à la Prusse ses conditions de paix, à les modérer et à les présenter ensuite à la France avec la garantie d'un concours diplomatique suivi. Alors, mais alors seulement, on aurait une base certaine de négociations, en dehors de laquelle il n'y avait rien de pratique, ni d'efficace

et on courrait le risque de part et d'autre de se trouver, après un nouvel échec, dans une situation plus critique qu'auparavant.

Le 21 octobre, lord Granville précisant la nature et l'étendue de son action en faveur de la paix, la formulait dans les termes suivants : « L'Angleterre conseille instamment au gouvernement français de s'accorder avec la Prusse pour un armistice qui amènerait la convocation immédiate d'une Assemblée nationale, et aboutirait au rétablissement de la paix. » En même temps, les représentants des grandes Puissances à Tours étaient invités à user de toute leur influence auprès du gouvernement de la Défense Nationale pour l'amener à adhérer à la proposition anglaise.

En présence de cette unanimité, il n'y avait plus possibilité d'ajourner une réponse catégorique. Un conseil de cabinet eut lieu, le 21 octobre, auquel assista M. de Chaudordy, muni du texte de la proposition anglaise. Tous les membres de la délégation, à l'exception de M. Gambetta, déclarèrent, après mûr examen et sous la réserve que la demande de lord Granville, absolument spontanée, ne se rattachait ni à une demande, ni à une autorisation antérieure de la part de la France, que la proposition du cabinet de Londres serait transmise à Paris, et appuyée auprès du gouvernement de l'Hôtel de Ville. Voici du reste le procès-verbal de la délibération du conseil, dans laquelle furent prises ces importantes résolutions.

PROCÈS-VERBAL

« La délégation du gouvernement de la Défense Nationale, M. Thiers étant présent, a admis dans son sein M. de Chaudordy, représentant du ministère des Affaires Étrangères de la République, pour recevoir de lui une communication officielle :

« M. de Chaudordy s'exprime en ces termes :

« Messieurs, lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre, vient de me faire la communication suivante au nom de son gouvernement :

« L'Angleterre offre de proposer à la France et à la « Prusse, de son initiative, un armistice pendant lequel « la France procéderait aux élections de l'Assemblée « nationale. »

« Lord Lyons demande si le gouvernement français adhérerait à cette proposition.

« Après avoir bien établi que rien ne peut laisser supposer que le gouvernement français ait jamais eu la pensée de suggérer une pareille proposition et qu'il y est demeuré complètement étranger, la discussion s'est élevée entre tous les membres du gouvernement et le délégué, ministre de la marine, sur le point de savoir si l'on peut admettre la proposition d'un armistice, ayant pour objet l'élection d'une Assemblée.

« De cette délibération, il est résulté que trois voix se

sont prononcées pour l'affirmative, celles de MM. Crémieux, Glais-Bizoin, membres du gouvernement, et de M. le délégué Fourichon. M. Gambetta, s'inspirant des renseignements recueillis par lui, comme ministre de l'intérieur, depuis son arrivée à Tours, a persisté dans l'opinion négative qu'il avait apportée de Paris.

« En conséquence, il a été décidé que la délégation de Tours transmettrait au gouvernement de Paris la proposition d'un armistice faite par l'Angleterre, en appuyant cette proposition; car dans la pensée de la délégation, il ne peut s'agir que d'un armistice d'une durée d'au moins vingt-cinq jours, avec ravitaillement de toutes nos places assiégées. M. Thiers a été chargé de cette transmission.

« La proposition de l'Angleterre, simultanément à faire à la Prusse et à la France, est ainsi conçue :

« Un armistice sera consenti entre les deux Puissances
« belligérantes, pendant lequel la France procédera aux
« élections de l'Assemblée.

« Fait à Tours, en Conseil de la délégation du gouvernement de la Défense Nationale, le 21 octobre 1870. »

Suivent les signatures.

Une circonstance toute particulière se joignait à beaucoup d'autres pour imposer à la délégation de Tours une attitude conciliante en présence de l'initiative anglaise. On n'était pas alors sans inquiétude sur la portée des négociations que le général Boyer venait d'entamer avec l'Impératrice, et il importait d'y mettre un terme en forçant la Prusse une seconde fois à traiter le gouvernement de la Défense Nationale comme le dépo-

sitaire de l'autorité légale. De son côté, M. Thiers, qui venait d'arriver à Tours, avait rapporté de Saint-Pétersbourg, comme nous l'expliquerons plus loin, la possibilité de se rendre à Paris. Par son intermédiaire, on avait donc la certitude de correspondre avec la capitale dans un délai relativement court. Mais il restait bien entendu que l'armistice, en vue duquel des négociations allaient s'ouvrir, ne porterait que sur des questions exclusivement militaires et qu'on n'y introduirait aucun arrangement susceptible d'engager la question politique. Ces réserves approuvées par lord Lyons avaient obtenu au surplus l'assentiment formel de l'Autriche et de la Russie.

Parallèlement, dès le 20 octobre, lord Granville avait adressé à l'ambassadeur de la reine à Berlin, une dépêche exposant toutes les considérations d'humanité propres à familiariser le quartier général allemand avec l'idée d'un armistice. Lord Granville faisait appel aux sentiments qui avaient inspiré le *memorandum* du 10 octobre, sur les conséquences possibles du siége de Paris, mais surtout il se défendait de vouloir intervenir en rien dans les conditions de la paix. « Le gouvernement de Sa Majesté, disait-il à ce propos, désire qu'il n'y ait aucune incertitude sur ce point, à savoir que, ainsi qu'il l'a fait jusqu'à présent, il n'a nullement l'intention de donner aux belligérants des conseils inutiles ou inacceptables. Les suggestions qu'il fait aujourd'hui sous la forme la plus amicale lui sont inspirées par la considération des conséquences épouvantables pouvant résulter, d'après le comte de Bismarck, d'un investissement prolongé de Paris. »

L'Angleterre était loin, on le voit, de prendre le rôle et l'attitude qui semblaient lui être dictés par sa présence à la tête de la ligue des neutres, puisque, pour déterminer la Prusse à un armistice, elle se limitait rigoureusement aux considérations d'humanité. M. de Bismarck ne fit donc aucune difficulté pour accepter les conclusions de la dépêche de lord Granville, et il se borna à observer, suivant son habitude, que, jusqu'à présent, la continuation de la guerre devait être imputée beaucoup plus à la France qu'à la Prusse. Dès lors, il ne demandait pas mieux que de voir cesser une lutte sans objet, et il faisait, en attendant, les vœux les plus sincères pour que le cabinet de Londres réussît à amener le gouvernement français à des sentiments plus modérés et plus conciliants; mais il persistait à garder des doutes à cet égard, surtout depuis que l'arrivée de M. Gambetta à Tours avait eu pour conséquence d'ajourner indéfiniment la convocation d'une Assemblée nationale, seule en position de faire la paix.

Dans cet intervalle, M. Thiers avait demandé et reçu un sauf-conduit prussien pour se rendre à Versailles et de là à Paris. Ce sauf-conduit ne lui parvint que le 28 octobre, après cinq jours d'attente, calculés probablement sur l'éventualité de la reddition de Metz, dont l'illustre négociateur apprit la nouvelle entre Tours et Orléans, et qu'il communiqua, dit-on, aux généraux français en traversant nos lignes. Quoiqu'il en soit, le délégué du ministère des Affaires Étrangères mettait à profit tous les instants qui lui restaient pour décider les Puissances neutres à avoir l'œil ouvert sur les négociations prochaines de Versailles, et à faire sentir à M. de Bismarck

qu'elles n'entendaient pas se désintéresser plus longtemps de la situation imposée à l'Europe par la continuation de la guerre. M. le comte de Chaudordy insistait une dernière fois pour rappeler aux Neutres que le gouvernement de la Défense s'était attaché sans relâche à unir dans un même sentiment l'action de toutes les grandes Puissances. Tel avait été le but de la mission confiée à M. Thiers, et qui l'avait conduit successivement à Londres, à Vienne, à Saint-Pétersbourg et à Florence. Mais malheureusement l'Angleterre jusqu'à ce jour s'était abstenue; la Russie persistait à agir isolément, en conseillant à la France de s'adresser directement à la Prusse; et quant à l'Italie, elle restait dans le vague d'effusions sans résultat; seule, l'Autriche continuait à donner des preuves d'un bon vouloir qui témoignait de la sincérité de son amitié. A l'heure actuelle, n'ayant plus d'alliés possibles, le gouvernement de la Défense Nationale devait donc tourner ses efforts du côté d'une entente diplomatique et en presser l'établissement. La proposition d'armistice lui paraissait un premier pas dans cette voie; mais ce n'était pas assez. Les Neutres étaient tenus de demander à la Prusse ses conditions de paix et de ne pas laisser plus longtemps le vaincu aux prises avec les exigences immodérées du vainqueur.

Ces suggestions, ces appels pressants à un concours moral n'avaient, il faut le dire, aucune chance de succès. Dès ce moment, l'abstention de l'Europe était définitive; elle avait pris son parti du démembrement de la France.

Mais en ce qui regarde l'Angleterre, son abstention ultérieure dans les négociations préparatoires de l'armistice

semble être due à une circonstance spéciale qui mérite d'être rapportée. Lorsqu'elle s'était adressée à Berlin et à Tours pour demander une suspension des hostilités, l'Angleterre n'était pas sans éprouver la crainte que M. Thiers n'eût fait à la Russie des concessions importantes sur la question d'Orient, et n'eût ainsi créé de nouvelles difficutés à l'équilibre européen. Aussi, à peine M. Thiers était-il revenu à Tours, que lord Lyons l'interrogeait sur ce point et obtenait de lui, il faut bien l'ajouter, une réponse très-propre à tirer le cabinet britannique de ses inquiétudes. Voici comment l'ambassadeur anglais raconte cette curieuse conversation, dans un dépêche à lord Granville du 27 octobre : « M. Thiers m'a parlé ce matin de ses communications avec l'Empereur de Russie et les ministres de S. M. lors de sa récente visite à Saint-Pétersbourg. Le bruit a couru, m'a-t-il dit, qu'il était arrivé à conclure quelque accord et à entrer dans quelque arrangement avec la Russie au sujet de la politique future de la France. Rien de semblable n'a eu lieu. Si l'Empereur de Russie lui eût offert de marcher contre la Prusse avec une armée de 300,000 hommes, M. Thiers eût été tenté alors de se prêter en retour à quelques concessions... » Il est trop évident que de pareilles déclarations, si elles ont été réellement faites, n'étaient pas de nature à stimuler l'Angleterre, ni à lui démontrer la nécessité d'intervenir dans les négociations qui allaient s'ouvrir à Versailles.

CHAPITRE TROISIÈME

CHAPITRE TROISIÈME

CHAPITRE TROISIÈME

La mission de M. Thiers. — Il se rend à Londres. — Ses conversations avec lord Granville. — M. Thiers quitte l'Angleterre, ne s'arrête que quelques heures à Tours, et va à Vienne. — Il poursuit sa route et arrive à Saint-Pétersbourg. — Ses conférences avec le prince Gortschakoff. — Sa réception par l'Empereur Alexandre et les membres de la famille impériale. — M. Thiers est invité à aller à Florence. — Conseil de guerre auquel il assiste. — M. Thiers revient à Tours. — Il est chargé de porter à Paris la proposition d'armistice. — Dépêche de M. Gambetta à M. Jules Favre. — M. Thiers reçoit un sauf-conduit du quartier général allemand. — Il est obligé de passer par Versailles pour se rendre à Paris.

C'est une tâche ingrate et difficile de raconter la mission de M. Thiers. On ne saurait oublier en effet que cette mission non-seulement constitue un événement considérable dans l'histoire de la diplomatie du gouvernement de la Défense Nationale, mais encore qu'elle a été remplie par un homme que la juste confiance du pays et de ses représentants ont élevé depuis à la plus haute magistrature de l'État. On est donc tenu de n'en parler

qu'avec une grande réserve. D'autres viendront plus tard qui seront mieux en situation que nous d'exercer à cet égard les droits de l'histoire. Il leur appartiendra de déchirer tous les voiles, dont nous ne soulevons aujourd'hui qu'un coin, et de pénétrer à fond des situations que nous nous bornons à indiquer.

Les relations de M. Thiers avec les hommes du 4 septembre remontaient à plusieurs années, et elles avaient pris naissance sur le terrain parlementaire proprement dit. L'illustre historien du Consulat et l'Empire siégeait depuis 1863, comme député de Paris sur les bancs de la gauche au Corps législatif, à côté de MM. Jules Favre, Picard, Jules Simon et autres, et votait souvent avec eux. Lorsque le désastre de Sedan et le départ de l'Impératrice eurent livré la capitale aux bataillons insurgés d'une milice d'aventure, M. Thiers s'employa avec beaucoup de persistance à faire accepter par les députés le coup d'état qui les avait dissous, et à les empêcher de se reformer en assemblée soit à Paris, soit en province. En d'autres termes, l'attitude de M. Thiers contribua plus que toute autre circonstance à légaliser, qu'on nous permette d'employer cette expression, la révolution du 4 septembre et à familiariser avec elle les classes éclairées et conservatrices qui pouvaient redouter en elle, à tort ou à raison, une surprise démagogique.

Des renseignements certains permettent d'ajouter que le gouvernement de l'Hôtel de Ville, appréciant à leur juste valeur les avantages qu'il avait recueillis du concours moral de M. Thiers, eut l'idée d'offrir à l'illustre homme d'état la présidence du gouvernement de la Dé-

fense Nationale. M. Thiers crut devoir décliner cet honneur, et c'est de son refus que naquit probablement l'idée de lui confier une mission diplomatique extraordinaire à l'étranger.

En acceptant cette mission, M. Thiers rendit incontestablement un grand service au gouvernement de l'Hôtel de Ville. Lui seul, par son nom et sa juste autorité dans le monde politique, était en position d'amener les Puissances étrangères à prendre au sérieux et la révolution du 4 septembre et les hommes qu'elle avait élevés si inopinément au pouvoir. Sans M. Thiers, nous le craignons, l'œuvre de la défense nationale ne fût jamais sortie du terrain militaire, et la situation de la France se fût trouvée ainsi, à un moment donné, compliquée de difficultés d'une autre nature qui eussent fatalement appelé une intervention plus directe de la Prusse dans nos affaires intérieures.

Mais si l'on considère les choses à un autre point de vue, on ne saurait s'empêcher de reconnaître qu'entre M. Thiers et la mission qu'il était chargé de remplir, il y avait incompatibilité de caractère. Pendant que, désireux de justifier son titre, le gouvernement de l'Hôtel de Ville n'était préoccupé, à ses débuts, que de donner à la défense nationale une impulsion vigoureuse, M. Thiers, par la nature de son esprit, était porté au contraire à considérer la France comme incapable, en l'absence de toute préparation, de continuer une lutte, à laquelle une armée prisonnière à Sedan et une autre, enfermée dans Metz, étaient dans l'impossibilité de prendre part.

Nous insistons à dessein sur ces différences de tempérament et d'appréciation. Elles sont à peine sensibles

à l'origine de la mission de M. Thiers; plus tard elles s'accusent avec éclat des deux côtés, et finalement elles provoquent une rupture ouverte entre le gouvernement de la Défense Nationale et son représentant extraordinaire. Sans aucun doute les événements, dans leur marche implacable, ont donné hautement raison à M. Thiers et justifié ses appréhensions et son incrédulité. Entre lui, résigné de bonne heure à des sacrifices énormes pour obtenir une paix nécessaire, et les partisans de la guerre à outrance, sans trève et sans limite, le pays avait prononcé, au moment où l'armistice a été conclu. Mais le pays avait eu toutes les illusions du gouvernement du 4 septembre sur l'efficacité de la résistance. Au lendemain de la révolution, la France en masse réclamait la continuation de la lutte, et elle ne soupçonnait pas qu'il pût y avoir à cet égard deux politiques. De telle sorte qu'aujourd'hui encore, si l'on veut être juste et impartial, on est obligé de convenir que l'œuvre de la défense nationale à Paris et en province a répondu à ce que l'opinion croyait être l'intérêt public, jusque vers la fin de l'année 1870, et que toute négociation qui aurait eu pour effet, antérieurement à cette date, d'imposer à la nation française des cessions de territoire, serait allée directement contre son honneur et même contre sa volonté formelle L'Empereur Napoléon n'a-t-il pas dit lui-même qu'après Sedan la paix était impossible, en présence des exigences que la Prusse avait manifestées dès cette époque et qui ne s'écartent guère, on l'a vu, de celles qui ont été subies quatre mois plus tard? Seul, M. Thiers a été d'un avis opposé. Mais en le laissant voir prématurément à Londres, à Vienne,

à Saint-Pétersbourg et à Florence, il a nui indirectement à la défense nationale; car il a autorisé ainsi à l'étranger l'opinion que la continuation de la guerre n'était qu'une entreprise de cerveaux mal équilibrés, contre laquelle le pays librement consulté n'eût pas manqué de protester. Voilà comment, dans notre conviction, la diplomatie qui cherchait des alliances sur la base du fameux programme : *pas un pouce de notre territoire, pas une pierre de nos forteresses*, s'est trouvée avoir pour adversaire l'illustre homme d'état chargé d'en assurer la réalisation.

La mission confiée à M. Thiers fut annoncée le 12 septembre par une note du journal officiel ainsi conçue : « M. Thiers, dans les circonstances présentes, n'a pas voulu refuser ses services au gouvernement. Il part ce soir en mission pour Londres, et doit se rendre ensuite à Saint-Pétersbourg et à Vienne. » Le même jour, M. Jules Favre étant allé voir lord Lyons, lui dit que la mission de M. Thiers avait été décidée la veille dans la nuit et que le gouvernement et le pays devaient être reconnaissants à l'illustre homme d'état de l'avoir acceptée. « On espère que sa longue expérience, ajoutait M. Jules Favre, sa grande réputation et la position éminente qu'il occupe en France donneront beaucoup de poids aux informations qu'il est appelé à fournir au gouvernement de Sa Majesté sur la situation de son pays; son nom suffira pour lui valoir l'attention et le respect. »

On a posé quelquefois la question de savoir si M. Thiers était muni d'instructions écrites ou verbales, et on a cherché à en définir au juste le sens et la nature. La

vérité nous paraît être que M. Thiers n'emportait pas d'instructions écrites. A la suite de délibérations de l'Hôtel de Ville, il avait été convenu, croyons-nous, que M. Thiers serait muni de tous les pouvoirs nécessaires pour conclure des alliances, mais qu'il n'en aurait aucun pour traiter de la paix. En un mot, aider le gouvernement de la Défense Nationale, et tout mettre en œuvre pour accroître l'autorité de son entreprise, tel était le but bien arrêté de la mission de M. Thiers (1).

Quoiqu'il en soit, le 13 septembre, M. Thiers arriva à Londres. Il y vit immédiatement lord Granville et s'efforça, dès les premiers mots, d'entraîner l'Angleterre dans un concours actif en faveur de la France. M. Thiers ne tarda pas à se convaincre que cette tâche était impossible, le cabinet de Londres n'étant préocupé à ce moment que de se maintenir dans une stricte neutralité

(1) Nous croyons devoir reproduire ici la lettre que M. Jules Favre écrivait à ce propos à Lord Granville.

Paris, 12 septembre.

Mylord, l'honorable M. Thiers, ancien député au Corps législatif, est chargé d'nne mission diplomatique particulière auprès de V. E. Il lui en fera lui-même connaître l'objet et le caractère; je me borne ici à vous prier de l'accueillir et de l'entendre avec les sentiments amicaux dont le gouvernement de S. M. britannique s'est toujours montré animé envers la France. Investi de toute la confiance de mes collègues, comme de la mienne, et j'ajouterai de celle du pays, nul mieux que M. Thiers ne saura se faire l'organe de la nation française tout entière, et je suis prêt, en ce qui nous concerne, à ratifier tout ce qu'il aura l'honneur de vous dire au nom du gouvernement de la Défense Nationale.

Veuillez agréer, etc.

Le vice-président du gouvernement,
Ministre des Affaires Étrangères
JULES FAVRE.

et d'amener les autres Puissances à adop ter une lignede conduite règlée sur la sienne.

M. Thiers aborda ensuite la question d'une médiation qui s'imposerait avec énergie et promptitude. Il fit ressortir qu'il ne pouvait être de l'intérêt de la nation anglaise de renoncer à son rôle de grande puissance, ni de laisser écraser un peuple voisin et ami, avec lequel elle avait défendu, dans d'autres temps, l'équilibre européen. Lord Granville se contenta de répondre à cet appel par une série de refus motivés et de récriminations presque amères. Le gouvernement français avait déclaré la guerre à la suite d'exigences inadmissibles; il s'y était jeté avec une présomption hautaine qui avait découragé tous les efforts des neutres; aujourd'hui ceux-ci n'avaient plus qu'à regarder et à attendre. Quant à une médiation, le cabinet de Londres ne prendrait d'initiative de ce côté que le jour où il se verrait en possession d'une base également acceptable pour les deux parties; mais pour le moment cet instrument lui faisait complètement défaut.

Sur ce terrain, M. Thiers n'avait donc pas obtenu plus de succès que sur le premier. Cependant, M. Favre était disposé à se rendre au quartier général prussien pour conférer avec M. de Bismarck. Le cabinet de Londres approuvait cette démarche et s'entremettait afin de déterminer le chancelier allemand à reçevoir le ministre de la Défense Nationale. M. Thiers saisit habilement cette occasion pour réitérer ses instances à lord Granville sous une nouvelle forme. Ne serait-il pas convenable et opportun de la part du gouvernement britannique de prêter aux démarches de

M. Favre un appui moral, commandé tout à la fois par les devoirs de l'humanité et par les nécessités de l'équilibre européen? Le gouvernement qui avait voulu la guerre était renversé et remplacé par les hommes qui l'avaient le plus energiquement combattu dans cette folle entreprise; l'Angleterre n'avait donc plus de prétexte pour décliner une intervention qui, auparavant, aurait pu sembler excessive et conçue de manière à dégager l'agresseur de la juste responsabilité de sa détestable politique.

Mais ici encore lord Granville se montra inflexible. Il refusa péremptoirement de s'immiscer dans les négociations auxquelles la démarche de M. Favre devait donner lieu, et il persista à ne le recommander à M. de Bismarck que pour une entrevue personnelle. Il exprima alors cette opinion, qui devint depuis la formule invariable de toutes les Puissances auxquelles nous eûmes occasion de nous adresser, c'est que la Prusse ferait à la France, s'abouchant directement avec le vainqueur, des conditions moins dures qu'à une Cour neutre.

Restait un dernier point sur lequel lord Granville témoignerait peut-être plus de bonne volonté. Après nous avoir refusé son concours militaire, son concours moral, et jusqu'à une intervention dans les pourparlers qui allaient s'ouvrir entre M. Favre et M. de Bismarck, le cabinet de Londres ne pourrait-il pas du moins donner au gouvernement de la Défense Nationale un gage de ses sympathies en le reconnaissant? Mais c'était encore trop pour lord Granville, qui déclara qu'une pareille conduite serait contraire à tous les précédents. « Votre gouvernement, dit-il, manque de la sanction

légale ; il ne s'intitule lui même gouvernement que pour un objet spécial. » En conséquence il fallait attendre les élections qui devaient avoir lieu(1) le mois suivant; mais jusque-là rien ne serait changé à la forme des relations inaugurées avec lui le 5 septembre.

Après cet exposé, on se demandera sans doute à quoi avait abouti la mission de M. Thiers à Londres? A atténuer, répondrons-nous, les préventions que l'Angleterre monarchique avait conçues contre le gouvernement révolutionnaire du 4 septembre. Incontestablement, c'est à l'intervention de M. Thiers que ce gouvernement dut d'être considéré désormais comme une réunion d'hommes avec lesquels il n'était plus indigne d'entretenir un représentant diplomatique officieux. Dans une dépêche à lord Lyons, du 16 septembre, le chef du foreign office a fait l'aveu du changement qui s'était opéré en lui sous ce rapport, à la suite de ses conversations avec l'envoyé français. Sans doute, dit-il, M. Thiers, malgré toute son habileté, n'avait guére de chances de nous amener à changer notre politique vis-à-vis de l'Allemagne et de la France, mais il a réussi à me persuader, ainsi qu'aux autres personnes avec lesquelles il a conversé, qu'il y avait nécessité pour l'Angleterre de prendre au sérieux le gouvernement du 4 septembre et ses principaux chefs, MM. J. Favre, Trochu, de même que les autres membres de la Défense Nationale.

Malgré ces politesses, qui avaient, sans doute, leur prix, puisqu'elles constataient le succès de la

(1) Elles venaient d'être fixées par un décret du gouvernement de la Défense Nationale au 8 octobre.

mission de M. Thiers sur un point important, sinon pour la France, au moins pour le gouvernement de l'Hôtel de Ville, l'illustre homme d'État comprit qu'il n'y avait rien à attendre de l'Angleterre. Il résolut donc, comme on dit en diplomatie, de se retourner, et, dans une dernière conversation avec lord Granville, il lui demanda si, dans le cas où la Russie adresserait de sa propre initiative à l'Allemagne des remontrances amicales en faveur de la France, le gouvernement britannique ne se plaindrait pas d'être laissé ainsi au second plan. Le ministre anglais dissimula mal son dépit en présence des projets qui lui étaient révélés par la question de M. Thiers. Il répondit d'abord qu'il ne lui convenait pas en principe de discuter sur des hypothèses, et ensuite que, si celle d'une initiative de la Russie en faveur de la France venait à se réaliser, le cabinet de Londres n'aurait pas à en être jaloux, mais qu'elle ne suffirait pas, par sa propre force, pour déterminer l'Angleterre à changer une politique qui avait reçu l'approbation de la chambre des Communes et du pays.

M. Thiers partit de Londres le 18, se dirigeant sur Tours. Par suite d'un accident survenu à la gare de cette ville, il fut obligé de descendre de wagon à Mettray, où il trouva le délégué des Affaires Étrangères qui s'était porté à sa rencontre.

M. Thiers arriva au siége de la délégation, le 20 au matin. Il s'entretint avec ses membres, auxquels il rendit compte du résultat de sa mission. « Tout ce que j'ai pu obtenir du gouvernement anglais, dit-il, c'est qu'à l'avenir il ne contrariera plus autant que par le passé

l'action diplomatique de son ambassadeur en France. » Il ajoutait d'ailleurs qu'il avait beaucoup à se louer de l'accueil cordial de lord Granville et de M. Gladstone. M. Thiers vit ensuite pendant quelques minutes le prince de Metternich, après quoi il se remit en route pour Vienne, par le chemin du Mont-Cenis et de Trieste. Son projet était de ne s'arrêter que quelques heures dans la capitale de l'Autriche, et de gagner sans retard Saint-Pétersbourg. Comme on l'a vu plus haut par sa dernière conversation avec lord Granville, il avait l'idée qu'en présence de l'inertie anglaise, la Russie pouvait être appelée à exercer une influence prépondérante sur les événements et à prêter à notre malheureux pays une assistance réellement efficace.

A Vienne, où il passa la journée du 24 septembre, M. Thiers fut reçu par le chancelier impérial, M. le comte de Beust. Dans cette entrevue, il ne sortit guère des généralités ; il se borna à faire au premier ministre austro-hongrois les deux demandes suivantes : d'abord, qu'il prît au sérieux le gouvernement de la France, composé, selon lui, de gens honnêtes, modérés dans leurs opinions et uniquement préoccupés des intérêts du pays, qui ne trouverait nulle part une représentation meilleure et plus exacte ; en second lieu, que le cabinet de Vienne-Pesth voulût bien se joindre aux tentatives éventuelles des autres Cours, et particulièrement de la Russie, en faveur de la France. Il fut facile à M. de Beust de répondre sur le premier point, que les sentiments d'amitié de l'Autriche à l'égard de la nation française étaient indépendants de la forme de son gouvernement et qu'il était prêt à accorder sa con-

fiance aux hommes de l'Hôtel de Ville. Sur le dernier point, M. de Beust ne fut pas de moins bonne composition. Il reconnut que la Russie, par sa position spéciale, était en mesure, si elle le voulait, d'arrêter la Prusse conquérante, et il accorda que dans tous les cas, l'Autriche se montrerait empressée d'appuyer les efforts collectifs des Puissances tendant à une médiation. Du reste, lorsqu'il reviendrait de Saint-Pétersbourg, M. Thiers s'était réservé de traiter à fond toutes les questions qu'il ne faisait qu'effleurer aujourd'hui. Mais il parut à M. de Beust que l'envoyé français était déjà dans une disposition d'esprit voisine du découragement, car il admettait dès ce moment « la nécessité de se soumettre à des sacrifices considérables afin d'obtenir la paix. » On voit apparaître ici pour la première fois cette différence de tempérament que nous signalions plus haut entre M. Thiers et la mission dont il était chargé. L'illustre homme d'État, on le devine, cédait de plus en plus à la pente de son esprit et de sa nature qui l'entraînait à ne voir dans la prolongation de la guerre qu'une nouvelle occasion de désastres irréparables, et, par conséquent, à chercher sans retard les moyens d'obtenir la meilleure paix possible avec le concours des neutres.

En lisant avec attention les dépêches du *Livre rouge* austro-hongrois, on arrive aussi à conjecturer que M. Thiers donna trop clairement à entendre au cabinet de Vienne, dans cette circonstance, que tout dépendait de la Russie et de sa bonne volonté. C'était fournir à l'Autriche un argument pour ne rien faire, si plus tard il était reconnu que M. Thiers n'avait pas eu plus de succès à Saint-Pétersbourg qu'à Londres.

Quoiqu'il en soit, M. Thiers partit de Vienne le 25, et il poursuivit sa route, sans s'arrêter, jusqu'à Saint-Pétersbourg, où il arriva le 27 septembre. Mais avant de continuer ce récit, il n'est pas sans intérêt de préciser en quelques mots le véritable caractère et les vraies tendances de la politique russe à cette époque.

Dans les derniers jours de l'Empire, M. le prince de La Tour-d'Auvergne avait engagé avec les grandes Puissances une négociation ayant pour but de sauvegarder l'intégrité territoriale de la France et le maintien de la dynastie napoléonienne. En exécution des instructions qu'il avait reçues dans ce sens, M. le général Fleury, ambassadeur du gouvernement impérial auprès du Czar, avait eu, le 29 août, une longue et importante conversation avec l'Empereur Alexandre. Comme cette conversation a donné lieu depuis à de nombreuses polémiques qui ont vivement ému l'opinion, nous pensons qu'on lira avec intérêt les renseignements authentiques qu'il nous a été possible de recueillir sur cet incident.

La situation de M. le général Fleury auprès de l'empereur Alexandre et de son gouvernement était excellente. Il voyait fréquemment Sa Majesté, qui lui témoignait une réelle bienveillance. Depuis nos récents malheurs sur le Rhin et autour de Metz, le Czar paraissait très-porté à s'interposer afin de terminer une lutte qui, dans sa pensée, ne devait pas seulement continuer d'être avantageuse à l'Allemagne, mais encore tourner prochainement au profit de la révolution en France. Tels sont les faits que nous avons le devoir de constater avec impartialité. C'est dans cette disposition d'esprit que l'Empereur Alexandre reçut

le général Fleury. Celui-ci lui fit ressortir avec beaucoup de vérité et d'à-propos qu'en présence de la situation douloureuse où se trouvait placée la France, un grand rôle revenait au neveu de l'empereur Alexandre Ier, qui, dans des circonstances analogues, n'avait pas hésité à prêter son appui au peuple français et qui avait mérité ainsi sa reconnaissance. Le Czar déclara qu'il avait déjà écrit à ce sujet au roi Guillaume. Il lui avait dit qu'une paix basée sur l'humiliation de la France n'aboutirait qu'à une trêve dangereuse. Le roi de Prusse avait répondu d'une manière favorable. Mais il n'avait pas dissimulé qu'il aurait bien de la peine, vis à vis du sentiment de l'Allemagne entière, à abandonner ses conquêtes. M. le général Fleury désirait obtenir de l'empereur Alexandre II un engagement plus catégorique ; il reprit donc sa thèse avec une nouvelle chaleur, et il fut assez heureux pour recueillir de la bouche de ce souverain les paroles suivantes : « Je saurai, le moment venu, parler haut, si cela est nécessaire, pour faire respecter l'intégrité du territoire et le maintien de la dynastie. »

Tel est le résumé exact de cette dépêche du général Fleury, qui porte la date du 29 août 1870, et sur laquelle tant de versions se sont produites. A son arrivée au ministère des affaires étrangères, M. Jules Favre avait télégraphié, dès le 6 septembre, à notre chargé d'affaires, M. de Gabriac, que, trouvant dans la correspondance de l'ex-ambassadeur impérial la trace des disposition amicales de la Russie envers notre pays, il invoquait les bons offices de cette Puissance et priait le Czar et le prince Gortschakoff d'intervenir au quartier général prussien dans le sens d'un armistice. La

vérité nous oblige à dire que, quoique démissionnaire depuis le 4 septembre, M. le général Fleury, qui n'avait pas encore quitté Saint Pétersbourg, employa son influence auprès de l'Empereur Alexandre afin de le décider à entreprendre auprès du roi de Prusse une démarche conforme au vœu exprimé par le ministre des Affaires étrangères de France. Des documents officiels constatent que cette intervention ne fut pas inutile; car, le 10 septembre, le Czar écrivait au roi Guillaume pour lui demander s'il était disposé à accueillir une proposition d'armistice. Bien plus, le cabinet de Saint-Pétersbourg informait en même temps les Cours européennes de la démarche qu'il allait tenter, et il les invitait à unir leurs efforts aux siens pour la faire réussir.

Lorsque M. Thiers arriva à Saint-Pétersbourg, il trouva donc une situation très-propre à favoriser les espérances qu'il avait conçues. Son plan était évidemment de gagner à la cause de la France les sympathies du gouvernement russe par l'offre de certaines concessions sur la question d'Orient. Il vit d'abord le prince Gortschakoff; il eut ensuite une audience du Czar, et il fut admis à présenter ses hommages au grand duc Constantin, ainsi qu'au Prince héritier. Partout il reçut un accueil distingué et flatteur pour sa personne, et même l'expression de sympathies très-vives pour la France, sympathies qui étaient générales dans la nation russe. Mais lorsque l'illustre négociateur en vint à des demandes précises, il ne tarda pas à s'apercevoir qu'ici encore il se trouvait en présence d'un gouvernement qui avait des positions prises. Il lui fut dit nette-

ment que l'Empereur Alexandre avait vu avec regret et déplaisir éclater entre la France et la Prusse une guerre injustifiable. A l'origine, l'émotion du cabinet des Tuileries dans la question espagnole avait paru fondée : on avait compris que la présence d'un prince de la maison de Hohenzollern sur le trône d'Espagne était de nature à provoquer de notre part de légitimes susceptibilités. Aussi, s'était-on appliqué immédiatement à écarter cette cause de conflit, en intervenant auprès du roi Guillaume pour le décider à révoquer l'autorisation qu'il avait donnée au prince Léopold. (1) Sous la pression de la cour de Russie, le roi Guillaume avait retiré son consentement et fait disparaître ainsi la cause matérielle de la guerre. C'est alors

(1) Le 9 juillet 1870, M. le général Fleury, ambassadeur à Saint-Pétersbourg avait adressé à son gouvernement la dépêche télégraphique suivante :

« Pétersbourg, le 9 juillet, sept heures cinquante minutes du soir.

» L'empereur Alexandre comprend tout ce que l'offre du trône au prince de Hohenzollern a de blessant pour la France, et Sa Majesté reconnaît, quelque soit le peu de valeur du candidat, que ce prince ne deviendrait pas moins un drapeau pour la Prusse à un moment donné.

» Aussi le Czar me charge-t-il de faire savoir à l'Empereur qu'il a de fortes raisons de croire que cette trame ourdie par le maréchal Prim n'aboutira pas.

» D'un autre côté, le ministre d'Autriche, le comte Chotek, a reçu du prince Gortschakoff l'information que le cabinet russe avait fait entendre au cabinet de Berlin le langage de la plus grande modération. L'accueil si ouvert, si libre d'arrière-pensée que l'Empereur m'a fait aujourd'hui, me donne le droit de penser que le commentaire de ses paroles sobres est qu'il a écrit au roi de Prusse pour lui donner des conseils de sagesse et d'abstention.

Je n'ai pas encore de réponse à la dépêche de Chine.

» Général Fleury. »

que le cabinet des Tuileries avait élevé d'autres prétentions, cette fois inadmissibles. Les garanties réclamées par lui portaient évidemment atteinte à l'honneur allemand et à l'honneur de la famille royale de Prusse, qui avaient tous les deux leurs exigences, comme l'honneur français. La rapidité avec laquelle les événements s'étaient précipités ensuite avait fait penser au gouvernement russe que la France était formidablement prête pour la guerre qu'elle déclarait, et inspiré à l'Europe entière la crainte que le second empire ne songeât à renouveler les conquêtes du premier. Dès lors, l'Empereur Alexandre avait dû prendre des garanties et définir exactement les conditions dans lesquelles il lui serait possible de garder la neutralité. Il s'était donc appliqué avant tout à localiser le conflit franco-allemand et à empêcher son extension. Nous pouvons ajouter que, vers la fin de juillet, le Prince Gortschakoff passant à Francfort, et ayant eu occasion de voir dans cette ville un personnage en relations avec l'Empereur Napoléon avait fait tenir à ce souverain l'avertissement suivant : « Dites à l'Empereur des Français d'être modéré. »

Ces explications étaient suffisamment claires, et quoiqu'on en ait dit, M. Thiers comprit immédiatement que la Russie et la Prusse étaient liées, et par conséquent que le cabinet de Saint-Pétersbourg s'était assuré d'avance avec celui de Berlin les concessions que la France venait lui offrir. Ce n'est pas, à notre sens, qu'il y eût un traité formel entre le roi Guillaume et l'Empereur Alexandre; mais, eu égard aux relations de famille qui unissent ces deux souverains, un simple échange de paroles suffisait pour les engager mutuellement. Les éléments es-

sentiels de la convention verbale on écrite, intervenue entre eux, étaient que la Russie empêcherait le gouvernement austro-hongrois de prendre parti dans la guerre franco-allemande, moyennant quoi elle obtiendrait l'abrogation des stipulations du traité de 1856 sur la neutralisation de la mer Noire. Dans ces conditions, le jeu de la Russie devait être celui-ci : mettre en avant l'Empereur Alexandre par des lettres personnelles au roi Guillaume en faveur de l'intégrité territoriale de la France, mais en même temps se prévaloir de ces efforts isolés pour n'entrer dans aucune combinaison de médiation et se réserver perpétuellement sa propre liberté d'action. Grâce à cette attitude, la Russie se flattait de jouer un rôle prépondérant dans l'établissement de la paix future, en amenant la France à lui faire les concessions que désirait la Prusse, et d'arriver ainsi à réclamer de la puissance victorieuse, comme prix d'un service considérable, la révision du traité de 1856 (1).

(1) L'état des rapports existant entre la Russie et la Prusse, au moment où la guerre éclata, est assez bien défini par la dépêche suivante de M. Benedetti que nous empruntons à son livre intitulé : *Ma Mission en Prusse.*

Berlin, le 30 juin 1870.

Monsieur le Ministre,

M. Le Sourd vous a rendu compte, durant mon absence, de tout ce qui se dit à Berlin sur la récente entrevue du roi de Prusse et de l'empereur de Russie, et je n'ai rien à y ajouter. Si je devais vous faire part de mes impressions personnelles, je dirais cependant qu'il suffit de se rappeler dans quelles vues le cabinet de Berlin s'est constamment employé à resserrer les relations intimes qu'il entretient avec celui de Saint-Pétersbourg, pour se former une idée du but que le Roi s'est proposé en se rendant à Ems accompagné du chancelier, et des entretiens qu'ils ont eus avec l'empereur Alexandre. En parfait accord, à cet égard, avec son souverain, M. de Bismarck s'est constam-

A en croire les dépêches publiées par le gouvernement anglais, il fut déclaré sans détours à M. Thiers que toute intervention des neutres qui ne serait pas appuyée par une intervention militaire n'aurait aucune chance de prévaloir au quartier général prussien. Quant à la Russie, elle ne voulait, ni ne pouvait assumer aucune responsabilité dans ce sens, dût-elle être secondée par les autres Cabinets, et elle pensait qu'il était préférable pour la France de s'adresser directement à M. de Bismarck. Puis, la diplomatie russe insistait sur l'inconvénient qu'il y aurait pour le gouvernement du 4 septembre à retarder d'avantage les élections générales, et

ment appliqué à s'assurer le concours éventuel de la Russie; dans cette pensée, il s'est montré, d'une part, favorable à la politique du cabinet de Saint-Pétersbourg en Orient; il n'a cessé, de l'autre, d'éveiller ses susceptibilités dans les questions qui agitent le sentiment national en Russie. Je ne crains donc pas de me tromper en présumant qu'il a eu soin de s'expliquer, sur l'état des choses dans les Principautés danubiennes et dans le Levant, de façon à plaire à l'Empereur, et il ne doit pas avoir manqué de signaler les tendances qui portent le cabinet de Vienne à reconstituer l'autonomie de la Pologne en Galicie. Pendant que le ministre aura pris à tâche de rassurer l'Empereur sur le premier de ces deux points et de l'alarmer de l'autre, le Roi aura déployé cette bonne grâce dont il a toujours su faire un si merveilleux usage pour captiver les sympathies de son auguste neveu, et je ne doute pas, pour ma part, qu'ils n'aient laissé dans son esprit des impressions conformes à leur désir. Quels que puissent être d'ailleurs les moyens qu'ils ont employés, leur but a dû être de raffermir l'Empereur dans les sentiments qu'ils ont su lui inspirer, et ils l'auront plus ou moins atteint. Ils en avaient évidemment un autre; celui de montrer à l'Europe la parfaite cordialité des rapports qui unissent les deux souverains, et de décourager les efforts que l'on pourrait tenter pour les séparer. On a dû se proposer également de contenir les adversaires de la politique allemande à Saint-Pétersbourg. Ces adversaires sont nombreux et puissants. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec plusieurs agents diplomatiques accrédités à la cour de Russie, et je les ai trouvés unanimes à croire qu'à Saint-Pétersbourg on ne partage pas les dispositions que l'Empereur n'a

à ne pas se faire reconnaître par la nation française. A ce point de vue, elle ne dissimulait pas que les conditions d'armistice proposées à Ferrières et renouvelées par le général Burnside auraient dû être acceptées.

Depuis, M. Thiers a dit officiellement et il a répété, il y a peu de temps, devant la commission d'enquête chargée d'examiner les actes du gouvernement du 4 septembre, que l'Empereur Alexandre lui avait promis de ne pas donner son adhésion à une paix qui consacrerait le démembrement de la France. M. le général Fleury avait recueilli le premier cette déclaration, et, bien après le voyage de M. Thiers à Saint-Pétersbourg, elle a été réitérée

cessé de témoigner dans ses rapports avec le roi Guillaume et son gouvernement. Un changement de règne amènerait, à leur avis, un changement de politique. L'opinion publique en Russie qui d'ailleurs ne pouvait voir avec indifférence s'élever entre elle et l'Europe un État dont les prétentions grandiront dans la mesure de sa puissance, ne pouvait s'abuser un seul instant sur les vues du gouvernement prussien, et il faut attribuer à l'instinct qui l'éclaire sur les véritables desseins qu'on nourrit à Berlin, l'éloignement qui se manifeste à Saint-Pétersbourg pour le nouvel état de choses fondé en Allemagne depuis la dernière guerre.

Il ne faudrait cependant pas supposer que M. de Bismarck juge opportun de lier étroitement sa politique à celle du cabinet russe. A mon sens, il n'a contracté et il n'est disposé à prendre aucun engagement qui pourrait, en compromettant la Prusse dans les complications dont la Turquie deviendrait le théâtre, rapprocher l'Angleterre et la France, et lui créer des difficultés ou l'affermir sur le Rhin. Les complaisances du chancelier pour la Russie ne seront jamais de nature à limiter sa liberté d'action; il promet en somme plus qu'il n'a l'intention de tenir, ou, en d'autres termes, il recherche l'alliance du cabinet de Saint-Pétersbourg pour s'en assurer le bénéfice dans le cas d'un conflit en Occident, mais avec la résolution bien arrêtée de ne jamais engager les ressources ou les forces de l'Allemagne en Orient. Aussi ai-je toujours été persuadé qu'il n'a été conclu aucun arrangement officiel entre les deux cours, et il est certainement permis de penser qu'on n'y a pas songé à Ems. — Benedetti.

à notre chargé d'affaires en Russie. Quel effet a-t-elle produit ? Nous l'ignorons encore. Pour nous, dans les relations de parenté où il est avec l'Empereur d'Allemagne, il ne nous paraît pas douteux que le Czar n'ait écrit plusieurs fois à son royal oncle pour lui recommander la modération. Mais, depuis le 4 septembre, c'étaient des lettres d'un caractère purement privé, qui ne donnaient lieu qu'à des réponses polies, où il était toujours dit que le roi de Prusse, malgré son désir de déférer à des vœux dont il reconnaissait la justesse, n'en était pas moins obligé de tenir compte du sentiment public allemand, très-porté à considérer l'Alsace et la Lorraine comme des conquêtes définitives.

Cependant M. Thiers insistait vivement pour que l'Empereur Alexandre intervînt au quartier général prussien au moins en faveur du rétablissement de la paix. Toutefois, sur ce terrain, il se disait sans mandat et dans l'impossibilité d'échanger autre chose que des impressions. Il promettait seulement de ne rien négliger pour amener le gouvernement de l'Hôtel-de-Ville à se rendre un compte exact des choses.

Déjà l'illustre négociateur était à la veille de son départ, lorsqu'il apprit du prince Gortschakoff que le cabinet de Berlin paraissait témoigner le désir de voir la guerre cesser promptement. Cette circonstance accrédita l'idée qu'un voyage de M. Thiers à Paris pourrait avoir d'heureuses conséquences. Il ferait connaître au gouvernement de l'Hôtel-de-Ville les difficultés d'une assistance efficace de la part des Cours neutres, et il réussirait peut-être à le disposer favorablement dans

le sens d'un armistice qui ouvrirait la voie à des négociations de paix.

Cette offre fut acceptée par M. Thiers, et il fut convenu entre le prince Gortschakoff et lui que le télégramme suivant serait adressé par l'Empereur Alexandre au roi de Prusse :

« M. Thiers s'est montré modéré et a paru apprécier justement la situation. Un contact direct avec lui offrirait peut-être la possibilité d'abréger une lutte dont vous, moi, l'Europe, désirons la fin au même degré. Seriez-vous disposé, le cas échéant, à lui accorder un sauf conduit pour rentrer à Paris et pouvoir en sortir immédiatement, et faire naître ainsi la chance de relations officieuses avec votre quartier général ? »

Toutefois il était réservé avec le prince Gortschakoff que ce télégramme serait soumis préalablement à la délégation de Tours, et que si elle autorisait son envoi, une communication au chargé d'affaires de Russie en avertirait le chancelier.

Tels furent croyons-nous, les résultats de la mission de M. Thiers à Saint-Pétersbourg, résultats qui ne répondaient certainement pas à ce que l'illustre homme d'état aurait désiré. Cependant, il espérait que la Russie prendrait au moment voulu l'initiative de démarches péremptoires et sauverait notre malheureux pays d'exigences trop étendues. Il avait foi dans l'efficacité des déclarations qui lui avaient été faites par le Czar, et, s'il lui paraissait difficile d'éviter des cessions territoriales, il comptait que l'intervention de l'empereur Alexandre les rendrait moins onéreuses.

L'illustre négociateur quitta donc Saint-Pétersbourg sur ces impressions et se rendit de nouveau à Vienne, où il passa la journée du 11 octobre. Au moment de son départ, il avait été avisé que des questions importantes l'obligeraient à passer par Florence, et, comme la solution de ces questions dépendait beaucoup de l'attitude de l'Autriche-Hongrie, il est permis de penser que les pourparlers de M. Thiers avec M. de Beust revêtirent un caractère plus précis et moins général qu'avec les autres Cabinets. En d'autres termes, le gouvernement français, à cette époque, n'avait pas perdu l'espoir d'entraîner l'Italie dans une alliance militaire avec lui et il s'agissait de déterminer le cabinet de Vienne à entrer résolûment dans une combinaison qui pouvait sauver la France.

Diplomatiquement, l'Italie et l'Autriche étaient liées par une Convention antérieure, qui remontait, si nous ne nous trompons, à 1869. L'intérêt était donc grand de vaincre les scrupules de la seconde, car un refus de sa part de sortir de l'expectative aurait pour conséquence immédiate d'enchaîner la première et de paralyser sa bonne volonté. M. de Beust objectait non sans raison, que l'attitude de la Russie, manifestement favorable à la Prusse, le condamnait à l'inaction, surtout après les déclarations si catégoriques par lesquelles le cabinet de Saint-Pétersbourg avait défini les limites de sa neutralité.

Ces questions d'ailleurs avaient déjà été agitées au début de la guerre ; elles avaient même motivé un voyage à Vienne du ministre d'Autriche à Saint-Pétersbourg M. le comte Chotek, dans le courant du mois d'août. Il

avait été suggéré alors à M. de Beust que le moyen le plus efficace pour contenir la Russie consisterait à la rassurer sur la question polonaise dont le Czar craignait vivement le réveil.

Quoiqu'il en soit, le chancelier austro-hongrois, dont les sympathies en faveur de la France étaient sincères, cherchait une combinaison qui lui permit de montrer efficacement ses intentions amicales à notre égard sans engager au-delà d'une juste limite la responsabilité de la monarchie austro-hongroise. Il répéta à M. Thiers qu'il était désireux de voir le cabinet de Florence prêter à notre pays une assistance effective, et il ajouta que, s'il lui était impossible d'y coopérer directement par un concours armé, du moins il faciliterait celui de l'Italie.

Ce premier point établi, M. Thiers insista de nouveau sur l'urgence d'une action collective des neutres. M. de Beust, tout en exprimant des doutes sur la possibilité d'une pareille action, en dehors de laquelle la Russie et l'Angleterre semblaient résolues à se maintenir, s'engagea à renouveler les demandes qu'il avait déjà faites en faveur de son établissement. A ses yeux, elle était seule en mesure de peser sur les déterminations des états allemands, et de les ramener au sentiment des intérêts et des besoins de l'Europe, si tristement compromis par la continuation de la guerre.

Après avoir été reçu au audience par l'empereur François-Joseph, M. Thiers quitta Vienne et se dirigea vers Florence, qui devait être la dernière étape de ses pérégrinations diplomatiques. Indépendamment des négociations spéciales qui l'appelaient dans cette ville, sur

la demande de la délégation de Tours et de M. Sénart, l'illustre homme d'État avait reçu avis que le roi Victor-Emmanuel aurait plaisir à le voir et à s'entretenir avec lui.

Avec l'activité infatigable qu'on lui connaît, M. Thiers se mit en route pour Florence, où il arriva le 13 octobre. Là, il trouva réunis tous les éléments de la négociation engagée entre le gouvernement de la Défense Nationale et celui d'Italie en vue d'une alliance militaire. Comme nous l'avons dit plus haut, le cabinet de Florence semblait vouloir subordonner ses décisions sur ce grave sujet aux résultats de la mission de M. Thiers En même temps le cabinet de Florence insinuait qu'il n'était pas bien convaincu de la réalité des armées en formation sur la Loire ou aux pieds des Vosges. Des statistiques détaillées et minutieuses avaient été transmises de Tours à la légation de France, qui permettraient à M. Thiers de se rendre compte de l'état vrai de nos forces et de fournir ensuite sur ce point au gouvernement du roi Victor-Emmanuel les informations dont il avait besoin. D'ailleurs il avait été proposé antérieurement à ce dernier d'envoyer sur les lieux un officier qui constaterait par lui-même la situation et la rapidité avec laquelle le gouvernement et le pays se préparaient à résister à l'invasion étrangère.

Dans une première audience qu'il eut avec le Roi, M. Thiers put croire que ce souverain était dans les dispositions les plus favorables à la France. Victor-Emmanuel se disait profondément ému par les malheurs de notre pays, et sollicité par le sentiment des services passés à lui venir en aide. Il rappela qu'au début de la guerre il

n'avait pas dépendu de lui de voir la France et l'Italie s'associer dans une nouvelle confraternité et reprendre en commun les glorieuses traditions de 1859. Victor-Emmanuel ajouta même que, malgé les circonstances, rien n'était changé à ses sentiments personnels; mais, souverain constitutionnel, il ne pouvait pas, sur une question aussi importante, se mettre en contradiction avec ses ministres. Dès lors, c'était à M. Thiers à joindre ses efforts aux siens propres pour amener son cabinet à une politique conforme à ce que la France attendait de l'Italie. Tout cela fut dit sur un ton de bonhomie, de rondeur et de sincérité qui fit grande impression sur M. Thiers et qui lui donna au premier abord qnelque espoir de réussir.

On s'est demandé souvent si ce langage du roi Victor-Emmanuel était l'expression de sentiments sérieux. Quant à nous, nous ne croyons pas qu'il soit permis de les suspecter. Bien avant ces tristes événements, il était de notoriété publique que le roi Victor-Emmanuel avait toujours manifesté les plus vives sympathies et la plus chaleureuse reconnaissance pour la nation française, et que, grâce à sa volonté persistante, tous les froissements, toutes les occasions de conflits survenus depuis dix ans entre les deux pays avaient été invariablement écartés. Nous ajouterons qu'au mois d'octobre 1870, même après les revers imprévus qui avaient accablé nos armées, et en présence de tous les motifs, hélas! trop bien fondés qui pouvaient détourner les Italiens de nous prêter leur appui, il restait cependant à Florence un groupe d'hommes d'État influents, considérés, qui persistaient dans l'idée qu'il était nécessaire de venir en aide à la France. Aux yeux de ce groupe, les décisions

du gouvernement devaient s'inspirer de deux considérations principales. La première, c'est que, privée du lest des questions extérieures, l'Italie est exposée à se fondre et à se désagréger. Le faisceau des intérêts unitaires chez elle n'est pas encore assez compact, ni assez résistant; il a besoin d'excitants qui le tiennent perpétuellement en haleine, et l'empêchent de s'amollir. En second lieu, la vanité nationale de l'autre côté des Alpes est telle qu'on n'y entend pas sans quelque impatience les Français toujours parler de l'ingratitude des Italiens et leur rappeler les services passés. Au fond, le sentiment public forme donc depuis plusieurs années le vœu que l'Italie trouve une bonne occasion de payer sa dette, pour avoir le droit ensuite de se considérer comme définitivement dégagée envers ses protecteurs.

Nous le répétons, au moment où M. Thiers se rendit à Florence, ces considérations se présentaient à l'esprit de beaucoup d'italiens patriotes, et elles pouvaient peser d'un grand poids sur les résolutions éventuelles du Cabinet, si porté que fût son président, M. Sella, et particulièrement le ministre des Affaires étrangères, M. Visconti-Venosta, à persister dans une politique de neutralité.

Au point où en étaient les choses, le gouvernement Italien devait donc prendre un parti. Il s'y prépara avec une certaine solennité, en convoquant un conseil militaire extraordinaire, sous la présidence du Roi. En dehors des ministres, on fit venir pour la circonstance le général Cialdini et on invita M. Thiers.

Ce conseil fut long et plein de péripéties. M. Thiers y parla pendant trois heures, et, nous lui rendons hautement cette justice, qu'il n'omit aucun des arguments

susceptibles d'entraîner l'Italie. Il fit connaître la situation militaire sous tous ses aspects, avec une abondance, une vivacité, une clarté incomparables. Jamais la cause française n'avait été défendue avec plus de talent et d'éloquence; jamais aussi, croyons-nous, elle ne fut plus près de triompher des obstacles qu'elle avait rencontrés dans le reste de l'Europe. M. Thiers exposa que, couverte par le bon vouloir de l'Autriche au nord, l'Italie pouvait suivre sans péril l'élan de son cœur. Quant à ses troupes, elles n'avaient aucun risque à courir sur le territoire français, protégées qu'elles étaient, à l'Est par la chaîne des Alpes et au Sud par le camp retranché de Lyon et la Saône, soit qu'elles se dirigeassent sur Metz, soit qu'elles marchassent sur Belfort. Dans de pareilles conditions, même en cas de revers, elles avaient la certitude de n'être ni enveloppées ni poursuivies, puisqu'elles se trouvaient abritées à la fois par la nature et par des villes fortes.

Mais tout devint inutile. A la majorité, le Conseil se prononça pour le maintien de la neutralité, en se fondant sur mille raisons plus secondaires les unes que les autres.

Le Parlement était en vacances; on ne pouvait le réunir du jour au lendemain et le ministère ne voulait assumer aucune responsabilité en dehors de lui. Puis, les armées régulières de la France étant désormais prisonnières ou investies, la résistance nationale avait manifestement perdu beaucoup de ses chances de réussite. Enfin l'attitude des Puissances neutres et particulièrement de l'Angleterre imposait au cabinet de Florence des réserves dont il avait le devoir de tenir compte. En d'autres

termes, l'Italie se voyait dans la pénible, mais inexorable nécessité de refuser à la France son appui militaire.

On assure cependant que cette décision ne fut pas acceptée sans regrets, même par ceux qui avaient le plus contribué à la faire prévaloir. Mais ils étaient impuissants à changer le cours des choses, car, d'après des renseignements fort accrédités à Florence, M. Thiers n'aurait pas témoigné alors dans ses conversations particulières autant de confiance que dans son langage officiel. Si ce fait est vrai, il tendrait à prouver que l'illustre négociateur n'était pas convaincu au même degré que le gouvernement qu'il représentait de l'efficacité de la défense nationale.

Toutefois, quelque incertaine que fût la situation de la France, elle ne suffirait pas pour justifier les Italiens de lui avoir refusé leur appui. Cerné autour de Metz, le maréchal Bazaine immobilisait encore à cette époque 250,000 allemands, pendant que l'armée de la Loire s'élevait déjà à un effectif réel de plus de 100,000 hommes. Or, avec de semblables éléments, il n'est pas téméraire de supposer qu'une action vigoureuse, engagée avec le concours des Italiens, eût forcé promptement les Prussiens à lever le siége de Paris. La dernière quinzaine d'octobre, il faut bien se le persuader, a été le point culminant de la défense nationale qui n'a peut-être pas assez compté à ce moment sur l'étendue et la solidité de ses ressources. Dans notre pensée, toutes ces circonstances ajoutent à la responsabilité des Italiens.

M. Thiers quitta Florence immédiatement et se rendit à Tours, avec l'idée d'entreprendre le plus tôt possible

le voyage de Paris, afin de communiquer au gouvernement de l'Hôtel de Ville les résultats de son voyage à l'étranger, qui n'avait pas duré moins de quarante jours. Aussitôt après son arrivée, un conseil de cabinet fut tenu, dont une communication bienveillante nous permet de placer le procès-verbal sous les yeux de nos lecteurs. Voici cette pièce qui porte la date du 21 octobre :

« Après un récit complet de son voyage officiel, M. Thiers qui dans sa conversation nous avait rendu compte d'une importante conversation entre lui et le prince Gortschakoff a mis sous nos yeux un projet de télégramme adopté par le prince et lui, du consentement de l'Empereur de Russie.

« Ce télégramme est ainsi conçu :

» M. Thiers s'est montré modéré et a paru apprécier
» justement la situation. Un contact direct avec lui
» offrirait peut-être la possibilité d'abréger une lutte
» dont, vous, moi, l'Europe, désirons la fin au même
» degré. Seriez-vous disposé, le cas échéant, à lui
» accorder un sauf-conduit pour rentrer à Paris et pou-
» voir en sortir immédiatement, et faire naître ainsi la
» chance de relations officieuses avec votre quartier-
» général ? »

« M. Thiers nous a déclaré qu'il était convenu avec le prince Gortschakoff de soumettre ce télégramme à la délégation de Tours, ne voulant en réclamer l'envoi que si nous l'autorisions à se rendre auprès de nos collègues à Paris. Dans ce dernier cas, a-t-il dit, une dépêche au chargé d'affaires de France en Russie aver-

tirait le prince qui alors expédierait au roi de Prusse ce télégramme de l'empereur de Russie.

« Après délibération, nous, membres du gouvernement de la Défense Nationale réunis à l'amiral ministre de la marine, délégué de notre gouvernement, avons autorisé à l'unanimité M. Thiers à se rendre à Paris auprès de nos collègues, sans passer par le quartier-général prussien avant d'être rendu à l'Hôtel de Ville.

« Nous lui avons déclaré que nous croyons indispensable cette entrevue entre lui et le gouvernement central qui, dans sa souveraineté, apprécierait et déciderait ce que comporte la situation.

« Nous avons en conséquence autorisé M. Thiers à prendre les mesures qu'il croirait nécessaires pour pouvoir user du télégramme ci-dessus rapporté

« Fait à Tours, le 21 octobre 1870, en conseil de la délégation du gouvernement de la Défense Nationale. »

CRÉMIEUX, GAMBETTA, GLAIS-BIZOIN,
FOURICHON.

On a vu au chapitre précédent, qu'au moment où M. Thiers rentrait à Tours, la délégation du gouvernement de la Défense Nationale était saisie d'une proposition d'armistice de la part de l'Angleterre. Comme il n'appartenait qu'au gouvernement de l'Hôtel de Ville de statuer sur cette proposition, et comme, d'autre part, M. Thiers avait le désir d'aller à Paris pour y rendre compte de sa mission, les deux affaires furent jointes, et, sous les réserves connues, l'illustre homme d'État fut autorisé à demander le sauf-conduit qui lui avait été promis et chargé en même temps de porter dans la capitale

la proposition de l'Angleterre, appuyée par les Puissances neutres.

En ce qui regarde le sauf-conduit, la Russie, conformément au télégramme convenu avec le prince Gortschakoff et le cabinet de Londres, en firent la demande au quartier-général prussien dès le 22 octobre. Mais la réponse se faisant attendre, M. Thiers eut recours au général de Tann qui commandait alors à Orléans, et c'est vers le 27 seulement qu'il se trouva en possession d'une pièce qui aurait dû arriver plus vite.

Toutefois, contrairement à ce que désirait la délégation de Tours, l'état-major allemand avait persisté à imposer à M. Thiers l'obligation de passer par Versailles avant de se rendre à Paris, et bon gré malgré, il avait fallu se résigner à cette exigence.

Dans quelle disposition d'esprit partit M. Thiers? On le devine. Selon lui, la continuation de la guerre était bien difficile, et la paix nécessaire. Telle était donc la thèse qu'il ne manquerait pas de développer à l'Hôtel de Ville. M. Gambetta, qui agissait sous l'empire d'idées et d'espérances bien différentes, s'efforçait dès ce moment de prémunir ses collègues de Paris contre les impressions pessimistes que M. Thiers essaierait de leur faire partager. Dans ce but, il adressa à M. Jules Favre la dépêche suivante que nous n'hésitons pas à reproduire malgré son étendue :

Tours le 24 octobre 1870.

GAMBETTA A JULES FAVRE.

Au moment où M. Thiers se dispose à se rendre auprès de vous, il me paraît nécessaire de me recueillir et de

vous faire connaître mes vues sur la situation et sur les éventualités qui peuvent en sortir. Les circonstances sont trop graves, nous touchons à un moment trop décisif pour que je puisse cacher ou réserver en aucune manière l'expression de mes opinions.

M. Thiers est rentré en France depuis quatre jours. Il a eu avec la délégation du gouvernement plusieurs entrevues prolongées, durant lesquelles, entre l'exposé de sa mission diplomatique, il a exprimé devant nous ses impressions et ses désirs, tant au point de vue de la politique intérieure que des affaires étrangères. Tous les discours de M. Thiers peuvent se résumer en une seule phrase; il croit la France épuisée et impuissante à vaincre; il veut la paix et, redoutant la responsabilité qui doit incomber à ceux qui signeront cette paix, il cherche à provoquer la constitution d'une Assemblée qui se chargerait de l'assumer. Pour pousser les esprits à partager cette manière de voir, M. Thiers est enclin à exagérer d'une part, l'insuffisance actuelle de nos forces militaires et d'autre part, les prétendues exigences de l'opinion publique en faveur des élections,

Sur le premier point, j'ai fourni à M. Thiers des renseignements positifs sur l'état et la position de nos troupes. Il a pu se convaincre que les hommes abondent et que les cadres se reforment. Ce qui nous manque cruellement, ce sont les généraux et surtout un véritable homme de guerre, capable de remanier et d'employer toutes les forces dont nous pouvons disposer. Il a pu se convaincre qu'il existe réellement une armée de la Loire de cent dix mille hommes, bien armés et bien équipés, sous le commandement d'un général ordinaire, mais ferme et vigilant, dont les efforts ont jusqu'à ce jour couvert efficacement Nevers, Bourges, Vierzon, Blois et Tours qui semblaient livrées, après la déplorable conduite des autorités militaires d'Orléans. Nous avons, de Belfort à Besançon, le noyau d'une seconde armée, dite armée de l'Est, qui a malheureusement,

apres la prise de Strasbourg, abandonné la position des Vosges avec une précipitation affligeante, mais qui est en bonne voie de réorganisation, depuis mon voyage à Besançon, et que l'on pourra porter à quatre-vingt mille hommes dans trois semaines. L'Ouest vendéen est assez solidement gardé par un corps de trente-cinq mille hommes, dont la droite est appuyée sur l'armée de la Loire. La région du Nord, couverte par de nombreuses places fortes, ne compte guère plus de quarante mille dispersés dont le général Bourbaki a pris le commandement, qui lui a été donné après son refus du généralissimat. Enfin les dépôts sont presque partout encombrés par la formation des quatrièmes bataillons de la mobile et l'appel de la dernière classe. Je ne fais pas entrer dans cette énumération les corps francs qui font tant de mal aux Prussiens et qui sont si redoutés d'eux, et qui, avec le commandement de Garibaldi dans l'Est et de Kératry dans l'Ouest, constituent de sérieuses ressources. Telles sont les forces de ligne. Je ne compte pas les gardes nationales sédentaires et les corps mobilisés dont l'emploi n'est encore que très-partiel. Mais Paris tient et tiendra longtemps, je le sais. Si nous gagnons un mois, nous serons en plein hiver et avec une armée de plus. Les armes dont l'acquisition avait été si difficile et si lente commencent à arriver en grande quantité. Le désarmement des escadres nous donne un sérieux contingent de marins et d'artilleurs, et tous les jours nous augmentons notre matériel d'artillerie. Bien que critique, notre situation ne peut que s'améliorer, si nous ne commettons pas d'imprudences; donc il faut durer. Nos ennemis ont contre eux l'écoulement du temps, ce qui explique suffisamment leurs nouvelles dispositions à l'armistice.

Sur le second point, avec tout le respect que je dois à mes collègues et à M. Thiers lui-même, je persiste dans mon opinion, à savoir que les élections ne sont réclamées que par une minorité dans le pays. A cet égard je vous dois la description des partis. Toutes les villes, petites ou grandes, sont passionné-

ment républicaines et guerrières; les campagnes sont inertes ou alarmées, bien qu'on remarque que la crainte de l'envahisseur ait sensiblement diminué dans les villages; les plus petites communes ont cessé d'obéir aux réquisitions jusqu'alors exécutées de quelques hulans. Les partis orléaniste et légitimiste qui ne sont, à proprement parler, que des états-majors tout remplis de candidats et d'adversaires de la suprématie, si noblement justifiée, de la capitale réclament seuls dans les journaux ou dans de discrets conciliabules des élections générales. J'estime qu'ils les désirent surtout parce que Paris n'y peut prendre qu'une part insensible, et que toutes ces impatiences électorales seraient moins vives si Paris était ouvert. Ils colorent leurs réclamations de prétextes de désordre tirés de la situation de Marseille et de Lyon. Il est vrai que, lorsque je suis arrivé, ces deux grands centres étaient en assez mauvaises relations avec le gouvernement central. Il s'était même formé des ligues de départements dans le sud et dans l'est, jalouses de défendre avec la France ses institutions nouvelles, mais ayant des prétentions au pouvoir exécutif. Je suis heureux de vous apprendre qu'il a suffi d'un peu de fermeté et de franchise pour couper court à ces dissensions. Les ligues sont dissoutes. Lyon, qui se prépare à se défendre, offre le même spectacle que Paris à mon départ; Marseille a résisté un peu plus longtemps, mais aujourd'hui les autorités locales se sont soumises, ont rapporté leurs arrêtés illégaux, et tout est dans l'ordre; le reste du pays est parfaitement tranquille. Donc, le prétexte tiré de troubles, inévitables à l'origine des gouvernements, a disparu et ne saurait plus être invoqué par les adversaires de la République. Mais il faut noter et retenir que le parti républicain, sauf deux ou trois individualités ultra-modérées, est unanime à regarder les élections comme une périlleuse diversion aux nécessités de la guerre.

Toutefois il est juste de convenir que la constitution d'une Assemblée représentant complétement et librement la France

et siégeant à Paris serait d'une véritable puissance sur l'opinion. C'est à ce point de vue seulement qu'il faut se placer pour juger la proposition d'armistice qui nous est faite. Si l'armistice, par sa durée et ses conditions, permet à la fois le ravitaillement de toutes les places assiégées et la convocation de tous les électeurs, l'opinion démocratique pourra y souscrire, sous la réserve formelle d'exclure de l'éligibilité à l'assemblée tous les anciens ministres de Napoléon III, depuis la fondation de l'Empire, les sénateurs, les conseillers d'État, et tous ceux qui ont été candidats officiels depuis 1852. Il faudrait une loi d'État qui déclarât nulle et de nul effet toute opération électorale portant sur un individu compris dans les catégories sus-indiquées. Une semblable disposition est à la fois commandée par la justice et par la politique. Il est juste, en effet, que tous les complices et tous les complaisants du régime qui a perdu la France soient frappés momentanément de la même déchéance que la dynastie dont ils ont été les coupables instruments. C'est là une sanction nécessaire de la révolution du 4 septembre. Il est politique aussi, alors que nous avons depuis deux mois tout sacrifié à l'intérêt suprême de la défense, de ne pas livrer notre œuvre aux mains de nos plus cruels ennemis et d'écarter de la première Assemblée de la République tous ceux qui, par leur passé même, sont intéressés à conspirer sa chute. J'ose affirmer que, sans ce correctif, les élections générales seront répudiées par le parti républicain, et je dois dire que, pour mon compte, je serais dans l'impossibilité de les admettre et d'y faire procéder.

J'ai exposé toutes ces idées à M. Thiers, et il s'est engagé à s'en faire loyalement le rapporteur.

Ce que vous connaissez maintenant me permet de résumer brièvement les discussions qui ont eu lieu dans le sein du conseil. Trois questions ont été mises en délibération. Première question : M. Thiers doit-il être autorisé à se rendre à Paris ? Il y a eu sur ce point unanimité, avec la réserve que M. Thiers ne passerait point

par le qnartier général prussien. Deuxième question : que penser de la proposition d'armistice ? Nous avons été d'avis que M. Thiers vous la transmît, en l'appuyant, à condition que l'armistice serait au moins de vingt-cinq jours, avec ravitaillement. Notre intérêt est trop évident pour insister. Troisième question : Faut-il faire des élections ? Vous verrez par le procès-verbal que vous remettra M. Thiers que mes trois collègues ont été pour l'affirmative, tandis que je me suis prononcé pour la négative. Les raisons en sont exposées plus haut et vous savez à présent à quelles conditions je considérerais les élections comme favorables. Je dois ajouter ici qu'en me prononçant pour la négative, je n'ai pas cessé un moment de penser à l'opinion de Paris, si unanime à mon départ, et que les événements accomplis depuis lors n'ont pu que fortifier.

En résumé, je pense que l'intervention de l'Europe tient uniquement à l'admiration et surtout à la crainte qu'inspire Paris assiégé et résistant. Je crois la Prusse beaucoup plus lasse de la guerre que ne le prétendent les partisans de la paix. Je ne veux rien exagérer, je redoute les illusions, mais je suis convaincu que Paris, après avoir déjà sauvé l'honneur, peut sauver encore et à la fois la république et la France. Pour atteindre ce double but, loin d'affaiblir l'esprit de résistance, il faut l'exciter encore, n'accepter la trêve qu'on nous propose que si elle est avantageuse au point de vue militaire, et ne s'en servir au point de vue politique que si on est résolu à faire des élections vraiment républicaines, qui soient tout ensemble le châtiment des anciennes candidatures officielles et l'affirmation de la grandeur et de l'intégrité de la patrie.

Je vous prie de faire tous vos efforts pour arriver à me faire connaître l'opinion du gouvernement sur la présente dépêche.

Léon Gambetta.

Certainement nous sommes loin d'approuver toutes les

idées contenues dans cette lettre; quelques-unes, notamment en ce qui regarde les incompatibilités parlementaires, sont excessives, violentes et indignes d'une intelligence aussi patriotique et aussi élevée que celle de M. Gambetta (1). Mais il y a un point sur lequel nous sommes tout-à-fait d'accord avec lui, c'est lorsqu'il affirme qu'au 24 octobre, loin d'être épuisée, la France se relève et qu'à l'œuvre de la défense nationale le pays tout entier s'est hautement associé. Ceux qui ont vu la situation à Tours à ce moment diront, comme nous, qu'alors on pouvait et qu'on devait avoir confiance; car il est probable que si le mouvement militaire qui venait d'être prescrit pour le 28 octobre n'avait pas été retardé contrairement aux ordres du ministre de la guerre, Paris eût été débloqué. Nous savons qu'en des matières aussi graves, il est facile de récriminer, et d'établir des calculs sur des événements qui n'ont plus les moyens de se produire. Mais c'est l'opinion de beaucoup de bons esprits, qu'avec un peu plus de foi dans l'ardeur et la solidité de l'armée de la Loire, M. Thiers aurait eu une arme excellente pour négocier la paix. Il faut bien le dire, les pourparlers d'armistice et les conférences de Versailles qui durèrent jusqu'au 6 novembre, permirent aux Prussiens de gagner du temps et leur épargnèrent un échec militaire qui n'eût peut-être pas changé le résultat de la campagne, mais qui en eût amélioré sensiblement l'aspect.

(1) Toutefois, la dépêche citée plus haut prouve que l'idée des incompatibilités parlementaires n'est pas née, chez M. Gambetta, d'un désappointement causé par l'armistice du 28 janvier, puisque dès le 24 octobre précédent, il exposait au gouvernement de l'Hôtel de Ville les réserves qui devaient inspirer son décret de février 1871.

CHAPITRE QUATRIÈME

CHAPITRE IV

Enivrement de la Prusse après la capitulation de Sedan. — M. de Bismarck essaie de traiter avec l'Empereur Napoléon III et l'Impératrice-Régente. — Ses ouvertures n'aboutissent pas. — Lettre de l'Impératrice à l'Empereur de Russie. — M. de Bismarck songe alors à traiter avec le maréchal Bazaine. — Envoi d'espions prussiens à Metz. — Régnier. — Voyage à Londres du général Bourbaki. — Négociations entre le maréchal Bazaine et le quartier général allemand à Versailles. — Le général Boyer se rend à Londres. — L'Impératrice refuse de signer la paix. — Capitulation de Metz. — La France aurait-elle obtenu une paix meilleure avec l'Impératrice? — Ce qui a manqué au maréchal Bazaine.

En venant s'ajouter à l'investissement définitif de Metz, la capitulation de Sedan eut pour résultat d'exalter le quartier général allemand dans une proportion inimaginable. Non-seulement, il n'entra pas un seul instant dans la pensée du roi Guillaume et de son premier ministre de se considérer comme satisfaits par la reddition de l'Empereur et de la seconde armée du Rhin ; mais, à partir de ce jour, convaincu que la France n'avait plus les moyens de poursuivre une lutte aussi inégale que désastreuse, l'impitoyable chancelier entra résolûment dans une politique de conquête (1). On s'est plù à dire

(1) Le général Ducrot, dans un livre récent, rapporte des paroles bien caractéristiques prononcées par M. de Bismarck, lorsque le

que dans l'intervalle qui s'écoula entre la capitulation du 2 septembre et la marche des armées allemandes sur Reims et Paris, le roi Guillaume et son premier ministre avaient hésité sur la question de savoir si la guerre devait être continuée, et s'il ne serait pas plus convenable d'offrir à la France une paix généreuse. Rien n'est plus contraire aux principes qui ont toujours animé la Prusse dans le cours de cette douloureuse campagne. La vérité est qu'après Sedan elle croyait la France anéantie et incapable d'un nouvel effort de résistance, et que, dès

2 septembre, on discutait en sa présence les conditions de la capitulation de Sedan. Ces paroles les voici :

« Aujourd'hui, c'en est assez; il faut que la France soit châtiée de son orgueil, de son caractère agressif et ambitieux; nous voulons pouvoir enfin nous reposer; nous voulons assurer la sécurité de nos enfants: et, pour cela, il faut que nous ayons, entre la France et nous, un glacis; il nous faut un territoire, des forteresses et des frontières qui nous mettent pour toujours à l'abri de toute attaque de sa part. »

Et un peu plus tard, M. de Bismarck ajoutait :

« Il faut que nous allions à Paris. Qui sait ce qui va se passer? Peut-être se formera-t-il chez vous un de ces gouvernements qui ne respectent rien : on voudra sans doute se défendre à tout prix. Nous savons bien qu'en France on forme vite des soldats; mais de jeunes soldats ne valent pas des soldats aguerris, et d'ailleurs, ce qu'on n'improvise pas, c'est un corps d'officiers, ce sont même les sous-officiers. Nous voulons la paix, mais une paix durable et dans les conditions que je vous ai déjà dites : pour cela, il faut que nous mettions la France dans l'impossibilité de nous résister. Le sort des batailles nous a livré les meilleurs soldats, les meilleurs officiers de l'armée française..... »

Un fait peu remarqué achève de démontrer que, dès le mois de septembre, la Prusse avait conçu le dessein d'annexer l'Alsace et la Lorraine allemande. C'est la carte de ces deux provinces qui a été annexée aux préliminaires de paix, et qui a été éditée à Berlin au mois de septembre 1870.

On pourrait même aller plus loin et soutenir qu'avant Sedan M. de Bismarck convoitait déjà Metz et Strasbourg. Le 29 août, il eut à ce sujet à Clermont-en-Argonne, avec un correspondant du *Pall-Mall Gazette*, une conversation très-curieuse, que nous retrouvons dans

ce moment, M. de Bismarck régla sur cette appréciation ses exigences au point de vue de la paix. Ce fut bien pis encore lorsqu'il apprit la révolution du 4 septembre, et qu'il vit arriver au pouvoir les chefs du parti républicain. Il en perdit toute réserve, et la revendication de Strasbourg et de Metz comme forteresses allemandes devint désormais la formule invariable de ses prétentions.

Mais quel gouvernement, en France, voudrait accepter de pareilles conditions? Cette question ne laissait pas que d'inquiéter M. de Bismarck. Après la conversation qu'il avait eue avec l'Empereur Napoléon le 2 septembre, il ne pouvait avoir d'illusion sur les sentiments personnels

une publication fort répandue en Allemagne, où elle paraît sous ce titre : *Journal de la Guerre franco-allemande*, par le Dr George Hirth. Voici les paroles que le correspondant anglais met dans la bouche du chancelier.

« Nous pourrions faire avec l'Alsace et la Lorraine un État neutre indépendant, qui s'étendrait de la Belgique à la Suisse et protégerait ainsi toute notre frontière ouest contre la France. Mais qui garantira la neutralité d'un pareil État? Car les populations voudront quand même retourner à la France, à laquelle elles ont appartenu si longtemps. Devons-nous nous annexer l'Alsace et la Lorraine? Je ne vois pas l'avantage d'un pareil agrandissement. Nous aurions à gouverner un peuple mécontent et un simple accroissement de puissance n'aurait dans ces conditions aucun attrait pour l'Allemagne. Mais nous devons nous assurer contre une attaque des Français. Aussi longtemps qu'ils posséderont Strasbourg, l'Allemagne du Sud entière est exposée à leurs agressions. Nous n'avons pas de forteresse à leur opposer jusqu'à Ulm. Nous devons donc prendre et garder Strasbourg et probablement Metz, si nos armes sont victorieuses. Strasbourg sera notre Gibraltar. Vous dites que la France nous haïra effroyablement si nous lui prenons ces deux forteresses et qu'elle cherchera toujours à se venger. Je vous l'accorde, mais il est certain que les Français sont déjà assez furieux contre nous pour chercher à se venger de toutes les manières possibles. Le mieux que nous puissions faire dans l'intérêt de la paix est de leur prendre des mains leur puissance de mal faire. »

de ce souverain, quant à une paix susceptible de consacrer le démembrement de la France. En effet, malgré toutes les suggestions auxquelles il avait été en butte, ce dernier avait refusé absolument d'entrer en négociations avec le chancelier allemand. Il s'était rejeté sur sa position de prisonnier, et il avait déclaré nettement s'en référer pour le surplus au gouvernement de l'Impératrice-Régente. Depuis, des documents authentiques ont fait connaître qu'à cette époque la continuation de la guerre apparaissait aux yeux de l'Empereur Napoléon, comme une nécessité et un devoir pour la France. L'armée de Metz restait glorieuse et puissante et les places fortes de l'Est, y compris Strasbourg, étaient en mesure d'opposer à la marche de l'ennemi une résistance assez vigoureuse pour permettre au gouvernement de lever et d'organiser de nouvelles troupes. On ajoute que M. de Bismarck réitéra ses suggestions lorsque la révolution du 4 septembre fut connue au quartier général allemand. Le chancelier faisait ressortir qu'en présence d'un gouvernement dont le moindre défaut, à ses yeux, était de ne pas offrir de garanties, la Prusse allait se trouver dans l'obligation d'accentuer encore ses exigences, et par conséquent, que dans l'intérêt même de la France, l'Empereur Napoléon devrait se prêter à des négociations de paix. Mais celui-ci demeura inébranlable, et le chancelier résolut de s'adresser ailleurs.

Il envoya d'abord aux journaux de Reims une communication directe qui n'est pas une des pièces les moins originales de sa diplomatie, à la date du 11 septembre. Il y déclarait qu'il ne reconnaissait pas le gouvernement de l'Hôtel de Ville, et qu'à ses yeux l'Impératrice-Régente n'a-

vait pas cessé d'être en possession du dépôt régulier de l'autorité en France. Lui fit-il alors des ouvertures directes? La chose est probable, bien que nous n'ayons à cet égard aucun renseignement positif. Mais ce que nous savons, et ce que l'impartialité historique commande de dire c'est que l'Impératrice professait au même degré que l'Empereur la répugnance la plus invincible pour toute combinaison de paix qui ne respecterait pas l'intégrité territoriale de la France. Non-seulement, elle acceptait avec courage les événements qui l'avaient précipitée du trône, mais, à peine arrivée en Angleterre, elle n'eut plus d'autre préoccupation que de faire servir à la cause de la France les sympathies que sa situation n'avait pas manqué d'éveiller dans les cours européennes.

Dans ce but, l'Impératrice Eugénie prit l'initiative d'une démarche qui l'honore hautement devant le pays. La lettre qu'elle écrivit à l'Empereur de Russie montre avec la dernière évidence que, loin de subordonner sa conduite à des intérêts dynastiques, elle en faisait le sacrifice le plus complet, afin de ne pas nuire à la défense nationale et de lui maintenir toute sa liberté d'action. Voici, en effet, dans quels termes elle s'adressa à l'Empereur Alexandre, à la date du 13 septembre :

« Sire,

» Éloignée de ma patrie, j'écris aujourd'hui à Votre Majesté. Il y a quelques jours à peine, quand les destinées de la France étaient encore entre les mains du pouvoir constitué par l'Empereur, si j'avais fait la même dé-

marche, j'aurais paru peut-être, aux yeux de Votre Majesté et à ceux de la France, douter des forces vives de mon pays. Les derniers événements me rendent ma liberté et je puis m'adresser au cœur de Votre Majesté.

» Si j'ai bien compris les rapports adressés par notre ambassadeur, le général Fleury, Votre Majesté écartait *à priori* l'idée du démembrement de la France. Le sort nous a été contraire. L'Empereur est prisonnier et calomnié. Un autre gouvernement a entrepris la tâche que nous regardions comme notre devoir de remplir. Je viens supplier Votre Majesté d'user de son influence afin qu'une paix honorable et durable puisse se conclure, quand le moment sera venu. Que la France, quelque soit son gouvernement, trouve chez Votre Majesté les mêmes sentiments qu'elle nous avait témoignés dans ces dures épreuves.

» Dans la situation où je me trouve, tout peut être mal interprété. Je prie donc Votre Majesté de tenir secrète cette démarche, que son généreux esprit comprendra et que m'inspire le souvenir de son séjour à Paris.

» EUGÉNIE. »

Il n'y aura qu'une voix dans l'opinion publique pour rendre hommage à l'élévation et à la droiture des sentiments exprimés dans cette lettre. L'Empereur de Russie y répondit, à la date du 22 septembre, dans les termes les plus bienveillants ; mais, en exprimant ses regrets que les circonstances eussent modifié l'état de choses auquel l'Impératrice Eugénie faisait allusion, il se bornait à exprimer le vœu qu'une paix honorable pût être conclue entre l'Allemagne et la France.

Il nous sera permis d'ajouter qu'un appel semblable fut adressé à la fin de septembre à l'Empereur d'Autriche-Hongrie. La réponse de ce souverain témoignait au même degré des sympathies et de l'intérêt que les malheurs de la France avait inspirés à la cour de Vienne; mais l'empereur François-Joseph déclarait sans détours qu'il y a des circonstances où les souverains ne sont pas maîtres de suivre les inspirations de leur cœur.

Quoiqu'il en soit, les démarches que nous venons de raconter caractérisent nettement l'attitude de l'Impératrice Eugénie. Vers la même époque, d'ailleurs, M. de Bismarck se plaignait qu'elle ne donnât pas signe de vie, et s'efforçait de lui faire parvenir à ce propos l'expression de ses regrets. Voyant qu'il n'aboutissait à rien, il avait fini par recevoir M. Jules Favre; mais après l'insuccès des conférences de Ferrières, toute espérance de traiter, soit avec le gouverment impérial, soit avec celui de l'Hôtel de Ville aux conditions qu'il laissait deviner était évidemment chimérique, et c'est alors que le chancelier tourna ses regards du côté du maréchal Bazaine, commandant en chef de l'armée de Metz. Son armée et la ville sur laquelle elle s'appuyait étaient définitivement investies, et, quoiqu'on en ait dit, si le cercle qui les étreignait pouvait être rompu par une trouée sanglante et hardie, les Allemands avaient dès ce moment assez de troupes disponibles pour le reformer plus loin. Enfin, M. de Bismarck n'ignorait pas que, depuis le milieu de septembre, les vivres du maréchal commençaient à baisser et que leur diminution progressive, mais implacable, conduirait dans un temps très-limité l'armée du Rhin à une capitulation.

Dans la pensée de M. de Bismarck, il ne devait donc pas être difficile d'entraîner le maréchal à des pourparlers qui lui feraient entrevoir la possibilité d'échapper à une capitulation plus désastreuse et plus écrasante encore que celle de Sedan. D'ailleurs, pensait-on au quartier général allemand, Bazaine, avec son armée de 150,000 hommes, avait réellement les moyens de fournir à la Prusse toutes les garanties au sujet de l'exécution d'une paix éventuelle. L'Empire était renversé et les membres de la famille impériale persistaient dans une inertie invincible : le gouvernement révolutionnaire qui avait proclamé la République se trouvait enfermé dans les murs de la capitale, et n'était représenté en France désormais que par trois vieillards évidemment fort au-dessous de la tâche qu'ils avaient entreprise pour organiser la guerre à outrance. C'était aussi le sentiment général en Europe que la résistance de Paris ne serait pas de longue durée; on se plaisait à prévoir que le gouvernement de l'Hôtel de Ville ne tarderait pas à être renversé par la démagogie en armes, et que les approvisionnements accumulés dans une ville de deux millions d'âmes, si considérables qu'ils fussent, ne manqueraient pas d'être épuisés au bout de quelques semaines. A une échéance prochaine, Paris serait donc contraint de capituler; il serait désarmé et réduit ainsi à l'impuissance la plus complète; il se verrait en conséquence forcé de subir la paix conclue en dehors de lui, et de se soumettre à l'autorité provisoire de celui qui l'aurait signée, et qui dans tous les cas, avec une armée de 150,000 hommes aurait toujours les moyens de la faire respecter. Que ces idées aient eu cours de bonne heure au quartier général

allemand, personne n'en saurait douter. De là elles s'étaient répandues à Londres, à Vienne et à Saint-Pétersbourg, et M. Thiers eut plus d'une fois, nous le croyons, à les combattre. Ainsi s'expliquent ces télégrammes innombrables envoyés par les généraux prussiens dans les premiers jours de l'investissement et où il était affirmé avec une insistance singulière que Paris était livré à l'anarchie la plus complète, et qu'on entendait chaque jour dans ses rues le bruit de la fusillade (1).

On comprend maintenant l'intérêt que M. de Bismarck avait à se mettre en communication avec le maréchal Bazaine. Aussi arriva-t-on de très-bonne heure à constater les allées et venues de plusieurs personnes, qui ne pouvaient évidemment franchir autour de Metz les lignes du prince Frédéric-Charles sans la complicité de l'autorité prussienne. Le type de ces négociateurs d'aventure est connu : c'est le célèbre Regnier. On ne saurait donc étudier de trop près ce personnage et ses agissements, car c'est notre conviction absolue qu'il avait réussi un moment à obtenir toute la confiance du célèbre chancelier.

Au premier abord, Regnier paraît appartenir à la catégorie de ces monomanes, qui ont toujours quelque

(1) Voici quelques-uns de ces télégrammes :

« Ferrières, 24 septembre. Avant hier, on a observé des hauteurs occupées par nos troupes autour de Paris, qu'il y avait dans les rues une forte canonnade et des feux d'infanterie. »

« Berlin, 26 septembre. L'annonce d'un combat de rue qui aurait eu lieu à Paris, le 21, est confirmée par cela même que la dépêche aérostatique de Gambetta démentait déjà, le 22, une nouvelle qui n'est partie que le 23. »

« Berlin, 27 septembre. D'après les bruits qui circulent à Tours, l'anarchie augmente à Paris. »

chance de réussir dans les temps troublés. On le voit, dès le 12 septembre, sans qu'on sache pourquoi, se mettre dans l'idée qu'il peut servir d'intermédiaire entre l'Impératrice et le quartier général prussien, et proposer à la première tout un plan pour sauver la dynastie napoléonienne. La Régente doit se retirer sur la flotte, qui est territoire français, et de là faire des appels aux gouvernements étrangers, à la marine, à l'armée de terre et à la nation. Le 14, il se présente chez l'Impératrice et demande si son projet est agréé. Elle lui fait répondre par une de ses dames d'honneur « que l'intérêt de la France doit passer avant la dynastie, » et qu'en conséquence, elle ne veut rien faire dans la crainte d'entraver la défense nationale. Regnier insiste, mais c'est en vain, les résolutions de l'Impératrice sont inébranlables.

Le 15, Regnier revient pour la troisième fois à la charge. Sa nature est d'être prodigue de lettres; il en écrit une nouvelle à madame Lebreton, dame d'honneur de l'Impératrice, pour lui faire ressortir tous les inconvénients d'une politique expectante. « Il faut, dit-il, que les conditions de paix que l'on nous pose soient meilleures que celles que le soi-disant gouvernement républicain aurait acceptées. » Cette fois, ce fut le précepteur du prince impérial qui fut chargé de répondre à Regnier, et il lui confirma que l'Impératrice désirait rester en dehors de tout agissement politique.

Regnier était évidemment fort découragé; malgré tous ses efforts, il devait renoncer à emporter les pleins pouvoirs de la Régente. C'est alors qu'il changea de plan, et comme il persistait dans son projet d'aller à Wilhelms-

höhe, il mit sous les yeux de M. Filon une grande photographie et deux vues stéréoscopiques d'Hastings, sur lesquels il faisait prier le jeune prince de vouloir bien tracer de sa main quelques mots pour son père. On finit par accéder à ce désir, et dès le 17 au matin, Regnier rentrait en possession de ses trois photographies; l'une sur laquelle le fils de l'empereur Napoléon avait écrit les mots suivants : « Mon cher papa, je vous envoie ces vues d'Hastings; j'espère qu'elles vous plairont, » et les deux autres, sur lesquelles le prince avait simplement apposé sa signature.

Nous insistons à dessein sur ces détails parce qu'ils sont appelés à jouer un rôle considérable dans la suite de cette aventure qui semble toucher de bien plus près au roman qu'à la diplomatie.

Une fois en possession de ces trois autographes, Regnier ne perdit pas un instant et il partit le soir même pour Ferrières, où il arriva le 20 septembre, dans la matinée. M. Jules Favre y était encore, discutant d'un armistice et d'une paix préliminaire avec l'implacable chancelier. Il n'avait pas fallu moins de huit jours de pourparlers très-actifs et d'une intervention de toute l'Europe pour déterminer celui-ci à recevoir le vice-président du gouvernement de la Défense Nationale. M. de Bismarck fit moins de difficultés avec Regnier, et au premier mot qu'il dit que, venant d'Hastings, il désirait parler au chancelier, il fut immédiatement introduit. Tout d'abord M. de Bismarck crut avoir devant lui un envoyé sérieux de la Régente; mais quand il eut constaté que ses pleins pouvoirs se résumaient uniquement dans les photographies décrites plus haut, l'habile chancelier comprit bien vite

qu'il s'était trompé. Toutefois, avec sa perspicacité à lire rapidement sur les physionomies et à deviner dans un interlocuteur de hasard un instrument politique, M. de Bismarck résolut d'absorber Regnier et de s'en faire un agent auprès du maréchal Bazaine. Regnier, il ne faut pas l'oublier, était parti de Londres avec l'intention de se rendre à Wilhelmshöhe et de remettre à l'Empereur les souvenirs dont il était porteur. M. de Bismarck, comme on va le voir, modifia cet itinéraire ainsi que la destination des photographies. Il avait très-bien calculé que si Regnier n'était pas autorisé à traiter de la paix au nom de l'Impératrice, du moins il avait toute la surface nécessaire pour se mettre en relations avec le commandant en chef de l'armée de Metz et surprendre sa confiance.

Voilà donc Regnier en présence de M. de Bismarck. Celui-ci lui explique d'abord à un point de vue général, les devoirs que les derniers événements ont imposés à la Prusse « Notre désir, dit-il, de profiter de la position actuelle, pour nous éviter dans l'avenir, d'ici à longtemps du moins, une guerre nouvelle avec la France, est formel; pour cela, une aliénation de frontières est indispensable. » Passant ensuite à la situation créée en France par la révolution du 4 septembre, le chancelier ajoute : « Nous nous trouvons en présence de deux gouvernements, l'un de fait, l'autre de droit, nous ne pouvons changer leur position et il nous est difficile, sinon impossible de traiter avec l'un ou avec l'autre... Lorsque nous nous trouverons en face d'un gouvernement qui, *de facto et de jure*, pourra traiter sur les bases proposées par nous, nous traiterons. Quant à présent, nous

n'avons pas à faire connaître nos exigences au sujet d'une cession de territoire, puisqu'elle est déclinée. »
On voit ici apparaître pour la première fois, chez M. de Bismarck, cette prétention si tenace et si exorbitante d'amener la France à demander la paix sans en connaître au préalable les conditions. Et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que ces paroles, dont l'authenticité n'est pas douteuse, ont été prononcées par le premier ministre de l'empereur Guillaume entre deux conversations avec M. Jules Favre. Regnier qui connaissait la présence à Ferrières du ministre des Affaires Étrangères du gouvernement de la Défense Nationale, insinua alors qu'il serait heureux d'obtenir pour l'Impératrice des conditions moins dures que celles imposées au plénipotentiaire de l'Hôtel de Ville, et que Bazaine et Uhrich pourraient, à toute éventualité, capituler au nom du gouvernement impérial. M. de Bismarck affecte d'en douter, puis, sous prétexte qu'il est attendu par M. Jules Favre, il rompt brusquement la conversation avec Regnier et le charge de ses compliments pour l'Empereur à Wilhemshöhe.

Mais Regnier ne se tient pas pour satisfait, et, le même soir, il réussit à obtenir une nouvelle audience de M. de Bismarck. Cette fois, entrant catégoriquement dans le jeu où le chancelier a résolu de l'amener, Regnier propose de se rendre à Metz et à Strasbourg; il s'efforcerait d'amener les commandants de ces places à capituler au nom de l'Empereur, et on convoquerait en même temps dans une ville et pour une date qui seraient fixées ultérieurement le Sénat, le Corps Législatif et le Conseil d'État. M. de Bismarck ne voit dans le plan de Regnier que ce qu'il y a d'immédiat et de pratique et lui

répond : « Je vais vous faire donner un sauf-conduit général qui vous permettra de voyager dans toutes les possessions allemandes et dans tous les pays occupés par les troupes. Un télégramme arrivera avant vous à Metz et vous en facilitera l'entrée. » Regnier accepte avec empressement cette offre, et, avant de se mettre en route, il fait connaître par écrit à M. de Bismarck la combinaison à laquelle il a imaginé d'avoir recours pour exécuter sa mission. Il verra le maréchal Bazaine, et, dans le cas où celui-ci accèderait à ses ouvertures, un des chefs de corps de l'armée de Metz, Canrobert ou Bourbaki sera autorisé à franchir les lignes prussiennes et à se rendre sous un déguisement à Hastings. « Il résiderait dans ma famille, ajouta-t-il, et ne sortirait que le soir sur la jetée. Une lettre qu'il ferait tenir de ma part à S. M. l'avertirait de tout sous le sceau du secret, et celle-ci viendrait seule chez moi parler au maréchal ou au général. » En racontant ces détails, on se croirait transporté en plein théâtre. Mais, à ce qu'il semble, M. de Bismarck ne se fit aucun scrupule pour adopter le plan de Regnier. Celui-ci reçut son sauf-conduit, et, le 21 septembre, il quitta Ferrières, se dirigeant vers Metz.

Le 23 septembre, à quatre heures du soir, Regnier était introduit auprès du prince Frédéric-Charles, à Corny. Il essaie de se faire passer pour un médecin de la société internationale anglaise, mais le commandant en chef de la 2me armée allemande lui répond que cette histoire, bonne pour tout le monde, ne l'est pas pour lui. « M. de Bismarck, ajoute-t-il, m'a fait savoir votre désir d'entrer dans Metz et me laisse juge de voir si j'y trouve quelque inconvénient. »

Naturellement le prince ne pouvait que faciliter une pareille démarche, et, séance tenante, Regnier fut autorisé à continuer sa route vers les lignes françaises.

Le même soir, il arrive au quartier général du maréchal Bazaine qui le reçoit immédiatement. Regnier lui conte au long sa prétendue mission, le résultat qu'il poursuit et insiste sur la possibilité d'arriver, au moyen d'une combinaison politique dans laquelle interviendrait la Régente, non-seulement à sauver l'armée de Metz, mais encore à obtenir pour la France de meilleures conditions de paix. Ces ouvertures paraissent avoir été accueillies avec d'autant plus de facilité qu'à ce moment-là même (23 septembre), si l'on s'en rapporte au témoignage de Regnier, le maréchal Bazaine songeait déjà à envoyer un de ses aides de camp au quartier général du roi de Prusse, à Versailles, afin de s'informer du véritable état des choses. Toutefois le commandant en chef de l'armée du Rhin y mettait une réserve, c'est qu'il ne stipulerait qu'au nom de cette armée et laisserait en dehors la place de Metz dont le commandement, confié au général Coffinières, était indépendant du reste. Pour le surplus, il déclarait être prêt à une capitulation *avec les honneurs de la guerre*, et à autoriser un de ses chefs de corps à se rendre auprès de l'Impératrice.

Le lendemain 24, Regnier retourne au quartier général du prince Frédéric-Charles afin de lui rendre compte de son entrevue avec le maréchal Bazaine. Mais en apprenant que les arrangements consentis par ce dernier ne comprendraient pas la ville de Metz, le prince ne peut s'empêcher de faire observer qu'ils n'ont aucune chance d'être acceptés par le roi Guillaume. Regnier

alors demande à se rendre de nouveau à Metz et là, si nous en croyons des renseignements plus positifs et plus détaillés que ceux qui nous sont fournis par l'émissaire prussien dont nous racontons les allées et venues, il se tint un conseil de guerre auquel assistèrent les maréchaux Bazaine, Le Bœuf, Canrobert et deux autres généraux. On remarqua que toutes les issues de la salle où se tenait le conseil étaient gardées par des aides de camp particuliers du commandant en chef de l'armée du Rhin. Regnier mentionne bien cette délibération, mais il ne dit pas un mot sur ce qui y fut résolu. On a des raisons de croire que ce fut l'éloignement du général Bourbaki, pour obéir aux prétendus ordres de l'Impératrice, le maréchal Canrobert ayant décliné ce voyage par raison de santé.

A cette date et au point où en étaient les choses, Regnier se trouvait évidemment pressé de repartir pour Ferrières. Insista-t-il afin d'obtenir du maréchal Bazaine une déclaration écrite destinée à donner une valeur authentique aux engagements verbaux contractés par ce dernier? Le fait est qu'il n'emportait que la simple signature du maréchal au bas d'une des photographies sur lesquelles le prince impérial avait apposé la sienne.

Le 28 septembre, Regnier se trouvait pour la troisième fois en présence de M. de Bismarck, à Ferrières. Il lui raconta en détail ses conversations avec le maréchal Bazaine et lui développa non moins longuement les raisons qui devaient décider la Prusse à la conclusion d'une paix immédiate. Regnier voulut bien lui recommander d'être modéré dans ses conditions et de renoncer à des cessions territoriales contraires au vœu manifeste des populations

qui s'y trouveraient comprises. Cependant, pour le cas où l'Allemagne persisterait dans des revendications qui ne feraient que constater l'abus de la force, Regnier proposait une ligne qui partant des deux Brisach, passant ensuite par Colmar et suivant la crête des Vosges par Donon, pour prendre comme limite le cours de la Sarre avec Lorquin, Sarrebourg, Philisbourg, Fenestrange, Saare-Union et Bitche aboutirait à Deux-Ponts. M. de Bismarck impassible se borna à repondre à son émissaire qu'il était étonné de le voir revenir de Metz avec des pouvoirs aussi douteux que ceux que lui conférait la seule signature du maréchal Bazaine apposée au bas d'une photographie. « Je le regrette, ajouta-t-il, mais je me vois forcé de cesser toute communication ultérieure avec vous, jusqu'à ce que vous ayez des pouvoirs plus étendus. » Cependant, le chancelier consentit à ne pas rompre les négociations avant d'avoir tenté un dernier effort pour les faire aboutir, et, séance tenante, du consentement de son interlocuteur, il envoya au commandant en chef de l'armée de Metz le télégramme suivant : « Le maréchal Bazaine autorise-t-il M. Regnier à traiter de la reddition de l'armée de Metz, en restant dans les conditions convenues avec ce dernier ? » Le lendemain 29, on recevait à Ferrières une dépêche du maréchal ainsi conçue : « Je ne puis répondre affirmativement à ces questions. J'ai dit à M. Regnier que je ne pouvais disposer de la capitulation de la ville de Metz. »

La mission de Regnier était finie...

Regnier avait abouti cependant à un résultat, il avait fait sortir de Metz le général Bourbaki pour obéir à une prétendue invitation de l'Impératrice. Il avait af-

firmé à l'honorable général, que S. M. désirait le voir immédiatement, lui ou le maréchal Canrobert, et que le gouvernement prussien consentait au départ de l'un ou de l'autre. Regnier invoquait à l'appui de son dire le sauf-conduit dont il était porteur et qui lui avait été délivré par M. de Bismarck lui-même (1).

Le maréchal Bazaine avait donné alors au général Bourbaki l'autorisation de quitter son commandement. Cette autorisation était ainsi conçue : « S. M. l'Impératrice-Régente ayant mandé auprès de sa personne M. le général de division Bourbaki, commandant la garde impériale, cet officier général est autorisé à s'y rendre. — Metz, 15 septembre. — « Deux questions ont été soulevées à ce propos. La première consiste à savoir si le général Bourbaki a été envoyé à Hastings par autorisation ou par ordre du maréchal Bazaine. La pièce que nous venons de citer ne laisse aucun doute à cet égard et il suffit de s'y reporter. La seconde se réfère à un bruit d'après lequel le général Bourbaki aurait été muni d'une autorisation antérieure à la proclamation de la République à Metz,

(1) Voici le texte de ce sauf-conduit, tel que le donne Regnier, en allemand, en anglais et en français, dans sa célèbre brochure :

« Je requiers les officiers commandants des troupes alliées de l'armée de laisser passer sans empêchement M. Regnier et de lui faciliter son voyage autant qu'il sera possible. »

Ferrières, 20 septembre 1870.

Von BISMARCK.

Tous les détachements de troupes sont requis d'exécuter ce qui est ci-dessus.

Quartier général, Ferrières, 20 septembre 1870.
Le Maître quartier général,
PR. PODBIELSKI.

ce qui aurait contribué à lever ses scrupules pour répondre à l'invitation dont il croyait être l'objet de la part de l'Impératrice, en même temps qu'à mettre le maréchal en règle vis-à-vis des susceptibilités de l'opinion publique. La teneur de l'autorisation paraît confirmer ce bruit, puisqu'elle porte la date du 15 septembre (1), et qu'elle est calculée de façon à précéder de vingt-quatre heures le moment précis où la nouvelle de la révolution du 4 septembre fut connue à Metz d'une façon authentique, c'est-à-dire le 16 septembre. Or, Regnier, à l'instigation duquel est due la sortie du général Bourbaki, n'avait pénétré auprès du maréchal Bazaine que le 23 du même mois.

C'est dans ces conditions que le commandant de la garde impériale se mit en route le 25 septembre, sous le déguisement de médecin de la société internationale. Arrivé aux avant-postes prussiens, il trouva un colonel de l'armée du prince Frédéric-Charles qui l'attendait depuis la veille; toute facilité lui fut accordée pour se rendre en Belgique. Mais l'honorable général avait cru s'apercevoir, chemin faisant, que les Prussiens n'étaient guère dupes de son déguisement et qu'ils étaient dans le secret de son voyage. Cette observation n'avait pas peu contribué dès le début à lui suggérer des doutes sur la réalité de l'invitation à laquelle il obéissait, et il commençait à soupçonner vaguement l'intrigue dont il venait

(1) Nous avons puisé le texte et la date de l'autorisation accordée au général Bourbaki, de quitter son commandement, dans une brochure fort intéressante, qui a pour titre : *L'Armée de Metz et le maréchal Bazaine, par un officier d'état-major.* (Paris, Lacroix, Verboeckoven et Cie. 1871.

d'être victime. Il arriva à Londres, le 28 septembre, déjà profondément troublé; aussi, jugeant que les instructions de Regnier qui lui avait recommandé de garder l'incognito étaient incompatibles avec le désir formel que l'Impératrice semblait lui avoir fait exprimer par son prétendu émissaire, il se rendit immédiatement chez elle et lui déclara qu'il venait prendre ses ordres. L'Impératrice ne put retenir sa surprise en voyant le général, et elle lui demanda vivement comment il se trouvait à Londres en un pareil moment et si quelque grande catastrophe ne venait pas de frapper l'armée de Metz. Apprenant alors dans quelles circonstances le général Bourbaki avait été amené à quitter son commandement, l'Impératrice l'assura de la façon la plus catégorique qu'elle ne l'avait mandé à Londres ni directement, ni indirectement, et qu'elle n'avait rien à lui dire. En présence de cette affirmation qui était pour lui un véritable coup de foudre, le brave général se crut déshonoré et il écrivit en toute hâte à lord Granville, ministre des affaires étrangères d'Angleterre, une lettre dans laquelle il le priait de s'entremettre auprès du quartier général prussien, afin de lui faciliter les moyens de reprendre son commandement : « Le roi de Prusse comprendra, j'en suis sûr, écrivait le général Bourbaki au ministre de la Reine, le sentiment d'honneur qui me pousse à faire cette demande. Il ne voudrait pas que la conduite d'un loyal soldat fût exposée à des interprétations cruelles et injustes. » Le chef du Foreign-Office déféra avec empressement à ce désir, et, par l'intermédiaire de M. de Bernstorff, ambassadeur de l'Allemagne du Nord auprès de la Reine, lord Granville fut informé le 4 octobre que le

général Bourbaki était autorisé à traverser les lignes prussiennes pour retourner à Metz. Celui-ci quitta immédiatement Londres, gagna la Belgique et se dirigea vers la frontière de Luxembourg par où il comptait rejoindre les avant-postes français. Mais là il lui fut impossible d'obtenir le passage qui lui avait été promis, le prince Frédéric-Charles ne voulant pas reconnaître la décision du quartier général de Ferrières. C'est à ce moment que la délégation de province, ayant eu connaissance de l'aventure du général Bourbaki, lui fit proposer par l'intermédiaire du ministre de France à Bruxelles de ne plus insister pour rentrer à Metz et de venir à Tours. Le délégué du ministère des affaires étrangères invitait le général à cesser de se préoccuper de sa situation personnelle et à subordonner ses convictions et ses sympathies politiques à l'intérêt de la France qui avait besoin de son concours et qui le lui demandait. Cet appel eut un plein succès. Le général Bourbaki écrivit immédiatement au ministre de la guerre pour lui expliquer sa position; après quoi, il se rendit à Tours où il fut reçu avec la plus grande cordialité et peu de temps après pourvu d'un commandement.

Tel est cet épisode étrange du voyage à Londres du général Bourbaki, qui n'est lui-même qu'un incident dans cette mission vraiment extrardinaire et fantastique de l'émissaire Regnier. On a vu plus haut avec quelle distinction ce dernier avait été accueilli à plusieurs reprises par M. de Bismarck, à Ferrières, alors que le quartier général allemand croyait pouvoir compter sur l'aboutissement immédiat de ses intrigues. Depuis qu'elles avaient échoué, bien plus par la faute des circonstances, il faut

hélas! le dire, que par celle des hommes, M. de Bismarck affectait de traiter cet agent avec une sorte de dédain. Pour lui, Regnier n'était plus qu'un aventurier (1) sur lequel on ne s'était pas trompé, mais auquel on avait cru devoir témoigner quelques égards par déférence pour l'Impératrice dont il était l'agent. Des documents irréfutables établissent le contraire, c'est-à-dire que Regnier n'a été, à aucun degré, l'agent de l'Impératrice qui, jusqu'à la fin de septembre, a toujours refusé de le recevoir, tandis que M. de Bismarck l'a reçu, lui a fait des confidences et s'est servi de lui pour sonder les dispositions du maréchal Bazaine à Metz. Telle est la vérité historique qu'il ne faut laisser altérer par aucune subtilité.

A peine cette odieuse mystification était-elle terminée, que l'agonie de Metz commençait. La seule excuse sérieuse que le maréchal Bazaine ait fait valoir pour expliquer sa participation à des intrigues aussi manifestement au-dessous de son caractère et de sa situation de commandant en chef d'une grande armée, c'est qu'investi par des forces supérieures devant une ville qui n'avait pas, à beaucoup près, les ressources de Paris, il avait constaté de bonne heure leur diminution et prévu à une date certaine leur épuisement. Il fallait donc s'efforcer par tous les moyens possibles d'épargner à cette armée vaillante et glorieuse les horreurs d'une capitulation et arriver, si c'était possible, à la conserver intacte à la France. Malheureusement, les allées et venues de Re-

(1) Dans une communication officielle adressée à lord Granville, par le comte de Bernstorff, au nom du quartier général de Versailles dans l'affaire Bourbaki, Regnier était traité de *farceur*.

gnier n'avaient eu pour résultat que de faire perdre au maréchal un temps précieux, qui eut été plus utilement dépensé dans des sorties, et l'instant approchait où l'armée, à bout de vivres, n'aurait plus qu'à se rendre à discrétion, si une démarche directe tentée au quartier général de Versailles ne venait pas la sauver de cette extrémité. Sous l'empire de ces cruelles exigences, le maréchal Bazaine se décida à convoquer, le 10 octobre, un conseil de guerre dans lequel il fut résolu que des pourparlers seraient engagés avec l'ennemi, afin de conclure une convention militaire, honorable et acceptable pour tous.

Le général Boyer fut désigné pour remplir cette mission et l'autorisation de se rendre à Versailles, après lui avoir été refusée le 11 octobre par le prince Frédéric-Charles, lui fut accordée, le 12, sur une dépêche télégraphique du roi de Prusse. Le même jour, l'envoyé de l'armée du Rhin se dirigea, accompagné de deux officiers prussiens, sur Ars, où un train spécial fut mis à sa disposition et le conduisit par Pont-à-Mousson, Frouard et Toul jusqu'à Nanteuil. De là il continua sa route en voiture par Meaux et Lagny, jusqu'à Versailles, où il arriva le 14, mais où il ne lui fut pas permis de communiquer librement.

Reçu le même jour et le lendemain par M. de Bismarck, le général Boyer lui proposa d'autoriser l'armée du Rhin à sortir de Metz avec armes et matériel et à se rendre dans une ville de l'intérieur avec l'engagement préalable de ne plus prendre part aux opérations militaires contre la Prusse. Le chancelier déclara que cette demande était inacceptable, si elle n'engageait pas une

question politique, la question même de la paix. L'Allemagne ne pouvait traiter qu'avec la Régente, et à son défaut, avec la Chambre des députés de 1869, issue du suffrage universel et illégalement dissoute. Naturellement, M. de Bismarck qui était encore loin à cette époque de soupçonner l'existence de l'armée de la Loire, assurait que la prolongation de la guerre n'avait d'autre résultat que de désorganiser le pays, dont les parties non occupées par les armées allemandes étaient la proie de la démagogie la plus avancée. L'est, disait-il, est tout entier en notre pouvoir; le nord demande la paix; l'ouest s'agite bien plus sous l'influence d'un souffle religieux que d'un souffle militaire; quant au midi, il est à la veille de se constituer en confédération. Le général Boyer, gardé à vue, n'avait aucun moyen, il faut le reconnaître, de contredire ces affirmations, il ne put donc que prendre acte des conditions mises par le quartier général prussien aux avantages que réclamait l'armée du Rhin et repartir pour Metz, afin de les soumettre au commandant en chef et à son conseil de guerre.

Le lendemain du retour du général Boyer, le 18 octobre, eut lieu une nouvelle conférence militaire sous la présidence du maréchal Bazaine. Il y fut décidé à la majorité de sept voix contre deux que le général Boyer retournerait à Versailles et qu'il irait de là en Angleterre, dans l'espoir que, par l'intervention de l'Impératrice-Régente, le roi de Prusse accorderait des conditions plus favorables à l'armée du Rhin. Mais le conseil, à l'unanimité, ajouta que le maréchal commandant en chef n'accepterait aucune délégation pour signer les bases d'un traité concernant des questions étrangères à l'armée, la

quelle devait rester en dehors de toute négociation politique.

Le général Boyer revint donc à Versailles. Il trouva M. de Bismarck inflexible et persistant comme la première fois à subordonner à une question politique les avantages réclamés en faveur de l'armée du Rhin (1). Dès lors il s'agissait pour la Prusse de définir nettement ce qu'elle entendait par la paix dont elle demandait la signature à l'Impératrice-Régente. En d'autres termes, le moment était venu pour le chancelier de faire connaître ses conditions. Mais sur ce point, le général Boyer, croyons-nous, ne fut pas plus heureux que tant d'autres, et, en somme, on sera bien près de la vérité en disant que cette paix voulue par le quartier général allemand, c'était plutôt une paix en blanc qu'une paix nettement définie. En tout cas, il n'est pas prouvé que la ville de Metz eût été mise en dehors des sacrifices exigés alors de la France pour lui conserver l'armée du Rhin. Car, des deux combinaisons qui avaient cours à cet égard, l'une tranchait la question dans un sens peu favorable à nos intérêts, puisqu'elle accordait à la Prusse l'Alsace, plus une bande de territoire partant de Sarreguemines et s'avançant dans la Lorraine sur une étendue qui ne devait pas être moindre d'un nombre de kilomètres carrés déterminés : une formule aussi vague réservait une liberté d'action presque illimitée à M. de Bismarck et dans

(1) D'après l'auteur du livre intitulé : *Metz, campagne et négociations*. M. de Bismarck exigeait la cession de la ville de Metz et la signature de tous les chefs de l'armée du maréchal Bazaine, reconnaissant la Régence et s'engageant à la rétablir. (V. p. 358.)

tous les cas, elle ne sauvait pas Metz, compris dans la partie minimum de cette ligne. L'autre combinaison, à laquelle on s'attachait de préférence dans quelques centres politiques à l'étranger, consistait à laisser la ville de Metz à la France, mais sous la double condition que ses forteresses seraient démantelées et que la place de Luxembourg serait acquise à nos frais pour le compte de l'Allemagne. Combinaison bizarre, à notre sens, car elle ne pouvait guère plus s'effectuer par l'intermédiaire de la France, dont les principes et la position répugnaient à de semblables trafics, que par celui de l'Europe, dont la signature avait garanti par un acte solennel, à la date du mois de mai 1867, la neutralité et l'indépendance du territoire grand-ducal. Enfin, il est de notoriété publique qu'au moment où le général Boyer traitait avec M. de Bismarck, les journaux officieux de Berlin étaient unanimes à annoncer que le chancelier revendiquait Metz comme une forteresse allemande.

En quoi donc consistaient essentiellement les propositions dont le général Boyer était porteur de la part de M. de Bismarck? A conseiller à l'Impératrice de se rendre avec son fils à Metz, au centre de l'armée qui resterait ainsi à sa disposition et avec laquelle elle ferait exécuter la paix qui serait signée ultérieurement. Maintenant, quelle devait être cette paix? Le quartier général prussien refusait de le dire, alléguant que ses conditions étaient suffisamment connues. Or, tout ce qu'on savait à cet égard par des communications officielles, c'est que la Prusse réclamait de la France des territoires d'une superficie égale à ceux de Nice et de la Savoie et compre-

nant ensemble une population d'environ 1,500,000 âmes, avec la ville de Metz bien entendu.

Cependant la délégation de Tours s'était émue justement de la présence à Londres de l'envoyé de l'armée du Rhin et des négociations qu'il était censé poursuivre avec l'Impératrice-Régente. Le gouvernement français était en droit d'espérer que le général Boyer qui, en Belgique et en Angleterre, jouissait de la pleine liberté de ses communications, n'omettrait pas de le renseigner exactement, sinon sur le but de son voyage, au moins sur la situation réelle de Metz et de l'armée du Rhin à l'égard de laquelle beaucoup d'incertitudes régnaient encore (1). Pour des raisons que nous n'avons ni à connaître, ni à apprécier, le général Boyer n'en fit rien, et la délégation continua à ignorer le véritable état des choses jusqu'au dernier moment, car, à son arrivée, le général Bourbaki avait dit que l'armée de Metz, encore bien pourvue, sortirait quand elle voudrait : et si plus tard une communication officielle du maréchal Bazaine parvint à Tours, il ne faut pas oublier qu'elle ne put être déchiffrée à temps.

Tout ce qui est vrai, c'est que par l'entremise d'un diplomate influent, S. M. fut prévenue des appréhensions que suscitaient dans le gouvernement et dans le pays les pourparlers engagés auprès d'elle. On lui faisait ressortir que l'armée de la Loire avait réussi à prendre rapidement une grande consistance, et on

(1) Le général Boyer passant quelques jours après par Bruxelles, y vit le ministre de France, M. Tachard, à qui il raconta tout au long les négociations auxquelles il avait été mêlé; mais à ce moment Metz avait déjà capitulé.



la priait de ne pas entrer dans des agissements susceptibles de compliquer la situation militaire.

Cette fois encore, nous avons la satisfaction de le constater, la conduite de l'Impératrice fut très-noble et très-patriotique. Elle répondit qu'elle n'était occupée qu'à atténuer les conditions de la capitulation de Metz, qui n'était malheureusement plus qu'une question d'heures, mais que rien, dans son attitude ni dans ses actes, n'aurait pour conséquence d'entraver la défense du pays. Il conviendrait d'ajouter d'ailleurs que l'activité et l'énergie de M. Gambetta à cette époque étaient hautement appréciées à Hastings (1).

Quant à la proposition de se rendre à Metz avec son

(1) D'après la déposition du général Boyer devant la Commission d'enquête chargée d'examiner les actes du gouvernement du 4 septembre, voici quelle aurait été la réponse de l'Impératrice à la démarche dont il est parlé plus haut, le 26 octobre :

« La reddition de Metz est une affaire d'heures. Les vivres manquent. On ne saurait donc trop se hâter de conclure l'armistice. Je désire sauver la dernière armée de l'ordre, même au prix de toutes nos espérances. Vous ne pouvez douter de mon ardent patriotisme, qui me fait m'effacer aujourd'hui, tout en réservant nos droits, à la conclusion de la paix. »

Il est à peine besoin d'ajouter que cette réponse ne fut pas communiquée officiellement, la personne chargée de la transmettre étant obligée, per sa position, à beaucoup de ménagements dans son rôle d'intermédiaire.

Constatons aussi que le gouvernement de Tours avait fait les plus grands efforts pour correspondre avec le maréchal Bazaine. Mais aucun de ses nombreux émissaires n'était revenu, et le maréchal a déclaré qu'il n'en avait pas vu un seul. Dans les premiers jours d'octobre, la délégation eut la pensée d'envoyer à Metz la maréchale Bazaine, qui, malgré un état de grossesse très-avancé, consentit avec un patriotisme digne d'éloges à entreprendre ce voyage pénible. Elle s'adressa à M. de Bismarck pour avoir un sauf-conduit, que l'habile chancelier ne lui refusa pas, mais qui lui parvint la veille de la capitulation.

fils, l'Impératrice-Régente voulut l'examiner mûrement et la soumettre à une délibération approfondie de la part de ses conseillers. Contre le sentiment de quelques-uns d'entre eux, et après deux jours d'hésitation, qui s'expliquent suffisamment par l'importance d'une décision de laquelle dépendait le sort de l'armée de Metz, elle finit par répondre négativement. Avec un sens politique qui l'honore devant l'histoire, l'Impératrice avait compris que la combinaison suggérée par M. de Bismarck cachait un piége odieux. En effet, pour quiconque a vu alors la province, l'intervention de l'Impératrice eut été le signal du déchaînement de la guerre civile. Car l'armée de Metz, à supposer qu'elle eût consenti à se prêter à un rôle politique, n'était plus à ce moment aussi complétement maîtresse de la situation qu'on s'était plu à le faire croire au maréchal Bazaine. Une autre armée, déjà forte de 100,000 hommes était en voie d'organisation sur les bords de la Loire, et il n'est pas douteux que cette armée, fruit des efforts et du patriotisme de la nation toute entière, autant que du gouvernement, eût protesté contre une restauration de l'Empire. Sans doute il entrait dans les calculs de la Prusse de jeter l'une contre l'autre ces deux armées et d'achever par la guerre civile l'œuvre de la défaite et de l'invasion étrangère, dans notre malheureux pays. Grâce au ciel, cette dernière épreuve lui a été épargnée par la haute raison de l'Impératrice-Régente, et nous sommes profondément convaincus qu'il est du devoir d'une plume impartiale de lui rendre cette justice (1).

(1) C'est à ce moment que l'Impératrice fit savoir à lord Granville, ministre des affaires étrangères d'Angleterre, qu'elle ne son-

Ici se pose une question souvent agitée dans ces derniers temps, la question de savoir si la France aurait obtenu de meilleures conditions de l'empire que de la république. En renversant un gouvernement régulier pour lui en substituer un que les grandes Puissances ne devaient pas reconnaître, il n'est pas douteux que la révolution du 4 septembre a privé le pays de l'assistance des neutres dans un moment où elle lui était absolument nécessaire. Mais, quant à croire que l'Impératrice-Régente, une fois hors du territoire français, pouvait, en concluant la paix dès le 26 octobre, épargner à la France d'autres sacrifices que ceux que la continuation de la guerre pendant quatre mois de plus a nécessairement entraînés, cela nous paraît une pure illusion. Il faut bien se convaincre, en effet, qu'après Sedan, la Prusse avait donné libre carrière à ses ambitions, et qu'elle était décidée à les faire prévaloir quelle que fût la forme du gouvernement en France. Empire ou République, peu lui importait, elle ne cherchait que des garanties pour la paix qu'elle voulait imposer : hors de là tout lui était indifférent. Au 31 octobre, trois milliards et demi d'indemnité avec l'abandon de l'Alsace jusqu'à Colmar et de la Lorraine jusqu'à Metz eussent pu être des conditions satisfaisantes pour M. de Bismarck, traitant, soit avec l'Impératrice, soit avec le gouvernement de la Défense Nationale. Mais c'était son minimum invariable. Plus tard il a exigé davantage. Toutefois, il n'est pas prouvé

geait en aucune façon à abuser de l'hospitalité anglaise pour se livrer à des entreprises dynastiques, et qu'elle s'abstiendrait rigoureusement de tout ce qui pourrait soulever à ce sujet la moindre difficulté. Lord Lyons fut chargé de faire part à la délégation de Tours de cette communication.

qu'une autre procédure diplomatique que celle qui a été suivie n'eût pas ramené M. de Bismarck à ses conditions primitives. En ce qui regarde celles-ci, telle est du moins notre conviction, il n'appartenait pas plus à la Régente qu'au gouvernement de la Défense Nationale de les modérer : seule une intervention vigoureuse de l'Europe eut été susceptible de les adoucir.

Qu'il nous soit permis, en terminant ce douloureux exposé, de dire quelques mots sur le rôle politique du maréchal Bazaine. Certes, loin de nous la pensée de nous associer, même de loin, aux accusations portées contre la loyauté du commandant en chef de l'armée du Rhin, et de vouloir juger son œuvre militaire. Mais on ne saurait se défendre d'un sentiment pénible en voyant un homme en qui le pays avait placé toute sa confiance, recevoir un espion prussien, comme Regnier, et négocier sérieusement avec lui. Ce fait seul prouvera aux plus incrédules combien le maréchal est étranger aux choses de la politique proprement dite. Nous croyons, jusqu'à preuve du contraire et malgré des faits bien difficiles à expliquer, qu'il a été, dans ces agissements, si manifestement au-dessous de sa situation, un homme de bonne foi, ne cherchant que le salut de son armée et étranger à toutes les ambitions criminelles qui lui ont été si durement reprochées. Mais le fait est qu'en traitant avec Regnier, en faisant partir le général Bourbaki pour Londres, le maréchal Bazaine se condamnait à dépenser dans l'inaction ses vivres et ses approvisionnements, tandis que son devoir de soldat était de harceler sans relâche l'ennemi, et de l'user par des attaques incessantes. Le jeu de M. de Bismarck dans cette affaire était facile à comprendre. Il vou-

lait endormir le commandant en chef de l'armée du Rhin par de belles promesses et ralentir ainsi les opérations militaires de celui-ci jusqu'au jour où, la faim se faisant sentir dans son armée, elle lui imposerait l'obligation pure et simple de capituler. Malheureusement, ce jeu n'a que trop réussi, et la plus belle armée peut-être que la France ait possédée, depuis cinquante ans, s'est trouvée perdue pour le pays qui avait cependant un besoin bien pressant de ses services. Un de nos plus brillants officiers de marine, appréciant dans une publication récente le caractère et les qualités du maréchal Pellissier devant Sébastopol, faisait cette remarque que ce commandant en chef ne s'était signalé ni par l'étendue, ni par la hauteur de ses conceptions, mais qu'avant tout, il avait été une volonté. Le mot est très-juste, et quand on examine de près cette histoire si pleine de péripéties de l'armée de Metz, on arrive à se convaincre que ce qui a manqué le plus au maréchal Bazaine c'est une volonté.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU

CHAPITRE PREMIER

N° 1. Le comte de Granville à lord Lyons, à Paris.
Foreign-Office, le 7 septembre 1870.

N° 2. M. Jules Favre aux agents diplomatiques de la France à l'étranger.
Paris, le 6 septembre 1870.

N° 3. Le comte de Beust au prince de Metternich, à Paris.
Vienne, le 12 septembre 1870.

N° 4. Mission du prince Napoléon en Italie.

N° 5. Lord Lyons au comte de Granville.
Paris, le 9 septembre 1870.

N° 6. Le comte de Granville au comte de Bernstorff, ambassadeur de la Confédération de l'Allemagne du Nord, à Londres.

Foreign-Office, le 10 septembre 1870.

N° 7. Le comte de Granville à lord Lyons.

Foreign-Office, le 10 septembre 1870.

N° 8. Lord Lyons au comte de Granville.

Paris, le 10 septembre 1870.

N° 9. Lord Lyons au comte de Granville.

Paris, le 11 septembre 1870.

N° 10. Le comte de Bismarck au comte de Bernstorff, à Londres.

Le 12 septembre 1870.

N° 11. Le comte de Bismarck aux agents diplomatiques de la Confédération de l'Allemagne du Nord, à l'étranger.

Reims, le 13 septembre 1870.

N° 12. M. Jules Favre aux représentants du Gouvernement de la Défense Nationale, à l'étranger.

Paris, le 17 septembre 1870.

N° 13. Le comte de Bismarck aux Agents diplomatiques de la Confédération de l'Allemagne du Nord, à l'étranger.

Meaux, le 16 septembre 1870.

No 14. Rapport de M. Jules Favre au Gouvernement de la Défense Nationale sur l'entrevue de Ferrières.

Paris, le 21 septembre 1870.

No 15. Le comte de Bismarck aux Agents diplomatiques de la Confédération de l'Allemagne du Nord, à l'étranger, en réponse au rapport de M. Jules Favre.

Ferrières, le 27 septembre 1870.

N° 1

LE COMTE DE GRANVILLE A LORD LYONS, A PARIS.

Foreign-Office, 7 septembre 1870.

Le Gouvernement de Sa Majesté a reçu les communications télégraphiques de Votre Excellence, annonçant les graves événements survenus à Paris depuis que l'empereur Napoléon s'est rendu au roi de Prusse. Je vous donne pour instruction de rester à votre poste aussi longtemps qu'un membre du corps diplomatique pourra le faire, afin de pouvoir protéger aussi efficacement que possible les intérêts et les propriétés des sujets de Sa Majesté résidants en France. A cet effet, vous communiquerez avec n'importe quel Gouvernement de fait (sans toutefois le reconnaître formellement) qui aurait le pouvoir en mains, et cela jusqu'à ce que vous receviez de moi de nouvelles instructions.

Dans l'éventualité où Sa Majesté l'Impératrice se déciderait à quitter Paris, avec l'intention de maintenir le gouvernement impérial, ne fût-ce qu'avec une ombre

d'autorité, vous ne suivrez Sa Majesté dans aucune circonstance; mais vous ferez tout ce qui sera en votre pouvoir pour contribuer à la sûreté et au confort de Sa Majesté, si vous êtes appelé à offrir votre conseil et votre assistance.

(*Signé*) GRANVILLE.

(Blue Book anglais.)

N° 2.

M. JULES FAVRE AUX AGENTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE A L'ÉTRANGER.

Paris, le 6 septembre 1870.

Monsieur,

Les événements qui viennent de s'accomplir à Paris s'expliquent si bien par la logique inexorable des faits qu'il est inutile d'insister longuement sur leur sens et leur portée.

En cédant à un élan irrésistible, trop longtemps contenu, la population de Paris a obéi à une nécessité supérieure, celle de son propre salut.

Elle n'a pas voulu périr avec le pouvoir criminel qui conduisait la France à sa perte.

Elle n'a pas prononcé la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie : elle l'a enregistrée au nom du droit, de la justice et du salut public.

Et cette sentence était si bien ratifiée à l'avance par la conscience de tous, que nul, parmi les défenseurs du pouvoir qui tombait, ne s'est levé pour le soutenir.

Il s'est effondré de lui-même, sous le poids de ses fautes, aux acclamations d'un peuple immense, sans qu'une goutte de sang ait été versée, sans qu'une personne ait été privée de sa liberté.

Et l'on a pu voir, chose inouïe dans l'histoire, les citoyens auxquels le cri du peuple conférait le mandat périlleux de combattre et de vaincre, ne pas songer un instant aux adversaires qui, la veille, les menaçaient d'exécutions militaires. C'est en leur refusant l'honneur d'une répression quelconque, qu'ils ont constaté leur aveuglement et leur impuissance.

L'ordre n'a pas été troublé un seul moment : notre confiance dans la sagesse et le patriotisme de la garde nationale et de la population tout entière, nous permet d'affirmer qu'il ne le sera pas.

Délivré de la honte et du péril d'un gouvernement traître à tous ses devoirs, chacun comprend que le premier acte de cette souveraineté nationale, enfin reconquise, est de se commander à soi-même et de chercher sa force dans le respect du droit.

D'ailleurs, le temps presse : l'ennemi est à nos portes; nous n'avons qu'une pensée, le repousser hors de notre territoire.

Mais cette obligation que nous acceptons résolûment, ce n'est pas nous qui l'avons imposée à la France; elle ne la subirait pas si notre voix avait été écoutée.

Nous avons défendu énergiquement, au prix même de

notre popularité, la politique de la paix. Nous y persévérons avec une conviction de plus en plus profonde.

Notre cœur se brise au spectacle de ces massacres humains dans lesquels disparaît la fleur des deux nations qu'avec un peu de bon sens et beaucoup de liberté on aurait préservées de ces effroyables catastrophes.

Nous n'avons pas d'expression qui puisse peindre notre admiration pour notre héroïque armée, sacrifiée par l'impéritie du commandement suprême, et cependant plus grande par ses défaites que par les plus brillantes victoires.

Car, malgré la connaissance des fautes qui la compromettaient, elle s'est immolée, sublime, devant une mort certaine, et rachetant l'honneur de la France des souillures de son gouvernement.

Honneur à elle! La Nation lui ouvre ses bras! Le pouvoir impérial a voulu les diviser, les malheurs et le devoir les confondent dans une solennelle étreinte. Scellée par le patriotisme et la liberté, cette alliance nous fait invincibles.

Prêts à tout, nous envisageons avec calme la situation qui nous est faite.

Cette situation, je la précise en quelques mots; je la soumets au jugement de mon pays et de l'Europe.

Nous avons hautement condamné la guerre, et, protestant de notre respect pour le droit des peuples, nous avons demandé qu'on laissât l'Allemagne maîtresse de ses destinées.

Nous voulions que la liberté fût à la fois notre lien

commun et notre commun bouclier ; nous étions convaincus que ces forces morales assuraient à jamais le maintien de la paix. Mais, comme sanction, nous réclamions une arme pour chaque citoyen, une organisation civique, des chefs élus ; alors nous demeurions inexpugnables sur notre sol.

Le gouvernement impérial, qui avait depuis longtemps séparé ses intérêts de ceux du pays, a repoussé cette politique ; nous la reprenons, avec l'espoir qu'instruite par l'expérience, la France aura la sagesse de la pratiquer.

De son côté, le roi de Prusse a déclaré qu'il faisait la guerre, non à la France, mais à la dynastie impériale.

La dynastie est à terre. La France se lève.

Le roi de Prusse veut-il continuer une guerre impie qui lui sera au moins aussi fatale qu'à nous ?

Faut-il donner au monde du XIXe siècle ce cruel spectacle de deux nations qui s'entre-détruisent, et qui, oublieuses de l'humanité, de la raison, de la science, accumulent les ruines et les cadavres.

Libre à lui : qu'il assume cette responsabilité devant le monde et devant l'histoire !

Si c'est un défi, nous l'acceptons.

Nous ne céderons ni un pouce de notre territoire, ni une pierre de nos forteresses.

Une paix honteuse serait une guerre d'extermination à courte échéance.

Nous ne traiterons que pour une paix durable.

Ici, notre intérêt est celui de l'Europe entière, et nous

avons lieu d'espérer que, dégagée de toute préoccupation dynastique, la question se posera ainsi dans les chancelleries.

Mais fussions-nous seuls, nous ne faiblirons pas.

Nous avons une armée résolue, des forts bien pourvus, une enceinte bien établie, mais surtout les poitrines de 300,000 combattants décidés à tenir jusqu'au dernier.

Quand ils vont pieusement déposer des couronnes aux pieds de la statue de Strasbourg, ils n'obéissent pas seulement à un sentiment d'admiration enthousiaste, ils prennent leur héroïque mot d'ordre, ils jurent d'être dignes de leurs frères d'Alsace et de mourir comme eux.

Après les forts, les remparts ; après les remparts, les barricades. Paris peut tenir trois mois et vaincre ; s'il succombait, la France, debout à son appel, le vengerait ; elle continuerait la lutte, et l'agresseur y périrait.

Voilà, Monsieur, ce que l'Europe doit savoir. Nous n'avons pas accepté le pouvoir dans un autre but. Nous ne le conserverions pas une minute si nous ne trouvions pas la population de Paris et la France entière décidées à partager nos résolutions.

Je les résume d'un mot, devant Dieu qui nous entend, devant la postérité qui nous jugera : nous ne voulons que la paix. Mais si l'on continue contre nous une guerre funeste que nous avons condamnée, nous ferons notre devoir jusqu'au bout, et j'ai la ferme confiance que notre cause, qui est celle du devoir et de la justice, finira par triompher.

C'est en ce sens que je vous invite à expliquer la situation à M. le ministre de la Cour près de laquelle vous

êtes accrédité, et entre les mains duquel vous laisserez copie de ce document.

Agréez, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Le 6 septembre 1870.

Le Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) Jules Favre.

N° 3.

LE COMTE DE BEUST AU PRINCE DE METTERNICH A PARIS.

Vienne, le 12 septembre 1870.

M. le chargé d'affaires de France m'a remis copie de la circulaire adressée par M. Jules Favre aux représentants de la France à l'étranger. Nous ne pouvons que rendre hommage aux sentiments d'humanité et de patriotisme dont témoigne cette pièce. Nous constatons aussi avec une vive satisfaction qu'aucun acte de violence contre la vie et la liberté des personnes n'a été commis pendant les événements qui ont amené l'installation au pouvoir du gouvernement actuel. Le langage de M. Jules Favre nous fait enfin espérer que des négociations relatives au rétablissement de la paix pourront être ouvertes, et je n'ai pas besoin de dire combien nous serions heureux de les voir aboutir à un résultat favorable. Le gouverne-

ment impérial et royal sera toujours prêt, pour sa part, à contribuer aux efforts qui seront tentés afin de mettre un terme aux calamités de la guerre. L'humanité, non moins que les intérêts de la politique, nous en fait un devoir.

Les liens d'amitié qui subsistent depuis longtemps entre l'empire Austro-Hongrois et la France reposent sur des fondements assez solides pour que nous puissions compter sur leur maintien. De notre côté, nous désirons sincèrement établir avec le nouveau gouvernement des rapports de confiance et de bon accord. Votre Altesse peut en donner à M. Jules Favre l'assurance positive. Si la nature provisoire du gouvernement actuel ne nous permet pas de revêtir nos relations des formes officielles tout à fait régulières, nous n'avons pas moins donné une preuve évidente de nos intentions en chargeant V. A. de rester à son poste et d'entretenir avec M. Jules Favre les relations internationales d'usage. Je ne puis ici que réitérer cet ordre, en exprimant, en même temps, la satisfaction que m'a causée le maintien du comte de Mosbourg à Vienne. Je vois dans ce fait un témoignage non équivoque du désir du gouvernement français de cultiver avec nous de bons rapports. Nous constatons avec plaisir l'existence de ces dispositions qui répondent entièrement aux nôtres. Veuillez donner lecture de la présente dépêche à M. Jules Favre et recevez, etc.

Signé, Beust.

(Livre rouge austro-hongrois.)

N° 4.

MISSION DU PRINCE NAPOLÉON EN ITALIE.

Dans une brochure qui a paru au mois de septembre dernier, le prince Napoléon a publié une relation de sa mission en Italie. En voici les points essentiels :

« Je ne rappelle pas les événements du 28 juillet au 19 août, dont j'ai suivi toutes les péripéties. Je me suis borné tristement, simplement et silencieusement à rester auprès de S. M. l'empereur. Dans la matinée du 19 août, à Châlons, l'empereur entre dans ma baraque et me dit :

« Les affaires vont mal. Tu ne m'es d'aucune utilité » auprès de moi ; une chance, peu probable, mais cependant possible, serait décisive, c'est que l'Italie se » prononçant pour la France déclare la guerre et tâche » d'entraîner l'Autriche. Personne n'est mieux indiqué » que toi pour cette mission près de ton beau-père et de » l'Italie. Il faut que tu partes de suite pour Florence. » J'écris au roi, voici ma lettre. »

« Mon premier mouvement fut l'étonnement ; je résistai d'abord ; mon désir ardent était de partager jusqu'au bout le sort de nos soldats. Je fis observer qu'il me paraissait peu probable d'obtenir la coopération active immédiate de l'Italie et encore moins celle de l'Autriche ; que personnellement sans responsabilité directe dans les événements, mon vœu était de rester à l'armée auprès de l'empereur. Sa Majesté insista, faisant surtout valoir

mon inutilité auprès d'Elle, devenue plus complète encore depuis que l'empereur n'exerçait plus le commandement en chef. Mon cousin fit un appel à mon dévouement, disant que je n'avais ni le devoir vis-à-vis de moi-même ni le droit vis-à-vis de lui et du pays de refuser de rendre un service, et il ajouta : « Du reste, tu ne me quittes que » pour quelques jours ; si ta mission ne réussit pas, tu » me rejoindras. Les projets de Mac-Mahou sont bien » arrêtés ; l'armée se retire sur Paris par les places du » Nord. C'est sous Paris que nous livrerons probable» ment une bataille décisive, et, d'ici là, tu seras de re» tour. » Malgré tout mon profond respect pour l'empereur, je lui fis observer que, ne commandant plus l'armée, mon chef militaire était M. le maréchal de Mac-Mahon et qu'il me fallait un ordre de lui. « Qu'à cela ne tienne, répondit l'empereur, tu vas l'avoir. » Voici les ordres que je reçus :

« S. A. I. le prince Napoléon, étant chargé par l'em» pereur d'une mission en Italie, toutes les autorités sont » requises de lui donner aide et assistance si besoin s'en » faisait sentir.

» Donné au quartier impérial du camp de Châlons, le » 19 août 1870.

» NAPOLÉON. »

» S. A. I. le prince Napoléon est chargé par l'empereur » d'une mission spéciale.

» Toutes les autorités civiles et militaires sont invitées à

» lui en faciliter l'accomplissement en mettant à sa dispo-
» sition tous les moyens dont il pourrait avec besoin.

» Au quartier-général du camp de Châlons, le 19 août
» 1870.

» Le maréchal commandant en chef,

» DE MAC-MAHON. »

« Ne voulant exposer que ma conduite personnelle, je ne dirai rien des ordres et instructions que je reçus de l'empereur pour le roi d'Italie. Chacun comprendra cette réserve.

» Je partis le 19 à midi pour l'Italie, en passant par Lagny et Meaux, avec ordre de ne pas aller à Paris. Je constate que mon départ avait lieu à la suite de l'assurance et de la croyance que l'empereur avec l'armée se retirait sur Paris où je le rejoindrais, qu'il avait lieu sur l'ordre formel de mon souverain Napoléon III et du général de l'armée, le maréchal de Mac-Mahon.

» La dépêche suivante de M. le baron de Malaret, ministre de France à Florence, répond à l'insinuation que l'on a faite que le ministère à Paris ignorait et blâmait ma mission. Le ministre de France m'écrit le 21 août :

« Monseigneur,

» Conformément au désir que vous m'avez exprimé ce matin, j'ai prié le ministre des affaires étrangères de l'empereur de me mettre en mesure de renseigner exactement Votre Altesse Impériale sur la situation politique et militaire. Je trouve en rentrant chez moi le télégramme uivant du prince de la Tour d'Auvergne :

» Dites au prince Napoléon que la situation militaire est assez grave et que nous sommes toujours sans nouvelles du maréchal Bazaine.

» Veuillez agréer, etc.

» MALARET.

« Pendant que je faisais des efforts sur l'Italie et indirectement sur l'Autriche, je voulais être renseigné non-seulement sur la situation de l'armée, mais aussi sur celle de Paris. On sait l'influence qu'y exerçait alors le général Trochu, gouverneur militaire; cela me décida à lui envoyer la note suivante :

» Je suis envoyé ici par l'empereur et le maréchal Mac-Mahon pour décider l'Italie et l'Autriche à faire la guerre... Mon opinion est que l'Italie pourrait donner 50,000 hommes dans huit jours, portés à 100,000 dans quinze jours et à 150,000 dans un mois. Je suis sans nouvelles précises et je m'adresse à vous qui avez mon amitié et ma confiance. Dites-moi quelle est notre situation militaire et donnez-moi votre avis sur la direction des soldats italiens si je pouvais les obtenir. Faut-il les diriger par le mont Cenis sur Belfort ou par les Alpes sur Munich; dans ce cas, la permission de l'Autriche est nécessaire puisqu'on passe sur son territoire..... Réponse urgente; prière de garder le secret sur ma note.

» NAPOLÉON (Jérôme.) »

Le général Trochu me répondait le 25 août :

« Nouvelles améliorées, le maréchal Mac-Mahon s'étant renforcé et Bazaine étant ravitaillé, mais grande incer-

titude au sujet des combinaisons et opérations ; on les tient secrètes, s'il y en a.

» Il faudrait concentration sur Lyon, et de là, par marche perpendiculaire, menacer le flanc gauche de l'invasion dans la direction de Belfort ou de Langres.

» Des éclaireurs ennemis paraissent à Châlons et à Troyes. La défense de Paris marche bien, Respectueux dévouement.

» Général TROCHU. »

Le 27 août, apprenant par les nombreuses dépêches que je recevais que l'Empereur et l'armée marchaient sur le Chesne-Populeux, ce qui les détournait de la direction de Paris, je voulais mettre fin à mon séjour à Florence, et rejoindre l'ennemi. Sans divulguer les détails de ma négociation qui ne m'appartiennent pas, je transcris la dépêche télégraphique suivante, qui n'a trait qu'à ma position personnelle et prouve ma volonté de partir.

A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR, AU QUARTIER IMPÉRIAL.

Florence, 27 août 1870.

« Je ne crois pas pouvoir décider l'Italie à la guerre avant de nouveaux événements. Selon vos ordres, j'ai refusé toute discussion sur une intervention diplomatique.

» Je n'ai pas de réponse aux deux dernières dépêches écrites à Votre Majesté.

» On m'écrit de Paris que l'on attaque ma mission, que

l'on interpellera à la Chambre et que le ministère me défendra mal. Dans cette situation, veuillez me donner vos ordres positifs : il n'y en a que trois de possible :

» 1° Ou de rester ici, suivre la négociation, ce que je ne désire pas;

» 2° Ou de vous rejoindre; il me sera difficile de ne pas traverser Paris;

» 3° Ou de me rendre ma liberté d'action, si vous pensez que je ne puis être utile à rien auprès de vous.

» J'attends vos ordres et vous prie de les formuler clairement.

« NAPOLÉON (Jérome). »

Voici la réponse de l'empereur :

Chesne, 27 août 1870.

AU PRINCE NAPOLÉON, A FLORENCE

» J'ai reçu tes dépêches. Rien de nouveau ici. Je te prie de rester où tu es pour poursuivre la négociation. J'écrirai à Paris pour qu'on te défende si on t'attaque.

» NAPOLÉON. »

Je passai les journées des 28, 29 et 30 août dans une inquiétude mortelle et dans cette alternative, ou de quitter Florence malgré l'empereur, ou d'y rester selon ses ordres. D'autres dépêches m'informaient que l'armée en pleine opération se trouverait engagée d'une heure à l'autre et que je ne pourrais arriver qu'après la lutte.

Ce qui m'a décidé dans mon extrême perplexité, c'est la conviction que, dans les circonstances difficiles surtout, la ligne stricte du devoir et de la discipline est la seule à suivre sans préoccupations personnelles. Craignant de contrarier les intentions de l'empereur en quitl'Italie, car cette puissance pouvait avoir un rôle prépondérant pour nous dans le cas où le sort des armes ne nous eût pas été fatal ou s'il eût été seulement indécis, j'obéis à l'Empereur.

Les 30, 31 août et 1er septembre m'apportèrent toutes les heures les nouvelles des désastres; elles me venaient de la Belgique presque instantanément.

Sedan arrive et, à sa suite, l'usurpation du soi-disant gouvernement de la Défense Nationale.

Je quitte l'Italie pour la Suisse et, en partant, j'écris à l'Empereur la lettre suivante :

A S. M. L'EMPEREUR DES FRANÇAIS

Florence, ce 4 septembre 1870.

« Sire,

» J'apprends les batailles perdues et votre captivité ! Mon dévouement, mon devoir dictent ma conduite ; je demande à vous rejoindre, aujourd'hui surtout que toute défense de la patrie est impossible pour moi après les événements de Paris.

» Quelles que soient les conditions qui me seront faites, je m'y soumets d'avance pour être auprès de vous. Le malheur ne peut que resserrer les liens qui m'attachen

à vous depuis mon enfance. Je prie Votre Majesté d'accéder à la demande que je lui fais et que j'adresse au roi de Prusse.

» Veuillez agréer, Sire, l'hommage du profond et respectueux attachement avec lequel je suis,

» de Votre Majesté,

» le très-dévoué cousin,

» NAPOLÉON (Jérome). »

Voici la réponse :

AU PRINCE NAPOLÉON

Wilhelmshœhe, le 17 septembre 1870.

« Mon cher cousin,

» Je suis bien touché de l'offre que tu me fais de partager ma captivité, mais je désire rester seul avec le peu de personnes qui m'ont suivi, et j'ai même prié l'Impératrice de ne pas venir me rejoindre.

» J'espère que nous nous reverrons un jour, dans des temps plus heureux; en attendant, je te renouvelle l'assurance de ma sincère amitié.

» NAPOLÉON. »

N° 5

LORD LYONS AU COMTE DE GRANVILLE

Paris, le 9 septembre 1870.

J'ai déjà eu l'honneur d'informer Votre Seigneurie par le télégraphe que M. Jules Favre accepte votre offre de transmettre toute communication tendant à la paix, et qu'il vous prie de poser en son nom au comte de Bismarck la question suivante :

« Le comte de Bismarck veut-il entrer en pourparlers pour arriver à un armistice et à une conférence sur les conditions de la paix; et avec qui entend-il engager cette conversation ? »

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-inclus une copie de la lettre autographe de M. J. Favre, contenant cette demande. La lettre m'a été apportée par le prince de Metternich, qui était allé de chez moi trouver M. J. Favre et lui avait dit qu'il retournait me voir. De là, l'allusion au prince au commencement de la lettre.

Après l'avoir reçue, j'allai immédiatement chez M. J. Favre. Il me demanda, comme il est dit dans ma dépêche, de prier Votre Seigneurie tout particulièrement, de transmettre sa demande directement par télégraphe au quartier général prussien, et directement au comte de Bismarck.

Il me dit qu'il paraît, d'après une réponse faite à une

communication venant de l'Italie, que M. de Thiele à Berlin n'a pas qualité pour traiter de conditions de paix ; il ajouta qu'il était fort important d'éviter le retard.

Signé : Lyons.

(Blue-Book.)

N° 6

LE COMTE DE GRANVILLE AU COMTE DE BERNSTORFF

Foreign-Office, ce 10 septembre 1870.

Le gouvernement de Sa Majesté n'ayant pas les moyens de communiquer directement avec le quartier général prussien, j'ai l'honneur de vous prier de transmettre, dans le plus court délai possible, la question suivante, que M. Favre nous a prié de faire parvenir à Votre Excellence. Voici les propres paroles de M. Favre : « M. de Bismarck veut-il entrer en pourparlers pour arriver à un armistice et à une conférence sur les conditions de la paix ; et avec qui entend-il engager cette conversation ? »

Signé : GRANVILLE.

(Blue-Book.)

N° 7

LE COMTE DE GRANVILLE A LORD LYONS, A PARIS.

Foreign-Office, ce 10 septembre 1870.

J'ai reçu ce matin votre dépêche d'hier, contenant la copie de la note de M. Favre, avec la question qu'il désire faire transmettre à M. de Bismarck, et où il exprime le dérir d'être renseigné sur les intentions du gouvernement prussien au sujet d'un armistice et de négociations de paix.

Votre Excellence aura la bonté d'informer M. Favre que j'ai, sans délai, prié l'ambassadeur de Prusse de faire parvenir cette question, et je vous envoie ci-inclus pour être communiquée à M. Favre, une copie de mes lettres au comte de Bernstorff, à ce sujet.

Signé : GRANVILLE.
(Blue-Book.)

N° 8

LORD LYONS AU COMTE DE GRANVILLE

Paris, ce 10 septembre 1870.

J'ai aussitôt informé M. Favre que Votre Seigneurie avait sans délai transmis au comte de Bernstorff la question que le gouvernement français désire voir poser au

comte de Bismarck. M. Favre me prie de remercier de cet empressement Votre Seigneurie; il exprime le ferme espoir de recevoir rapidement une réponse.

Signé : LYONS.

(Blue-Book.)

N° 9

LORD LYONS AU COMTE DE GRANVILLE

Paris, 11 septembre 1870.

Cette après-midi, en conséquence des instructions reçues de Votre Seigneurie la veille, j'ai remis à M. Favre copie de votre lettre au comte de Bernstorff, le priant de transmettre à M. de Bismarck la question que le gouvernement désire lui être posée.

M. Favre me dit qu'il lui importait extrêmement de savoir le plus tôt possible si M. de Bismarck est de fait disposé à entrer en communication avec lui pour arriver à un armistice et à une conférence pour la paix. Comme je vous en ai déjà informé par télégraphe, il affirme que si la réponse n'arrivait pas demain avant 2 heures de l'après-midi, il devrait en conclure que M. de Bismarck n'a pas l'intention de répondre.

Je rappelai à M. Favre l'incertitude et les délais de toute communication avec le quartier général prussien, et je le priai de ne pas conclure si vite qu'une réponse ne se ferait pas.

Signé : LYONS.

(Blue-Book.)

N° 10.

LE COMTE DE BISMARCK AU COMTE DE BERNSTORFF
A LONDRES.

12 septembre 1870.

Dépêche télégraphique.

J'ai dit récemment par prévision dans mon dernier télégramme que vous pouvez accueillir toute espèce d'ouvertures de la part de la reine d'Angleterre, mais que vous ne pouvez attacher à de semblables ouvertures, venant du gouvernement existant actuellement à Paris, l'importance qu'aurait une ouverture faite par le gouvernement de la France, puisque le premier n'a pas été reconu par la nation et que l'Empereur Napoléon est encore, pour les puissances étrangères, le seul dépositaire de la souveraineté. Je demande par contre question : quelle garantie le gouvernement actuel ou tout autre qui lui survivra à Paris donnera-t-il que les conventions conclues avec lui seraient reconnues par la France ou même immédiatement par les troupes de Strasbourg et de Metz?

(*Signé* BISMARCK).

(Blue-Book.)

N° 11.

LE COMTE DE BISMARCK AUX AGENTS DIPLOMATIQUES DE LA CONFÉDÉRATION DE L'ALLEMAGNE DU NORD A L'ÉTRANGER.

Reims, le 13 septembre 1870.

Les appréciations erronées de notre situation vis-à-vis de la France, qui nous parviennent même de certains côtés amis, m'obligent à m'expliquer comme il suit sur les vues de Sa Majesté le roi, partagées par les gouvernements allemands nos alliés.

Nous avions cru voir dans le plébiscite et dans l'état de chose en apparence satisfaisant qu'il avait créé pour la France une garantie de la paix et le témoignage des dispositions pacifiques de la nation française. Les événements nous ont appris qu'il n'en était pas ainsi, du moins ils nous ont fait voir avec quelle facilité l'opinion du peuple français se retourne en sens contraire. La majorité, presque l'unanimité des représentants de la nation, du Sénat, des organes de l'opinion publique dans la presse ont demandé si haut et si impérieusement la guerre de conquête contre nous, que le courage de la résistance a manqué aux amis isolés de la paix, et que l'empereur Napoléon a pu, sans altérer la vérité, dire à Sa Majesté le roi, comme il l'affirme encore aujourd'hui, que l'état de l'opinion publique l'a forcé à faire la guerre.

En présence de ce fait nous ne saurions chercher

nos garanties dans les dispositions du peuple français. Nous ne devons pas nous dissimuler qu'à la suite de cette guerre il faut nous attendre, de la part de la France, non pas à une paix durable, mais à une nouvelle attaque dans un prochain avenir, et cela, quelles que soient d'ailleurs les conditions que nous voulons faire à la France. C'est sa défaite en elle-même, c'est notre victorieuse résistance à sa coupable attaque qu'elle ne nous pardonnera jamais. Si aujourd'hui nous nous retirions de France, sans exiger aucune cession de territoire, aucune contribution, même sans prétendre aucun autre avantage que la gloire de nos armes, la nation française n'en conserverait pas moins la même haine, la même soif de vengeance, blessée comme elle a été dans son ambition et dans sa passion de dominer, et elle n'attendrait que le jour où elle pourrait espérer le succès en traduisant ses sentiments par des actes.

» Ce n'a été ni le doute de la justice de notre cause, ni la crainte de ne pas être assez forts, qui nous ont conseillé en 1867 d'éviter la guerre dès lors assez imminente, mais la crainte, précisément, d'exciter ces passions par nos victoires, d'ouvrir ainsi une ère de mutuelle irritation et de provoquer des guerres sans cesse renouvelées, — tandis que nous espérions, en gagnant du temps et en nous appliquant à entretenir les relations pacifiques des deux nations, acquérir des bases solides pour une ère de paix et de prospérité réciproque. Aujourd'hui, après qu'on nous a forcés de faire la guerre que nous voulions éviter, nous devons nous efforcer d'obtenir pour notre défense, contre la *prochaine* attaque des Français, des sûretés meilleures que celle de leur bienveillance.

» Les garanties qu'après l'année 1815 on avait cherchées contre ces mêmes tendances ambitieuses des Français et pour la paix européenne, — soit dans la Sainte-Alliance, soit dans d'autres accords faits en vue de l'intérêt général, ont perdu, avec le temps leur action et leur valeur; en sorte que l'Allemagne finalement a dû seule se défendre contre la France, en ne comptant que sur sa propre force et sur ses propres ressources. Un effort comme celui que fait aujourd'hui la nation allemande ne peut lui être continuellement redemandé; par conséquent, nous sommes dans la nécessité d'acquérir des garanties matérielles pour la sûreté de l'Allemagne contre les attaques à venir de la France, et des garanties en même temps pour la paix de l'Europe, qui n'a aucun danger à craindre du côté de l'Allemagne. Ces garanties, nous n'avons pas à les demander à un gouvernement provisoire de la France, mais à la nation française elle-même, qui a montré qu'elle est prête à suivre chacun de ses gouvernements, quels qu'ils soient, dans la guerre contre nous, ainsi que l'atteste la série des guerres agressives faites, depuis des siècles, par la France contre l'Allemagne.

» C'est pourquoi dans nos conditions de paix nous devons avoir uniquement en vue de rendre plus difficile pour la France sa prochaine agression contre la frontière allemande et surtout contre celle de l'Alllemagne du Sud sans défense jusqu'ici, — en cherchant à reculer cette frontière et par suite le point de départ des attaques françaises, et en donnant à l'Allemagne comme boulevards défensifs les places fortes à l'aide desquelles la France nous menace.

» Veuillez,.... si vous êtes interrogé, vous exprimer en ce sens.

(*Signé*) » DE BISMARCK. »

N° 12

M. JULES FAVRE AUX REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE A L'ÉTRANGER.

Paris, le 17 septembre 1870.

Monsieur, le décret par lequel le gouvernement de la Défense Nationale vance les élections a une signification qui certainement ne vous aura pas échappé, mais que je tiens à préciser. La résolution de convoquer le plutôt possible une Assemblée résume notre politique tout entière. En acceptant la tâche périlleuse que nous imposait la chute du gouvernemeut impérial, nous n'avons eu qu'une pensée : défendre notre territoire, sauver notre honneur, et remettre à la nation le pouvoir qui émane d'elle, que seule elle peut exercer. Nous aurions voulu que ce grand acte s'accomplit sans transition, mais la première nécessité était de faire tête à l'ennemi, et nous devions nous y dévouer : c'est là ce que comprendront ceux qui nous jugent sans passion.

Nous n'avons pas la prétention de demander ce désintéressement à la Prusse; nous tenons compte des sentiments que font naître chez elle la grandeur des pertes

éprouvées et l'exaltation naturelle de la victoire. Ces sentiments expliquent les violences de la presse, que nous sommes loin de confondre avec les aspirations des hommes d'Etat. Ceux-ci hésiteront à continuer une guerre impie, dans laquelle ont déjà succombé plus de 200,000 créatures humaines, et ce serait la continuer forcément que d'imposer à la France des conditions inacceptables.

On nous objecte que le gouvernement qu'elle s'est donné est sans pouvoir régulier pour la représenter. Nous le reconnaissons loyalement, c'est pourquoi nous appelons tout de suite une Assemblée librement élue.

Nous ne nous attribuons d'autre privilége que de donner à notre pays notre cœur et notre sang et de nous livrer à son jugement souverain. Ce n'est donc pas notre autorité d'un jour, c'est la France immortelle qui se lève devant la Prusse. La France, dégagée du linceuil de l'empire, libre, généreuse, prête à s'immoler pour le droit et la liberté, désavouant toute politique de conquête, toute propagande violente, n'ayant d'autre ambition que de rester maîtresse d'elle-même, de développer ses forces morales et matérielles, de travailler fraternellement avec ses voisins aux progrès de la civilisation. C'est cette France qui, rendue à sa libre action, a immédiatement demandé la cessation de la guerre, mais qui en préfère mille fois les désastres au déshonneur.

Vainement ceux qui ont déchaîné sur elle ce redoutable fléau essaient-ils aujourd'hui d'échapper à la responsabilité qui les écrase en alléguant faussement qu'ils ont cédé au vœu du pays Cette calomnie peut faire illusion à l'étranger, où l'on n'est pas tenu de connaître exacte-

ment notre situation intérieure; mais il n'est personne chez nous qui ne la repousse hautement comme une œuvre de révoltante mauvaise foi.

Les élections de 1869 ont eu pour mot d'ordre : paix et liberté. Le plébiscite lui-même s'est approprié ce programme, en confiant au pouvoir impérial la mission de le réaliser. Il est vrai que la majorité du Corps législatif a acclamé les déclarations belliqueuses de M. le duc de Gramont, mais, quelques semaines avant, elle avait accordé les mêmes acclamations aux déclarations pacifiques de M. Ollivier.

Il faut le dire sans récrimination : émanée du pouvoir personnel, la majorité se croyait obligée de le suivre docilement, même dans ses plus périlleuses contradictions. Elle s'est refusée à tout examen sérieux et a voté de confiance; alors le mal a été sans remède. Telle est la vérité. Il n'y a pas un homme sincère en Europe qui puisse la démentir et affirmer que, librement consultée, la France eût fait la guerre à la Prusse.

Je n'en ai jamais tiré cette conséquence, que nous ne soyons pas responsables. Nous avons eu le tort, — et nous l'expions cruellement, — d'avoir toléré un gouvernement qui nous perdait. Maintenant qu'il est renversé, nous reconnaissons l'obligation qui nous est imposée de réparer, dans la mesure de la justice, le mal qu'il a fait. Mais si la puissance avec laquelle il nous a si gravement compromis se prévaut de nos malheurs pour nous accabler, nous lui opposerons une résistance désespérée, et il demeurera bien entendu que c'est la nation, régulièrement représentée par une Assemblée librement élue, que cette puissance veut détruire.

La question ainsi posée, chacun fera son devoir. La fortune nous a été dure : elle a des retours imprévus. Notre résolution les suscitera. L'Europe commence à s'émouvoir, les sympathies nous reviennent. Celles des cabinets nous consolent et nous honorent. Ils seront vivement frappés, j'en suis sûr, de la noble attitude de Paris au milieu de tant de causes de redoutables excitations. Grave, confiante, prête aux derniers sacrifices, la nation armée descend dans l'arène sans regarder en arrière, ayant devant les yeux ce simple et grand devoir : la défense de son foyer et de son indépendance.

Je vous prie, Monsieur, de développer ces vérités au représentant du gouvernement près duquel vous êtes accrédité; il en saisira l'importance et se fera ainsi une juste idée des dispositions dans lesquelles nous sommes.

Recevez, etc.

Paris, le 17 septembre 1870.

Le vice-président du Gouvernement de la Défense Nationale, ministre des affaires étrangères,
(*Signé*) Jules FAVRE.

N° 13

LE COMTE DE BISMARCK AUX AGENTS DIPLOMATIQUES DE LA CONFÉDÉRATION DE L'ALLEMAGNE DU NORD A L'ÉTRANGER.

Meaux, le 16 septembre 1870.

« Vous connaissez la circulaire que M. Jules Favre, au nom des possesseurs actuels du pouvoir dans Paris,

lesquels se nomment eux-mêmes « le gouvernement de la Défense Nationale, » — a adressée aux représentants de la France à l'étranger.

« En même temps, il est venu à ma connaissance que M. Thiers s'est chargé d'une mission confidentielle auprès de quelques cours étrangères, et je puis supposer qu'il se donnera pour tâche, d'un côté de faire croire que le gouvernement parisien actuel est animé de l'amour de la paix, d'autre part de demander l'intervention des puissances neutres en faveur d'une paix qui enlèverait à l'Allemagne les fruits de ses victoires et l'empêcherait de traiter sur des bases contenant un obstacle pour les prochaines attaques de la France contre l'Allemagne.

« A l'intention sérieuse du gouvernement parisien actuel de mettre fin à la guerre nous ne pouvons croire, tant qu'il continue à l'intérieur, par ses paroles et par ses actes, à aiguillonner la passion populaire, à envenimer la haine et l'irritation d'une population exaspérée déjà par les souffrances de la guerre, et à condamner d'avance comme inacceptable pour la France toute base de paix que l'Allemagne peut accepter. Ainsi ce gouvernement rend lui-même impossible la paix à laquelle il devrait préparer le peuple par un langage calme et tenant compte de la gravité de la situation, — si nous pouvions admettre qu'il ait en vue sincèrement de négocier la paix avec nous. La demande qu'on nous adresserait de conclure un armistice sans avoir toute sûreté pour nos conditions de paix, ne saurait être sérieusement faite que si l'on suppose chez nous le manque de jugement militaire et polique ou l'indifférence pour les intérêts de l'Allemagne.

« Il y a en outre un obstacle essentiel à ce que les Français aperçoivent sérieusement la nécessité de faire la paix avec l'Allemagne, c'est l'espérance entretenue chez eux par le gouvernement actuel d'une intervention diplomatique ou effective des puissances neutres en faveur de la France. Si le peuple français parvient à se convaincre que, comme il a seul provoqué arbitrairement la guerre et comme l'Allemagne a dû, seule aussi, combattre contre lui, de même il doit régler seul ses comptes avec l'Allemagne, — alors il aura bientôt mis fin à une résistance certainement inutile aujourd'hui. C'est une inhumanité de la part des neutres envers la nation française, s'ils permettent que le gouvernement parisien entretienne le peuple dans des espérances irréalisables d'intervention et prolonge ainsi la lutte.

« Nous sommes loin de vouloir en aucune façon nous immiscer dans les affaires intérieures de la France. Quelque gouvernement que la nation française veuille se donner, peu nous importe. Régulièrement jusqu'ici le gouvernement de l'empereur Napoléon est le seul reconnu par nous. Nos conditions de paix, quel que soit par le fait le gouvernement légitime avec lequel nous ayons à les négocier, ne dépendent point de la question de savoir comment et par qui la nation française est gouvernée; elles nous sont dictées par la nature des choses et par la loi de défense nécessaire contre un peuple voisin puissant et ennemi de la paix. L'opinion unanime des gouvernements allemands et du peuple allemand demande que l'Allemagne soit défendue par des frontières meilleures que jusqu'à ce jour contre les menaces et les agressions auxquelles tous les gouverne-

ments français, depuis des siècles, se sont livrés envers nous.

Aussi longtemps que la France reste en possession de Strasbourg et de Metz, son offensive stratégique est plus forte que notre défensive par rapport au Sud tout entier et à la partie Nord de l'Allemagne située sur la rive gauche du Rhin. Strasbourg, appartenant à la France, est une porte de *sortie* toujours ouverte sur l'Allemagne du Sud, tandis que possédés par l'Allemagne, Strasbourg et Metz acquièrent un caractère défensif. Dans plus de vingt guerres, nous n'avons jamais été agresseurs vis-à-vis de la France, et nous n'avons rien à lui demander que notre sûreté si souvent menacée par elle, notre sûreté dans notre propre pays. La France, au contraire, ne considérera *toute* paix, à conclure aujourd'hui, que comme un armistice, et jalouse de venger sa défaite actuelle, elle nous attaquera — en nous cherchant querelle et au mépris de tout droit, comme cette année — dès qu'elle se sentira assez forte par elle-même ou par des alliances étrangères.

« En rendant l'offensive plus difficile pour la France, dont l'initiative seule a causé jusqu'ici toutes les perturbations de l'Europe, nous agissons en même temps dans l'intérêt européen, qui est celui de la paix. Du côté de l'Allemagne, il n'y a pas à craindre que la paix européenne soit troublée. Ayant été forcés, malgré notre amour de la paix, de faire cette guerre, que, quatre années durant, nous nous sommes efforcés d'éviter, en faisant taire notre amour-propre national sans cesse provoqué par la France, nous voulons exiger notre sûreté à venir comme prix des efforts considérables que nous

avons dû faire pour notre défense. Personne ne nous accusera de manquer de modération, si nous maintenons cette juste et équitable demande.

« Veuillez, ... je vous prie, vous pénétrer de ces idées et les faire valoir dans vos entretiens. »

(*Signé*) « BISMARCK. »

N° 14

RAPPORT DE M. JULES FAVRE AU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE.

A MM. les membres du gouvernement de la Défense Nationale.

Paris, le 21 septembre 1870.

Mes chers Collègues,

L'union étroite de tous les citoyens, et particulièrement celle des membres du Gouvernement, est plus que jamais une nécessité de salut public. Chacun de nos actes doit la cimenter. Celui que je viens d'accomplir, de mon chef, m'était inspiré par ce sentiment ; il aura ce résultat. J'ai eu l'honneur de vous l'expliquer en détail. Cela ne suffit point. Nous sommes un Gouvernement de publicité. Si à l'heure de l'exécution, le secret est indispensable, le fait, une fois consommé, doit être entouré de la plus grande lumière. Nous ne sommes quelque

chose que par l'opinion de nos concitoyens, il faut qu'elle nous juge à chaque heure, et pour nous juger elle a le droit de tout connaître.

J'ai cru qu'il était de mon devoir d'aller au quartier général des armées ennemies; j'y suis allé. Je vous ai rendu compte de la mission que je m'étais imposée à moi-même; je viens dire à mon pays les raisons qui m'ont déterminé, le but que je me proposais, celui que je crois avoir atteint.

Je n'ai pas besoin de rappeler la politique inaugurée par nous et que le ministre des affaires étrangères était plus particulièrement chargé de formuler. Nous sommes avant tout des hommes de paix et de liberté. Jusqu'au dernier moment nous nous sommes opposés à la guerre que le gouvernement impérial entreprenait dans un intérêt exclusivement dynastique, et quand ce gouvernement est tombé, nous avons déclaré persévérer plus énergiquement que jamais dans la politique de la paix.

Cette déclaration, nous la faisions, quand, par la criminelle folie d'un homme et de ses conseillers, nos armées étaient détruites; notre glorieux Bazaine et ses vaillants soldats bloqués devant Metz; Strasbourg, Toul, Phalsbourg écrasés par les bombes; l'ennemi victorieux en marche sur notre capitale. Jamais situation ne fut plus cruelle; elle n'inspira cependant au pays aucune pensée de défaillance, et nous crûmes être son interprête fidèle en imposant nettement cette condition : pas un pouce de notre territoire, pas une pierre de nos forteresses.

Si donc à ce moment, où venait de s'accomplir un fait aussi considérable que celui du renversement du promo-

teur de la guerre, la Prusse avait voulu traiter sur les bases d'une indemnité à déterminer, la paix était faite ; elle eût été accueillie comme un immense bienfait; elle fût devenue un gage certain de la réconciliation entre deux nations qu'une politique odieuse seule a fatalement divisées.

Nous espérions que l'humanité et l'intérêt bien entendus remporteraient cette victoire, belle entre toutes, car elle aurait ouvert une ère nouvelle, et les hommes d'Etat qui y auraient attaché leur nom auraient eu comme guide : la philosophie, la raison, la justice ; comme récompense : les bénédictions et la prospérité des peuples.

C'est avec ces idées que j'ai entrepris la tâche périlleuse que vous m'avez confiée. Je devais d'abord me rendre compte des dispositions des cabinets européens et chercher à me concilier leur appui. Le gouvernement impérial l'avait complètement négligé, ou y avait échoué. Il s'est engagé dans la guerre sans une alliance, sans une négociation sérieuse; tout, autour de lui, était hostilité ou indifférence; il recueillait ainsi le fruit amer d'une politique blessante pour chaque Etat voisin, par ses menaces ou ses prétentions.

A peine étions-nous à l'Hôtel-de-Ville qu'un diplomate, dont il n'est point encore opportun de révéler le nom, nous demandait à entrer en relations avec nous. Dès le lendemain, votre ministre recevait les représentants de toutes les puissances. La république des Etats-Unis, la République helvétique, l'Italie, l'Espagne, le Portugal reconnaissaient officiellement la République française. Les autres gouvernements autorisaient leurs

agents à entretenir avec nous des rapports officieux qui nous permettaient d'entrer de suite en pourparlers utiles.

Je donnerais à cet exposé, déjà trop étendu, un développement qu'il ne comporte pas, si je racontais avec détail la courte, mais instructive histoire des négociations qui ont suivi. Je crois pouvoir affirmer qu'elle ne sera pas tout à fait sans valeur pour notre crédit moral.

Je me borne à dire que nous avons trouvé partout d'honorables sympathies. Mon but était de les grouper, et de déterminer les puissances signataires de la ligue des neutres à intervenir directement près de la Prusse, en prenant pour base les conditions que j'avais posées, Quatre de ces puissances me l'ont offert, je leur en ai, au nom de mon pays, témoigné ma gratitude, mais je voulais le concours des deux autres. L'une m'a promis une action individuelle dont elle s'est réservé la liberté; l'autre m'a proposé d'être mon intermédiaire vis-à-vis de la Prusse. Elle a même fait un pas de plus : sur les instances de l'envoyé extraordinaire de la France, elle a bien voulu recommander directement mes démarches. J'ai demandé beaucoup plus, mais je n'ai refusé aucun concours, estimant que l'intérêt qu'on nous montrait était une force à ne pas négliger.

Cependant, le temps marchait; chaque heure rapprochait l'ennemi. En proie à de poignantes émotions, je m'étais promis à moi-même de ne pas laisser commencer le siège de Paris sans essayer une démarche suprême, fussé-je seul à la faire. L'intérêt n'a pas besoin d'en être démontré. La Prusse gardait le silence et nul ne consen-

tait à l'interroger. Cette situation était intenable; elle permettait à notre ennemi de faire peser sur nous la responsabilité de la continuation de la lutte; elle nous condamnait à nous taire sur ses intentions. Il fallait en sortir. Malgré ma répugnance, je me déterminai à user des bons offices qui m'étaient offerts, et le 10 septembre, un télégramme parvenait à M. de Bismarck, lui demandant s'il voulait entrer en conversations sur des conditions de transaction. Une première réponse était une fin de non recevoir tirée de l'irrégularité de notre gouvernement. Toutefois le chancelier de la Confédération du Nord n'insista pas, et me fit demander quelles garanties nous présentions pour l'exécution d'un traité. Cette seconde difficulté levée par moi, il fallait aller plus loin. On me proposa d'envoyer un courrier, ce que j'acceptai. En même temps on télégraphiait directement à M. de Bismarck, et le premier ministre de la puissance qui nous servait d'intermédiaire disait à notre envoyé extraordinaire que la France pouvait agir; il ajoutait qu'il serait à désirer que je ne reculasse pas devant une démarche au quartier général. Notre envoyé qui connaissait le fond de mon cœur répondit que j'étais prêt à tous les sacrifices pour faire mon devoir, qu'il y en avait peu d'aussi pénibles que d'aller au travers des lignes ennemies chercher notre vainqueur, mais qu'il supposait que je m'y résignerais. Deux jours après, le courrier revenait. Après mille obstacles, il avait vu le chancelier qui lui avait dit être disposé volontiers à causer avec moi.

J'aurais voulu une réponse directe au télégramme de notre intermédiaire, elle se faisait attendre. L'investisse-

ment de Paris s'achevait. Il n'y avait plus à hésiter, je me résolus à partir.

Seulement il m'importait que pendant qu'elle s'accomplissait, cette démarche fût ignorée; je recommandai le secret et j'ai été douloureusement surpris en rentrant hier soir d'apprendre qu'il n'a pas été gardé. Une indiscrétion coupable a été commise. Un journal, l'*Electeur libre*, déjà désavoué par le Gouvernement, en a profité; une enquête est ouverte, et j'espère pouvoir réprimer ce double abus.

J'avais poussé si loin le scrupule de la discrétion que je l'ai observée même vis-à-vis de vous, mes chers collègues. Je ne m'y suis pas résolu sans un vif déplaisir. Mais je connaissais votre patriotisme et votre affection; j'étais sûr d'être absous. Je croyais obéir à une nécessité impérieuse. Une première fois je vous avais entretenus des agitations de ma conscience et je vous avais dit qu'elle ne serait en repos que lorsque j'aurais fait tout ce qui était humainement possible pour arrêter honorablement cette abominable guerre. Me rappelant la conversation provoquée par cette ouverture, je redoutais des objections, et j'étais décidé; d'ailleurs, je voulais en abordant M. de Bismarck, être libre de tout engagement, afin d'avoir le droit de n'en prendre aucun. Je vous fais ces aveux sincères, je les fais au pays, pour écarter de vous une responsabilité que j'assume seul. Si ma démarche est une faute, seul j'en dois porter la peine.

J'avais cependant averti M. le ministre de la guerre, qui avait bien voulu me donner un officier pour me conduire aux avant-postes. Nous ignorions la situation du quartier général. On le supposait à Grosbois. Nous nous

acheminâmes vers l'ennemi par la porte de Charenton.

Je supprime tous les détails de ce douloureux voyage, pleins d'intérêt cependant, mais qui ne seraient point ici à leur place. Conduit à Villeneuve-Saint-Georges, où se trouvait le général en chef commandant le 6ᵉ corps, j'appris, assez tard dans l'après-midi, que le quartier général était à Meaux. Le général, des procédés duquel je n'ai qu'à me louer, me proposa d'y envoyer un officier porteur de la lettre suivante, que j'avais préparée pour M. de Bismarck.

« Monsieur le comte,

« J'ai toujours cru qu'avant d'engager sérieusement les hostilités sous les murs de Paris, il était impossible qu'une transaction honorable ne fût pas essayée. La personne qui a eu l'honneur de voir Votre Excellence, il y a deux jours, m'a dit avoir recueilli de sa bouche l'expression d'un désir analogue. Je suis venu aux avant-postes me mettre à la disposition de Votre Excellence. J'attends qu'elle veuille bien me faire savoir comment et où je pourrai avoir l'honneur de conférer quelques instants avec elle.

« J'ai l'honneur d'être avec une haute considération,

De Votre Excellence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

« JULES FAVRE. »

18 septembre 1870.

Nous étions séparés par une distance de 48 kilomètres.

Le lendemain matin, à six heures, je recevais la réponse que je transcris :

« Meaux, 18 septembre 1870.

» Je viens de recevoir la lettre que Votre Excellence a eu l'obligeance de m'écrire, et ce me sera extrêmement agréable, si vous voulez bien me faire l'honneur de venir me voir demain, ici, à Meaux.

» Le porteur de la présente, le prince Biron, veillera à ce que Votre Excellence soit guidée à travers nos lignes.

» J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute considération, de Votre Excellence, le très-obéissant serviteur,

» DE BISMARCK. »

A neuf heures, l'escorte était prête, et je partais avec elle. Arrivé près de Meaux vers trois heures de l'après-midi, j'étais arrêté par un aide de camp venant m'annoncer que le comte avait quitté Meaux avec le roi pour aller coucher à Ferrières. Nous nous étions croisés; en revenant l'un et l'autre sur nos pas nous devions nous rencontrer.

Je rebroussai chemin, et descendis dans la cour d'une ferme entièrement saccagée, comme presque toutes les maisons que j'ai vues sur ma route. Au bout d'une heure, M. de Bismarck m'y rejoignait. Il nous était difficile de causer dans un tel lieu. Une habitation, le château de la Haute-Maison, appartenant à M. le comte de Rillac était à notre proximité; nous nous y rendîmes. Et la conversation s'engagea dans un salon où gisaient en désordre des débris de toute nature.

Cette conversation, je voudrais vous la rapporter tout

entière, telle que le lendemain je l'ai dictée à un secrétaire. Chaque détail y a son importance. Je ne puis ici que l'analyser.

J'ai tout d'abord précisé le but de ma démarche. Ayant fait connaître par ma circulaire les intentions du Gouvernement français, je voulais savoir celles du premier ministre prussien. Il me semblait inadmissible que deux nations continuassent, sans s'expliquer préalablement, une guerre terrible qui, malgré ses avantages, infligeait au vainqueur des souffrances profondes. Née du pouvoir d'un seul, cette guerre n'avait plus de raison d'être, quand la France redevenait maîtresse d'elle-même; je me portais garant de son amour pour la paix, en même temps de sa résolution inébranlable de n'accepter aucune condition qui ferait de cette paix une courte et menaçante trève.

M. de Bismarck m'a répondu que, s'il avait la conviction qu'une pareille paix fût possible, il la signerait de suite. Il a reconnu que l'opposition avait toujours condamné la guerre. Mais le pouvoir que représente aujourd'hui cette opposition est plus que précaire. Si, dans quelques jours, Paris n'est pas pris, il sera renversé par la populace...

Je l'ai interrompu vivement pour lui dire que nous n'avions pas de populace à Paris, mais une population intelligente, dévouée, qui connaissait nos intentions et qui ne se ferait pas complice de l'ennemi en entravant notre mission de défense. Quant à notre pouvoir, nous étions prêts à le déposer entre les mains de l'assemblée déjà convoquée par nous.

« Cette assemblée, a repris le comte, aura des desseins

que rien ne peut nous faire pressentir. Mais, si elle obéit au sentiment français, elle voudra la guerre. Vous n'oublierez pas plus la capitulation de Sedan que Waterloo, que Sadowa qui ne vous regardait pas. » Puis il a insisté longuement sur la volonté bien arrêtée de la nation française d'attaquer l'Allemagne et de lui enlever une partie de son territoire. Depuis Louis XIV jusqu'à Napoléon III, ses tendances n'ont pas changé, et quand la guerre a été annoncée, le Corps législatif a couvert les paroles du ministre d'acclamations.

Je lui ai fait observer que la majorité du Corps législatif avait, quelques semaines avant, acclamé la paix ; que cette majorité, choisie par le prince, s'était malheureusement crue obligée de lui céder aveuglément, mais que, consultée deux fois, aux élections de 1869 et au vote du plébiscite, la nation avait énergiquement adhéré à une politique de paix et de liberté.

La conversation s'est prolongée sur ce sujet, le comte maintenant son opinion, alors que je défendais la mienne ; et, comme je le pressais vivement sur ses conditions, il m'a répondu nettement que la sécurité de son pays lui commandait de garder le territoire qui la garantissait. Il m'a répété plusieurs fois : « — Strasbourg est la clé de la maison, je dois l'avoir. » — Je l'ai invité à être plus explicite encore : — « C'est inutile, objectait-il, puisque nous ne pouvons nous entendre, c'est une affaire à régler plus tard. » — Je l'ai prié de le faire de suite ; il m'a dit alors que les deux départements du Bas et du Haut-Rhin, une partie de celui de la Moselle avec Metz, Château-Salins et Soissons lui était indispensables, et qu'il ne pouvait y renoncer.

Je lui ai fait observer que l'assentiment des peuples dont il disposait ainsi était plus que douteux, et que le droit public européen ne lui permettait pas de s'en passer. « — Si fait, m'a-t-il répondu. Je sais fort bien qu'ils ne veulent pas de nous. Ils nous imposeront une rude corvée; mais nous ne pouvons pas ne pas les prendre. Je suis sûr que dans un temps prochain nous aurons une nouvelle guerre avec vous. Nous voulons la faire avec tous nos avantages. »

Je me suis récrié, comme je le devais, contre de telles solutions. J'ai dit qu'on me paraissait oublier deux éléments importants de discussion : l'Europe, d'abord, qui pourrait bien trouver ces prétentions exorbitantes et y mettre obstacle; le droit nouveau ensuite, le progrès des mœurs, entièrement antipathique à de telles exigences. J'ai ajouté que, quant à nous, nous ne les accepterions jamais. Nous pouvions périr comme nation, mais non nous déshonorer; d'ailleurs, le pays seul était compétent pour se prononcer sur une cession territoriale. Nous ne doutons pas de son sentiment, mais nous voulons le consulter. C'est donc vis-à-vis de lui que se trouve la Prusse. Et, pour être net, il est clair qu'entraînée par l'enivrement de la victoire, elle veut la destruction de la France.

Le comte a protesté, se retranchant toujours derrière des nécessités absolues de garantie nationale. J'ai poursuivi : « Si ce n'est pas de votre part un abus de la force, cachant de secrets desseins, laissez-nous réunir l'assemblée, nous lui remettrons nos pouvoirs, elle nommera un Gouvernement définitif qui appréciera vos conditions. »

« Pour l'exécution de ce plan, m'a répondu le comte,

il faudrait un armistice, et je n'en veux à aucun prix. »

La conversation prenait une tournure de plus en plus pénible. Le soir venait. Je demandai à M. de Bismarck un second entretien à Ferrières où il allait coucher, et nous partîmes chacun de notre côté.

Voulant remplir ma mission jusqu'au bout, je devais revenir sur plusieurs des questions que nous avions traitées, et conclure. Aussi, en abordant le comte vers neuf heures et demie du soir, je lui fis observer que les renseignements que j'étais venu chercher près de lui étant destinés à être communiqués à mon gouvernement et au public, je résumerais, en terminant, notre conversation pour n'en publier que ce qui serait bien arrêté entre nous. — « Ne prenez pas cette peine, me répondit-il, je vous la livre tout entière, je ne vois aucun inconvénient à sa divulgation. » Nous reprîmes alors la discussion, qui se prolongea jusqu'à minuit. J'insistai particulièrement sur la nécessité de convoquer une assemblée. Le comte parut se laisser peu à peu convaincre et revint à l'armistice. Je demandai quinze jours. Nous discutâmes les conditions. Il ne s'en expliqua que d'une manière très-incomplète, se réservant de consulter le roi. En conséquence, il m'ajourna au lendemain onze heures.

Je n'ai plus qu'un mot à dire; car, en reproduisant ce douloureux récit, mon cœur est agité de toutes les émotions qui l'ont torturé pendant ces trois mortelles journées, et j'ai hâte de finir. J'étais au château de Ferrières à onze heures. Le comte sortit de chez le roi à midi moins le quart, et j'entendis de lui les conditions qu'il mettait à l'armistice; elles étaient consignées dans un texte écrit

en langue allemande et dont il m'a donné communication verbale.

Il demandait pour gage l'occupation de Strasbourg, de Toul et de Phalsbourg, et comme, sur sa demande, j'avais dit la veille que l'assemblée devrait être réunie à Paris, il voulait dans ce cas, avoir un fort dominant la ville... celui du mont Valérien, par exemple...

Je l'ai interrompu pour lui dire : « — Il est bien plus simple de nous demander Paris. Comment voulez-vous admettre qu'une assemblée française délibère sous votre canon ? J'ai eu l'honneur de vous dire que je transmettrais fidèlement notre entretien au Gouvernement; je ne sais vraiment si j'oserai lui dire que vous m'avez fait une telle proposition. »

« Cherchons une autre combinaison, m'a-t-il répondu. » Je lui ai parlé de la réunion de l'assemblée à Tours, en ne prenant aucun gage du côté de Paris.

Il m'a proposé d'en parler au roi, et revenant sur l'occupation de Strasbourg, il a ajouté : « — La ville va tomber entre nos mains, ce n'est plus qu'une affaire de calcul d'ingénieur. Aussi je vous demande que la garnison se rende prisonnière de guerre. »

A ces mots j'ai bondi de douleur, et me levant, je me suis écrié : « — Vous oubliez que vous parlez à un Français, monsieur le comte : sacrifier une garnison héroïque qui fait notre admiration et celle du monde serait une lâcheté; — et je ne vous promets pas de dire que vous m'avez posé une telle condition. »

Le comte m'a répondu qu'il n'avait pas l'intention de me blesser, qu'il se conformait aux lois de la guerre;

qu'au surplus, si le roi y consentait, cet article pourrait être modifié.

Il est rentré au bout d'un quart d'heure. Le roi acceptait la combinaison de Tours, mais insistait pour que la garnison de Strasbourg fût prisonnière.

J'étais à bout de forces et craignis un instant de défaillir. Je me retournai pour dévorer les larmes qui m'étouffaient, et, m'excusant de cette faiblesse involontaire, je prenais congé par ces simples paroles :

« Je me suis trompé, monsieur le comte, en venant ici; je ne m'en repens pas, j'ai assez souffert pour m'excuser à mes propres yeux; d'ailleurs je n'ai cédé qu'au sentiment de mon devoir. Je reporterai à mon Gouvernement tout ce que vous m'avez dit, et s'il juge à propos de me renvoyer près de vous, quelque cruelle que soit cette démarche, j'aurai l'honneur de revenir. Je vous suis reconnaissant de la bienveillance que vous m'avez témoignée, mais je crains qu'il n'y ait plus qu'à laisser les événements s'accomplir. La population de Paris est courageuse et résolue aux derniers sacrifices ; son héroïsme peut changer le cours des événements. Si vous avez l'honneur de la vaincre, vous ne la soumettrez pas. La nation tout entière est dans les mêmes sentiments. Tant que nous trouverons en elle un élément de résistance, nous vous combattrons. C'est une lutte indéfinie entre deux peuples qui devraient se tendre la main. J'avais espéré une autre solution. Je pars bien malheureux et néanmoins plein d'espoir. »

Je n'ajoute rien à ce récit, trop éloquent par lui-même. Il me permet de conclure et de vous dire quelle est à mon sens la portée de ces entrevues. Je cherchais la paix,

j'ai rencontré une volonté inflexible de conquête et de guerre. Je demandais la possibilité d'interroger la France représentée par une assemblée librement élue, on m'a répondu en me montrant les fourches caudines sous lesquelles elle doit préalablement passer. Je ne récrimine point. Je me borne à constater les faits, à les signaler à mon pays et à l'Europe. J'ai voulu ardemment la paix, je ne m'en cache pas, et, en voyant pendant trois jours la misère de nos campagnes infortunées, je sentais grandir en moi cet amour avec une telle violence, que j'étais forcé d'appeler tout mon courage à mon aide pour ne pas faillir à ma tâche. J'ai désiré non moins vivement un armistice, je l'avoue encore; je l'ai désiré, pour que la nation pût être consultée sur la redoutable question que la fatalité pose devant nous.

Vous connaissez maintenant les conditions préalables qu'on prétend nous faire subir. Comme moi, et sans discussion, vous avez été unanimement d'avis qu'il fallait en repousser l'humiliation. J'ai la conviction profonde que, malgré les souffrances qu'elle endure et celles qu'elle prévoit, la France indignée partage notre résolution, et c'est de son cœur que j'ai cru m'inspirer en écrivant à M. de Bismark la dépêche suivante qui clôt cette négociation :

« Monsieur le comte,

» J'ai exposé fidèlement à mes collègues du Gouvernement de la Défense Nationale la déclaration que Votre Excellence a bien voulu me faire. J'ai le regret de faire connaître à Votre Excellence que le Gouvernement n'a pu admettre vos propositions. Il accepterait un armistice

ayant pour objet l'élection et la réunion d'une Assemblée nationale. Mais il ne peut souscrire aux conditions auxquelles Votre Excellence le subordonne. Quant à moi, j'ai la conscience d'avoir tout fait pour que l'effusion du sang cessât, et que la paix fut rendue à nos deux nations pour lesquelles elle serait un grand bienfait. Je ne m'arrête qu'en face d'un devoir impérieux, m'ordonnant de ne pas sacrifier l'honneur de mon pays déterminé à résister énergiquement. Je m'associe sans réserve à son vœu, ainsi qu'à celui de mes collègues. Dieu, qui nous juge, décidera de nos destinées. J'ai foi dans sa justice.

» J'ai l'honneur d'être, monsieur le comte,

» De Votre Excellence,

» Le très-humble et très-obéissant serviteur.

» Jules Favre.

» 21 semptembre 1870. »

J'ai fini, mes chers collègues, et vous penserez comme moi, que, si j'ai échoué, ma mission n'aura pas été tout à fait inutile. Elle a prouvé que nous n'avions pas dévié. Comme les premiers jours, nous maudissons une guerre condamnée à l'avance; comme les premiers jours aussi, nous l'acceptons plutôt que de nous déshonorer. Nous avons fait plus : nous avons tué l'équivoque dans laquelle la Prusse s'enfermait et que l'Europe ne nous aidait pas à dissiper.

En entrant sur notre sol, elle a donné au monde sa parole qu'elle attaquait Napoléon et ses soldats, mais qu'elle respectait la nation. Nous savons aujourd'hui ce qu'il faut en penser. La Prusse exige trois de

nos départements, deux villes fortes, l'une de cent, l'autre de soixante-quinze milles âmes, huit à dix autres également fortifiées. Elle sait que les populations qu'elle veut nous ravir la repoussent, elle s'en saisit néanmoins, opposant le tranchant de son sabre aux protestations de leur liberté civique et de leur dignité morale.

A la nation qui demande la faculté de se consulter elle-même, elle propose la garantie de ses obusiers établis au mont Valérien et protégeant la salle des séances où nos députés voteront. Voilà ce que nous savons, et ce qu'on m'a autorisé à vous dire. Que le pays nous entende et se lève, ou pour nous désavouer quand nous lui conseillons de résister à outrance, ou pour subir avec nous cette dernière et décisive épreuve. Paris y est résolu.

Les départements s'organisent et vont venir à notre secours. Le dernier mot n'est pas dit dans cette lutte où maintenant la force se rue contre le droit. Il dépend de notre constance qu'il appartienne à la justice et à la liberté.

Agréez, mes chers collègues, le fraternel hommage de mon inaltérable dévouement.

Le vice président du gouvernement de la Défense Nationale, ministre des affaires étrangères.

(*Signé*) JULES FAVRE.

N° 15

LE COMTE DE BISMARCK AUX AGENTS DIPLOMATIQUES DE LA CONFÉDÉRATION DE L'ALLEMAGNE DU NORD A L'ÉTRANGER.

« Ferrières, le 27 septembre 1870.

» Le rapport que M. Jules Favre a adressé, sous la date du 21 de ce mois, à ses collègues sur les entrevues qu'il a eues avec moi, m'engage à adresser à Votre Excellence une communication sur ces conférences, qui vous donnera une notion exacte de leur véritable caractère.

» En général, on ne peut refuser à l'exposé de M. Jules Favre cette justice, qu'il s'est attaché en toute sincérité à reproduire dans leur ensemble les incidents de ces négociations. S'il n'y a pas réussi toujours, cela s'explique par la durée de nos entretiens et par les circonstances au milieu desquelles ils ont dû se produire.

» Toutefois, la tendance générale de son exposé me fait un devoir de rappeler que c'est, non la question de la paix, mais la question préliminaire de l'armistice qui devait être l'objet de notre entretien. Relativement à nos demandes pour la conclusion possible d'un traité de paix, j'ai déclaré expressément à M. Jules Favre que je ne pourrais me prononcer sur la délimitation que nous avions en vue que lorsque la France reconnaîtrait publiquement la nécessité d'une cession territoriale.

Après cette ouverture, j'ai indiqué la formation d'un nouveau département de la Moselle, comprenant les arrondissements de Sarrebourg, Château-Salins, Sarreguenimes, Metz et Thionville, comme conforme à nos intentions; mais je n'ai nullement renoncé à présenter d'autres conditions pour la conclusion de la paix, dans le cas où la continuation de la guerre nous imposerait de nouveaux sacrifices. Strasbourg, que M. Jules Favre dit avoir été désigné par moi comme la clef de la maison (a-t-il ainsi voulu désigner la France?) a été indiqué formellement par moi comme étant la clef de *notre* maison, que nous ne voulions pas, pour ce motif, laisser dans des mains étrangères.

» Notre première conférence au château de Haute-Maison, près de Montry, se maintint généralement dans les limites d'une discussion académique sur le présent et le passé, et dont le fond se rapportait exclusivement à la déclaration de M. Jules Favre, de faire prévoir une indemnité pécuniaire quelconque « tout l'argent que nous avons, » mais de devoir décliner par contre toute cession de territoire. Après que je lui eus représenté que ces cessions étaient indispensables, il déclara que les négociations de paix n'avaient aucune chance d'aboutir, s'appuyant sur cette opinion que des cessions territoriales abaisseraient et même déshonoreraient la France. Je ne réussis pas à le convaincre que les conditions que la France avait imposées à l'Italie et exigées de l'Allemagne, sans avoir été en guerre avec l'un et l'autre de cas deux pays, conditions que la France nous aurait certainement imposées si nous avions été vaincus, et qui ont été le résultat de toutes les guerres récentes, ne

pouvaient avoir rien de déshonorant par elles-mêmes pour un pays qui succombait après une vaillante résistance, et que l'honneur de la France n'est pas d'une autre qualité que celui des autres pays. Je ne pus faire comprendre davantage à M. Jules Favre que la restitution de Strasbourg n'aurait pas un autre caractère que celle de Landau ou de Sarrelouis, enfin que les conquêtes violentes de Louis XIV n'étaient pas plus indissolublement liées à l'honneur de la France que celles de la République ou du premier Empire.

» Nos conférences ne prirent une tournure plus pratique qu'à Ferrières, où elles roulèrent sur la question de l'armistice; ce qui suffirait à me justifier de l'accusation d'avoir repoussé, de prime-abord, toute espèce d'armistice. La manière dont M. Jules Favre me fait l'honneur de présenter mes paroles dans son récit : « il faudrait un armistice et je n'en veux à aucun prix, » et d'autres choses analogues, me force à déclarer que, dans des entretiens de cette nature; je ne me suis jamais servi et ne me sers jamais de ces formes personnelles; je n'ai donc pu dire que je voulais ou concédais telle chose, mais que telles étaient les intentions et les demandes du gouvernement dont j'ai l'honneur de diriger les affaires.

» Déjà, de part et d'autre, nous avions reconnu, dans cet entretien, comme motif d'un armistice, la nécessité de donner à la nation française l'occasion d'élire une assemblée qui seule serait en mesure de consacrer le gouvernement actuel et de rendre possible la conclusion d'un traité conforme aux lois internationales. Je fis remarquer en même temps que pour une armée victorieuse un armistice entraîne toujours des désavantages mili-

taires, et que, dans le cas présent, il ferait gagner un temps précieux pour la défense de la France et la réorganisation de ses forces; qu'en conséquence nous ne pourrions accorder un armistice sans équivalent militaire. Je désignai comme tel la remise de forteresses qui entravent nos communications avec l'Allemagne, puisque, en prolongeant la période de notre ravitaillement par un armistice, nous devions avant tout exiger qu'il nous fût facilité. Il fut question de Strasbourg, de Toul et de quelques autres petites places.

» En ce qui concerne Strasbourg, je fis remarquer que les glacis étant déjà couronnés par nous, la prise de la place était imminente; et que nous croyions conforme à la situation militaire d'exiger la reddition de la garnison, tandis que celles des autres places pourraient se retirer librement.

» Une autre question, beaucoup plus difficile, concernait Paris. Après avoir complétement investi cette ville, nous ne pouvions consentir à l'ouverture de ses communications qu'en prenant des mesures pour que le nouveau ravitaillement qui en serait la conséquence n'affaiblît point notre position militaire et ne prolongeât le délai très-rapproché où la place manquerait de vivres.

» Après avoir consulté les autorités militaires et pris les ordres de Sa Majesté le roi, je posai finalement, par rapport à la ville de Paris, l'alternative suivante :

» Ou la position de Paris nous est assurée par la remise d'une partie dominante des fortifications; et à ce prix nous sommes prêts à laisser les communications avec Paris complétement libres et à permettre le ravitaillement de la place;

» Ou bien la position de Paris ne nous est pas assurée, et dans ce cas nous pouvons consentir à lever l'investissement; mais nous devons poser comme base de l'armistice le maintien du *statu quo* militaire devant Paris, sans quoi cet armistice n'aurait d'autre conséquence pour nous que de nous placer après son expiration devant la capitale armée et approvisionnée à nouveau.

» M. Jules Favre déclina la première alternative, celle de la remise d'une partie des fortifications, avec autant de fermeté que la condition d'après laquelle la garnison de Strabourg se rendrait prisonnière de guerre. Par contre, il promit de prendre l'avis de ses collègues à Paris sur la seconde alternative concernant le maintien du *statu quo* militaire devant Paris.

» Le programme que M. Jules Favre rapporta à Paris, comme résultat de nos conférences, et qui y fut rejeté, ne contenait donc absolument rien qui eût trait aux conditions futures de paix, mais seulement le consentement à un armistice de quinze jours à trois semaines, afin de pouvoir procéder à l'élection d'une assemblée nationale, sous les conditions suivantes :

» 1° A l'intérieur et à l'extérieur de Paris le maintien du *statu quo* militaire;

» 2° A l'intérieur et à l'extérieur de Metz, la continuation des hostilités dans les limites d'un périmètre à déterminer ultérieurement;

» 3° Reddition de Strasbourg avec la garnison prisonnière de guerre; de celle de Toul et de Bitche, les garnisons se retirant librement.

» Je crois que la conviction que nous avons d'avoir fait des offres fort acceptables sera partagée par tous les

cabinets neutres. Le gouvernement français, en refusant l'occasion qui lui était offerte de procéder à l'élection libre d'une assemblée nationale, même dans les départements occupés par nous, a prouvé qu'il voulait perpétuer les difficultés dans lesquelles il se trouve, et qui rendent impossible la conclusion d'un traité conforme aux lois internationales; il a prouvé de plus qu'il ne voulait pas consulter ouvertement la nation; celle-ci, librement interrogée, se fût en effet prononcée pour la paix; et il y a là une vérité qui n'a pu échapper aux représentants du pouvoir actuel.

» Votre Excellence voudra bien porter les éclaircissements qui précèdent à la connaissance du gouvernement auprès duquel elle est accréditée.

(*Signé*) » V. BISMARCK. »

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU

CHAPITRE DEUXIÈME

N° 1. Le comte de Chaudordy, délégué du ministre des Affaires étrangères, à Tours, à M. Sénart, ministre de France en Italie.
Tours, le 28 septembre 1870.

N° 2. Le comte de Chaudordy à M. Sénart, à Florence.
Tours, le 1er octobre 1870.

N° 3. Le comte de Chaudordy à M. Sénart, à Florence.
Tours, le 6 octobre 1870.

N° 4. Le chevalier Nigra, ministre d'Italie à Paris à M. Visconti Venosta, ministre des Affaires étrangères.
Paris, le 12 septembre 1870.

N° 5. M. Sénart au roi Victor-Emmanuel.

Florence, le 21 septembre 1870.

N° 6. M. Visconti Venosta à M. Sénart.

Florence, le 28 septembre 1870.

N° 7. Lettre de M. Crispi, député au Parlement italien, à un de ses amis de Nice.

Florence, le 19 octobre 1870.

N° 8. Le comte de Beust, ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au prince de Metternich, à Paris.

Vienne, le 3 octobre 1870.

N° 9. Le comte de Chaudordy aux Agents diplomatiques du gouvernement de la Défense Nationale.

Tours, le 8 octobre 1870.

N° 10. Le comte de Bismarck aux Agents diplomatiques de la Confédération de l'Allemagne du Nord à l'étranger.

Ferrières, le 1er octobre 1870.

N° 11. Le comte de Chaudordy aux Agents diplomatiques de la Défense Nationale à l'étranger.

Tours, le 10 octobre 1870.

N° 12. Mémorandum prussien communiqué aux Puissances.

Berlin, le 10 octobre 1870.

N° 13. Le comte de Beust au comte de Wimpffen, à Berlin.

Vienne, le 13 octobre 1870.

N° 14. Le comte de Chaudordy aux Agents diplomatiques du gouvernement de la Défense Nationale à l'étranger.

Tours, le 14 octobre 1870.

N° 15. Le comte de Chaudordy à M. Tissot, chargé d'affaires de France, à Londres.

Tours, le 14 octobre 1870

N° 16. Le comte de Beust au comte Apponyi, à Londres.

Vienne, le 29 septembre 1870.

N° 17. Le comte de Granville à lord Loftus, à Berlin.

Foreign-Office, le 20 octobre 1870.

N° 18. Le comte de Bismarck au comte de Bernstoff, à Londres.

Versailles, le 28 octobre 1870.

N° 19. Le comte de Beust au comte Apponyi, à Londres.

Vienne, le 27 octobre 1870.

N° 20. Le comte de Chaudordy à M. Tissot, à Londres.

Tours, le 31 octobre 1870.

N° 21. M. Jules Favre aux Agents diplomatiques du gouvernement de la Défense Nationale à l'étranger.

Paris, le 18 octobre 1870.

N° 1

LE COMTE DE CHAUDORDY A M. SÉNART, MINISTRE DE FRANCE A FLORENCE (1).

Tours, le 28 septembre 1870.

M. Thiers est à Saint-Pétersbourg, poursuivant sa mission avec le zèle que vous lui connaissez. Il me paraît donc impossible pour le moment que vous puissiez avoir avec lui une entrevue soit à Venise, soit à Vienne.

Vous avez répondu d'avance à ce que vous a dit le ministre des affaires étrangères d'Italie sur la nécessité d'attendre les résultats de la mission de M. Thiers avant d'agir.

La situation géographique de l'Italie la met à l'abri de tout danger. Elle a une armée nombreuse et toute prête. Elle est débarrassée de la question romaine. C'est donc la puissance dont l'action peut être la plus libre et la plus prompte. Cette opinion nous est exprimée également par une autre puissance. Voilà les points sur lesquels vous

(1) Cette dépêche a été envoyée, croyons-nous, par le télégraphe.

devez insister en faisant remarquer quel service l'Italie rendrait à la France, à l'Europe et à la civilisation. L'Italie, je vous le répète, peut et doit agir. Elle acquerra ainsi une situation exceptionnelle.

Nous vous prions de vous occuper moins de Garibaldi. Si Paris était ouvert, on serait heureux de l'y recevoir. A Tours, nos difficultés et nos occupations sont telles qu'il serait impossible de lui préparer la réception qui lui est due. Epargnez-nous ce nouvel embarras et faites en sorte, avec votre bienveillante habileté, que Garibaldi et les Garibaldiens restent en Italie. Nous vous en prions instamment.

(*Signé*) CHAUDORDY.

N° 2

LE COMTE DE CHAUDORDY A M. SÉNART, A FLORENCE (1).

Tours, le 1er octobre 1870.

Monsieur, j'ai eu ce matin avec M. le ministre d'Italie une longue conversation sur l'intérêt qu'aurait son gouvernement à se prononcer sans plus tarder en faveur de la France. Je lui ai expliqué que l'Italie dont la fortune a été si rapide, avait l'occasion de la consacrer en ce moment. Je lui ai rappelé que M. de Cavour, à qui le gou-

(1) Cette dépêche a été envoyée, croyons-nous, par le télégraphe.

vernement français proposa une alliance au moment de la guerre de Crimée répondit sans hésitation pour une acception immédiate. Cette décision prompte et habile a été l'origine de la situation de l'Italie.

Aujourd'hui une circonstance se présente qui semble devoir compléter la politique suivie par cet homme d'État. Le gouvernement italien ferait une grande faute de ne pas la saisir.

En somme, je suis arrivé à formuler l'idée d'un envoi de 60,000 Italiens qui, se joignant à notre armée de Belfort, seraient destinés à envahir l'Allemagne du Sud. La Prusse se verrait, dans ce cas, obligée de dégarnir Metz ou Paris, et alors, l'une ou l'autre des deux armées françaises qui s'y trouvent bloquées se dégageant, la situation serait immédiatement modifiée. Les nouvelles certaines que nous recevons de Metz constatent que l'armée du maréchal Bazaine se compose de 100,000 hommes dans un état parfait. A Paris, il y a 50,000 soldats et 100,000 mobiles. Déjà sur la Loire et à Belfort se trouvent 150,000 hommes équipés, bien armés, ayant un excellente artillerie. Nous nous engagerions à en détacher 80,000 pour les joindre aux troupes italiennes. On voit par là que les forces dont nous disposons déjà et qui s'augmentent chaque jour ne peuvent laisser aucune inquiétude au gouvernement italien sur le résultat final. Le point important en ce moment est de trouver un appui qui nous permette d'agir promptement. L'Italie en nous le fournissant comprendra facilement ce qui en résulterait pour elle : position exceptionnelle en Europe où elle se trouverait prendre le plus grand rôle ; reconnaissance et alliance de la France, solution inévitable de la question

romaine. Veuillez parler dans le même sens au cabinet de Florence. M. Nigra m'a promis d'appuyer ce projet et les sentiments qu'on vous témoigne me font espérer que vous pouvez le faire aboutir.

(*Signé*) CHAUDORDY.

N° 3

LE COMTE DE CHAUDORDY A M. SÉNARD, A FLORENCE (1).

Tours, le 6 octobre 1870.

Nous désirerions que le gouvernement italien envoyât en France un officier qui pût se rendre compte de l'état de nos forces militaires. Cet examen prouvera au cabinet de Florence que nous ne voulons pas engager l'Italie dans une alliance avec nous, sans être bien sûrs du succès. Nous comprenons trop bien l'importance du bon vouloir armé de l'Italie pour désirer la compromettre inutilement. Les hommes les plus compétents de la guerre ont une confiance absolue dans les résultats que produirait l'arrivée assez prompte de 60,000 italiens.

(*Signé*) CHAUDORDY.

(1) Dépêche télégraphique.

N° 4

LE CHEVALIER NIGRA, MINISTRE DU ROI D'ITALIE A PARIS, A M. VISCONTI VENOSTA, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU ROYAUME.

Paris, le 21 septembre 1870.

Monsieur le ministre,

J'ai porté aujourd'hui à la connaissance de M. Jules Favre le contenu de la circulaire que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 7 courant, relativement à la question romaine. J'ai en même temps annoncé au ministre français des affaires étrangères que les troupes royales avaient reçu l'ordre de passer les confins de l'Etat pontifical *pour maintenir, pour protéger l'inviolabilité du sol italien, et pour veiller à la sûreté du Saint-Siége*, sans préjuger la solution des questions politiques et ecclésiastiques. Le ministre des affaires étrangères m'a *répété* que le gouvernement français nous laisserait faire avec *sympathie*.

(*Signé*) NIGRA.

N° 5

M. SÉNART, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE DE FRANCE, AU ROI VICTOR-EMMANUEL

Florence, le 21 septembre 1870.

Sire,

Je n'ai pas voulu porter un visage, malgré moi, toujours triste et anxieux au milieu des joies si vives et si légitimes qui saluent la délivrance de Rome et la consécration définitive de l'unité italienne.

Mais je ne veux pas différer d'un instant à adresser à Votre Majesté, *au nom de mon gouvernement* et en mon nom personnel, mes félicitations sincères pour cet heureux événement, et l'expression de mon admiration pour la modération et l'énergie qui ont présidé à sa réalisation.

Le jour où la République française a remplacé, par la roiture et la loyauté, une politique tortueuse qui ne savait jamais donner sans retenir, la convention du 15 septembre a virtuellement cessé d'exister, et nous avons à remercier Votre Majesté d'avoir bien voulu comprendre et apprécier la pensée qui a seule empêché la dénonciation officielle d'un traité qui, de part et d'autre, était mis à néant.

Libre ainsi de son action, Votre Majesté l'a exercée avec une merveilleuse sagesse.

C'était bien peu pour le roi d'Italie, disposant de toutes les forces d'une grande nation, de briser les vieilles murailles de Rome et d'avoir raison de la résistance de la faible armée pontificale.

Mais ce qui est vraiment beau, vraiment grand, c'est d'avoir su, dans cette question délicate, allier si parfaitement avec les nécessités politiques tous les respects et tous les ménagements dus aux sentiments religieux.

Votre Majesté, en cette circonstance, a fait un appel à la conciliation dans des termes si nobles et si dignes, qu'il doit être et qu'il sera, je l'espère, entendu.

Pour moi, malgré les circonstances difficiles qui m'ont amené ici, j'éprouve du bonheur à me trouver sur une terre où, comme dans ma chère France, on sent si bien battre le cœur du pays, et où les résolutions politiques elles-mêmes sont toujours empreintes de générosité et de grandeur.

Permettez-moi, Sire, d'offrir à Votre Majesté, avec tous mes hommages, l'expression de mon profond et respectueux dévouement.

(*Signé*) SÉNART.

N° 6

M. VISCONTI VENOSTA A M. SÉNART, MINISTRE DE FRANCE, A FLORENCE.

Florence, le 28 septembre 1870.

Monsieur le ministre,

Le roi a reçu la lettre que vous avez bien voulu m'adresser pour offrir à Sa Majesté au nom de votre gouver-

nement et en votre nom personnel, vos félicitations pour la délivrance de Rome et la constitution définitive de l'unité italienne.

Je remplis un devoir bien agréable en vous remerciant, au nom de Sa Majesté et d'après ses ordres, des sentiments qui vous ont inspiré cette démarche.

L'approbation d'un homme d'État et d'un libéral tel que vous, M. le ministre, nous est précieuse à plus d'un titre. Elle nous donne la conviction qu'en marchant dans la voie que nous traçaient les aspirations nationales de l'Italie, nous avons servi en même temps la voie générale de la civilisation et du progrès.

Ainsi que vous avez bien voulu le déclarer, la convention du 15 septembre n'avait plus de raison d'être dans la nouvelle situation de l'Europe. Les hommes qui composent le gouvernement actuel de la France sont trop connus par leur éclatante revendication des droits de la nation pour qu'aucun doute pût s'élever dans notre esprit à cet égard. Cependant, nous avons dû, pour ménager de légitimes susceptibilités, nous assurer d'avance que nos vues étaient partagées par le gouvernement français. Nous sommes heureux de voir dans votre lettre la confirmation des déclarations verbales que Son Exc. M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, a bien voulu faire au ministre du roi à Paris. Il est digne du gouvernement actuel de la France de s'associer spontanément à une politique qui, en laissant tomber les derniers restes du pouvoir temporel, proclamera à Rome même la séparation de l'Église et de l'État.

La France a appris la première à l'Europe les principes qui sont la base de toute liberté civile et religieuse.

Chaque nation qui parvient à appliquer chez elle ces principes et à leur donner tout le développement qu'ils comportent, rend par cela même hommage à la France et à la grandeur de sa puissance dans le monde.

Veuillez agréer, etc.

(*Signé*) VISCONTI VENOSTA.

N° 7

M. CRISPI, DÉPUTÉ AU PARLEMENT ITALIEN, A ADRESSÉ LA LETTRE SUIVANTE A UN DE SES AMIS DE NICE.

Florence, le 19 novembre 1870.

Cher avocat.

J'ai parlé naturellement à M. Sénart, de Nice et de ses conditions. Je crois même que l'on doit à mes réclamations la démission du célèbre Baragnon. M. Sénart m'a dit que la République ne pouvait pas vouloir garder Nice par la violence. Il m'a prié vivement d'interposer mon influence pour remettre la solution au retour de la paix. Pour le moment, il désire la concorde afin de ne pas disperser les forces qui combattent l'invasion étrangère. Croyez etc.

(*Diritto de Nizza,* 27 *nov.*) (*Signé*) CRISPI.

N° 8

LE COMTE DE BEUST AU PRINCE DE METTERNICH, A TOURS.

Vienne, le 3 octobre 1870.

Ainsi que vous me l'aviez annoncé par votre télégramme du 26 septembre, M. le comte de Mosbourg a été chargé de faire auprès de moi une démarche afin de demander pour la France le concours actif de l'Autriche-Hongrie, même si la Russie gardait son attitude actuelle. J'ai rappelé à M. le comte de Mosbourg que je m'étais souvent expliqué envers le gouvernement français sur les motifs impérieux qui ne me permettent pas de sortir seul de la neutralité. Ces motifs existaient toujours, le gouvernement de l'Empereur Napoléon les avait appréciés et M. Jules Favre s'était plù lui-même à reconnaître jusqu'ici que le gouvernement I. et R. n'était pas en mesure d'agir autrement qu'il ne l'avait fait pour témoigner ses sympathies à la France. Dans l'entretien qu'il a eu avec moi, M. Thiers a également rendu justice à notre attitude. Il paraissait se rendre parfaitement compte de notre situation et de ce que la France pouvait attendre de nous. J'ai informé V. A. des deux demandes que M. Thiers m'a adressé. Je n'ai pas hésité à lui répondre dans un sens favorable, car ce qu'il désirait obtenir de nous était parfaitement conforme à la politique que nous avons suivie depuis le commence-

ment des hostilités. Nous ne pouvons nous engager au delà de ces limites et la loyauté nous fait un devoir de ne pas laisser s'établir en France des illusions à cet égard.

Je me suis expliqué franchement là-dessus avec M. le comte de Mosbourg qui m'a paru comprendre notre position et les motifs qui me dictaient ma réponse. V. A. voudra bien tenir de son côté un langage analogue aux délégués du gouvernement de France.

Nous formons des vœux ardents pour le rétablissement d'une paix solide et honorable. Nous sommes prêts à y contribuer en joignant nos efforts à ceux qui seraient tentés dans ce but par l'Angleterre et la Russie. Nous verrions avec plaisir ces deux puissances prendre à cet égard une initiative que les circonstances ne nous permettent pas de saisir avec les mêmes chances de succès. Selon notre opinion, la torpeur de l'Europe en présence de la guerre actuelle est une faute regrettable, et nous croyons que si les cabinets s'entendaient pour interposer leurs bons offices, leur voix pourrait exercer une influence salutaire. Je transmets à V. E. dans l'annexe, copie d'une dépêche que j'ai adressée à ce sujet au comte Apponyi. J'y exprime nettement ma pensée et je ne dissimule pas ma conviction que les puissances auraient une belle tâche à accomplir en cherchant à mettre un terme aux calamités de la guerre, telle qu'elle se poursuit aujourd'hui. Nous devons reconnaître toutefois que l'Autriche-Hongrie n'est pas en état d'assumer un pareil rôle en se plaçant en première ligne. Nous ne pouvons qu'indiquer la voie dans laquelle nous voudrions voir d'autres puissances entrer, et nous

déclarer prêts à les suivre. C'est ce que nous n'avons pas manqué de faire et nous nous estimons heureux si nos paroles produisent quelque effet.

Recevez etc. (*Signé*) Beust.

N° 9

LE COMTE DE CHAUDORDY, DÉLÉGUÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, A TOURS, AUX AGENTS DIPLOMATIQUES DU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE.

Tours, le 8 octobre 1870.

Monsieur,

M. de Bismarck a adressé, le 13 et le 16 septembre derniers, aux agents diplomatiques de la Confédération du Nord deux circulaires destinées à justifier aux yeux de l'Europe les exigences de la Prusse. Les arguments du chancelier, qu'il a reproduits ensuite à Ferrières dans ses entretiens avec M. Jules Favre, portent en substance que si la Prusse veut annexer des territoires, ce n'est pas par esprit de conquête, mais uniquement pour assurer à l'Allemagne une paix solide et la prémunir contre les attaques dont elle a été de tout temps l'objet de la part de la France. Il veut, dit-il, mettre l'Allemagne à l'abri des incursions d'un voisin belliqueux, dont les ambitions n'ont cessé depuis des siècles de menacer la sécurité et l'indépendance des populations germaniques.

Ce n'est pas la première fois que M. de Bismarck prête à ceux qu'il désire frapper les projets qu'il nourrit lui-même. Nous ne saurions admettre ni les prémisses qu'il pose ni les conséquences qu'il en déduit. La France n'est point ce qu'il la veut faire. Un coup d'œil partial jeté sur son histoire ne permet pas de la juger. Reprenons les faits et cherchons ce que la France a voulu depuis un siècle : cette période est suffisante pour faire connaître l'esprit d'un peuple.

C'est le devoir des nations de rester solidaires de leur passé; mais cette solidarité n'engage que leur honneur, et le progrès serait pour elles un mot vide de sens, si elles étaient condamnées à marcher toujours dans les voies où les ont engagées des intérêts disparus ou des passions désormais sans objet. La France contemporaine ne ressemble pas plus au pays gouverné par Louis XIV que l'Allemagne d'aujourd'hui ne rappelle le Saint-Empire. La guerre de conquête était, à cette époque, sinon dans le droit, au moins dans l'usage commun des monarchies. La révolution de 1789 eut pour conséquence un changement de politique : la paix est une condition nécessaire à la liberté. La France se fit un idéal nouveau; assez forte désormais pour être indépendante, elle chercha moins à dominer les peuples qu'à les éclairer de son exemple. Ce qu'elle venait de faire en Amérique pour les Etats-Unis, elle était prête à le recommencer en Europe.

Cette lumière qui se répandait alors autour d'elle, qui s'efforça de l'éteindre? qui s'arma pour arrêter dans son premier essor le génie de la Révolution française? Nulle habileté de langage, nulle argutie historique ne prévaudra contre ce fait : la Révolution de 1789 ouvrait une ère

nouvelle et rompait les traditions du passé; la Prusse fût la première à la combattre.

L'invasion de 1792 marque le début de ces rivalités funestes qui devaient aboutir au malheur d'aujourd'hui. La France repoussa l'agression; mais elle fût entraînée, nous le reconnaissons, au-delà des représailles légitimes. Elle avait subi des injures cruelles, elle se laissa étourdir par l'ivresse de la victoire. Iéna fût une revanche. Leipsig et Waterloo la suivirent et rappelèrent aux Français que, s'il est permis à un peuple de renoncer pour un temps à sa propre indépendance, il ne saurait impunément porter atteinte à celle des autres nations.

La France cependant répara ses malheurs et se reconquit elle-même. A partir du moment où il devint impossible de l'engager sans son aveu, quelle guerre a-t-elle provoquée? Où voit-on éclater cet esprit d'ambition et cette ardeur conquérante que M. de Bismarck nous attribue? Qui plus que nous pendant ces années bienfaisantes contribuait en Europe au maintien de la paix? La France avait durement expié les fautes du premier Empire. Quelqu'entravées que fussent encore les idées modernes, leur influence se fit sentir de plus en plus dans la politique extérieure du pays. Partout où il y eût un peuple à délivrer, des libertés à défendre, une grandeur morale à conquérir, la France se trouva prête. La Restauration combattit pour la Grèce, la monarchie de Juillet assura l'indépendance de la Belgique. Et ces idées s'étaient affermies à ce point dans la conscience de la nation que le second Empire comprit qu'il devait compter avec elles et proclamait hautement qu'il apportait la paix.

La France le crut. L'Empire cependant avait besoin

du prestige militaire, et il le rechercha. Mais les guerres qu'il entreprit eurent un caractère bien différent de celles de Napoléon Ier; car, s'il remonta par moments le courant pacifique que la nation tenait à suivre, il ne brisa pas avec les principes qu'elle avait adoptés. En Crimée, la France combattit avec deux peuples libres pour l'indépendance de la Turquie. Ce fut pour délivrer une nation amie que nos armées franchirent les Alpes en 1859. L'aventure mexicaine elle-même, blâmée et combattue si énergiquement, et avec raison, par le parti libéral, n'avait pu être expliquée qu'au moyen de théories, chimériques il est vrai, mais qui répudiaient d'avance toute pensée de conquête.

Qu'y a-t-il de commun entre ces principes consacrés par une pratique de plus d'un demi-siècle, sous quatre régimes différents, et la politique de « fer et de sang » qui, depuis 1864, s'est déchaînée sur l'Europe? Quel acte ou quelle parole de la France peuvent l'en rendre solidaire? Qui a spolié le Danemark? — contraint ouvertement l'Autriche à la guerre, annexé violemment le Hanovre, la Hesse, Francfort, etc., réveillé toutes les passions endormies et troublé si profondément l'Europe? La France n'est intervenue dans ces crises que pour hâter la paix et l'affermir.

On parle des ardeurs belliqueuses de la nation et des jalousies mesquines qu'auraient excitées chez elle les victoires de la Prusse. Mais au lendemain de Sadowa, lors de l'incident irritant du Luxembourg, l'opinion en France se prononça nettement contre la guerre, et les publicistes allemands eux-mêmes ont été forcés de le reconnaître : la modération se trouva de notre côté.

Lorsqu'enfin la guerre éclata, au mois de juillet dernier, qui pouvait nier que la Prusse n'eût tout fait depuis quatre ans pour arriver à ce but? Sans parler de sa conduite politique et de l'inexécution bien volontaire du traité de Prague, elle était formidablement armée et prête, en huit jours, à entrer en campagne. Les événements ont montré jusqu'à quel point ses préparatifs, entrepris de longue main, avaient été poussés; on sait trop au contraire combien ils avaient été négligés par la France. Non-seulement les armements de la Prusse étaient complets, mais ses alliances étaient conclues. Il est évident qu'elle pensait à nous attirer dans un redoutable conflit.

Nous pouvons parler librement de cette guerre, car les membres du gouvernement actuel ont tout fait pour en éviter les horreurs au pays. Nous le disons hautement : malgré la conduite de la Prusse, la raison même de la lutte n'était pas justifiée, et M. de Bismarck ne saurait sérieusement retourner contre nous les déclarations de quelques écrivains et les manifestations turbulentes de foules exaltées. C'étaient là des actes isolés, sans écho dans le pays, et qui ne dépassaient point la portée des agitations confuses que toute émotion publique soulève dans les grandes villes. M. de Bismarck connaît la valeur de ces choses. Quel est d'ailleurs le peuple qui ne se laisse facilement entraîner au premier cri de guerre? Les gouvernements sont toujours assurés de provoquer l'enthousiasme quand ils promettent la gloire et les triomphes. C'est pour cela que leur responsabilité est si grande. Mais, au premier échec, lorsqu'ils ne marchent pas avec l'opinion, leur chûte est inévi-

table. Ce résultat s'est aussi bien reproduit sous le second que sous le premier empire. L'un et l'autre devaient succomber, car les entreprises qu'ils poursuivaient étaient injustes.

Quant à l'affirmation de M. de Bismarck que l'Empire aurait eu la main forcée par l'opinion publique, les événements lui infligent un absolu démenti. Consultées lors des élections législatives de 1869, les populations avaient affirmé de la façon la plus énergique leur amour de la paix. Les mêmes tendances s'accusèrent et très-explicitement lors du plébiscite du 8 mai 1870, et à tel point que deux mois après, le gouvernement dût, pour la première fois depuis bien des années, réduire le contingent de l'armée. Cette concession exigée par l'état des esprits prouve avec toute l'évidence d'un fait combien, au mois de juillet, la France était éloignée de toute idée belliqueuse. Le renouvellement des conseils généraux avait encore, peu de temps auparavant, fourni aux mêmes aspirations une occasion nouvelle de se manifester. Mais nous possédons un document officiel qui prouve de la manière la plus formelle que, loin d'avoir été entraîné par l'opinion, l'Empire s'inquiétait au contraire sérieusement de savoir s'il serait suivi par elle. Il était si peu convaincu de lui obéir en déclarant la guerre qu'il crut devoir l'interroger expressément sur ce sujet. Les préfets reçurent l'ordre de rendre compte au ministre de l'intérieur des impressions causées par cette brusque nouvelle dans les départements. Leurs réponses publiées depuis lors, dans le « *Journal officiel* » du 2 octobre, ne laissent prise à aucun doute.

« Le premier mouvement a été l'étonnement et la sur-

prise » écrivait un préfet. D'autres disaient : « Cette nouvelle, éclatant au milieu d'un calme profond, a causé une vive émotion. » — « La guerre est considérée comme un tel fléau qu'on ne veut pas y croire. » Le désir ardent de maintenir la paix se faisait jour de toutes parts. « Je crois qu'au fond on redoute la guerre » écrivait-on d'un des départements les plus populeux et les plus éclairés. — « Personne, disait un autre préfet, ne désire la guerre, dût-elle être le dérivatif du grand malaise social qui travaille le pays. » — « Ce pays veut la paix, écrivait-on encore, il n'accepterait une guerre qu'avec répugnance. » — Et ailleurs : « La population ne veut certainement pas la guerre et désire ardemment la paix. » Partout éclatait ce sentiment que l'on n'acceptait la guerre que si elle était nécessaire à l'honneur du pays. Mais on se rattachait avec empresssement aux dernières espérances de paix. — « Lorsqu'il sera prouvé, écrit un préfet, que tout a été tenté inutilement pour arriver à ce résultat, on se décidera à subir les conséquences d'une collision dont on s'effraye. »

On pourrait multiplier ces citations. Sur quatre-vingt-neuf rapports de préfets, onze seulement mentionnent une approbation complète. Tous les autres trahissent les mêmes préoccupations ou les mêmes répugnances. C'est donc un fait incontestable : le pays subissait la guerre ; il ne l'avait pas appelée. Ainsi, il demeure établi que la France ne menaçait pas l'intégrité de l'Allemagne ; son histoire, depuis un demi-siècle, le prouve à toutes ses pages. Elle ne méditait point de conquêtes. Des aspirations tout opposées l'animaient. Et, en effet, lors même que son génie ne l'y pousserait pas, le sentiment le plus

clair de ses intérêts l'obligerait à se maintenir dans une voie pacifique. La nature de la fortune publique a changé depuis le commencement du siècle. L'immense développement de la richesse mobilière, l'importance capitale du crédit font de la confiance dans le maintien de la paix la condition nécessaire de la prospérité du pays. La France s'est engagée la première dans le système des libertés commerciales, et elle a ainsi rendu sa fortune solidaire de celle des peuples voisins.

Telle est la nation contre les incursions de laquelle M. de Bismarck veut protéger l'Allemagne, et dont le démembrement territorial lui semble la seule garantie efficace de la tranquillité du peuple allemand. La ligne du Rhin, selon lui, n'est plus suffisante, il veut la ligne des Vosges et de la Moselle. Il lui faut aujourd'hui l'Alsace et la Lorraine, et cela au moment même où l'Allemagne vient de transformer complétement sa constitution intérieure. Après 1815, l'Europe, redoutant déjà la force d'expansion du peuple germanique, s'était efforcée de lui donner une Constitution dont les bases étaient exclusivement organisées pour la défensive, et la France bien que les traités de Vienne fussent dirigés contre elle, fut laissée dans l'état où elle se trouve encore. Sa frontière du nord, vis-à-vis de l'Allemagne est entièrement ouverte. Les résultats de la guerre actuelle en fournissent une preuve indiscutable. Et, tandis que la France n'a rien modifié dans son organisation, l'Allemagne s'est constituée à l'état le plus redoutable qu'une puissance ait jamais atteint : unité militaire absolue, action personnelle et directe du chef qui porte l'épée de commandement, service militaire obligatoire pour tous. Nous le demandons, qui,

de la France ou de l'Allemagne, est maintenant menaçante?

Pas plus en 1870 qu'en 1792, la Prusse n'a eu besoin de se garder contre les attaques de la France. Il est hors de doute que le gouvernement prussien cherche plutôt des facilités offensives que de meilleures lignes de défense. On ne voit pas bien en effet en quoi l'Allemagne serait mieux protégée parce que sa frontière serait portée plus loin. En cas d'invasion, le pays occupé serait alors le territoire annexé à l'Allemagne, et le théâtre des hostilités serait simplement porté d'une province dans une autre. Et quel serait le résultat de ces annexions violentes de territoires qui ne veulent pas cesser d'être français? Sans parler du sentiment qui répugne à tout esprit honnête de voir ainsi des populations subir une nationalité contraire à leurs aspirations et à leur passé, ce serait perpétuer la guerre. N'est-il pas impossible, en effet, que le cœur de la France puisse jamais se détacher de contrées que tant de malheurs si noblement supportés et tant de sang si glorieusement versé unissent à elle par des liens indestructibles? Le trouble qui en serait la conséquence agiterait l'Europe sans qu'il lui fût possible d'espérer dès lors un moment de repos. On le voit clairement, en posant de telles prétentions, en demandant des concessions pareilles, M. de Bismarck prépare lui-même les guerres nouvelles qui lui sont nécessaires pour atteindre le but où l'entraîne une ambition sans frein.

Ce que veut le peuple allemand, c'est l'unité nationale et la liberté politique. La France libérale ne saurait s'y opposer. C'est une cause juste, et nous renierions notre passé si nous la combattions. Mais il y a un abîme entre

ces aspirations légitimes et la doctrine formulée et appliquée par M. de Bismarck. Si l'on considère les événements accomplis en Europe depuis six ans, il faut reconnaître que la Prusse a pris elle-même le rôle qu'elle nous attribue avec tant d'injustice. Il n'est plus possible de conserver un doute à cet égard, après l'accueil fait par M. de Bismarck à la noble démarche de M. Jules Favre. Si la France succombe, c'est la guerre menaçant de nouveau l'Europe, paralysant tout essor de la pensée, toute civilisation, tout progrès de la prospérité des peuples. La France ne lutte pas seulement pour l'intégrité de son territoire, elle combat aussi pour le maintien de l'équilibre en Europe.

Recevez, Monsieur, etc.

Pour le ministre et par autorisation,
Le Ministre plénipotentiaire, directeur du Cabinet, délégué,
(*Signé*) CHAUDORDY.

N° 10

LE COMTE DE BISMARCK AUX AGENTS DIPLOMATIQUES DE LA CONFÉDÉRATION DE L'ALLEMAGDE DU NORD, A L'ÉTRANGER.

Ferrières, le 1er octobre 1870.

D'après les journaux, la délégation du gouvernement français qui est à Tours, a publié un avis officiel, suivant

lequel le soussigné aurait déclaré à M. Jules Favre que la Prusse veut continuer la guerre et réduire la France au rang de puissance de second ordre.

Bien qu'une pareille assertion ne puisse être calculée que pour produire de l'effet dans des milieux où l'on n'est pas familiarisé avec le langage usuel des négociations diplomatiques, ni avec la géographie de la France, le fait que cet avis porte les signatures de MM. Crémieux, Glais-Bizoin et Fourichon, et que ces Messieurs font partie du gouvernement actuel d'un grand pays européen, me détermine à engager Votre Excellence à la discuter dans vos conversations officielles.

Dans mes entretiens avec M. Jules Favre, la question des conditions n'a pas fait, en général, l'objet d'une discussion sérieuse, et ce n'est que sur sa demande réitérée que j'ai exposé les mêmes idées qui forment le contenu principal de ma circulaire de Meaux, 16 septembre; je me suis borné à des indications générales, et je n'ai jusqu'à présent posé aucune condition qui serait allée au-delà.

La cession de Strasbourg et de Metz, à laquelle nous prétendions, d'après ces indications, comporte dans sa connexion territoriale, une diminution du territoire français égale à peu près à l'agrandissement de ce territoire par l'annexion de la Savoie et de Nice, et, à la vérité, la population de ces provinces dépasse d'environ 750,000 âmes celle des territoires acquis en 1866. Maintenant, si l'on se rappelle que la France, d'après le recensement de 1866 (almanach de Gotha, 1870, p. 514), compte 38 millions d'âmes, et avec l'Algérie, qui fournit actuellement, comme on sait, une partie essentielle de la force militaire

de la France, 42 millions d'âmes, il est évident qu'une diminution de trois quarts de millions de cette population ne change rien à l'importance de la France vis-à-vis de l'étranger; tout au contraire, elle laisse à ce grand État les mêmes éléments de puissance à l'aide desquels il a été en mesure d'exercer, dans la guerre d'Orient comme dans la guerre d'Italie, une influence si décisive sur les destinées de l'Europe.

Ces indications sommaires suffiront pour opposer aux exagérations de la proclamation du 24 septembre la logique des faits.

J'ajoute encore que j'ai expressément, dans nos entretiens, appelé l'attention de M. Jules Favre sur ces points de vue, et qu'il a été bien éloigné de ma pensée, comme Votre Excellence en sera convaincue même sans cette assurance, de faire une allusion blessante quelconque aux conséquences de la guerre actuelle pour la position future de la France dans l'ordre européen.

(*Signé*) DE BISMARCK.

N° 11

LE COMTE DE CHAUDORDY AUX AGENTS DIPLOMATIQUES DE LA DÉFENSE NATIONALE, A L'ÉTRANGER.

Tours, 10 octobre 1870.

Monsieur,

Nous trouvons, à la date du 7 de ce mois, dans le *Times*, journal qui est l'organe habituel de la politique de M. le

comte de Bismarck, une dépêche, datée de Ferrières, 1[er] octobre, dans laquelle le Chancelier de la Confédération de l'Allemagne du Nord réfute l'expression dont s'est servie la Délégation de Tours lorsqu'elle a dit que, d'après le résumé des conversations qui ont eu lieu entre M. Jules Favre et M. de Bismarck, celui-ci voulait réduire la France à l'état de puissance de second ordre.

Le Chancelier entre, à ce propos, dans l'examen du chiffre de la population française et, rappelant la réunion de la Savoie et de Nice à notre territoire, il fait observer qu'en défalquant la population de ces contrées, notre pays perdrait environ 750,000 habitants, dans le cas où l'Alsace et la Lorraine lui seraient arrachées. Dans cette situation, ajoute-t-il, une puissance comprenant 38 millions d'âmes n'est pas une puissance de second ordre.

Sans vouloir nous appesantir sur cette triste énumération de populations que l'on veut séparer contre leur gré du sol national, et dont on parle comme on oserait à peine le faire de peuplades encore sauvages, nous dirons qu'en présence de l'agrandissement nouveau qu'obtiendrait ainsi l'Allemagne, et alors que la force de notre frontière serait de plus en plus diminuée et même entièrement détruite, il est incontestable que la France passerait immédiatement à l'état de puissance de second ordre. D'autres pays peuvent ne pas s'apercevoir qu'ils subiraient du même coup un sort semblable. Quant à nous, nous ne nous y trompons pas.

Ce que gagne une nation par le fait d'un agrandissement territorial consenti par un Etat voisin devenu tout-à-coup puissant est de peu d'importance et n'égale souvent pas l'absence de sécurité qui en résulte pour sa

frontière ; ce qu'elle perd, au contraire, par l'effet de la conquête violente que lui inflige un ennemi vainqueur et désormais menaçant, lui ôte à la fois son prestige moral, sa force matérielle et son repos. Dès lors, cette puissance est en déclin. Telle est la situation dont il faut se rendre compte, si l'on veut suivre M. de Bismarck dans la comparaison qu'il établit entre l'annexion à la France de la Savoie et de Nice votée par les habitants, et la séparation de l'Alsace et de la Lorraine contre leur volonté.

Voici, du reste, ce qu'a écrit M. Jules Favre, en réponse aux observations faites sur son rapport par le chancelier de la Confédération de l'Allemagne du Nord : « Je veux, a dit M. de Bismarck textuellement, un fort dominant Paris, comme par exemple le mont Valérien », et le ministre des affaires étrangères de France ajoute : « Ce qu'il veut, c'est nous détruire. » Tel est le résumé précis de l'impression que M. Jules Favre a rapportée de ses entretiens de Ferrières. On peut juger par là si l'expression de *Puissance de second ordre* est au-dessous de la vérité.

Recevez, Monsieur, etc.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le Ministre plénipotentiaire, directeur du Cabinet, delégué,

(*Signé*) Chaudordy.

N° 12

Le mémorandum prussien qui suit fut communiqué aux puissances le 10 octobre 1870.

« Les termes de l'armistice communiqués à M. Jules Favre et destinés à favoriser une tentative de restaurer l'ordre en France ont été rejetés par lui et ses collègues, qui ont résolu la continuation d'une lutte qui, après tout ce qui est arrivé, doit être regardée comme désespérée par la nation française. Depuis le rejet de nos conditions, les chances de victoire que la France aurait pu avoir dans cette guerre désastreuse ont dû grandement diminuer, Toul et Strasbourg ont succombé, Paris est étroitement investi, et les troupes allemandes ont pénétré jusqu'à la Loire. Les forces considérables si longtemps retenues par les deux forteresses conquises sont donc maintenant libres et peuvent être employées dans une autre direction, la France aura donc à subir les conséquences de la résolution prise par ses gouvernants d'engager une lutte à outrance. Les sacrifices augmenteront inutilement, et la destruction de son organisation sociale sera inévitable. Le commandant de l'armée allemande regrette son impuissance à le prévenir, mais il prévoit clairement les résultats de la résistance inconsidérément résolue par les gouvernants de la France, et il juge nécessaire d'attirer l'attention sur un point en particulier, savoir : l'état de Paris. Les deux engagements les plus importants qui ont eu lieu devant la capitale, — ceux du 19 et du 30 septembre, — dans

lesquels la portion la plus capable des forces de l'ennemi n'a pas réussi à repousser même la ligne de front des troupes investissantes, justifient la conclusion que tôt ou tard Paris doit succomber. Dans le cas où le Gouvernement provisoire retardera la capitulation jusqu'à ce que le manque de provisions amène forcément la reddition; il s'en suivra de terribles conséquences. L'absurde destruction des chemins de fer, des ponts et des canaux à une certaine distance de Paris n'a pas arrêté un seul instant la marche des armées allemandes ; et toutes les communications par terre et par eau nécessaires à l'exécution de nos plans ont été rétablies en très-peu de temps. Mais nous n'avons rétabli que celles dont nous avions besoin pour atteindre les buts militaires que nous avions en vue, et il en reste assez de détruites pour interrompre pendant longtemps encore une correspondance facile entre la capitale et les provinces. Le commandant allemand, dans l'éventualité qu'il vient de mentionner, se trouve dans l'impossibilité absolue d'approvisionner, même pour un seul jour, une population de près de deux millions : les contrées avoisinant Paris, à une distance de plusieurs lieues, ne fourniront aucune ressource propre à venir en aide aux Parisiens, tout ce qu'elles renferment étant indispensable pour subvenir aux besoins de nos troupes ; nous ne serons pas non plus à même de transporter une partie de la population par les chemins ruraux, attendu que nous n'avons aucun moyen de transport disponible. La conséquence inévitable d'une pareille situation sera que des centaines de milliers de personnes mourront de faim. Les gouvernants français ne peuvent manquer de prévoir cela aussi clairement que nous. Quant à nous, nous ne

pouvons que poursuivre jusqu'au dénouement la guerre à laquelle on nous a provoqués; mais ceux qui poussent à de semblables extrémitées en seront responsables. »

N° 13

LE COMTE DE BEUST AU COMTE DE WIMPFFEN, A BERLIN

Vienne, 13 octobre 1870.

Les diverses dépêches-circulaires envoyées du quartier-général de S. M. le roi de Prusse par M. le comte de Bismarck n'ont pas offert jusqu'à présent au gouvernement impérial et royal l'occasion d'une manifestation quelconque. Plusieurs de ces documents, presque immédiatement livrés à la publicité, s'adressaient directement aux gouvernements allemands engagés dans la guerre, et bien que M. le général de Schweinitz m'ait donné verbalement connaissance de ces dépêches, il ne l'a pas fait de manière à me donner le droit de croire qu'on attendait à Berlin une réponse à ces communications sommaires faites sous forme de nouvelles.

Le même cas se présente également au fond en ce qui concerne un mémorandum du comte de Bismarck, exposant les conséquences terribles que devrait entraîner nécessairement une résistance opiniâtre continuée jusqu'à la famine, pour une capitale d'une population de deux millions d'âmes. Mais puisque le ministre de Prusse nous a remis copie de cette pièce, dont vous parlez dans votre

office du 10, je suis amené à voir dans cette démarche l'invitation de prendre acte du document, d'autant plus qu'il tend à décliner, devant l'Europe, pour le gouvernement prussien, toute responsabilité de l'éventualité effrayante qui y est prévue.

Cela dit, je ne puis dissimuler l'impression d'appréhension que j'éprouve de voir un jour, devant le tribunal de l'histoire, une partie de cette responsabilité retomber sur les neutres, s'ils voyaient avec une indifférence muette le danger des maux inouïs dont on place le tableau sous leurs yeux. J'invite donc Votre Excellence, dans le cas où l'on vous parlerait de ces objets, à exprimer ouvertement notre regret que, dans une situation où le gouvernement de la Prusse prévoit des catastrophes comme celles auxquelles le mémorandum fait allusion, il perce une tendance très-prononcée à écarter toute ingérence de tierces puissances, comme si l'on redoutait, dès à présent, qu'on exigeât de la Prusse d'avoir versé en pure perte le plus noble sang de l'Allemagne, et qu'on voulût se soustraire à la tâche, peut-être ingrate, mais certainement généreuse, de faciliter au vaincu, en ménageant ses susceptibilités, sa soumission à de dures conditions.

Ces efforts ne sont pas le meilleur moyen à employer pour détourner l'excès d'horreurs que la Prusse dit vouloir épargner à ses ennemis. Pour ne point devoir porter la peine des fautes du gouvernement tombé, les hommes de la république sont prêts aux résolutions extrêmes : c'est un étrange moyen de les en détourner que de ne laisser venir jusqu'à eux que la voix du vainqueur. Ce n'est point dans des considérations d'intérêt privé qu'il faut voir l'explication des regrets que le gouvernement

austro-hongrois ne peut s'empêcher d'exprimer en voyant que, au point où en sont arrivées les choses, l'influence conciliatrice des puissances neutres est en défaut.

Mais il ne lui est pas possible d'approuver sans réserve cette politique d'abstention absolue qui, depuis quelque temps, semble si fort en crédit à Saint-Pétersbourg. Le gouvernement de S. M. considère au contraire comme un devoir de déclarer hautement qu'il croit qu'il y a des intérêts généraux pour l'Europe, et qu'une paix amenée par une intervention impartiale et ferme serait préférable aux terribles exterminations qui se préparent encore.

Je rappelle encore, en terminant, à Votre Excellence que je n'ai écrit ces lignes qu'en prévision de circonstances où elle serait amenée à toucher aux points qui y sont développés. Nos intérêts s'allient parfaitement avec l'abstention la plus rigoureuse et ne sont guère compromis par une prolongation de la guerre. Loin de nous la pensée de vouloir offrir des conseils ou de provoquer des offres. Il ne nous importe de préciser nettement la situation que pour le cas où l'on arriverait à songer aux puissances neutres.

Agréez, etc.

(*Signé*) Beust.

N° 14

LE COMTE DE CHAUDORDY AUX AGENTS DIPLOMATIQUES DU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE A L'ÉTRANGER

Tours, le 14 octobre 1870.

Monsieur,

Les communications adressées par M. le comte de Bismarck à ses agents diplomatiques, et qui traitent de la guerre actuelle étant immédiatement livrées à la publicité, nous nous trouvons obligés de suivre la même voie. Nous n'avons du reste rien à perdre à ce que la discussion soit ouverte sur les opinions du gouvernement de la défense nationale, et sur l'état de notre situation, quelque pénible qu'elle puisse être en ce moment. Plus ces points seront éclaircis, et plus, nous en sommes convaincus, les sympathies de l'Europe se tourneront en notre faveur. Quant aux intérêts des peuples, le développement excessif des prétentions prussiennes doit les rapprocher intimement de nous, le danger étant devenu le même.

Vous aurez lu le *Mémorandum* prussien transmis de Berlin au *Times* par dépêche télégraphique, le 10 de ce mois. Il a pour but d'examiner plus spécialement les conséquences du siége de Paris. M. de Bismarck y parle de centaines de milliers d'habitants de la capitale qui doivent mourir de faim s'ils ont la persévérance d'oser

défendre leurs foyers, et il fait porter la responsabilité d'un pareil événement sur les membres du gouvernement français parce qu'ils n'ont pas consenti à accepter toutes les conditions posées par le premier ministre du roi de Prusse. C'est raisonner singulièrement.

Si cette calamité venait à se produire, nous croyons au contraire que le monde entier, effrayé d'un pareil crime, n'hésiterait pas à le faire retomber sur ceux qui l'auraient laissé s'accomplir, alors qu'on est venu leur demander la paix, quoiqu'on ne fût même pas responsable de la guerre.

Toutefois ce manifeste ne saurait inquiéter aucun esprit instruit de la réalité des faits. Il est aisé de se donner perpétuellement le beau rôle et de s'attribuer tous les avantages de la situation. L'auteur du *Mémorandum* prussien raisonne sur des hypothèses. En face de l'avenir tel qu'il lui plaît de le peindre, voici le présent tel que nous le connaissons. Paris est approvisionné complétement pour un temps très-long. L'ordre social n'y est nullement menacé. La seule approche des Prussiens a suffi pour étouffer tous les conflits d'opinion. En dehors de Paris il se forme des armées nombreuses, et la nation est prête à tous les sacrifices pour délivrer sa capitale. Les engagements dont on parle ont été à notre avantage et ils ne sont pas les seuls. Les Prussiens n'ont pas encore approché la ligne des forts, et s'ils parlent d'affamer Paris, c'est qu'ils rencontrent des obstacles et une résistance qui surprennent toutes leurs prévisions. S'ils insistent sur la difficulté d'approvisionner Paris, c'est qu'eux-mêmes commencent à souffrir du manque de vivres et qu'ils sont forcés d'affaiblir leur armée pour étendre leurs co-

lonnes de pillage. Cette armée se fatigue et se démoralise : le nombre de ses malades augmente chaque jour d'une manière très-inquiétante. La prolongation de la guerre pendant la mauvaise saison est à notre avantage : les hommes ne manquent pas, et la confiance du pays en ses immenses ressources n'est pas ébranlée même après tous les désastres qu'il a subis. Voilà la vérité.

Malgré cela la France souhaite la paix de même qu'elle la souhaitait avant l'ouverture des hostilités ; mais elle désire que la paix puisse être durable. L'Europe y est intéressée autant que nous.

Recevez,

Pour le ministre et par autorisation :

Le ministre plénipotentiaire, directeur délégué,

(*Signé*) CHAUDORDY.

N° 15

LE COMTE DE CHAUDORDY A M. TISSOT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE A LONDRES (*Extrait.*)

Tours, le 14 octobre 1870.

Monsieur,

L'Angleterre en se mettant à la tête de ce qu'on a appelé la ligue des neutres, a pris dans les événements qui se produisent une responsabilité évidente. La guerre

était commencée, et les premiers combats avaient déjà tourné contre nous, lorsque certaines puissances, qui jusque là s'étaient montrées disposées à nous prêter leur concours, furent invitées à entrer dans cette combinaison. Sans vouloir dire que ce fût un moyen de nous enlever des alliés probables, nous ne pouvons nous empêcher de faire observer que l'influence morale de cette décision nous a été funeste.

En tout cas, en agissant ainsi, l'Angleterre semblait s'être imposé un devoir que nous pourrions comparer à celui que remplissent les témoins dans un duel. S'ils empêchent les uns et les autres d'y prendre part, c'est à la condition de donner leur avis et d'intervenir aussi souvent qu'ils croient possible de faire cesser le combat. Nous ne voudrions pas être accusés de sévérité pour le gouvernement anglais; aussi ne faisons-nous que reproduire la pensée générale qui se prononce de plus en plus en Angleterre même et dans toute l'Europe, en disant que le cabinet de Londres a paru s'efforcer de fermer les yeux aux événements, alors qu'il s'était donné lui-même, par la création de la ligue des neutres, le rôle d'observateur attentif et presque intéressé.

Il nous semble qu'il suffit de montrer la gravité de cette situation au ministère anglais pour qu'il comprenne qu'elle ne peut se prolonger sans porter une grave atteinte aux sentiments d'humanité qui ont de tout temps fait l'honneur de l'Angleterre. Il est impossible qu'on ne s'aperçoive pas, en outre, des dangers qui vont en résulter pour la conservation de ses intérêts et de sa puissance. Les Etats tels que l'Autriche, l'Italie, la Turquie, l'Espagne, sans parler de ceux d'une moindre importance, avaient tou-

jours cherché à baser la conduite de leur politique et de leurs affaires sur l'entente traditionnelle si heureusement établie, et sous tous les régimes différents, entre la France et l'Angleterre. Ils éprouvent aujourd'hui la plus vive inquiétude en voyant qu'un lien pareil, qui donnait à l'Europe et au monde, malgré tous les événements qui pouvaient se produire, une certitude de la conservation de l'équilibre et du retour à une paix durable, semble se détendre d'une manière sensible. Si l'on n'apporte pas un prompt remède à ces préoccupations, le découragement pénétrera dans l'esprit des cabinets européens et le faisceau de tant d'intérêts divers sera bientôt rompu au détriment de tous et particulièrement de l'Angleterre. Il a fallu une suite telle dans la conduite de la politique anglaise pendant une si longue série d'années pour arriver à ce résultat, et il est l'œuvre de tant d'hommes expérimentés que nous ne pouvons croire qu'on puisse aujourd'hui se décider à en faire volontairement le sacrifice.

J'ai présenté ces considérations dans une conversation que je viens d'avoir avec lord Lyons, etc. . . . . .

. . . .

(*Signé*) CHAUDORDY.

N° 16

LE COMTE DE BEUST AU COMTE APPONYI, A LONDRES.

Vienne, le 29 septembre 1870.

Lorsque le gouvernement a cherché par l'échange de lettres relatives au maintien de la neutralité à réunir la plupart des puissances dans une attitude commune, nous avons espéré que cette mesure pourrait aboutir à un effort collectif en faveur du rétablissement de la paix. C'était en vue de ce résultat éventuel que nous désirions insérer dans notre réponse une réserve tendant à écarter une tentative isolée de médiation. Notre idée n'a pas été favorablement accueillie, et nous avons dû renoncer à la faire prévaloir. Le gouvermement anglais a préféré que chaque puissance pût agir librement de son côté et chacune a tenté depuis, en effet, des efforts assez infructueux pour faciliter un rapprochement entre les belligérants. Ce résultat peu satisfaisant nous afflige sans nous surprendre. Nous y trouvons la confirmation de nos prévisions qui ne voyaient de chance de succès que dans une action collective.

Je me suis déjà souvent expliqué sur les motifs qui devaient détourner le gouvernement Impérial et Royal de prendre une initiative en matière de médiation. Les considérations qui devaient nous arrêter étaient loin d'exister au même degré pour l'Angleterre et la Russie. L'état

de leurs relations avec les puissances belligérantes était tel qu'on ne pouvait, d'aucun côté, attribuer à leurs démarches une arrière-pensée, ou les soupçonner d'une partialité indue. Les cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg n'auraient été que les interprètes du sentiment général de l'Europe qui aspire à voir cesser le trouble et l'anxiété que la guerre actuelle fait si lourdement peser sur elle. Nous nous serions joints avec empressement à eux pour plaider la cause de la paix au nom des intérêts de l'humanité, non moins que de ceux de la politique. Profiter du premier moment propice pour fortifier, par de sages avis et des conseils de modération, les dispositions qui se feraient jour en faveur de la paix, aurait été assurément une œuvre méritoire digne des applaudissements de tous les peuples.

C'est sous l'empire de ce sentiment que nous avons agi en voulant ajouter une réserve à la lettre que Votre Excellence devait adresser à lord Granville. Nous n'avons pas insisté plus longtemps, afin de ne pas avoir l'air de nous séparer des autres Puissances, tandis qu'au contraire nous voulions faciliter leur union. Je tiens seulement à préciser encore une fois les motifs qui nous ont fait agir et à constater que nous serons toujours heureux de contribuer au rétablissement de la paix dans le cas où une démarche des puissances neutres présenterait quelque chance de succès.

Je désire que vous entreteniez lord Granville du sujet de ma présente dépêche. Si les motifs que je viens d'expliquer nous engagent à abandonner l'initiative aux cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg, nous n'en sommes pas moins vivement pénétrés du désir de voir

sortir l'Europe de l'espèce de torpeur où elle semble plongée en face d'une grande convulsion. Il parait qu'à Londres aussi bien qu'à Saint-Pétersbourg, on est d'avis que les démarches collectives auraient moins de chances d'être favorablement accueillies par le vainqueur que des intercessions partielles. Nous ne méconnaissons nullement ce qu'il y a de juste dans cette appréciation, mais il nous est permis aussi de nous demander si un accord des puissances neutres se manifestant par un esprit d'impartialité bienveillante et ne tendant pas seulement à modérer les exigences du vainqueur, mais encore à calmer l'irritation du vaincu, ne serait pas susceptible de présenter des avantages que la Prusse et ses alliés pourraient bien apprécier autant que la France. Ne craignons pas enfin de le dire, ce qui aujourd'hui sert puissamment à prolonger la lutte jusqu'aux dernières horreurs d'une guerre d'extermination, ce sont d'un côté les illusions et les fausses espérances, de l'autre l'indifférence et le mépris à l'endroit de l'Europe spectatrice du combat. Mais, je le répète, ce n'est pas le gouvernement impérial et royal qui peut se mettre en avant; son initiative serait mal comprise par les deux parties; agissant comme encouragement fatal sur l'une, elle serait interprétée comme intervention hostile par l'autre.

Recevez, etc.

(*Signé*) Beust,

N° 17

LE COMTE DE GRANVILLE A LORD A. LOFTUS

Foreign-Office, 20 octobre, 1870.

Mylord. — Il est inutile de vous dire combien le gouvernement de Sa Majesté a déploré l'explosion et la continuation de la grande guerre qui sévit encore entre l'Allemagne et la France.

Ce gouvernement a fait tout ce qui dépendait de lui pour empêcher cette guerre et, depuis la déclaration des hostilités et sa propre proclamation de neutralité, il a usé de son influence pour en empêcher l'extension; car si une des nations qui sont restées neutres y avait pris part, toute l'Europe, probablement, eût été graduellement entraînée dans la calamité, et peut-être sans avantage ni pour l'un ni pour l'autre belligérant.

Rien n'eût donné plus de satisfaction au gouvernement de Sa Majesté que de contribuer d'une manière quelconque à une paix honorable et permanente. Des offres de médiation ou de bons office n'eussent pas manqué de se produire, si le gouvernement avait cru, à un moment quelconque, que de telles offres eussent été acceptables par les deux belligérants.

Il ne pouvait pas, cependant, fermer les yeux sur le fait qu'un tel moment ne s'était pas encore présenté ; la conduite qu'il a tenue lui-même et dont il a recommandé

l'adoption aux autres, a été de s'abstenir de présenter des propositions non acceptables ou de donner des avis non efficaces qui n'eussent fait qu'affaiblir la chance d'atteindre à quelque moment futur le but qu'il avait en vue.

Il a, en effet, conseillé que le comte de Bismarck et M. Favre se communiquassent personnellement leurs vues respectives. Une telle conférence eut lieu, mais, malheureusement, sans amener de résultat immédiat, si ce n'est celui de prouver combien divergentes étaient leurs opinions quant à une base possible de négociation.

Après une série de succès extraordinaires et non interrompus de la part de l'Allemagne, quelle est la phase actuelle de la guerre?

Le principal corps de l'armée allemande opère l'investissement de la capitale de la France, et la réduction par la famine et le bombardement de la ville de Paris paraît se trouver au nombre des mesures qui sont mises en délibération au quartier général allemand.

Le comte de Bernstorff m'a communiqué quelques-unes des circulaires qui ont été publiées par le gouvernement de l'Allemagne du Nord; le 11, il m'a remis une circulaire dans laquelle il est dit que les conséquences inévitables de la prolongation de la lutte de Paris sera de faire périr de faim des centaines de milliers de personnes.

La communication de cette opinion sur les résultats terribles et même non improbables que peut amener un long siége de Paris, impose au gouvernement de Sa Majesté le sérieux devoir de tout tenter pour éviter une aussi grande calamité.

Il est évident aussi que la guerre a déjà provoqué et, si elle se prolonge, qu'elle provoquera de plus en plus des conséquences terribles, non pas seulement pour les belligérants, mais pour l'Europe entière.

Le gouvernement de Sa Majesté est convaincu que l'exposé de ces considérations ne sera pas apprécié dans un sens non amical. Elles sont dictées par la plus sincère sollicitude pour le bien-être présent et futur de deux nations avec lesquelles l'Angleterre a été pendant longtemps dans les termes de la plus grande amitié.

Je n'ignore pas quels arguments puissants peuvent être invoqués en faveur de l'emploi des mesures extrêmes contre Paris.

Je désire cependant rechercher s'il n'y a pas des considérations qui paraissent peut-être plus puissantes aux spectateurs qu'à ceux qui se trouvent sous l'influence de succès militaires extraordinaires accompagnés de grands efforts et de vastes sacrifices.

On ne met pas en doute qu'une opération telle que la réduction de Paris par la famine ou un bombardement, bien que sans précédent sous le rapport de la grandeur de l'entreprise, ne soit autorisée par la pratique de la guerre. Mais il est également certain que, comme elle entraîne, ainsi que l'a dit M. de Bismarck, non-seulement la ruine, mais la mort, avec les circonstances les plus horribles, de milliers d'êtres en dehors des combattants, tout le monde doit être d'accord qu'il ne faut y avoir recours qu'après avoir épuisé toutes les alternatives possibles.

En supposant qu'une attaque contre Paris ait un résultat favorable d'ici à peu de temps, il n'est pas dérai-

raisonnable de mettre en regard de ses avantages les désavantages qui peuvent s'en suivre dans l'avenir. Le fait que quelques-uns touchent aux sentiments du genre humain autant qu'à sa raison, ne dissuade pas le gouvernement de Sa Majesté de les exposer aux yeux du Roi et de ses conseillers.

Le souvenir amer des trois mois écoulés peut s'effacer avec le temps et par la justice rendue à la conduite et à la valeur de l'ennemi sur le champ de bataille.

L'exaspération a ses degrés et la probabilité d'une nouvelle et implacable guerre, s'accroîtrait grandement, si une génération de Français assistait au spectacle de la destruction d'une capitale entraînant la mort d'un grand nombre d'individus désarmés et sans ressources, et la destruction des trésors de l'art, des sciences, de l'histoire, d'une valeur inestimable et qu'on ne saurait remplacer.

Quelque effroyable que fût pour la France une semblable catastrophe, quelque dangereuse que je la croie pour les chances de la paix future de l'Europe, le gouvernement de Sa Majesté pense qu'elle n'affecterait personne plus péniblement que l'Allemagne et ses gouvernants.

Le gouvernement français, agissant d'après des considérations qui lui paraissent concluantes, a refusé, depuis l'entrevue du comte de Bismarck avec M. Favre, de proposer des négociations pour la paix.

Mais le gouvernement de Sa Majesté a pris la responsabilité de presser le gouvernement provisoire d'accéder à un armistice qui pourrait conduire à la convocation d'une assemblée constituante et au rétablissemeut de la paix.

Le gouvernement de Sa Majesté n'a pas manqué non plus de lui représenter l'importance de faire toutes les concessions compatibles avec son honneur dans les circonstances présentes de la guerre.

Sans être autorisé à le dire, le gouvernement de Sa Majesté ne peut croire que de pareilles représentations restent sans effet auprès du gouvernement français.

Durant cette guerre, deux causes morales ont apporté un immense appoint à la puissance matérielle des Allemands.

Ils ont pris les armes pour repousser la menace d'une invasion étrangère et pour affirmer le droit d'un grand pays à se constituer de la façon la plus propre à assurer pleinement le développement de ses ressources.

La gloire de leurs efforts grandira encore si l'histoire peut dire que le roi de Prusse a épuisé tous les moyens d'amener la paix avant que l'ordre d'attaquer Paris ait été donné, et que les conditions de paix étaient justes, modérées, en accord avec la véritable politique et les sentiments de l'époque.

Le gouvernement de Sa Majesté désire qu'il soit bien entendu, — comme sa conduite l'a clairement prouvé jusqu'ici, — que son intention n'est pas d'offrir un avis superflu ou inacceptable aux belligérants.

Les propositions qu'il vient de faire dans un esprit tout à fait amical, proviennent de ce que son attention a été formellement attirée par le caractère formidable que prendrait, au jugement du comte de Bismarck lui-même, l'investissement prolongé de Paris.

Il ne saurait garder le silence ou négliger aucune

tentative tendante à éloigner une catastrophe si épouvantable et qui serait sans exemple.

Je suis, etc.

(*Signé*) GRANVILLE.

N° 18

LE COMTE DE BISMARCK AU COMTE DE BERNSTORFF, A LONDRES

Versailles, le 28 octobre 1870.

Lord Granville a bien voulu communiquer à Votre Excellence la dépêche qu'il a adressée, le 28 de ce mois, à lord Augustus Loftus. Votre Excellence en connaît donc la teneur.

Je puis affirmer que le vœu exprimé dans cette pièce de voir enfin s'arrêter la lutte qui décime deux grandes nations avant qu'elles n'en soient réduites aux funestes extrémités qu'autorisent les droits internationaux de la guerre, que ce vœu, dis-je, est vivement partagé par Sa Majesté le roi, et que l'Allemagne doit désirer d'autant plus ardemment ce résultat qu'elle est, malgré ses victoires et par les sacrifices qu'elles imposent, plus durement éprouvée et plus directement intéressée aux événements actuels qu'une puissance neutre : celle-ci, en effet, ne participe aux événements actuels que par ses sentiments d'humanité, à la générosité desquels nous nous plaisons à rendre hommage.

C'est dans ce sens que Sa Majesté a été heureusement impressionnée en voyant, par la dépêche de lord Grandville, que le gouvernement britannique partage avec elle la conviction que, pour entrer utilement dans des négociations concernant la paix, il est indispensable que le peuple français puisse élire une assemblée natonale. Nous avons été convaincus de cette nécessité depuis le jour où nous avons appris les événements du 4 septembre à Paris, et nous l'avons prouvé chaque fois que l'occasion s'en est présentée.

Il me sera permis de rappeler que, sur la proposition du cabinet britannique, il y a plus d'un mois déjà, Sa Majesté m'autorisa à entrer en pourparlers avec M. Jules Favre, pour traiter de la possibilité de réunir une assemblée constituante. Sa Majesté a prouvé son désir de voir un gouvernement régulier établi en France, en posant, au sujet d'un armistice, des conditions dont la modération a été universellement reconnue et démontrée d'ailleurs victorieusement par la chute de Strasbourg et de Toul, qui eut lieu peu de jours après les entretiens de Ferrières. Ces conditions ont été refusées, et l'on sait comment. On sait aussi que Sa Majesté était disposée à laisser se faire sans obstacle comme sans contrainte, et sur toute l'étendue du territoire occupé par les troupes allemandes, les élections décrétées pour le 2 octobre par un gouvernement qui n'était rien moins que légalement reconnu. Nos rapports avec les autorités locales ou départementales en Frances (les journaux ont rendu compte de nos relations avec le maire de Versailles), témoignent de notre bonne volonté à laisser les élections complétement indépendantes.

Le gouvernement de Paris prouva, au contraire, combien il était opposé à une représentation vraiment nationale, en remettant indéfiniment les élections du 2 octobre et en annulant d'une façon définitive le nouveau décret de convocation issu du gouvernement de Tours. Ce décret a été livré à la publicité par la presse; l'original, revêtu des signatures des membres du gouvernement provisoire, est tombé entre nos mains, en même temps qu'un écrit de M. Gambetta dont je vous envoie ci-joint une copie, parce qu'il est la traduction des sentiments qui règnent actuellement au sein du gouvernement de Paris.

Ces salutaires enseignements ne nous empêcheraient pas d'accorder notre concours à la réalisation d'élections nouvelles, si les hommes qui sont au pouvoir se montraient disposés à laisser le peuple français exprimer librement son opinion et partager la responsabilité des événements avec ceux qui ont pris spontanément la direction des affaires du pays.

L'entremise que d'éminentes personnalités, appartenant à une nation neutre dans le conflit, nous ont obligeamment offerte, et leurs démarches à Paris, nous ont fourni l'occasion de présenter une fois encore aux membres du gouvernement provisoire le moyen de délivrer la France de l'anarchie qui rend impossible toute négociation de paix. Nous avons déclaré consentir à un armistice assez long pour qu'on puisse procéder à des élections régulières, et être disposés à laisser entrer librement à Paris tous les députés de la France, ou sortir de la capitale les députés de Paris, si l'assemblée se réunissait dans une ville de province.

Ces propositions, que les cours neutres avaient recommandées, de notre consentement, aux membres du gouvernement de Paris, rencontrèrent de sa part un accueil tel que les personnes intermédiaires déclarèrent renoncer à l'espoir qu'elles avaient conçu. Immédiatement après, M. Gambetta sortit de Paris en ballon, et dès qu'il eut touché le sol, son premier cri fut, d'après les sources françaises, une protestation contre la réunion des comices électoraux.

L'expérience prouve qu'il a réussi à les empêcher et à faire avorter les efforts de M. Crémieux favorables aux élections.

Il ressort de cet expoyé des faits, que ce n'est pas notre adhésion, mais bien le consentement des gouvernants de Paris qui fait défaut à l'expédient que le gouvernement britannique recommande avec raison comme un acheminement vers la paix, à savoir : de procéder à l'élection d'une assemblée constituante, que nous y avons été disposés dès l'origine, et y avons prêté la main, mais que le gouvernement de la Défense nationale a repoussé cette main en tout temps.

En conséquence, nous avons usé de notre plein droit en déclinant, par notre communication du 11 de ce mois à laquelle M. le ministre de la Grande-Bretagne fait allusion, toute responsabilité pour nous des déplorables conséquences qu'une résistance poussé à l'extrême de la place de Paris doit entraîner pour la population de la capitale.

Notre attente de voir cette communication faire impression sur le cabinet anglais n'a pas été déçue. Nous avons prouvé combien nous regretterions que les

hommes du pouvoir à Paris poussassent la résistance jusqu'à cette catastrophe suprême, précisément en y appelant en temps opportun l'attention du public, et notamment des puissances neutres, parce que nous espérions que particulièrement les représentations de ces dernières ne resteraient pas sans effets sur les gouvernants de Paris qui sacrifient les biens et la vie de la population de cette ville à leur ambition personnelle. Nous l'avions espéré d'autant plus que les gouvernements de Paris et de Tours ont pris en mains la direction des destinées de la France sous leur propre responsabilité et sans autre légitimation que celle que peut donner une prise de possession arbitraire et violente, avec le refus constant d'écouter la voix de la nation.

Si le gouvernement britannique tente l'essai de détourner ce gouvernement de la voie arbitraire et dangereuse qu'il suit et de le rendre accessible à des considérations qui préservent la France des progrès ultérieurs de sa désorganisation sociale et politique et sa brillante capitale des désastres d'un siége, nous ne pouvons que l'apprécier avec reconnaissance.

Toutefois, nous avons toujours à craindre que dans l'aveuglement dans lequel le gouvernement parisien paraît vouloir persister, les intentions bienveillantes du cabinet britannique ne soient pas comprises par lui, et qu'il voie dans l'intérêt d'humanité qui a inspiré cette intervention l'illusion d'un appui des puissances neutres, et, par suite, un encouragement à une résistance prolongée, ce qui pourrait amener justement le contraire de ce qui est dans les intentions de lord Granville.

D'après la teneur de sa dépêche, lord Granville pa-

raît être également convaincu qu'ensuite des expériences que nous avons faites, nous ne saurions prendre l'initiative de nouvelles négociations. Mais je prie Votre Excellence de lui donner l'assurance, en lui communiquant toute la teneur du présent office, que nous accueillerons volontiers toute proposition qui nous viendrait de la part de la France et qui tendrait à préparer la voie aux négociations de paix et que nous examinerons cette proposition avec le désir sincère de voir la paix se rétablir.

A Son Excellence le comte de Bernstorff, à Londres.

Signé : BISMARCK.

Voici le billet de M. Gambetta auquel il est fait allusion dans le document qui précède :

« Paris, le 2 octobre 1870.

» Je vous adresse M. Bonnet (Hippolyte) qui vous remettra le décret en minute du gouvernement relatif à l'ajournement des élections pour la Constituante. Je n'ai pas besoin de vous dire l'émotion unanime du gouvernement en apprenant votre résolution du 29 septembre. Les considérations les plus graves l'ont décidé à maintenir l'ajournement fixé par le décret du 29 septembre. Nous comptons sur votre zèle à faire obéir et respecter ses décisions.

» Veuillez nous tenir au courant des affaires intérieures et extérieures, au point de vue militaire et politique.

» Le ministre de l'intérieur,

» (L. S.) *Signé :* GAMBETTA. »

N° 19

Le comte de Beust au comte Apponyi, à Londres

Vienne, le 27 octobre 1870.

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de vos lettres relatives à la démarche que le gouvernement anglais vient de faire auprès des belligérants pour amener la négociation d'un armistice.

Au moment où j'en ai reçu la nouvelle, je voulais charger de nouveau V. E. de représenter à lord Granville l'opportunité d'un effort collectif en faveur du rétablissement de la paix. C'est avec une vive et sincère satisfaction que j'ai appris la détermination du cabinet de Londres. Le sentiment public de l'Europe se prononce ouvertement contre la prolongation d'une lutte qui ne fait qu'augmenter les souffrances endurées des deux parts. En se rendant l'organe de ce sentiment, les cabinets n'ont pas à craindre qu'on les accuse de poursuivre des vues spéciales ou égoïstes. Plus il agira en commun et moins on pourra attribuer à cette intervention le sens d'une manifestation hostile à l'un des deux adversaires. On y verra au contraire la simple expression d'un vœu général, répondant à un besoin qui se fait profondément sentir dans presque toute l'Europe et présenté avec assez

d'autorité pour qu'on ne puisse lui opposer une fin de non recevoir.

Le caractère collectif d'un pareille action est précisément ce qui, à nos yeux, tout en lui donnant du poids lui enlève toute apparence de servir l'intérêt particulier de telle ou telle puissance. Si les cabinets plaident tous la cause de la paix à un point de vue et dans un langage analogues, leur attitude, empreinte de l'impartialité la plus parfaite, ne saurait irriter la Prusse ou susciter ses méfiances et ne permettrait pas à la France d'entretenir des illusions sur les secours qu'elle peut attendre du dehors. Ce double résultat, qu'il est important d'atteindre, si on veut travailler efficacement en faveur de la paix, me paraît beaucoup plus assuré par une action commune que par des démarches isolées qu'on peut facilement soupçonner de cacher une arrière-pensée.

C'est en suivant cet ordre d'idées que je persiste à regretter qu'il n'y ait pas plus d'ensemble dans les tentatives actuelles des puissances neutres. Je vois par un dernière communication que lord Granville attache encore le plus grand prix à éviter tout ce qui ressemblerait à une pression exercée sur la Prusse. Je me suis associé de grand cœur aux efforts de l'Angleterre et je leur souhaite le meilleur succès. Mais je crois sincèrement que leurs chances se seraient accrues, si toutes les puissances neutres avaient simultanément tenu le même langage aux deux belligérants. Nous aurions voulu leur représenter avec insistance que les intérêts politiques de l'Europe entière non moins que ceux de l'humanité souffrent de la prolongation d'une lutte aussi cruelle et que les cabinets jugent le moment venu, où ils doivent offrir

leurs bons offices aux belligérants, afin de faciliter le rétablissement de la paix dont le besoin se fait sentir si impérieusement partout.

Nous sommes persuadés que l'opinion publique dans toute l'Europe aurait applaudi à une pareille démarche et se serait exprimée si hautement en sa faveur que sa voix aurait jeté un poids considérable dans la balance. Une pression de cette nature n'aurait rien eu de comminatoire pour la Prusse, ni d'humiliant pour la France. On aurait provoqué de la sorte une réponse des belligérants qui n'auraient pu se dispenser d'énoncer leurs idées sur les bases éventuelles de la paix. On se serait trouvé ainsi en possession d'un point de départ pour des négociations ultérieures, et il n'aurait peut-être pas été impossible de rapprocher les divergences au moyen de conseils amicaux donnés de part et d'autre.

Telle aurait été, selon nous, la meilleure marche à suivre. Nous voulons néanmoins espérer qu'on parviendra à un résultat satisfaisant en se bornant à suivre l'impulsion heureusement donnée par le gouvernement Anglais. Nous formons des vœux ardents pour qu'il réussisse à mettre un terme aux calamités de la guerre et nous ferons les plus sincères efforts dans ce sens.

Veuillez remercier lord Granville en mon nom des explications qu'il vous a données et l'assurer que nous apprécions hautement le service rendu en cette occasion par l'Angleterre à la cause de la paix. Nous la félicitons d'avoir pris cette initiative et nous l'en bénirons si elle fait acheminer les cabinets vers la ligne de conduite que nous avons tracée plus haut.

Recevez etc. (*Signé*) Beust.

N° 20

LE COMTE DE CHAUDORDY A M. TISSOT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE, A LONDRES.

Tours, le 31 octobre 1870.

Monsieur,

Il a paru au gouvernement de la Défense nationale, dès le moment où il s'est trouvé en présence de la grande crise que nous traversons, qu'il y aurait intérêt à unir dans un même sentiment l'action de toutes les grandes puissances. La mission confiée à M. Thiers se rattache à cette pensée et a été la première tentative pour la faire aboutir. Mais, tandis que l'Angleterre se tenait dans une abstention absolue, la Russie se montrait désireuse de l'action isolée et nous conseillait de nous adresser directement à la Prusse. On sait par le résultat de la noble démarche de M. Jules Favre combien cette manière d'agir devait avoir peu de succès en face de l'orgueil surexcité du roi de Prusse et de son premier ministre. L'Autriche-Hongrie s'efforçait, pendant ce temps, nous devons le reconnaitre, de faire accepter l'action combinée, et elle agissait dans ce sens sur tous les cabinets de l'Europe. Quant à l'Italie, elle restait dans le vague d'effusions sans résultat, insistant toutefois pour faire valoir les idées pacifiques. Nous n'avons eu qu'à nous louer de l'insistance mise par la Turquie pour engager le cabinet de

Londres à sortir de son silence. Il en est de même de l'Espagne.

Du moment où il nous a été prouvé que nous ne pouvions plus espérer d'alliés pour la guerre, malgré toutes les raisons basées autant sur l'intérêt que sur la reconnaissance qui auraient dû porter plusieurs des Puissances à se joindre à nous, il était évident que nous devions obtenir une entente diplomatique de toute l'Europe pour rechercher les moyens d'arrêter l'ambition de la Prusse. Nous considérons, comme un premier pas fait dans cette voie, la proposition d'un armistice présentée, d'après sa propre initiative, par le cabinet de Londres à la Prusse et à la France simultanément, et à laquelle sont venues donner leur appui l'Autriche, l'Italie et la Turquie.

D'après ce que j'ai souvent répété à M. l'ambassadeur d'Angleterre et ce que j'ai également écrit à Vienne, j'étais d'avis que les neutres devaient eux-mêmes demander au gouvernement prussien ses conditions d'armistice et de paix, les examiner, les réduire à une juste limite et ensuite nous en faire part. Cette marche n'a pas été exactement suivie, mais on peut la reprendre et ce serait, à mon sens, le seul moyen d'agir efficacement sur le gouvernement prussien.

Jusqu'ici, malheureusement, la Russie n'a pas accepté cette combinaison. Le prince Gortchakoff a bien chargé M. Okouneff de nous dire qu'il appuyait la démarche faite par M. l'ambassadeur d'Angleterre auprès de nous pour arriver à la conclusion d'un armistice, mais son gouvernement n'a pas adhéré, d'après ce que nous savons, à la proposition anglaise tendant à agir simultanément et de la même manière auprès du gouvernement prus-

sien et de celui de la Défense nationale. Il y a une nuance très-sensible dans la façon de procéder du cabinet de Pétersbourg et de celui de Londres, et il semble qu'il y aurait intérêt à la voir disparaître. Le cabinet de Vienne-Pesth agira naturellement dans ce but ainsi que celui de Florence. Mais le moyen d'y parvenir plus sûrement ne serait-il pas que le Gouvernement anglais entrât sans hésitation dans la voie première, et qu'il montrât lui-même à la Prusse toutes les raisons qui militent en faveur de la modération, tout en s'appliquant à restreindre dans l'esprit de M. de Bismarck des prétentions et des illusions qui sont aussi dangereuses pour l'avenir de la Prusse que pour le repos de l'Europe? Si le cabinet de Londres, s'appuyant sur l'opinion publique tant en Angleterre que dans le reste du monde, et sur les raisons de toute nature que je vous ai souvent développées et qui ne peuvent laisser subsister aucun doute, déclarait d'une façon dont il devra lui-même apprécier la forme, qu'il est contraire à toute justice, à l'humanité et à l'intérêt de la Prusse de demander des cessions territoriales, il serait certain d'obtenir pour cette déclaration le concours de l'Europe entière, car nous ne pouvons douter que la Russie elle-même, qui désire ardemment la fin des hostilités, ne se trouvât conduite à y souscrire. Ce jour-là la paix sera proche et l'Angleterre aura rendu un grand service à nous et à l'humanité.

Agréez, etc.

(*Signé*) Chaudordy.

N° 21

M. JULES FAVRE AUX AGENTS DIPLOMATIQUES DU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE A L'ÉTRANGER.

Paris, le 18 octobre 1870.

Monsieur, je ne sais quand cette dépêche vous parviendra. Depuis trente jours Paris est investi, et sa ferme résolution de résister jusqu'à ce qu'il ait obtenu la victoire peut prolonger quelque temps encore la situation violente qui le sépare du reste du monde. Néanmoins, je n'ai pas voulu retarder d'un jour la réponse que mérite le rapport rédigé par M. le comte de Bismarck sur l'entrevue de Ferrières; je constate d'abord qu'il confirme en tous points mon récit, sauf en ce qui concerne un échange d'idées sur les conditions de la paix, qui, suivant M. de Bismark, n'auraient pas été débattues entre nous.

J'ai reconnu que sur ce sujet le chancelier de la Confédération du Nord m'avait opposé dès les premiers mots une sorte de fin de non-recevoir tirée de ma déclaration absolue : « que je ne consentirais à aucune cession de territoire »; mais mon interlocuteur ne peut avoir oublié que sur mon insistance il s'expliqua catégoriquement, et mentionna, pour le cas où le principe de la cession territoriale serait admis, les conditions que j'ai énumérées dans mon rapport : l'abandon par la France de Strasbourg avec l'Alsace entière, de Metz et d'une partie de la Lorraine.

Le chancelier fait observer que ces conditions peuvent être aggravées par la continuation de la guerre. Il me l'a, en effet, déclaré, et je le remercie de vouloir bien le mentionner lui-même. Il est bon que la France sache jusqu'où va l'ambition de la Prusse ; elle ne s'arrête pas à a conquête de deux de nos provinces, elle poursuit froidement l'œuvre systématique de notre anéantissement. Après avoir solennellement annoncé au monde par la bouche de son roi, qu'elle n'en voulait qu'à Napoléon et à ses soldats, elle s'acharne à détruire le peuple français. Elle ravage son sol, incendie ses villages, accable ses habitants de réquisitions, les fusille quand ils ne peuvent satisfaire à ses exigences, et met toutes les ressources de la science au service d'une guerre d'extermination.

La France n'a donc pas d'illusion à conserver. Il s'agit pour elle d'être ou de n'être pas. En lui proposant la paix au prix de trois départements qui lui sont unis par une étroite affection, on lui offrait le déshonneur. Elle l'a repoussé. On prétend la punir par la mort. Voilà la situation bien nette.

Vainement lui dit-on : il n'y a pas de honte à être vaincu, encore moins à subir les sacrifices imposés par la défaite. Vainement ajoute-t-on encore que la Prusse peut reprendre les conquêtes violentes et injustes de Louis XIV. De telles objections sont sans portée, et l'on peut s'étonner d'avoir à y répondre.

La France ne cherche pas une impuissante consolation dans l'explication trop facile des causes qui ont entraîné son échec. Elle accepte ses malheurs et ne les discute pas avec son ennemi. Le jour où il lui a été donné de reprendre la direction de ses destinées, elle a loyalement

offert une réparation. Seulement cette réparation ne pouvait être une cession de territoire. Pourquoi? parce que c'était un amoindrissement? non : parce que c'était une violation de la justice et du droit dont le chancelier de la Confédération du Nord ne semble tenir aucun compte.

Il nous renvoie aux conquêtes de Louis XIV. Veut-il revenir au *statu quo* qui les a immédiatement précédées? Veut-il réduire son maître à la couronne ducale placée sous la suzeraineté des rois de Pologne? Si, dans la transformation que l'Europe a subie, la Prusse est devenue d'un état insignifiant une puissante monarchie, n'est-ce pas à la conquête qu'elle le doit? Mais avec les deux siècles qui ont favorisé cette vaste recomposition s'est opéré un changement plus profond et d'un ordre plus élevé que celui qui déterminait jusqu'ici les morcellements de territoire. Le droit humain est sorti des régions abstraites de la philosophie. Il tend de plus en plus à prendre possession du monde, et c'est lui que la Prusse foule aux pieds quand elle essaye de nous arracher deux provinces en reconnaissant que les populations repoussent énergiquement sa domination.

A cet égard, rien ne précise mieux sa doctrine que ce mot rappelé par le chancelier de la Confédération du Nord : Strasbourg est la clef de notre maison. C'est donc comme propriétaire que la Prusse stipule, et cette propriété, elle l'applique à des créatures humaines, dont elle supprime par ce fait la liberté morale et la dignité individuelle. Or, c'est précisément le respect de cette liberté, de cette dignité, qui interdit à la France de consentir à l'abandon qu'on lui demande. Elle peut subir

l'abus de la force, elle n'y ajoutera pas l'abaissement de sa volonté.

J'ai eu le tort de ne pas faire sur ce point suffisamment comprendre ma pensée quand j'ai dit, ce que je maintiens, que nous ne pouvons, sans déshonneur, céder l'Alsace et la Lorraine. J'ai caractérisé par là, non l'acte imposé au vaincu, mais la faiblesse d'un complice qui donnerait la main à l'oppresseur et consommerait une iniquité pour se racheter lui-même. M. le comte de Bismarck ne trouvera pas un Français digne de ce nom qui pense et agisse autrement que moi.

Et c'est aussi pourquoi je ne puis reconnaître qu'une proposition d'armistice sérieusement acceptable nous ait été faite. Je désirais avec ardeur qu'un moyen honorable nous fût offert de suspendre les hostilités et de convoquer une assemblée. Mais, j'en appelle à tous les hommes impartiaux, le Gouvernement pouvait-il accéder au compromis qui lui était proposé ? L'armistice n'eût été qu'une dérision s'il n'avait rendu possible de libres élections. Or, on ne lui donnait qu'une durée effective de quarante-huit heures. Pendant le surplus de la période de quinze jours ou trois semaines, la Prusse se réservait la continuation des hostitités, en sorte que l'assemblée eût délibéré sur la paix et la guerre pendant la bataille qui aurait décidé du sort de Paris. De plus, l'armistice ne s'étendait pas à Metz. Il excluait le ravitaillement et nous condamnait à entamer nos vivres pendant que l'armée assiégeante aurait largement vécu par le pillage de nos provinces. Enfin l'Alsace et la Lorraine n'auraient pas nommé de députés, par la raison vraiment inouïe qu'il s'agissait de prononcer sur leur sort : la Prusse, ne leur

reconnaissant pas ce droit, nous demandait de tenir la poignée du sabre avec lequel elle tranche.

Voilà les conditions que le chancelier de la Confédération du Nord ne craint pas d'appeler « très-conciliantes, » en nous accusant « de ne pas saisir l'occasion de convoquer une assemblée nationale, témoignant ainsi notre résolution de ne pas nous débarrasser des difficultés qui empêchent la conclusion d'une paix conforme au droit national, et de ne pas écouter l'opinion publique du peuple français. »

Eh bien, nous acceptons devant notre pays comme devant l'histoire la responsabilité de notre refus. Ne pas l'opposer aux exigences de la Prusse eût été à nos yeux une trahison. J'ignore quelle destinée la fortune nous réserve. Mais ce que je sens profondément, c'est qu'ayant à choisir entre la situation actuelle de la France et celle de la Prusse, c'est la première que j'ambitionnerais. J'aime mieux nos souffrances, nos périls, nos sacrifices, que l'inflexible et cruelle ambition de notre ennemi, j'ai la ferme confiance que la France sera victorieuse. Fut-elle vaincue, elle resterait encore si grande dans son malheur qu'elle demeurerait un objet d'admiration et de sympathie pour le monde entier. Là est sa force véritable, là sera peut-être sa vengeance.

Les cabinets européens, qui se sont bornés à de stériles témoignages de cordialité, le reconnaîtront un jour; mais il sera trop tard. Au lieu d'inaugurer la doctrine de haute médiation, conseillée par la justice et l'intérêt, ils autorisent, par leur inertie, la continuation d'une lutte barbare qui est un désastre pour tous, un outrage à la civilisation.

Cette sanglante leçon ne sera pas perdue pour les peuples. Et qui sait? L'histoire nous enseigne que les régénérations humaines sont, par une loi mystérieuse, étroitement liées à d'ineffables malheurs. La France avait peut-être besoin d'une épreuve suprême; elle en sortira transfigurée, et son génie brillera d'un éclat d'autant plus vif qu'il l'aura soutenue et préservée de défaillances en face d'un puissant et implacable ennemi.

Lorsque vous pourrez, Monsieur, vous inspirer de ces réflexions dans vos rapports avec le représentant du gouvernement près duquel vous êtes accrédité, la fortune aura prononcé son arrêt. En voyant cette grande population de Paris assiégée depuis un mois, si résolue, si calme, si unie, j'attends avec un cœur ferme et confiant l'heure de sa délivrance.

Recevez, etc.

(*Signé*) JULES FAVRE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU

CHAPITRE TROISIEME

N° 1. Le comte de Granville à lord Lyons, à Paris.

Foreign-Office, le 13 septembre 1870.

N° 2. Le comte de Granville à lord Lyons.

Foreign-Office, le 14 septembre 1870.

N° 3. Le comte de Granville à lord Lyons.

Foreign-Office, le 16 septembre 1870.

N° 4. Le comte de Granville à lord Lyons.

Foreign-Office, le 17 septembre 1870.

N° 5. Le comte de Beust au comte Apponyi, à Londres.

Vienne, le 28 septembre 1870.

N° 6. Le comte Choteck au comte de Beust.

Saint-Pétersbourg, le 10 septembre 1870.

N° 7. Le comte de Beust au comte Choteck.

Vienne, le 10 septembre 1870.

N° 8. Sir A. Buchanan au comte de Granville.

Saint-Pétersbourg, le 17 octobre 1870.

N° 9. Lord Lyons au comte de Granville.

Tours, le 27 octobre 1870.

N° 10. Le comte de Beust au comte Choteck.

Vienne, le 12 octobre 1870.

N° 11. Manifeste du comte de Chambord.

Frontières de France (Suisse), le 9 octobre 1870.

N° 1.

LE COMTE DE GRANVILLE A LORD LYONS.

Foreign-Office, 13 septembre 1870.

M. Thiers est arrivé à Londres ce matin; je lui fis donner rendez-vous à midi.

Il me dit que le désir des ministres était de conclure une paix honorable; dans ce but, malgré de grands inconvénients pour lui, il a, après avoir résisté, cédé à la pression non-seulement du gouvernement, mais de tous ses amis, conservateurs et libéraux, et entrepris de se rendre d'abord dans ce pays, et ensuite à Saint-Pétersbourg et Vienne. Il ne demande pas une intervention par la force, mais il fait appel à l'Angleterre pour qu'elle exerce son influence morale afin d'obtenir la paix.

Ce ne peut-être, dit-il, l'intérêt de ce pays d'abdiquer sa position de grande puissance. Bien qu'étant une île, une puissance maritime, il fait partie de l'Europe. Dans d'autres temps il a montré quel intérêt il attache à l'équilibre des puissances.

Il a montré au monde combien de colons, combien de marins il peut lancer au dehors. Il ne peut pas désirer voir la France, — son alliée depuis quarante ans, qui a combattu à ses côtés en Crimée, qui, dans des temps comme la mutinerie des Indes, n'a tiré aucun avantage de ses difficultés, — la voir humiliée et affaiblie. Il n'est pas de l'intérêt de l'Angleterre qu'une paix déshonorante vienne laisser la France faible et irritable, incapable de nous aider, mais prête à toute occasion de chercher à recouvrer son prestige perdu.

Si l'Angleterre, ajouta-t-il, veut seulement se mettre à la tête, toutes les puissances neutres la suivront, et il sera impossible à la Prusse de résister à la force morale d'une opinion publique se manifestant ainsi en faveur de l'humanité et de l'équilibre des puissances européennes.

M. Thiers était très-fatigué, et, en conséquence, je ne lui exprimai que brièvement quelle avait été notre attitude. Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour conserver la paix. Nous avons été au-delà de ce que nous avions le droit de faire, en pressant l'Espagne d'abandonner le candidat qu'elle avait pleinement le droit de choisir. Nous réussîmes à écarter la cause de la querelle; mais le gouvernement français ne fut pas satisfait, nous laissa de côté et se hâta de déclarer la guerre. Nous déclarâmes au parlement (et il nous approuva) que notre intention était de maintenir une stricte neutralité, et de chercher à entretenir des relations amicales avec les deux pays. J'exposai à M. Thiers l'un après l'autre tous les motifs qui nous poussent à ne pas offrir notre médiation, à moins que nous ayons des raisons de croire qu'elle serait acceptable pour les deux parties, et qu'il

paraisse y avoir une base, sur laquelle les deux belligérants seraient disposés à négocier ; mais que d'après tout ce que nous apprenons un pareil état de choses n'existe pas encore.

Dans la conversation nous vînmes à parler de l'avantage d'une démarche de M. Favre au quartier général ; je dis que je croyais la chose utile, et M. Thiers pense que M. Favre ne s'y refusera pas.

Agréez, etc.

(*Signé* GRANVILLE.)

(Blue-Book.)

N° 2.

LE COMTE DE GRANVILLE A LORD LYONS.

Foreign-Office, 14 septembre 1870.

Ce matin, à ma demande, M. Thiers revint me trouver. Il observa que pour rendre utile le projet de M. Favre d'aller au quartier général, il serait nécessaire qu'il reçût du gouvernement anglais un sérieux appui moral ; que nous devions y insister par des motifs d'humanité et pour le maintien de l'équilibre européen. M. Thiers me répéta les arguments qui, selon lui, doivent engager l'Angleterre à ne pas rester inactive.

Je répondis à M. Thiers que ces raisons n'étaient pas neuves pour moi, que les Allemands me les avaient toutes fait valoir, lorsqu'ils m'exposaient qu'il était contraire à

notre intérêt et à notre dignité de ne pas prendre parti en leur faveur, quand la France avait commencé une guerre injustifiable et agressive contre notre avis et en dépit de nos efforts couronnés de succès, pour écarter la cause de la querelle.

M. Thiers répliqua qu'au début de la guerre les Prussiens pouvaient avoir quelque raison dans ce qu'ils disaient, mais que maintenant tout était changé. Le gouvernement qui a voulu la guerre, n'existe plus; les personnes qui sont à la tête des affaires ont toujours demandé la paix; c'est donc le moment pour l'Angleterre de montrer qu'elle a le sentiment de sa longue alliance avec la France, et d'affirmer sa place dans les conseils de l'Europe.

Je dis que c'était à nous-mêmes de juger ce qu'il y a de mieux à faire pour nous; que si nous changions de politique ce devait être ou pour adopter une neutralité menaçante, chose à laquelle nous n'étions pas disposés et que M. Thiers ne réclame pas, ou pour offrir soit une méditation soit des bons offices. Mais nos objections contre cette manière d'agir sont toujours les mêmes que celles que j'exposai hier. J'ajoutai que je croyais que le roi et le comte de Bismarck pourraient plus facilement accepter des conditions que l'armée et l'Allemagne ne considéreraient pas comme suffisantes, si les concessions étaient faites spontanément par la France et non sur l'avis d'un neutre qui n'aurait eu aucune part aux difficultés de la guerre.

Je ne puis donc, continuai-je, accompagner le message, si le gouvernement français désire me l'envoyer, qu'avec des paroles exprimant la satisfaction que j'ai

éprouvée à faire ce qui offre à chaque partie le meilleur moyen de connaître les demandes de l'autre, et qui donne les meilleures chances d'arriver à une paix honorable.

M. Thiers suggéra la reconnaissanca immédiate de la République par nous.

Je lui dis qu'il serait contraire aux précédents d'en agir ainsi; que je désirais être dans les relations les plus amicales avec le gouvernement; et que la meilleure preuve de l'existence de pareils rapports, c'était notre présente conversation.

Mais le gouvernement actuel n'a pas encore de sanction légale; il ne s'intitule lui-même gouvernement que pour un objet spécial; il a annoncé la convocation d'une assemblée constituante qui doit décider du futur gouvernement de la France.

J'ai ajouté que le gouvernement de Sa Majesté demanderait à la Reine de reconnaître le gouvernement dès qu'il sera formellement reconnu par la nation; que jusque-là je croyais que de bonnes relations suffiraient dans ce temps de crise pour tout ce qui est de la pratique des affaires.

Agréez, etc.

(*Signé*) Granville.

(Blue-Book.)

N. 3.

LE COMTE DE GRANVILLE A LORD LYONS

Foreign-Office, le 16 septembre 1870.

Dans le courant de mes conversations avec M. Thiers, dont je vous ai rendu compte dans mes dépêches du 13 et du 14, je discutai avec lui la façon dont seraient reçues les propositions que M. Favre pourrait faire dans son entrevue avec le comte de Bismarck, si elle a lieu; je lui suggerai qu'il était utile que M. Favre examinât s'il ne devait pas plutôt négocier les conditions de la paix que celle d'un armistice.

L'un n'offrirait pas dans les détails plus de difficultés que l'autre, et la proposition d'un armistice serait regardée par le gouvernement prussien comme un projet pour compromettre la position dont il est en ce moment en possession.

Je dis aussi que l'Allemagne argue de l'impossibilité de traiter avec le présent gouvernement dont l'autorité n'a pas de sanction légale, et dont le caractère provisoire ne lui permet pas de contracter au nom de la France des engagements qui lient.

Il est donc à regretter qu'un jour aussi éloigné que le 15 octobre ait été fixé pour la réunion de l'Assemblée constituante; et je demandai à M. Thiers s'il ne serait pas possible d'en hâter la convocation.

Un obstacle du même genre, dis-je, est encore allégué

par l'Allemagne ; c'est le langage péremptoire de M. Favre dans sa circulaire, qui exclut certains points, comme ne pouvant être admis dans aucun traité. Je n'exprimai mon opinion ni sur l'un ni sur l'autre point, mais je les présentai seulement comme des sujets que M. Favre, s'il allait au quartier général, devait être préparé à traiter.

M. Thiers me remercia de ma lettre au comte de Bernstoff, du 14, touchant les dispositions de M. Favre de se rendre au quartier général prussien pour conférer avec le comte de Bismarck. Néanmoins il exprima le regret que je n'eusse pas recommandé à l'ambassadeur prussien avec plus de chaleur l'objet de la visite de M. Favre. Je lui expliquai que toute pression de ce genre aurait été peu judicieuse et aurait élevé des obtacles au succès du voyage de M. Favre.

Dans la nouvelle conversation que j'ai eue aujourd'hui avec M. Thiers, il m'informa qu'il se proposait d'aller à Saint-Pétersbourg par la voie de France, Turin et Vienne. Par cette route, il pourrait recevoir des communications télégraphiques et être rappelé si sa présence était requise et si son concours était absolument nécessaire pour la conclusion de la paix.

Il a entrepris, dit-il, une triste tâche d'aller à son âge de cour en cour solliciter des secours pour la France; je répliquai qu'il était très-honorable pour lui, après sa longue vie publique, d'entreprendre à son âge une tâche où il était à croire qu'il pourrait être utile à son pays.

M. Thiers revint à l'apathie manifestée par notre pays. Il insista sur les atteintes qu'elle portait à notre dignité, sur le danger de l'immense prépondérance de l'Allemagne

pour l'Angleterre et pour toute l'Europe, et plus immédiatement pour l'Autriche, qui devait perdre ses provinces allemandes; car il n'y aurait plus rien qu'une Allemagne avec une population de 60 millions ne pût entreprendre, agissant comme une machine et dirigée par le comte de Bismarck.

Je répondis à M. Thiers que je ne voulais pas discuter davantage ce sujet avec lui; que ces arguments allaient plus loin que ses demandes, puisqu'ils étaient en faveur d'une intervention armée. Or, quant à ce dernier point, il ne pouvait y avoir de doute sur l'opinion publique dans notre pays. Mais, dis-je, je ne pensais pas que M. Thiers devait être mécontent du résultat de sa visite en Angleterre. Il ne pouvait guère espérer même avec toute son habileté, de changer l'attitude d'une politique que le gouvernement de Sa Majesté a adoptée délibérément et a exposée devant le Parlement. Mais son second but, qui était de prouver la néccessité pour le moment de la présente forme de gouvernement en France, et de faire connaître les mérites de M. Favre, du général Trochu et autres chefs, a eu beaucoup d'effet sur moi et les autres personnes avec lesquelles il a conversé.

Nous avons, dis-je, durant son séjour en Angleterre, arrangé la possibilité d'une entrevue avec M. Favre et le comte de Bismarck, qui, si elle a lieu, ne peut guère manquer d'être utile.

En partant, M. Thiers fit une remarque, qui vient d'un homme d'Etat trop éminent pour que le fils de celui qu'elle concerne ne soit tenté de la rappeler. Il fit allusion au temps où il traitait d'affaires avec mon père, alors ambassadeur à Paris.

Il avait, dit-il, été élevé à l'école de Talleyrand, mais il avait toujours considéré lord Granville comme le *type idéal* du diplomate, — un anglais fier, capable, modéré, plein de doiture et honnête, mais fier réellement, comme il l'avait trouvé quand il eut une fois un mouvement de vivacité avec lui.

Agréez, (*Signé*) GRANVILLE.

(Blue-Book.)

N° 4

LE COMTE DE GRANVILLE A LORD LYONS

Foreign-Office, 17 septembre 1870.

Milord,

J'ai eu une nouvelle conversation avec M. Thiers à sa demande. Après des aperçus philosophiques, historiques et éloquents, il aborda le sujet de ma position devant la chambre des communes d'Angleterre, jalouses de l'honneur du pays; et il me demanda sous diverses formes si, dans le cas où la Russie prendrait l'initiative d'adresser à l'Allemagne des remontrances amicales en faveur de la France, le gouvernement britannique, ne se plaindrait pas d'être laissé en arrière.

Je lui dis que nous suivions la politique que la chambre des communes avait approuvée par des votes de confiance et des actes législatifs; que je lui avais déjà exposé ce que c'était que cette politique; que je ne voulais donner au-

cune espèce de réponse pour des cas hypothétiques; que je réservais une entière liberté d'action pour l'avenir mais qu'il était convenable de lui dire, que désireux comme je le suis d'agir de concert avec les puissances neutres, je n'étais pas jaloux si l'une d'elles voulait entreprendre une action qui pourrait amener la paix; que cependant, d'un autre côté, pour chaque pas dans cette voie, je considérerais ce que l'Angleterre avait à faire sans tenir compte de l'initiative prise par d'autres.

Je ne puis dire si M. Thiers, en faisant cette question, était instruit de l'intention communiquée par l'empereur de Russie au général Fleury, et rapportée par sir Buchanan dans sa dépêche du 9 septembre, dont une copie a été incluse dans ma dépêche...

Agréez, etc.

(*Signé*) GRANVILLE.

(Blue-Book.)

N° 5

LE COMTE DE BEUST AU COMTE APPONYI, A LONDRES

Vienne, le 28 septembre 1870.

En se rendant à Saint-Pétersbourg, M. Thiers ne s'est arrêté qu'un jour à Vienne, où il se réserve de rester plus longtemps à son retour. Je n'ai donc pu avoir qu'un seul entretien avec cet homme d'État, au sujet de la mission qui lui a été confiée par le gouvernement actuel de la France.

M. Thiers, après m'avoir donné, tant sur l'origine et sur la marche de la guerre que sur l'état actuel de la France, des aperçus aussi intéressants pour le fonds qu'attrayants pour la forme, n'est pas arrivé dans cet entretien à des conclusions bien précises. Il n'est guère sorti des généralités, et en dehors du désir bien naturel de provoquer une action des neutres bienveillants pour la France, il ne m'a point paru poursuivre un but bien déterminé. Je dois cependant reconnaître qu'il ne semble point se faire illusion sur la situation. Son langage ne porte pas l'empreinte du découragement, mais il indique une juste appréciation des événements et admet la nécessité de se soumettre à des sacrifices considérables pour obtenir la paix.

Quand aux demandes spéciales qu'il avait à adresser au gouvernement impérial et royal, elles se bornaient à peu près aux points suivants. D'abord qu'on prit le gouvernement actuel de la France au sérieux et qu'on l'acceptât avec confiance; ensuite qu'on se joignit aux tentatives de médiation qui seraient faites par d'autres puissances et particulièrement par la Russie.

La forme républicaine était la seule, me dit M. Thiers, qui pût être adoptée aujourd'hui en France. C'était l'unique manière de rallier tous les partis autour du drapeau de la défense nationale et aucun autre gouvernement ne pouvait s'établir. Il me parla avec éloge des hommes placés à la tête du pouvoir. Ils étaient honnêtes, modérés dans leurs opinions et ne pensaient qu'à sauver le pays. Les cabinets ne devaient donc éprouver aucune méfiance et ne pas se laisser effrayer par le mot de République. Il fallait prendre le gouvernement actuel au

sérieux et le considérer comme la meilleure et la plus exacte représentation des intérêts de la France.

En ce qui concernait les tentatives de médiation, M. Thiers espérait de bons résultats de son voyage en Russie. Selon lui, le cabinet de Saint-Pétersbourg était sans contredit le plus en mesure de se faire écouter à Berlin, et de plaider en faveur du rétablissement d'une paix basée sur des conditions acceptables. Il croyait que les intérêts de l'humanité, aussi bien que ceux de la politique, engageraient la cour de Russie à interposer ses bons offices, et il désirait seulement que l'Autriche appuyât les démarches éventuelles de la Russie.

Je me suis empressé d'assurer M. Thiers, qu'en ce qui nous regardait, ses désirs étaient accomplis d'avance. Nous n'avions aucun préjugé hostile contre une forme de gouvernement quelconque en France. Dès le premier moment, nous étions entrés en relation avec le nouveau gouvernement, et nous ne demandions pas mieux que de continuer à entretenir avec lui de bons rapports. Nos sympathies pour la France, aussi bien que les intérêts qui nous unissaient à ce pays, étaient indépendantes de la forme de son gouvernement, et nous étions prêts à accorder notre confiance aux hommes qui avaient accepté dans de si pénibles circonstances le fardeau du pouvoir.

Les idées de M. Thiers au sujet d'une médiation éventuelle répondaient tout à fait aux nôtres. Nous avions déjà suggéré, aussi bien à Londres qu'à Saint-Pétersbourg, l'opportunité d'une médiation collective, et nous avions toujours été d'avis que l'initiative devait partir de Saint-Pétersbourg. Nous ne pourrions donc voir qu'avec une entière satisfaction le succès de la mission de

M. Thiers, et on nous trouverait toujours disposés à nous joindre aux efforts qui seraient tentés par la Russie, afin de mettre un terme aux calamités de la guerre.

Tel est à peu près le résumé de l'entretien que j'ai eu avec l'illustre homme d'État français.

J'autorise Votre Excellence à faire de ces informations l'usage confidentiel qu'elle jugera opportun.

Recevez, etc.,

(*Signé*) BEUST.

N° 6

LE COMTE CHOTEK AU COMTE DE BEUST

Saint-Pétersbourg, le 10 septembre 1870.

Le général Fleury m'annonce qu'on lui a communiqué que ce soir partira d'ici une demande au quartier général prussien pour savoir si on y est disposé à un armistice, dans le cas où l'on en proposerait un. Dans l'affirmative, on admettrait que les neutres pourraient vivement recommander l'armistice aux belligérants.

Les représentants d'Angleterre et d'Italie ont mandé la même chose à leur cour.

(*Signé*) CHOTEK.



N° 7

LE COMTE DE BEUST AU COMTE CHOTECK

Vienne, le 10 septembre 1870.

Notre opinion a toujours été que c'était affaire à la Russie de prendre l'initiative : c'est donc avec un vif intérêt que nous attendons les résultats de sa démarche.

(*Signé*) Beust.

N° 8

SIR A. BUCHANAN AU COMTE DE GRANVILLE

Saint-Pétersbourg, le 17 octobre 1870.

Milord,

J'allai trouver ce soir le prince Gortchakoff et je lus à Son Excellence un *mémorandum* contenant la substance du télégramme d'hier de Votre Seigneurie.

Son Excellence me dit que les seuls termes de paix dont Elle ait connaissance sont ceux contenus dans la dépêche du comte de Bismarck; elle ne croit pas qu'ils pourraient être modifiés, sinon par les événements de la guerre;

or, rien n'a eu lieu qui pût encourager l'idée que le caractère vînt à en être changé.

Une opinion, donc, exprimée par une puissance neutre, sans l'intention de la soutenir par les armes, ne serait pas prise en considération et n'aurait aucune influence sur les opérations militaires contre Paris. Le prince, par conséquent, ne voit aucun avantage à ce que l'Angleterre et la Russie se concertent confidentiellement sur ce que pourraient être des termes raisonnables de paix.

Il donne à entendre que le gouvernement de Sa Majesté s'était lui-même jusqu'ci déclaré non favorable à l'utilité d'un essai de médiation de concert avec la Russie et les autres puissances, sans l'invitation des belligérants, et il ne voit pas de nouvelles circonstances qui aient pu modifier ces vues. Il dit que la Russie a agi seule dans un certain degré, sans invitation des belligérants, et a été plus loin que les autres pouvoirs; l'Empereur, dans sa correspondance privée avec le roi de Prusse, a exprimé l'espoir qu'aucune annexion de territoire français ne serait exigée; mais le roi a répondu qu'il devait se guider sur l'opinion de ses alliés et de l'Allemagne, et qu'il ne pouvait donc s'opposer à leur désir unanime de se protéger par de meilleures frontières.

J'observai que bien qu'aucun changement n'ait eu lieu dans les événements de la guerre, les chefs prussiens, avec la sagacité qui les distingue, devaient s'être aperçus que les difficultés pour un arrangement satisfaisant avaient augmenté dans les dernières semaines, et dès lors qu'un appel des puissances neutres pourrait être aujourd'hui tenté plus favorablement peut-être au quar-

tier général prussien qu'il ne l'aurait été il y a un mois.

Son Excellence ne parut pas partager cette opinion et dit que si le gouvernement de Sa Majesté peut imaginer des termes de paix, dont l'acceptation soit à prévoir de la part des deux belligérants, il devrait plutôt les adresser de sa propre part au quartier général prussien, ou, s'il le juge plus avantageux, demander le couvert des autres puissances neutres ; mais Elle considère que l'action séparée de ces dernières est préférable, parce que des représentations en commun auraient un caractère plus ou moins menaçant.

Je parlai alors de l'influence morale sur le roi de Prusse que l'on pourrait espérer d'un appel concerté des puissances neutres. Son Excellence répondit qu'Elle ne doutait pas qu'un pareil appel ne reçût une réponse très-conciliante et polie ; mais qu'il resterait néanmoins sans aucun effet pratique. Elle craint aussi qu'il n'y ait inutilité à recommander la modération au gouvernement français ; Elle vient justement d'apprendre de Berlin que les termes d'armistice négociés au quartier général prussien par le général Burnside, qui les regarde comme raisonnables, ont été rejetés par M. Favre.

Cela, dit Son Excellence, est très-regrettable ; car un armistice et la convocation d'une Assemblée constituante serait, dans son opinion, la première mesure pour arriver à la paix ; les ministres français, qui se sont constitués d'eux-mêmes, ne voudront pas accepter les conditions sur lesquelles la Prusse insistera.

Notre entrevue se termina par une offre de Son Excellence de soumettre mon *mémorandum* à l'Empereur, et de

me donner demain matin une réponse, si je veux me présenter chez Elle.

J'ai l'honneur, etc.

(*Signé*) ANDREW BUCHANAN.

N° 9

LORD LYONS AU COMTE DE GRANVILLE.

Tours, le 27 octobre 1870

Milord,

M. Thiers m'a parlé ce matin de ses communications avec l'empereur de Russie et les ministres de Sa Majesté pendant sa courte visite à Saint-Pétersbourg.

Le bruit a couru, me dit-il, qu'il était arrivé à quelque entente, et qu'il était entré dans quelque engagement avec la Russie au sujet de la politique future de la France. Rien de pareil n'a eu lieu. Il n'existe ni entente ni engagement. Si l'empereur de Russie lui avait offert de marcher avec 300,000 hommes contre la Prusse, M. Thiers aurait été tenté de faire quelques concessions en retour. Cependant il ne dénie pas que, jusqu'à un certain point, le gouvernement russe n'ait témoigné plus de sympathies à la France que les autres puissances.

Les hommes d'État de Saint-Pétersbourg ont paru désirer qu'il fut bien compris que la Russie, contre laquelle la France a combattu en Crimée, montrait envers

elle, au milieu des difficultés actuelles, des dispositions plus amicales que l'Angleterre, alors son alliée militaire. Ils ont été jusqu'à assurer à M. Thiers qu'ils sont prêts à déclarer à la Prusse que certaines conditions de paix ne seront pas regardées comme admissibles par la Russie, et ne receveront jamais sa sanction.

M. Thiers croit que cette assurance a reçu son effet par une lettre du czar au roi Guillaume; mais rien n'a été dit ni fait qui puisse créer une obligation ou une entente au sujet de la politique future de la France, même dans le cas où la Russie ferait à la Prusse une proposition que la France accepterait.

L'Empereur de Russie a donné une marque de son bon vouloir en promettant d'obtenir à M. Thiers un sauf-conduit pour Paris et de là pour le quartier général prussien. Un témoignage encore plus appréciable des bonnes intentions de Sa Majesté a été, M. Thiers le pense, le prompt et cordial appui qu'il a donné à la proposition anglaise en faveur d'un armistice et de la convocation d'une Assemblée nationale. Sa Majesté a toujours maintenu à M. Thiers que la Russie pouvait agir pour son propre compte et indépendamment des autres gouvernements neutres. Maintenant, néanmoins, en adhérant officiellement et immédiatement à la proposition de l'Angleterre, le czar a, dans l'opinion de M. Thiers, établi pour l'avenir comme dans le présent une communauté d'action entre les grandes puissances neutres.

(*Signé*) Lyons

(Blue-Book.)

N. 10

LE COMTE DE BEUST AU COMTE DE CHOTEK

Vienne, le 12 octobre 1870.

J'ai eu plusieurs entretiens avec M. Thiers à son retour de Russie. Je l'ai trouvé un peu découragé par les impressions qu'il a recueillies à Saint-Pétersbourg. Il dit, toutefois, avoir confiance dans les sentiments de bienveillance que l'empereur Alexandre lui a témoignés personnellement à l'égard de la France, mais il ne se fait aucune illusion sur l'étendue des bénéfices que son pays peut retirer d'une intercession isolée de la Russie, et il insiste vivement sur l'urgence d'une action collective des neutres.

Je lui dis que je partageais pleinement son opinion sur ce point, sans me dissimuler le peu de chances qu'elle avait de prévaloir. L'attitude de la Russie et celle du Gouvernement britannique, qui n'en diffère guère, laissent peu d'espoir à cet égard. Si je n'en persiste pas moins à plaider la cause de l'action collective, c'est qu'à mes yeux les avantages en sont évidents.

En effet, dans les circonstances actuelles, un langage identique des cabinets dans un sens pacifique peut seul avoir encore assez d'autorité pour peser sur les déterminations des États allemands. C'est, en outre, selon nous, le meilleur moyen d'obtenir le résultat si éminem-

ment désirable pour les Puissances de demeurer en contact avec le courant de l'opinion européenne. Il est clair que les tendances favorables à la paix gagnent journellement du terrain, ne fût-ce que par une suite naturelle des désastres de la guerre dont on commence à ressentir, dans tous les pays, du plus au moins, le funeste contre-coup. Or, le sentiment public se refuse généralement à croire au succès de tentatives isolées, faites par tel ou tel gouvernement, et l'on n'accorderait une efficacité sérieuse qu'à une action commune de l'Europe neutre.

En causant l'autre jour avec M. de Novikow, je lui ai fait remarquer qu'une modification sensible semblait s'être opérée, en dernier lieu, dans les vues de son cabinet. Lors de votre dernier voyage à Vienne, Votre Excellence se le rappelle, la Cour de Saint-Pétersbourg nous conseillait instamment la plus grande réserve sur le terrain militaire, se fondant tout particulièrement sur ce que tout mouvement que nous pourrions ordonner, compromettrait la réussite d'une interposition possible de l'Europe. Le fait est que l'on n'aperçoit nulle part des apparences d'interposition, et surtout je ne vois plus d'Europe. Lorsque je fis cette observation à l'envoyé de Russie, il chercha à la combattre en alléguant que, depuis l'époque du voyage de Votre Excellence, les événements avaient marché avec une rapidité que personne n'avait pu prévoir. Alors, dit-il, il y avait deux combattants en présence entre lesquels une interposition était possible; peu après, la catastrophe de Sedan est venue écraser l'un des deux lutteurs, et le résultat de la guerre est virtuellement décidé. J'ai répliqué à M. de

Novikow que je ne pouvais me rallier à cette appréciation. Quelque prodigieux qu'aient été les succès remportés par les armes de la Prusse et celles de ses alliés, il y a toujours une France vis-à-vis de l'Allemagne. Sans doute, il est peu probable que les Français parviennent à mettre en campagne des forces capables de tenir tête aux armées allemandes, mais tant que celles-ci ne seront pas parvenues à réduire deux places de premier ordre, comme Paris et Metz, l'on ne saurait dire que la guerre a cessé. Il reste deux parties contendantes, entre lesquelles l'action médiatrice et modératrice de l'Europe a toute faculté de s'exercer.

Je maintiens ce que j'ai dit dans une de mes dépêches au comte Apponyi : ce n'est pas seulement à mitiger les exigences du vainqueur que devraient tendre les efforts combinés des Puissances ; c'est encore à adoucir l'amertume des sentiments qui doivent accabler le vaincu et à faciliter à un peuple si cruellement éprouvé et si délicat sur le point d'honneur les résolutions que lui impose la nécessité. Je suis confirmé dans cette opinion par ce que m'a écrit récemment le prince de Metternich qui pense que les conditions qu'on dictera à la France, si dures qu'elles puissent être, seraient bien plus facilement consenties, si elles lui étaient recommandées par la voix unanime des puissances impartiales, que si elle avait simplement à subir la loi du vainqueur. Un télégramme, que j'ai reçu ces jours-ci de Tours, vient également à l'appui de cette manière de voir.

Les avantages d'une action collective de l'Europe neutre me paraissent donc hors de doute, et, dussé-je prêcher dans le désert, je ne me lasserai pas de les faire ressortir.

Votre Excellence est autorisée à donner lecture de présente dépêche à M. le prince de Gortchakow. J'accueillerai avec le plus grand intérêt les réflexions qu'elle suggérera à un homme d'État dont les lumières sont si universellement et si justement appréciées.

Recevez, etc., etc.

(*Signé*) Beust.

N° 11

MANIFESTE DU COMTE DE CHAMBORD

Frontières de France (Suisse), 9 oct. 1870.

Français,

Vous êtes de nouveau maîtres de vos destinées.

Pour la quatrième fois, depuis moins d'un demi-siècle, vos institutions politiques se sont écroulées, et nous sommes livrés aux plus douloureuses épreuves.

La France doit-elle voir le terme de ces agitations stériles, source de tant de malheurs? C'est à vous de répondre.

Durant de longues années d'un exil immérité, je n'ai pas permis un seul jour que mon nom fût une cause de division et de trouble; mais aujourd'hui qu'il peut être un gage de conciliation et de sécurité, je n'hésite pas à dire à mon pays que je suis prêt à me dévouer tout entier à son bonheur.

Oui, la France se relèvera, si, éclairée par les leçons de

l'expérience, lasse de tant d'essais infructueux, elle consent à rentrer dans les voies que la Providence lui a tracées.

Chef de cette maison de Bourbon qui, avec l'aide de Dieu et de vos pères, a constitué la France dans sa puissante unité, je devais ressentir, plus profondément que tout autre, l'étendue de nos désastres, et, mieux qu'à tout autre, il m'appartient de les réparer.

Que le deuil de la patrie soit le signal du réveil et des nobles élans. L'étranger sera repoussé, l'intégrité de notre territoire assurée, si nous savons mettre en commun tous nos efforts, tous nos dévouements et tous nos sacrifices.

Ne l'oubliez pas, c'est par le retour à ses traditions de foi et d'honneur, que la grande nation, un moment affaiblie, recouvrera sa puissance et sa gloire.

Je vous le disais naguère : gouverner ne consiste pas à flatter les passions des peuples, mais à s'appuyer sur leurs vertus.

Ne vous laissez plus entraîner par de fatales illusions. Les institutions républicaines, qui peuvent correspondre aux aspirations nouvelles, ne prendront jamais racine sur notre vieux sol monarchique.

Pénétré des besoins de mon temps, toute mon ambition est de fonder, avec vous, un gouvernement vraiment national, ayant le droit pour base, l'honnêteté pour moyen, la grandeur morale pour but.

Effaçons jusqu'au souvenir de nos discussions passées, si funestes au développement du véritable progrès et de la vraie liberté.

Français, qu'un seul cri s'échappe de votre cœur :

Tout pour la France et avec la France.

HENRI.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU

CHAPITRE QUATRIÈME

N° 1. Rapport du comte de Bismarck au roi sur la capitulation de Sedan.
Donchery, le 2 septembre 1870.

N° 2. Communiqué adressé par le quartier général prussien au journal l'*Indépendant Rémois.*
11 septembre 1870.

N° 3. Télégramme du comte de Bismarck à l'Agence Reuter à Londres.
Versailles, le 6 octobre 1870.

N° 4. L'Impératrice Eugénie à l'Empereur d'Autriche.
Hastigs (fin) septembre 1870.

N° 5. Le comte de Granville à lord Lyons.
Foreign-Office, le 12 octobre 1870.

N° 6. Ordre du maréchal Bazaine autorisant le général Bourbaki à se rendre auprès de l'Impératrice-Régente.

Metz, le 15 septembre 1870.

N° 7. Le comte de Granville à lord Lyons.

Foreign-Office, le 25 octobre 1870.

N° 8. Le comte de Chaudordy à M. Tissot, chargé d'affaires de France à Londres.

Tours, le 20 octobre 1870.

N° 9. Le comte de Chaudordy à M. Tissot.

Tours, le 28 octobre 1870.

N° 10. Communication officielle faite verbalement aux officiers de l'armée de Metz par leurs chefs.

Metz, le 19 octobre 1870.

N° 11. Extrait du rapport sommaire du maréchal Bazaine sur les opérations de l'armée du Rhin concernant les négociations engagées par l'intermédiaire du général Boyer.

Ban-Saint-Martin, le 7 octobre 1870.

N° 12. Lettre du roi de Prusse au prince Royal pour lui annoncer sa nomination de général feld-maréchal.

Versailles, le 28 octobre 1870.

N° 13. Proclamation de la délégation de Tours.

Tours, le 30 octobre 1870.

N°

RAPPORT DU COMTE DE BISMARCK AU ROI SUR LA CAPITULATION DE SEDAN.

« Donchery, le 2 septembre 1870.

» Lorsque, sur l'ordre de Votre Majesté, je me suis rendu ici pour prendre part aux négociations de la capitulation, celles-ci furent interrompues jusque vers une heure du matin, parce que le général de Wimpffen demanda le temps nécessaire pour réfléchir. Le général de Moltke avait déclaré qu'on ne pouvait accorder d'autre condition que celle de mettre bas les armes, et que le bombardement recommencerait à neuf heures du matin si la capitulation n'était pas intervenue dans l'intervalle.

» Ce matin, à six heures, on m'annonça le général Reille, lequel me déclara que l'empereur désirait me voir et se trouvait déjà sur la route de Sedan. Le général revint immédiatement sur ses pas pour annoncer à S. M. que je le suivais, et je rencontrai bientôt l'empereur à

mi-chemin, entre cette ville et Sedan, près de Fresnois.

» S. M. était en voiture découverte avec trois officiers généraux. Trois autres étaient à cheval. Je connaissais personnellement MM. les généraux Castelnau, Reille, de La Moscowa, qui paraissait blessé au pied, et Vaubert. Arrivé à la voiture, je descendis de cheval, je me rendis près de l'empereur, et je demandai les ordres de S. M.

» L'empereur exprima le désir de voir Votre Majesté, croyant, ce me semble, qu'elle se trouvait à Donchery. Je répondis que le quartier général de Votre Majesté était en ce moment à trois milles de là, à Vendresse. Il me demanda si Votre Majesté avait désigné un endroit où un rendez-vous aurait lieu immédiatement. Je lui répondis que j'étais arrivé dans l'obscurité, que les environs m'étaient inconnus; je lui offris la maison que j'habitais à Donchery, et que j'offrais d'évacuer immédiament. L'empereur y consentit et partit au pas pour Donchery; mais, s'arrêtant à une centaine de pas du pont jeté sur la Meuse, qui conduit à la ville, près d'une maison d'ouvrier, il me demanda s'il pouvait descendre. Je fis visiter la maison par M. le conseiller de légation de Bismarck-Bohlen, qui m'avait suivi dans l'intervalle. Il rapporta que la maison était très-étroite, très-insuffisante, mais qu'elle ne contenait pas de blessés. L'empepereur descendit et m'invita à entrer avec lui.

» Là, j'eus avec l'empereur, dans une chambre pourvue d'une table et de deux chaises, une entretien qui dura près d'une heure.

» S. M. exprima à plusieurs reprises le vœu d'obtenir pour l'armée des conditions favorables de capitulation.

Mais je refusai, dans la maison, de parler de capitulation avant que cette affaire, exclusivement militaire, n'eût été vidée entre MM. de Moltke et de Wimpffen.

» Par contre, je demandai à l'empereur s'il était en mesure de traiter des conditions de paix. L'Empereur déclara que, étant prisonnier, il ne pouvait le faire.

» Je lui demandai alors qui représentait en ce moment la France. Il s'en référa au gouvernement actuellement à Paris. Je reconnus la vérité de ce point, qui n'était pas très-clairement indiqué dans la lettre de l'Empereur à Votre Majesté, et je tombai d'accord qu'en ce moment il ne pouvait être question que de négociations militaires. Je m'appuyais sur cette raison pour déclarer que la capitulation de Sedan devait avant toutes choses constituer une garantie matérielle des résultats obtenus.

» Déjà, hier soir, j'avais retourné, avec le général de Moltke, la question sous toutes ses faces pour rechercher s'il pouvait être possible, sans nuire aux intérêts militaires de l'Allemagne, de ménager les sentiments d'honneur d'une armée qui s'était bien battue et d'accorder de meilleures conditions que celles posées d'abord. Mais, après un examen approfondi, nous dûmes résoudre négativement la question. Lorsque le général de Moltke, qui était sorti entre temps de la ville, se rendit auprès de Votre Majesté pour lui soumettre les demandes de l'empereur, ce n'était pas, comme Votre Majesté le sait, dans l'intention de les appuyer.

» L'Empereur sortit de la maison et m'invita à m'asseoir à côté de lui, près de la porte de la maison. Il me demanda alors si l'on ne pouvait faire passer l'armée française en Belgique pour l'y faire désarmer et interner.

La veille déjà nous avions causé avec le général de Moltke de cette éventualité, et, en raison des motifs précipités, je ne consentis pas. Je ne pris, de mon côté, aucune initiative pour agiter la question politique. L'Empereur, de son côté, ne fit que déplorer la guerre. Il déclara ne pas l'avoir voulue personnellement, mais y avoir été contraint par l'opinion publique en France.

» Après des informations prises dans la ville, et surtout après des reconnaissances faites par les officiers de l'état-major, on nous informa, entre neuf et dix heures, que le château de Belle-Vue, près de Fresnois, était très-propre à recevoir l'Empereur et n'était pas occupé par les blessés. J'instruisis l'Empereur de cette circonstance, lui disant que je proposerais à Votre Majesté de choisir ce château comme lieu de rendez-vous. Je supposais, du reste, que l'Empereur aurait besoin de repos. L'Empereur y consentit volontiers, et je conduisis S. M., qui était précédée par une escorte d'honneur de cuirassiers de la garde du corps de Votre Majesté.

» Les équipages de l'Empereur, qu'on avait cru jusque-là ne pouvoir sortir en sécurité de la ville, étaient arrivés dans l'intervalle. Le général de Wimpffen était arrivé également. Les négociations, interrompues hier, avaient été reprises avec lui, en l'absence du général de Moltke, par le général von Podbielski, en présence du lieutenant von Verdy et du chef d'état-major du général de Wimpffen, ces deux officiers rédigeant le procès-verbal. Je n'ai participé à l'entretien qu'en indiquant la situation politique et juridique constatée par l'Empereur lui-même. Je fus, en même temps, informé par le chef d'escadron comte de Rostig, de la part du général de

Moltke, que Votre Majesté ne voulait voir l'Empereur qu'après la conclusion de la capitulation.

» Cette communication enleva aux officiers français l'espoir qu'il leur serait possible d'obtenir autre chose que la capitulation. Je montai ensuite à cheval pour aller instruire Votre Majesté de l'état de la situation, espérant rencontrer Votre Majesté près de Chemery; mais je trouvai en chemin le général de Moltke, porteur du texte de la capitulation que Votre Majesté avait approuvé, et dès que ce texte eut été communiqué à Fresnois aux officiers français, il fut approuvé par eux sans résistance.

» L'attitude du général de Wimpffen était très-digne, comme celle des généraux français, la nuit précédente. Ce brave officier ne put s'empêcher de m'exprimer la profonde douleur qu'il éprouvait, vingt-quatre heures après son arrivée d'Afrique et une demi-journée après qu'il eût pris le commandement, de devoir mettre sa signature sur une capitulation si pénible pour les armes françaises. Toutefois, le manque de nourriture et de munitions, l'impossibilité absolue de prolonger la défense imposaient au général le devoir de faire taire ses sentiments personnels, parce que l'effusion de sang ne pouvait plus rien changer à l'état des choses.

» Notre consentement donné à la mise en liberté sur parole des officiers fut accueilli avec une vive reconnaissance, comme étant l'expression des sentiments que Votre Majesté ressentait pour une armée qui s'était vaillamment battue, alors que Votre Majesté ne pouvait s'écarter de la ligne de conduite nécessairement indiquée par nos intérêts politiques et militaires. Le général de

Wimpffen a exprimé cette reconnaissance dans une lettre adressée par lui au général de Moltke, et dans laquelle il le remercie des égards avec lesquels la négociation a été conduite par les Allemands.

(*Signé*) DE BISMARCK.

N° 2

Le 11 septembre 1870, l'*Indépendant Rémois* recevait du quartier général allemand, établi à Reims, le communiqué suivant, qu'il publia en tête de ses colonnes :

« Les journaux qui paraissent à Reims ont reproduit la proclamation de la République et les décrets qui émanent du nouveau pouvoir institué à Paris.

» La ville étant occupée par les troupes allemandes, l'attitude des feuilles publiques pourrait faire penser qu'elles expriment une opinion inspirée ou autorisée par les gouvernements allemands. Cela n'est nullement le cas.

» En leur accordant l'autorisation de publier leurs opinions, les gouvernements allemands ne font que respecter la liberté de la presse comme ils la respectent chez eux. Mais ils n'ont pas reconnu jusqu'à présent d'autre gouvernement en France que celui de l'empereur Napoléon, et à leurs yeux le gouvernement impérial est le seul, jusqu'à nouvel ordre, qui soit autorisé à entrer dans des négociations d'un caractère international.

» Il convient d'ajouter qu'à Paris on fait courir le bruit d'une médiation entreprise par presque chacune des

puissances étrangères. Ce bruit n'est pas fondé. Aucune puissance n'a essayé d'intervenir jusqu'à présent, et il est peu probable qu'une médiation soit tentée, car elle n'aurait aucune chance d'aboutir, aussi longtemps que les bases d'un arrangement n'auront pas été discutées avec l'Allemagne et qu'il n'y aura pas en France un gouvernement reconnu par le pays et qui puisse être considéré comme agissant en son nom.

» Les gouvernements allemands, dont le but n'est pas la guerre, ne repousseraient pas un désir sérieux du pays de conclure la paix. Il s'agit seulement, dans ce cas, de savoir avec qui elle pourrait être conclue. Les gouvernements allemands pouvaient entrer en négociations avec l'empereur Napoléon, dont le gouvernement est le seul reconnu jusqu'à présent, ou avec la Régence instituée par lui. Ils pourraient entrer en communication avec le maréchal Bazaine qui tient son commandement de l'Empereur.

» Mais il est impossible de comprendre à quel titre les gouvernements allemands pourraient traiter avec un pouvoir qui, jusqu'à présent, ne représente qu'une partie de la gauche de l'ancien Corps législatif à Paris. »

N° 3

TÉLÉGRAMME DU COMTE DE BISMARCK A L'AGENCE REUTER A LONDRES.

Versailles, 6 oct., 7 h. 35 du soir.

Je ne suis pas d'opinion que les institutions républicaines de la France constituent un danger pour l'Allemagne, et, contrairement à ce qui est affirmé dans une lettre du 17 du mois dernier, publiée par le *Daily Télégraph*, je n'ai jamais exprimé une semblable opinion à M. Malet, ni à aucune autre personne.

(*Signé*) BISMARCK.

N° 4

L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE A L'EMPEREUR D'AUTRICHE-HONGRIE.

Hastigs, fin septembre 1870.

Sire,

Le gouvernement qui s'est emparé du pouvoir à Paris, s'est adressé directement au comte de Bismarck, pour obtenir la signature d'un traité de paix. M. Thiers

a été chargé d'intercéder auprès des puissances neutres, et de demander leur médiation auprès des belligérants.

Je n'examine pas les chances de délivrance que peuvent promettre à mon pays l'armée du Rhin, qui combat héroïquement sous les murs de Metz, et le courage des défenseurs de Paris. Je ne puis avoir une opinion personnelle en ces questions. Mais la France, affligée des désastres qu'elle a subis, veut arrêter l'effusion du sang et désire la paix.

Les puissances neutres n'ont-elles pas à remplir un devoir d'humanité, à protéger les intérêts de l'avenir en rendant possible, par leur amicale intervention, un traité de paix équitable ?

Les malheurs sont venus fondre sur nous, Sire. L'Empereur prisonnier ne peut, en ce moment, rien pour son pays. Pour moi, éloignée de France par des circonstances étrangères à ma volonté, je suis spectatrice d'une lutte qui déchire mon cœur, et je ne puis me taire devant tant de douleurs et de ruines.

Je sais qu'en m'adressant à Votre Majesté, elle comprendra que ma seule préoccupation est la France, et que c'est pour elle « seule » que mon cœur, cruellement éprouvé, fait des vœux. Je conçois l'espérance que Votre Majesté emploiera son influence à préserver mon pays d'exigences humiliantes, et à lui obtenir une paix qui respecte l'intégrité de son territoire.

N° 5

LE COMTE DE GRANVILLE A LORD LYONS.

Foreign-Office, 12 octobre 1870.

Milord.

Bien que j'aie déjà informé confidentiellement Votre Excellence, ainsi que M. Tissot, de certaines communications que j'ai eues avec le général Bourbaki pendant son récent séjour dans ce pays, je crois convenable de vous donner, sous une forme plus officielle, un résumé de ce qui s'est passé entre nous.

Dans la soirée du 29 septembre, je reçus, du général Bourbaki, une lettre datée de ce même jour, et dont voici la substance :

« Un Français, qui se donnait le nom de Regnier, porteur d'un laisser-passer pour deux ou trois personnes, signé par le comte de Bismarck, se présenta au maréchal Bazaine, le 23 septembre, et alléguant être en possession d'instructions verbales de l'Impératrice, demandait que le maréchal Canrobert ou le général Bourbaki fussent aussitôt envoyés auprès d'elle.

» M. Regnier ajouta que le gouvernement prussien ne mettrait aucun obstacle au départ de l'un ou de l'autre, montrant, comme preuve, le laisser-passer dont il était porteur.

» Le maréchal Bazaine, ayant foi dans cette déclara-

tion, ordonna l'envoi du général Bourbaki, le maréchal Canrobert étant indisposé.

» A son arrivée aux avant-postes, le général trouva un colonel prussien qui l'attendait depuis la veille, et toute facilité lui fut accordée pour se rendre en Belgique, d'où il arriva à Londres, le 28 septembre.

» Il est devenu évident pour lui, dès les premières paroles qu'il échangea avec l'Impératrice, qu'ils étaient victimes de procédés et de circonstances encore inexpliqués.

» Sa Majesté l'Impératrice n'a donné, ni directement, ni indirectement, ni par écrit, ni verbalement, un ordre ou une instruction quelconque à qui que ce soit pour le maréchal Bazaine.

» Dans cet état de choses, dit encore la lettre du général, son honneur militaire exige qu'il retourne auprès de ses soldats et qu'il partage leur sort; il me prie d'intercéder, à son sujet, auprès du roi de Prusse pour obtenir de lui un passe-port pour retourner à son poste. Le roi comprendra, le général en est sûr, le sentiment d'honneur qui le pousse à faire cette demande; il ne voudrait pas que la conduite d'un loyal soldat fût exposée à des interprétations cruelles et injustes. »

C'était là le contenu de la lettre. Je ne perdis pas de temps à en communiquer l'original au comte de Bernstorff, le priant de me faire savoir si je pouvais annoncer au général qu'il ferait parvenir cette demande au quartier général prussien. Le comte de Bernstorff m'informa qu'il le ferait, et, le 4 octobre, il me fit dire que je pouvais faire savoir au général Bourbaki qu'il avait reçu du comte de Bismarck le télégramme suivant :

« Le prince Frédéric-Charles a été instruit de permettre et de faciliter au général Bourbaki son retour à son poste, à Metz, selon son désir. M. Regnier paraît être un farceur, mais semble avoir souhaité honnêtement de servir l'Impératrice Eugénie, en amenant Bourbaki auprès d'Elle. »

Le général m'exprima, dans sa réponse, toute sa gratitude pour cette permission, et je crois qu'il a déjà quitté l'Angleterre.

(*Signé*) GRANVILLE.

N° 6

PIÈCE RELATIVE A L'AFFAIRE REGNIER-BOURBAKI

ARMÉE DU RHIN. — 3e CORPS.
Cabinet du maréchal commandant en chef.

ORDRE

Sa Majesté l'Impératrice-Régente ayant mandé auprès de sa personne M. le général de division Bourbaki, commandant la garde impériale, cet officier général *est autorisé* à s'y rendre.

Le maréchal de France, commandant
en chef l'armée du Rhin,
(*Signé*) Maréchal BAZAINE.

Metz, le 15 septembre 1871.

N° 7

LE COMTE DE GRANVILLE A LORD LYONS

Foreing-Office, le 25 octobre 1870.

Milord,

J'ai dit à M. Tissot qu'il pouvait communiquer confidentiellement à son Gouvernement que j'ai reçu, par l'intermédiaire d'un haut personnage anglais, un message de l'Impératrice m'informant de certains faits.

Sa Majesté dit qu'elle m'a fait cette communication, non pour provoquer de ma part un jugement, qu'il m'est impossible de formuler, comme elle le reconnaît, mais pour démontrer qu'elle est résolue à respecter l'hospitalité que l'Angleterre lui a donnée et à s'abstenir de tout ce qui pourrait avoir l'apparence d'une intrigue.

(*Signé*) GRANVILLE.

N° 8

LE COMTE DE CHAUDORDY, DÉLÉGUÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, A M. TISSOT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE, A LONDRES.

Tours, le 20 octobre 1870.

Monsieur,

....Vous avez eu certainement connaissance des prétendues négociations engagées entre le maréchal Ba-

zaine et le quartier général du roi de Prusse. Il paraît certain qu'un officier de l'armée de Metz est en ce moment à Versailles par ordre du maréchal. Nous ignorons le but réel de ces communications. Peut-être le maréchal Bazaine veut-il simplement profiter de toutes les avances qui lui sont offertes pour se renseigner sur l'état de la France, dont il est isolé depuis si longtemps. Le général Bourbaki n'ayant pas été autorisé par le prince Frédérick-Charles à rentrer dans les lignes françaises, l'armée de Metz est restée dans la même ignorance de notre situation. C'est par ces considérations que j'ai cherché à expliquer à M. l'ambassadeur d'Angleterre, qui m'en parlait aujourd'hui, les bruits concernant ces pourparlers. Toutefois, je ne me dissimule pas qu'ils peuvent avoir un caractère sérieux et je vous serai obligé de nous informer de tout ce que vous pourriez apprendre à ce sujet....

Recevez, etc.

(*Signé*) CHAUDORDY.

N° 9

LE COMTE DE CHAUDORDY A M. TISSOT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE, A LONDRES.

Tours, le 28 octobre 1870.

Monsieur,

... Des bruits ont couru sur des pourparlers entamés entre le maréchal Bazaine et le quartier général prussien. est très-difficile de démêler ce qu'il y a de vrai ou de

faux dans ces bruits; mais on peut cependant demander qu'au moment où des négociations s'engagent pour arriver à un armistice entre la France et la Prusse, cette dernière cesse de traiter séparément avec le commandant en chef de l'une des armées françaises, qui, par suite de l'isolement où il se trouve depuis plusieurs mois, ne peut savoir ce qui se passe en France.

Recevez, etc.

(*Signé*) CHAUDORDY.

N° 10

(Extrait de l'*Indépendant de Metz*, du 28 octobre 1870)

ARMÉE DE METZ

COMMUNICATION OFFICIELLE FAITE VERBALEMENT AUX OFFICIERS PAR LEURS CHEFS, LE 19 OCTOBRE 1870

Cette pièce a été rédigée immédiatement par quelques officiers qui se sont réunis pour contrôler entre eux leurs souvenirs; ils en attestent l'exactitude.

Messieurs, je suis chargé par le général de division et de la part de M. le général commandant en chef, de vous faire connaître les faits importants qui se sont produits depuis quelques jours. Les approvisionnements de la place de Metz diminuant de plus en plus, M. le maréchal Bazaine a cru devoir entrer en pourparlers avec l'ennemi. Il a désigné le général Boyer, son premier aide de camp, qui s'est rendu à Versailles, au quartier général du roi Guillaume. L'empressement avec lequel l'envoyé du ma-

réchal a été accueilli semble prouver que les Prussiens sont très-désireux de terminer la guerre. Ainsi le général Boyer ayant parcouru en chemin de fer le trajet de Metz à Château-Thierry, le service des trains était interrompu; afin de rendre son voyage plus rapide, à Château-Thierry, une voiture aux armes du roi de Prusse l'attendait pour le transporter à Versailles. A peine arrivé, le général est reçu par M. de Bismarck, qui transmet au roi sa demande d'audience; il est aussitôt introduit et se trouve en présence d'un conseil de guerre auquel assistent, sous la présidence du roi de Prusse, les principaux chefs de l'armée prussienne.

Le général Boyer ayant exposé le but de sa mission, le général de Moltke prit la parole et déclara que dans une question toute militaire, les négociations ne pouvaient être longues. L'armée de Metz devait subir le sort de l'armée de Sedan et se rendre prisonnière de guerre. M. de Bismarck fit observer que la question politique devait primer la question militaire. Je serais disposé à admettre, continua-t-il, une convention qui permettrait à l'armée de Metz de se retirer sur un point désigné du territoire français afin d'y protéger les délibérations nécessaires pour amener la paix. Cette idée était suggérée à M. de Bismarck par les dificultés que faisait naître pour le gouvernement prussien lui-même l'absence de tout gouvernement en France.

En effet, les renseignements recueillis par le général le long de la route auprès des chefs de gare et auprès de diverses personnes, les journaux qu'il a pu rapporter, ne laissant malheureusement subsister aucun doute à cet égard : l'anarchie la plus complète règne actuellement

en France; Paris investi, affamé et sans communications extérieures doit s'ouvrir aux Prussiens dans très-peu de jours; la discorde civile y paralyse la défense; les membres du comité de défense nationale ont été débordés; Gambetta et de Kératry sont partis en ballon, l'un est venu tomber à Amiens, l'autre à Bar-le-Duc. Le désordre est au comble dans le midi de la France. Le drapeau rouge flotte à Lyon, à Marseille, à Bordeaux. Une armée de volontaires bretons a été détruite du côté d'Orléans. La Normandie, parcourue par des bandes de brigands, a appelé les Prussiens pour rétablir l'ordre. Le Havre, Elbeuf, Rouen, ont actuellement des garnisons prussiennes qui concourent à sauvegarder la sécurité publique. Un mouvement d'un caractère religieux a éclaté en Vendée; le Nord désire ardemment la paix. La Prusse réclame la Lorraine et l'Alsace et plusieurs milliards d'indemnité de guerre; l'Italie réclame la Savoie, Nice et la Corse.

Cette anarchie, le gouvernement provisoire étant dispersé, les différentes villes ne s'accordant pas quant à la forme d'un gouvernement nouveau, les d'Orléans ne s'étant pas présentés, cette anarchie cause au gouvernement prussien, disposé à traiter de la paix, des difficultés imprévues. Il ne peut songer à établir des bases de négociations qu'en s'adressant au gouvernement de fait qui existait avant le 1er septembre, c'est à dire à la régence. On ignore encore si, dans les circonstances actuelles, la régente voudra prêter l'oreille à des propositions pacifiques, mais en cas de refus, on ne pourrait s'adresser qu'à la Chambre des députés, issue du suffrage universel et qui représente encore légalement la nation. Toutefois,

pour que le Corps législatif, qui a siégé jusqu'au 1er septembre, puisse se réunir de nouveau et puisse délibérer, il faut qu'il soit protégé par une armée française. Tel est le rôle qu'aura sans doute à remplir l'armée de Metz. En attendant le retour du général Boyer reparti pour Versailles avec de nouveaux pouvoirs ; il est urgent de faire savoir aux troupes que la situation pénible où nous nous trouvons n'est que transitoire. L'armée sépare sa cause de celle de la ville de Metz. En attendant qu'elle puisse partir pour aller remplir une nouvelle mission patriotique, elle saura supporter courageusement encore quelques jours de privations. Si vous avez, messieurs, quelques explications à demander, je m'empresserai de vous les donner, mais je dois vous dire qu'aucune discussion ne saurait être admise.

N° 11

Nous extrayons du Rapport sommaire du maréchal Bazaine sur les opérations de l'Armée du Rhin les passages suivants, qui se rapportent aux négociations engagées par l'intermédiaire du général Boyer.

Ne comptant plus sur une armée de secours, et ayant eu connaissance de l'insuccès de la mission de M. Jules Favre, comme de la non convocation de la constituante,

j'écrivis la lettre confidentielle ci-après aux commandants des corps d'armée et aux chefs des armes spéciales

« Ban-Saint-Martin, le 7 octobre 1870.

» Le moment approche où l'armée du Rhin se trouvera dans la position la plus difficile peut-être qu'ait jamais dû subir une armée française. Les graves événements militaires qui se sont accomplis loin de nous, et dont nous ressentons le douloureux contre-coup, n'ont ébranlé ni notre force morale, ni notre valeur comme armée. Mais vous n'ignorez pas que des complications d'un autre ordre s'ajoutent journellement à celles que créent pour nous les faits extérieurs.

» Les vivres commencent à manquer, et, dans un délai qui ne sera que trop court, il nous feront absolument défaut. L'alimentation de nos chevaux de cavalerie et de trait est devenue un problème, dont chaque jour qui s'écoule rend la solution de plus en plus improbable ; nos ressources sont épuisées, nos chevaux vont dépérir et disparaître.

» Dans ces graves circonstances, je vous ai appelés pour vous exposer la situation et vous faire part de mon sentiment. Le devoir d'un général en chef est de ne rien laisser ignorer, en pareille occurrence, aux commandants des corps d'armée placés sous ses ordres, et de s'éclairer de leurs avis et de leurs conseils.

» Placé plus immédiatement en contact avec les troupes, vous savez certainement M....... ce que l'on peut attendre d'elles, ce que l'on doit en espérer. Aussi avant de prendre un parti décisif, ai-je voulu vous adresser

cette dépêche, pour vous demander de me faire connaître, par écrit, après un examen très-mûri et très-approfondi de la situation, et après en avoir conféré avec vos généraux de division, votre opinion personnelle et votre appréciation motivée.

» Dès que j'aurai pris connaissance de ce document, dont l'importance ne vous échappera point, je vous appellerai de nouveau dans un conseil suprême, d'où sortira la solution définitive de la situation de l'armée *dont Sa Majesté l'Empereur m'a confié le commandement.*

» Je vous prie de me faire parvenir, dans les quarante-huit heures, l'opinion que j'ai l'honneur de vous demander et de m'accuser réception de la présente dépêche. »

Le 10 octobre, un conseil de guerre eut lieu au grand quartier général, dans lequel il fut décidé à l'*unanimité* que le général Boyer serait envoyé au grand quartier général royal à Versailles, pour tâcher de connaître la situation réelle de la France, les intentions des autorités prussiennes au sujet d'une convention militaire, et les concessions qu'on pourrait en attendre dans l'intérêt de l'armée de Metz comme dans celui de la paix.

L'extrait du procès-verbal de ce conseil de guerre, concernant cette décision, était ainsi conçu :

« Après avoir rappelé les principaux traits de la situation, le maréchal Bazaine a ajouté que, malgré toutes les tentatives faites pour se mettre en communication avec la capitale, il ne lui était jamais parvenu aucune nouvelle officielle du gouvernement ; qu'aucun indice d'une armée française, opérant pour faire une diversion utile à l'armée du Rhin, ne lui avait été signalé. De l'examen de nos ressources alimentaires de toutes sortes il résultait

qu'en faisant tous les efforts imaginables, en fusionnant les ressources de la ville avec celles de la place et de l'armée, en réduisant la ration journalière de pain à 300 grammes, en rationnant les habitants, en consommant les réserves des forts et en réduisant le blutage des farines au taux le plus bas, sans compromettre la santé des hommes, il était possible de vivre jusqu'au 20 octobre inclus, y compris les deux jours de biscuit existant dans les sacs des hommes.

» La ration de viande de cheval devait être élevée à 600 grammes d'abord et poussée à 750 grammes, tous les chevaux étant considérés comme sacrifiés, vu l'impossibilité de les nourrir autrement que par un pacage presqu'illusoire et la mortalité faisant chaque jour chez ces animaux des progrès effrayants.

» Il fut déclaré ensuite, que l'état sanitaire était gravement compromis dans la place, tant par l'accumulation de 19,000 blessés ou malades, que par le défaut de médicaments, de moyens de couchage, de locaux et d'abris et par l'insuffisance du nombre des médecins.

» Les rapports du médecin en chef constatent que le typhus, la variole, la dyssenterie et le cortége des maladies épidémiques commençaient à envahir les établissements hospitaliers et à se répandre dans la ville.

» L'affaiblissement causé par la mauvaise alimentation à laquelle on était réduit, ne pouvait qu'augmenter ces causes morbides. On constata que les ambulances et les hôpitaux étaient encombrés, que près de 2,000 malades ou blessés étaient encore recueillis chez les habitants, et la conclusion fut que, si un nombre considérable de blessés devait de nouveau être dirigé sur la place, il y

aurait d'abord *impossibilité de les installer*, *mais surtout danger immédiat pour la santé publique*.

» Cet exposé de la situation de nos ressources et de l'état sanitaire étant connu de tous les membres du conseil de guerre, l'on passa à l'examen de la situation militaire.

» Après lecture faite en conseil des rapports des commandants des corps d'armée et de la place de Metz, la situation militaire se résuma dans les questions suivantes :

1o L'armée doit-elle tenir sous les murs de Metz, jusqu'à l'entier épuisement de ses ressources alimentaires?

2o Doit-on continuer à faire des opérations autour de la place, pour essayer de se procurer des vivres et des fourrages?

3o Peut-on entrer en pourparlers avec l'ennemi pour traiter d'une convention militaire?

4o Doit-on tenter le sort des armes et chercher à percer les lignes ennemies?

» La première question est résolue affirmativement, à l'*unanimité*, par cette raison que la présence de l'armée sous les murs de Metz y retient, en les immobilisant, 200,000 ennemis, et que dans les conditions où elle se trouve, le plus grand service que l'armée du Rhin puisse rendre au pays, est de gagner du temps et de lui permettre d'organiser la résistance dans l'intérieur.

» La deuxième question est résolue négativement, à l'*unanimité*, en raison du peu de probabilités qu'il y a de trouver des ressources suffisantes pour vivre quelques jours de plus, à cause des pertes que ces opérations oc-

casionneraient et de l'effet dissolvant que leur insuccès pourrait avoir sur le moral de la troupe.

» La troisième question est résolue affirmativement, à l'*unanimité*, à la condition toutefois, d'entamer les ouvertures dans un délai qui ne dépassera pas quarante-huit heures, afin de ne pas permettre à l'ennemi de retarder le moment de la conclusion de la convention jusqu'au jour et peut-être au delà du jour de l'épuisement de nos ressources.

» Tous les membres du conseil de guerre déclarent énergiquement que les clauses de la convention devront être honorables pour nos armes et pour nous-mêmes.

» La quatrième question en amène une cinquième; M. le général Coffinières de Nordeck demande s'il ne serait pas préférable de tenter le sort des armes avant d'entamer des négociations, le succès de cette tentative pouvant rendre les pourparlers inutiles, ou bien le résultat de nos efforts, pouvant peser dans la balance de nos pertes, que nous aurions fait subir à l'ennemi.

» Cette question *est écartée par la majorité et il est décidé à l'unanimité*, que si les conditions de l'ennemi portent atteinte à l'honneur militaire, on essayera de se frayer un chemin par la force, avant d'être épuisé par la famine et tandis qu'il reste la possibilité d'atteler encore quelques batteries.

» Il est donc convenu et arrêté :

» 1° Que l'on tiendra sous Metz le plus longtemps possible.

» 2° Que l'on ne fera pas d'opérations autour de la place, le but à atteindre étant plus qu'improbable.

» 3° Que des pourparlers seront engagés avec l'ennemi, dans un délai qui ne dépassera pas quarante-huit heures, afin de conclure une convention militaire honorable et acceptable pour tous.

» 4° Que dans le cas où l'ennemi voudrait imposer des conditions incompatibles avec notre honneur et le sentiment du devoir militaire, on tentera de se frayer un passage les armes à la main.

» Suivent les signatures :

» Maréchal Canrobert, commandant le 6e corps.

» Général Frossard, commandant le 2e corps.

» Maréchal Lebœuf, commandant le 3e corps.

» Général de l'Admirault, commandant le 4e corps.

» Général Desvaux, commandant provisoirement la garde impériale.

» Général Soleille, commandant l'artillerie de l'armée.

» Général Coffinières de Nordeck, commandant supérieur de Metz.

» Intendant Lebrun, intendant en chef de l'armée.

» Maréchal Bazaine, commandant en chef de l'armée du Rhin. »

L'autorisation demandée pour M. le général Boyer, qui avait été refusée le 11 octobre, fut accordée le 12, sur une dépêche télégraphique du roi de Prusse.

Cet officier général se mit immédiatement en route pour Versailles, accompagné de deux officiers de l'état-major du prince Frédéric-Charles.

A son arrivée à Versailles, le 14, on ne le laissa pas communiquer librement, il fut reçu par M. le comte de

Bismarck, qui lui donna une seconde audience le lendemain à l'issue du conseil.

M. le général Boyer revint à Metz le 17, et une nouvelle conférence eut lieu le 18, à laquelle voulut bien assister M. le général Changarnier, pour entendre le récit de la mission dont le général Boyer avait été chargé.

Il rendit compte des conditions qui étaient exigées pour que l'armée sous Metz pût sortir avec armes et matériel. Ces conditions subordonnaient à *une question politique* les avantages qui seraient accordés à l'armée du Rhin.

Il exposa la situation intérieure de la France telle qu'elle lui avait été dépeinte; l'impossibilité de traiter avec le Gouvernement de la Défense Nationale sans la convocation préalable d'une assemblée constituante, qui seule pouvait garantir le traité à intervenir, convocation ajournée par ce gouvernement de fait que la Prusse n'avait pas reconnu, le pouvoir émanant de la constitution de 1870 votée en mai par le peuple français représentant encore le gouvernement de droit.

Il fut décidé, à la majorité de 7 voix contre 2, que le général Boyer retournerait à Versailles et, de là, se rendrait en Angleterre, dans l'espoir que l'intervention de l'Impératrice-Régente auprès du Roi de Prusse obtiendrait des conditions plus favorables pour l'armée de Metz.

Il fut résolu à l'unanimité que : le maréchal commandant en chef *ne saurait accepter aucune délégation* pour signer les bases d'un traité impliquant des questions étrangères à l'armée, *celle-ci devant rester en dehors de toute négociation politique*.

La mission du général Boyer n'avait donc d'autre but que tâcher de faire sortir l'armée du Rhin de la situation pénible où elle se trouvait et de la conserver à la France. Je ne reçus plus aucune nouvelle directe de la mission du général Boyer; mais j'appris plus tard que ses loyales tentatives n'avaient pas pu aboutir, les garanties demandées par l'autorité militaire allemande ayant paru excessives et leur acceptation ne dépendant en aucune manière des chefs de l'armée.

N° 12

LETTRE DU ROI DE PRUSSE AU PRINCE ROYAL POUR LUI ANNONCER SA NOMINATION EN QUALITÉ DE GÉNÉRAL FELD-MARÉCHAL.

Versailles, le 28 octobre 1870.

La capitulation de l'armée du maréchal Bazaine et de la forteresse de Metz marque une période particulièrement importante de la sanglante guerre actuelle, — qui certes n'a pas été provoquée par nous, — et cela notamment en raison du fait que les deux armées ennemies qui, au mois de juillet dernier, étaient opposées aux forces réunies de la Prusse et de l'Allemagne, sont maintenant prisonnières entre nos mains.

Telle est l'importance de cet événement pour le cours de la guerre, que je me crois fondé à le signaler par un acte exceptionnel. Tu as eu une part excessivement im-

portante au succès de la tâche difficile qui nous incombait, — en ouvrant la campagne par deux victoires remportées à court intervalle l'une de l'autre. Puis, par ta marche stratégique en avant, tu as couvert le flanc gauche de l'armée principale, de façon que celle-ci a pu en toute sécurité s'occuper à vaincre l'armée de Bazaine.

Tu t'es rallié ensuite, avec les corps sous tes ordres, à la grande armée pour intervenir dans les opérations entreprises contre Sedan et aider à remporter les grands succès auxquels elles ont abouti. Enfin, tu as complété l'investissement de Paris, tout en combattant. Tout cela, pris dans son ensemble, signale en toi le grand capitaine chéri de la fortune. Aussi mérites-tu d'occuper le rang le plus élevé dans la hiérarchie militaire et je te nomme, par la présente, général feld-maréchal. — C'est la première fois que cette distinction, que je défère également au prince Frédéric-Charles, échoit en partage à des princes de notre maison. Mais les succès qui ont été obtenus dans cette campagne sont tels et offrent une importance si riche de conséquences, que l'on n'en a certes jamais vu de pareils. C'est là ce qui me donne le droit de déroger à la tradition qui faisait loi dans notre maison. Ce que mon cœur paternel éprouve en cette circonstance, où j'ai l'occasion et où je sens de mon devoir de t'exprimer de la sorte ma gratitude et celle de la patrie, — ne saurait se formuler en paroles.

Ton père cordialement affectionné et reconnaissant.

(*Signé*) GUILLAUME.

N° 13.

PROCLAMATION DE LA DÉLÉGATION DE TOURS

Tours, le 30 octobre 1870.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté. — Égalité. — Fraternité.

Français,

Élevez vos âmes et vos résolutions à la hauteur des effroyables périls qui fondent sur la patrie.

Il dépend encore de nous de lasser la mauvaise fortune et de montrer à l'univers ce qu'est un grand peuple qui ne veut pas périr et dont le courage s'exalte au sein même des catastrophes.

Metz a capitulé.

Un général sur qui la France comptait, même après le Mexique, vient d'enlever à la patrie en danger plus de 100,000 de ses défenseurs.

Le maréchal Bazaine a trahi. Il s'est fait l'agent de l'homme de Sedan, le complice de l'envahisseur, et au mépris de l'honneur de l'armée dont il avait la garde, il a livré, sans même essayer un suprême effort, cent vingt mille combattants, vingt mille blessés, ses fusils, ses canons, ses drapeaux et la plus forte citadelle de la France, Metz, vierge, jusqu'à lui, des souillures de l'étranger.

Un tel crime est au-dessus même des châtiments de la justice.

Et maintenant, Français, mesurez la profondeur de l'abîme où vous a précipités l'empire. Vingt ans la France a subi ce pouvoir corrupteur qui tarissait en elle toutes les sources de la grandeur et de la vie. L'armée de la France, dépouillée de son caractère national, devenue sans le savoir un instrument de règne et de servitude, est engloutie, malgré l'héroïsme des soldats, par la trahison des chefs dans les désastres de la patrie. En moins de deux mois, 225,000 hommes ont été livrés à l'ennemi, sinistre épilogue du coup de main militaire de décembre !

Il est temps de nous ressaisir, citoyens; et, sous l'égide de la république, que nous sommes décidés à ne laisser capituler ni au dedans, ni au dehors, de puiser dans l'extrémité même de nos malheurs le rajeunissement de notre moralité et de notre virilité politique et sociale. Oui, quelle que soit l'étendue du désastre, il ne nous trouve ni consternés ni hésitants.

Nous sommes prêts aux derniers sacrifices, et en face d'ennemis que tout favorise, nous jurons de ne jamais nous rendre. Tant qu'il nous restera un pouce du sol sacré sous nos semelles, nous tiendrons ferme le glorieux drapeau de la révolution française.

Notre cause est celle de la justice et du droit : l'Europe le voit, l'Europe le sent; devant des malheurs immérités, spontanément, sans avoir reçu de nous ni invitation, ni adhésion, elle s'est émue, elle s'agite. Pas d'illusion ! ne nous laissons ni alanguir, ni énerver, et prouvons par des actes que nous voulons, que nous pouvons tenir de

nous-mêmes, l'honneur, l'indépendance, l'intégrité, tout ce qui fait la patrie libre et fière.

Vive la France! vive la république une et indivisible!

Les membres du gouvernement

AD. CRÉMIEUX.

GLAIS-BIZOIN.

LÉON GAMBETTA.

FIN D LA PREMIÈRE PARTIE

TABLE DES MATIÈRES

DE LA

PREMIÈRE PARTIE

PRÉFACE.. 1

CHAPITRE PREMIER

M. Jules Favre, ministre des Affaires étrangères. — Sa circulaire du 6 septembre. — Ses premières relations avec le Corps diplomatique. — Appel aux Puissances. — M. Jules Favre demande à voir M. de Bismarck. — Entrevue de Ferrières. — Investissement de Paris.................................... 9

CHAPITRE DEUXIÈME

Installation à Tours du Corps diplomatique étranger et de la délégation du ministère des Affaires étrangères. — Effet produit en France par la rupture des conférences de Ferrières. — Mission de M. Sénart. — Négociations avec l'Italie et l'Autriche. — Convocation d'une Assemblée nationale. — Arrivée de M. Gambetta. — Modération apparente de la Prusse. — L'Angleterre prend l'initiative d'une proposition d'armistice adressée aux belligérants. — Arrivée à Tours de M. Thiers. — Délibération de la Délégation de Tours sur la proposition d'armistice. — M. Thiers est chargé de transmettre à Paris la proposition anglaise. — Insistance du comte de Chaudordy, délégué des Affaires étrangères, pour entraîner l'intervention des neutres. — Conversation de M. Thiers avec lord Lyons. 33

CHAPITRE TROISIÈME

La mission de M. Thiers. — Il se rend à Londres. — Ses conversations avec lord Granville. — M. Thiers quitte l'Angleterre, ne s'arrête que quelques heures à Tours, et va à Vienne. — Il poursuit sa route et arrive à Saint-Pétersbourg. — Ses conférences avec le prince Gortschakoff. — Sa réception par l'Empereur Alexandre et les membres de la famille impériale. — M. Thiers est invité à aller à Florence. — Conseil de guerre auquel il assiste. — M. Thiers revient à Tours. — Il est chargé de porter à Paris la proposition d'armistice. — Dépêche de M. Gambetta à M. Jules Favre. — M. Thiers reçoit un sauf-conduit du quartier général allemand. — Il est obligé de passer par Versailles pour se rendre à Paris 63

CHAPITRE QUATRIÈME

Enivrement de la Prusse après la capitulation de Sedan. — M. de Bismarck essaie de traiter avec l'Empereur Napoléon III et l'Impératrice-Régente. — Ses ouvertures n'aboutissent pas. — Lettre de l'Impératrice à l'Empereur de Russie. — M. de Bismarck songe alors à traiter avec le maréchal Bazaine. — Envoi d'espions prussiens à Metz. — Regnier. — Voyage à Londres du général Bourbaki. — Négociations entre le maréchal Bazaine et le quartier général allemand à Versailles. — Le général Boyer se rend à Londres. — L'Impératrice refuse de signer la paix. — Capitulation de Metz. — La France aurait-elle obtenu une paix meilleure avec l'Impératrice ? — Ce qui a manqué au maréchal Bazaine.......... 103

PIÈCES JUSTIFICATIVES

CHAPITRE PREMIER

I. — Le comte de Granville à lord Lyons, à Paris. Foreign-Office, le 7 septembre 1870 139
II. — M. Jules Favre aux agents diplomatiques de la France à l'étranger. Paris, le 6 septembre 1870 140
III. — Le comte de Beust au prince de Metternich à Paris. Vienne, le 12 septembre 1870 145
IV. — Mission du prince Napoléon en Italie 147
V. — Lord Lyons au comte de Granville. Paris le 4 septembre 1870 155
VI. — Le comte de Granville au comte de Bernstorff, à Londres. Foreign-Office, le 10 septembre 1870.... 156
VII. — Le comte de Granville à lord Lyons à Paris. Foreign-Office, le 10 septembre 1870 157
VIII. — Lord Lyons au comte de Granville. Paris, le 10 septembre 1870 157
IX. — Lord Lyons au comte de Granville. Paris, le 11 septembre 1870 158
X. — Le comte de Bismarck au comte de Bernstorff, à Londres. Le 12 septembre 1870 159
XI. — Le comte de Bismarck aux agents diplomatiques de la Confédération de l'Allemagne du Nord, à l'étranger. Reims, le 13 septembre 1870 160
XII. — M. Jules Favre aux représentants du Gouvernement de la Défense Nationale, à l'étranger. Paris, le 17 septembre 1870 162
XIII. — Le comte de Bismarck aux Agents diplomatiques de la Confédération de l'Allemagne du Nord, à l'étranger. Meaux, le 16 septembre 1870 166
XIV. — Rapport de M. Jules Favre au Gouvernement de la Défense Nationale sur l'entrevue de Ferrières. Paris, le 21 septembre 1870 170

XV. — Le comte de Bismarck aux Agents diplomatiques de la Confédération de l'Allemagne du Nord, à l'étranger, en réponse au rapport de M. Jules Favre. Ferrières, le 27 septembre 1870.......... 187

CHAPITRE DEUXIÈME

I. — Le comte de Chaudordy, délégué du ministre des Affaires étrangères, à Tours, à M. Sénart, ministre de France en Italie. Tours, le 28 septembre 1870. 197

II. — Le comte de Chaudordy, à M. Sénart, à Florence. Tours, le 1er octobre 1870........................ 198

III. — Le comte de Chaudordy à M. Sénart, à Florence. Tours, le 6 octobre 1870........................ 200

IV. — Le chevalier Nigra, ministre d'Italie à Paris, à M. Visconti Venosta, ministre des Affaires étrangères. Paris, le 12 septembre 1870............... 201

V. — M. Sénart au roi Victor-Emmanuel. Florence, le 21 septembre 1870.............................. 202

VI. — M. Visconti Venosta à M. Sénart. Florence, le 28 septembre 1870.................................. 203

VII. — Lettre de M. Crispi, député au Parlement italien, à un de ses amis de Nice. Florence, le 19 octobre 1870.............. 205

VIII. — Le comte de Beust, ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au prince de Metternich, à Paris. Vienne, le 3 octobre 1870 206

IX. — Le comte de Chaudordy aux Agents diplomatiques du gouvernement de la Défense Nationale. Tours, le 8 octobre 1870.............. 208

X. — Le comte de Bismarck aux Agents diplomatiques de la Confédération de l'Allemagne du Nord à l'étranger. Ferrières, le 1er octobre 1870.............. 217

XI. — Le comte de Chaudordy aux Agents diplomatiques de la Défense Nationale à l'étranger. Tours, le 10 octobre 1870............................... 219

XII. — Mémorandum prussien communiqué aux Puissances. Berlin, le 10 octobre 1870..................... 222
XIII. — Le comte de Beust au comte de Wimpffen, à Berlin. Vienne, le 13 octobre 1870..................... 224
XIV. — Le comte de Chaudordy aux Agents diplomatiques du gouvernement de la Défense Nationale à l'étranger. Tours, le 14 octobre 1870................. 227
XV. — Le comte de Chaudordy à M. Tissot, chargé d'affaires à Londres. Tours, le 14 octobre 1870..... 229
XVI. — Le comte de Beust au comte Apponyi à Londres. Vienne, le 29 septembre 1870................. 232
XVII. — Le comte de Granville à lord Loftus, à Berlin. Foreign-Office, le 20 octobre 1870............... 235
XVIII. — Le comte de Bismarck au comte de Bernstoff, à Londres. Versailles, le 28 octobre 1870............. 240
XIX. — Le comte de Beust au comte Apponyi, à Londres. Vienne, le 27 octobre 1870..................... 246
XX. — Le comte de Chaudordy à M. Tissot, à Londres. Tours, le 31 octobre 1870...................... 249
XXI. — M. Jules Favre aux Agents diplomatiques du gouvernement de la Défense Nationale à l'étranger. Paris, le 18 octobre 1870......................... 252

CHAPITRE TROISIÈME

I. — Le comte de Granville à lord Lyons, à Paris. Foreign-Office, le 13 septembre 1870............ 261
II. — Le comte de Granville à lord Lyons. Foreign-Office, le 14 septembre 1870......................... 263
III. — Le comte de Granville à lord Lyons. Foreign-Office, le 16 septembre 1870......................... 266
IV. — Le comte de Granville à lord Lyons. Foreign-Office, le 17 septembre 1870......................... 269
V. — Le comte de Beust au comte Apponyi, à Londres. Vienne, le 28 septembre 1870................. 270

VI. — Le comte Choteck au comte de Beüst. Saint-Pétersbourg, le 10 septembre 1870.................. 273
VII. — Le comte de Beust au comte Choteck. Vienne, le 10 septembre 1870........................... 274
VIII. — Sir A. Buchanan au comte de Granville. Saint-Pétersbourg, le 17 octobre 1870.................. 274
IX. — Lord Lyons au comte de Granville. Tours, le 27 octobre 1870.................................. 277
X. — Le comte de Beust au comte Choteck. Vienne, le 12 octobre 1870............................... 279
XI. — Manifeste du comte de Chambord. Frontières de France (Suisse), le 9 octobre 1870............ 282

CHAPITRE QUATRIÈME

I. — Rapport du comte de Bismarck au roi sur la capitulation de Sedan, Donchery, le 2 septembre 1871.. 287
II. — Communiqué adressé par le quartier général prussien au journal l'*Indépendant Rémois*. 11 sept. 1870.... 292
III. — Télégramme du comte de Bismarck à l'Agence Reuter, à Londres. Versailles, 6 octobre 1870........... 294
IV. — L'Impératrice Eugénie à l'Empereur d'Autriche. Hastigs, fin septembre 1870.................... 294
V. — Le comte de Granville à lord Lyons. Foreign-Office, le 12 octobre 1870........................ 296
VI. — Ordre du maréchal Bazaine autorisant le général Bourbaki à se rendre auprès de l'Impératrice-Régente. Metz, le 15 septembre 1870............ 298
VII. — Le comte de Granville à lord Lyons. Foreign-Office, le 25 octobre 1870......................... 299
VIII. — Le comte de Chaudordy à M. Tissot, chargé d'affaires de France, à Londres. Tours, le 20 octobre 1870.. 299
IX. — Le comte de Chaudory à M. Tissot, chargé d'affaires de France, à Londres. Tours, le 28 octobre 1870.. 300

X. — Communication officielle faite verbalement aux officiers de l'armée de Metz par leurs chefs. Metz, le 19 octobre 1870.......................... 301

XI. — Extrait du rapport sommaire du maréchal Bazaine sur les opérations de l'armée du Rhin, concernant les négociations engagées par l'intermédiaire du général Boyer. Ban-Saint-Martin, le 7 octobre 1870. 304

XII. — Lettre du roi de Prusse au prince Royal pour lui annoncer sa nomination de général feld-maréchal. Versailles, le 28 octobre 1870.................. 312

XIII. — Proclamation de la délégation de Tours. Tours, le 30 octobre 1870........................... 314

FIN DE LA TABLE DE LA PREMIÈRE PARTIE

Poissy. — Typ. S. Lejay et Cie.

Marchands D'ESTAMPES.

FREDERIK MULLER & Co.

LIBRAIRE ANCIENNE.

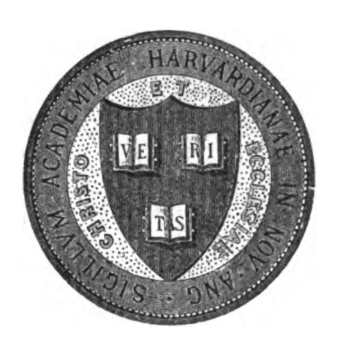
10 Doelenstraat.

Salle de Ventes EXPERTS.

Amsterdam, le 21 Octobre 1886

Doit. Monsieur le Marquis de Olivart
Barcelone

du Catalogue Jurisprudence: Nos 45 v Bemmelen	fl	2	50
46 — . —		2	50
108 Egypte . .		–	60
109 Ullerman . .		–	60
322 Israels – –		1	00
1168 Jetta . .		1	25
		9	25
Affranchissement de 2 paquets sous bande		1	15
	fl	10	40
		P.B	
= francs		22	05



SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV. ANG.
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS

